

Université Lumière Lyon 2

ED 3 LA (Lettres, Langues, Linguistique et Arts)

UMR 5611 LIRE

(Unité mixte de recherche – Littérature, Idéologies,
représentations, XVIII^e-XIX^e siècles)

Université du Caire

Faculté des Lettres

Département de langue et de littérature
françaises

**Stratégies d'écriture du mémorialiste homme de
pouvoir : l'exemple des *Mémoires de Nubar Pacha*
et des *Mémoires d'un souverain par Abbas Hilmi*
*II, Khédivé d'Égypte (1892 - 1914)***

Thèse de doctorat en Lettres et Arts

Préparée en cotutelle entre

l'Université Lumière Lyon 2 et l'Université du Caire

soutenue le 20/12/2012

par

Rania ALY MOHAMED ALY

Sous la codirection de

Mme Randa SABRY (Professeur à l'Université du Caire)

Et

M. Sarga MOUSSA (Directeur de recherche au CNRS)

Membres du jury :

Mme Randa SABRY	Professeur à l'Université du Caire	Codirecteur
M. Sarga MOUSSA	Directeur de recherche au CNRS - Université Lumière Lyon II	Codirecteur
M. Daniel LANÇON	Professeur à l'Université de Grenoble	Rapporteur
Mme Hoda ABAZA	Professeur à l'Université d'Ain Chams	Rapporteur

2012

Stratégies d'écriture du mémorialiste homme de pouvoir : l'exemple des Mémoires de Nubar Pacha et des Mémoires d'un souverain par Abbas Hilmi II, Khédive d'Égypte (1892 - 1914)

Résumé

Loin de la scène politique, Abbas II en exil, Nubar en retraite, chacun enregistre ses *Mémoires* pour offrir à la postérité leur précieux témoignage, en français non seulement sur leur vie publique mais aussi sur l'Égypte des vice-rois et sur les faits de leurs temps.

Nubar, ce pacha d'origine arménienne qui a servi tous les vice-rois de l'Égypte depuis Mohamed Ali jusqu'à Abbas II, insiste dans ses *Mémoires* sur les projets qu'il a le plus défendus et les défis qu'il a relevés au fil des années : la réforme de la justice, la défense des droits du fellah, son refus du projet du canal de Suez, ainsi que son opposition aux caprices de Saïd et surtout à ceux d'Ismail qui ont conduit progressivement l'Égypte à la faillite.

Abbas II se défend dans ses *Mémoires* devant l'Histoire et surtout contre les accusations de son rival Cromer, le consul général britannique, publiées dans *Modern Egypt* et dans *Abbas II*. Le Khédive met en avant la lutte nationaliste qu'il a menée aux niveaux politique, éducatif, culturel, entre autres, afin de faire face à l'occupation anglaise. Il explique l'évolution de sa relation avec les généraux britanniques de la politique de rupture sous Cromer à celle de l'entente qui a commencé en 1907 après l'incident de Denchaway (1906).

Cette forme d'écriture de soi se distingue de ses formes voisines (le journal, l'autobiographie, le récit de voyage) par son identité mixte (historique, juridique, politique et esthétique). Cela explique la variété des stratégies suivies par le pacha et le Khédive dans leurs *Mémoires* : stratégie de dénégation, de disqualification de l'adversaire, de l'interprétation, de prudence, etc. Nous étudions ces deux textes en insistant sur le côté littéraire des Mémoires, qui est d'habitude marginalisé au profit de leur dimension historique.

Les Mémoires constituent une arme de l'homme politique qui lui permettent de bénéficier d'une grande liberté grâce à leur identité mixte. Le mémorialiste homme de pouvoir multiplie les stratégies d'écriture pour prouver sa crédibilité. Il se défend et fait de son ouvrage un monument capable de traverser les siècles aussi bien par sa valeur historique qu'esthétique. Malgré le débat sur la subjectivité du mémorialiste et sa relation avec l'écriture de l'Histoire, la valeur historique des Mémoires est indéniable. Au terme de notre travail, nous revendiquons l'insertion des Mémoires dans l'enseignement : un moyen parmi d'autres pour tirer ce patrimoine précieux de l'oubli et lui octroyer la place qu'il mérite dans la mémoire collective.

Mots clés : Mémoires, Nubar, Abbas, Hilmi, Khédive, Égypte, politique, francophonie, témoignage, Histoire, occupation britannique, nationalisme.

The writing strategies of the political memoirists:

The Memoirs of Nubar Pacha and the Memoirs of Abbas Hilmi II, Khedive of Egypt

Abstract

Away from the political scene, Abbas II in exile, Nubar retired, each one has written his Memoirs to offer to the posterity their precious testimony in french, not only about their public life but also about Egypt's vice-kings and about their time.

Nubar, this pacha of armenian origin, and who served all the vice-kings of Egypt since Mohamed Ali to Abbas II, insists in his Memoirs on the projects which he defended the most and his won challenges over the years: the justice reform, the defense of the fellah's rights, the rejection of the canal of Suez project, his opposition to the whims of Saïd and especially those of Ismail which have led Egypt to the bankruptcy.

Abbas II defends himself in front of the history, especially against his rival's charges: Cromer, the general British consul published in *Modern Egypt* and in *Abbas II*. The Khedive highlighted his nationalist struggle that he led in several fields: political, educational, cultural fields in order to face the British occupation. He explains the evolution of his relation with the British generals from the discord policy under Cromer leadership to the agreement that began in 1907 after the Denchaway incident (1906).

This form of personal writing differs from its related forms (the diaries, the autobiography, the travel novels) by its mixed identity (historical, legal, political and aesthetic). This explains the variety of the strategies followed by the pacha and the Khedive in their memoirs: strategie of denial, of disqualification of the opponent, of the interpretation, of the caution, etc. We study these texts focussing on the literary side which is usually marginalized in the benefit of their historical side.

The Memoirs are weapons of the politician which give him free style due to their hybrid identity. The political memoirist multiplies his writing strategies to prove his credibility. He defends himself and makes his book a monument able to cross the centuries by both historical and aesthetic value. Despite the debate about the subjectivity of the memoirist and its relationship with writing the history, the historical value of Memoirs is undeniable. At the end of our study, we reclaim to insert the Memoirs in the education programs: a way among others to save this precious heritage from oblivion and give it its rightful place in the collective memory.

Keywords: Memoirs, Nubar, Abbas, Hilmi, Khedive, Egypt, political, francophony, testimony, History, British occupation, nationalism.

À la mémoire de mes parents

Transcription

Pour la transcription des termes arabes, nous avons suivi le système utilisé par Mohamed Chairet¹ :

'	ء	ḍ	ض
B	ب	Ṭ	ط
T	ت	Ẓ	ظ
ṭ	ث	‘	ع
G	ج	G	غ
Ḥ	ح	F	ف
ḥ	خ	Q	ق
D	د	K	ك
ḍ	ذ	L	ل
R	ر	M	م
Z	ز	N	ن
S	س	H	ه
Š	ش	W	و
Ṣ	ص	Y	ی

¹ Mohamed Chairet, *Linguistique contrastive et traduction*, Paris, Ophrys, 1996.

Voyelles longues:

Voyelle longue	Exemple	Transcription
a	فاطمی	Fātimī
i	فی	Fī
u	شروق	Šurūq

Nous citons le nom du Khédive « Abbas Hilmi II » suivant son orthographe utilisée dans ses *Mémoires* sans transcrire son nom tel qu'il est prononcé dans le dialecte égyptien, ce qui aurait donné : 'Abbās Ḥilmi II. Nous utilisons la transcription des titres des ouvrages rédigés en arabe, ainsi que le nom de leurs références complètes suivant le modèle de Mohamed Kheirat uniquement dans les notes en bas de page et non dans le corps de la thèse pour y rendre la transcription uniforme, autant que possible, étant donné que certains noms sont cités par Abbas II et par Nubar et ont été transcrits sans les règles conventionnelles de la transcription.

Introduction générale

Regarder derrière soi est un geste aussi simple que complexe. Cet acte qui paraît au premier abord personnel suppose en fait une reconstruction de la vie d'une personne dans ses composantes privées et publiques suivant les différentes formes de l'écriture de soi.

Dans les Mémoires historiques, les composantes du genre se multiplient sous l'effet de son aspect mixte. De quelles stratégies le mémorialiste use-t-il lorsqu'il tourne son regard vers le passé? Qu'essaye-t-il de sauver ? Quels souvenirs veut-il préserver de l'oubli ? Et quels ennemis choisit-il de faire revivre ? Une chose est sûre, le mémorialiste cherche par son regard rétrospectif vers un passé qu'il recompose en destin à concurrencer ses rivaux et à compenser ses défaites éventuelles. Quand le mémorialiste est célèbre, tout revêt une importance extrême. C'est surtout le cas du mémorialiste illustre qui a été un homme d'État et qui n'a pas été uniquement un témoin mais aussi un acteur des événements dont il porte témoignage.

La vie publique d'un homme politique représente parfois une problématique pour celui qui cherche à l'enregistrer. Les sources sont multiples et varient entre livres d'histoire et témoignage de l'entourage de l'homme politique, des personnes qui l'ont côtoyé pendant un laps de temps ou qui ont juste eu l'occasion de le croiser. Avec ces sources variées, les versions des témoins changent et vont jusqu'à se contredire. Malgré l'importance du témoignage direct de l'homme de pouvoir, les souverains ne prennent pas facilement la plume pour enregistrer leurs Mémoires.

Deux exemples de *Mémoires* rédigés par des hommes d'État qui ont gouverné l'Égypte à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle ont

attiré notre attention par la notoriété de leurs auteurs, par la période importante qu'ils couvrent et par le style soigné dans lequel ils sont rédigés. Nous avons choisi de travailler sur les stratégies d'écriture des *Mémoires de Nubar Pacha*¹ et des *Mémoires d'un souverain par Abbas Hilmi II, Khédivé d'Égypte (1892-1914)*². Écrits par des hommes qui étaient des témoins des événements qu'ils racontent en y prenant part en tant qu'homme de pouvoir – d'où le titre de la présente étude, les *Mémoires de Nubar* et les *Mémoires d'Abbas II* représentent un témoignage direct et précieux sur l'Histoire de l'Égypte moderne, à savoir : celui du dernier Khédivé d'Égypte et celui de l'homme qui a servi tous les vice-rois qui ont régné sur le pays.

Nubar Nubarien (1825-1899), ce pacha d'origine arménienne qui a commencé sa carrière comme traducteur au service de Mohamed Ali a occupé plusieurs fonctions importantes en Égypte dont celle de ministre 3 fois : de 1878 à 1879 (sous le règne d'Ismaïl), de 1884 à 1888 (sous le règne de Tewfik) et de 1894 à 1895 (sous le règne d'Abbas II). La loyauté Nubar pacha est sujette à un débat houleux, certains l'accusent de complicité avec l'étranger et ne voient en lui qu'un agent de l'Europe³, d'autres lui reconnaissent sa fidélité et son dévouement au service de l'Égypte et des Égyptiens. Son nom est donné à une rue dans le centre ville du Caire et au canal Nubaria dans le gouvernorat de Béhéra. Le débat sur Nubar a nourri différentes œuvres d'art : alors que Mahmoud Sami Al

¹ *Mémoires de Nubar Pacha*, introduction et notes de Mirrit Boutros Ghali, Beyrouth, Librairie du Liban, 1983.

² *Mémoires d'un souverain par Abbas Hilmi II, Khédivé d'Égypte (1892-1914)*, texte édité et présenté par Amira el-Azhary Sonbol avec une préface d'André Raymond, Le Caire, Recherches et Témoignages CEDEJ, 1996.

³ Voir Šawqī Dayf, *Maḥmūd Sāmī al-Bārūdī ra'id al-ši'r al-ḥadīṯ*, al-Qāhira, Dār al-ma'ārif, 2006, maktabat al-dirasāt al-adabiya, 37, p. 22.

« Al Baroudi, le pionnier de la poésie moderne »

Baroudi¹ (1839-1904) lui a consacré un poème pour le blâmer et dénoncer son hypocrisie, une statue du pacha a été inaugurée en 1904 à Alexandrie pour lui rendre hommage. Les multiples accusations ont noirci la mémoire de Nubar et ont rendu son témoignage indispensable.

Dans ses *Mémoires*, le pacha insiste sur les projets qu'il a dirigés et qu'il a le plus défendus ainsi que sur les combats qu'il a menés au fil des années, comme : les chemins de fer égyptiens, la réforme de la justice, les tribunaux mixtes, l'abolition de la corvée et de la bastonnade, la défense des droits du fellah, le refus du projet du canal de Suez, ainsi que son opposition aux caprices de Saïd et surtout à ceux d'Ismaïl.

Nubar pacha commence ses *Mémoires* par son arrivée en Égypte en 1842 : le début de sa vie publique au service de Mohamed Ali. Bien qu'il ait servi les sept vice-rois du pays, il s'arrête dans ses *Mémoires* après la destitution d'Ismaïl pour exclure ainsi de son ouvrage son activité politique sous le règne de Tewfik et d'Abbas II. Cela s'expliquerait par la faible santé du pacha qui a démissionné en 1895 et est décédé en 1899 ou par la difficulté d'enregistrer les pénibles souvenirs de la période à laquelle l'Égypte était sous l'occupation britannique. Cette souffrance peut être justifiée par la fin que Nubar a choisie pour terminer ses *Mémoires* : la chute d'Ismaïl en 1879, la faillite de l'Égypte et sa propre démission.

Le règne du Khédive Tewfik et celui d'Abbas II omis des *Mémoires* de Nubar constituent certainement une période importante dans l'Histoire de l'Égypte et auraient continué le tableau de la vie publique du pacha. Ce

¹ Éminent militaire et homme politique égyptien. Mahmoud Sami Al Baroudi était polyglotte, il parlait la langue arabe, turque. Il a participé à la révolution de 1881 avec Orabi et a été exilé pendant environ 17 ans. Mahmoud Sami Al Baroudi est aussi poète, il a enrichi la littérature arabe de nombreux poèmes qui se distinguent surtout par leur aspect historique ce qui lui a valu son titre : « le poète de l'épée et de la plume ».

tableau peut être reconstitué d'après les *Mémoires d'un souverain* où Abbas II remonte dans le temps pour défendre sa propre mémoire, celle de son père Tewfik et de son grand-père Ismaïl. Le dernier Khédive d'Égypte est en fait le premier souverain du pays qui prend la plume pour porter directement témoignage sur son règne.

Arden Hulme Beaman¹ souligne dans son livre d'Histoire sur l'Égypte entre 1882 et 1929 l'importance du témoignage d'Abbas II qui n'avait pas encore décidé de rédiger ses *Mémoires* :

Naturellement la meilleure de toutes les sources serait Abbas Hilmi lui-même, mais il n'est pas facile de l'amener à parler ou à donner des informations sur lui-même. Depuis plusieurs années, quand j'ai eu le plaisir de [le] rencontrer, je l'ai pressé d'écrire ses Mémoires, mais il ne paraît avoir ni le temps, ni le désir [de le faire]².

André Raymond considère *The Dethronement of the Khedive* d'Arden Hulme Beaman comme une première version "autorisée" qui s'accorde avec la vision khédiviale des événements qui touchent à son règne et à sa déposition. Connue pour sa loyauté et son nationalisme, Abbas II a déclenché la haine du consul général britannique dès son accession au trône d'Égypte. Il était la cible de nombreuses critiques et a été attaqué par ses rivaux aussi bien en Égypte qu'à l'étranger, comme nous le verrons au cours de cette étude. Ces fortes critiques réitérées ont poussé le Khédive à briser le silence et à rédiger ses *Mémoires* entre 1936 et 1940 après vingt-deux ans d'exil à Genève.

¹ Arden Hulme Beaman (1857-1929) était un "civil servant" anglais qui a passé 10 ans en Égypte entre 1879 et 1789).

² *The Dethronement of the Khedive*, Londres, G-Allen & Unwin, Ltd., 1929.

Publiés entièrement pour la première fois en 1996 par le Centre d'Études et de Documentation Économique, Juridique et Sociale (CEDEJ) au Caire, les *Mémoires d'un souverain* sont précédés par une Préface d'André Raymond, une note à propos du manuscrit et une introduction historique par Amira El-Azhary Sonbol et un avant-propos de Khalifa Boubli, le secrétaire privé d'Abbas II, rédigé à Paris le 19 octobre 1950. Ce paratexte étudié confirme l'authenticité des *Mémoires d'un souverain* et le nationalisme du Khédive d'Égypte à qui son opposition à l'occupation britannique a coûté le trône.

Le souverain rappelle dans ses *Mémoires* la lourde responsabilité qu'il a assumée en gouvernant un pays occupé, depuis son accession au pouvoir en 1892 jusqu'à sa destitution en 1914. Le Khédive explique comment il a dû faire face à la politique oppressive et hautaine de Cromer et à l'humiliation que ce consul général britannique lui a infligée et comment il a défendu son pouvoir contre l'hégémonie de l'occupant. La politique d'Abbas II avec les consuls généraux britanniques est passée par trois périodes : la période de discorde (entre le Khédive et Cromer), celle de la conciliation (du Khédive avec Eldon Gorst) et la politique de la rupture¹ pour décrire la relation entre Abbas II et lord Kitchener. La politique d'entente a commencé en 1907 après l'incident de Denchaway 1906 et la colère qui l'a suivi. Cette politique a permis une coopération entre les deux hommes d'État, mais elle a entraîné en même temps l'accusation d'Abbas II de complicité avec l'occupant et a mis en doute sa

¹ Voir à ce sujet l'ouvrage de Muḥammad Sayed al-Kilānī, « 'Abbās Ḥilmī al-ṭānī aw al-ṭaḡalḡul al-baritānī fī Miṣr 1892-1914 : « 'Abbās Ḥilmī II ou l'ingérence britannique en Égypte 1892-1914 »

loyauté. La destitution du Khédive et la proclamation du protectorat britannique sur l'Égypte ont rendu ces accusations vides de sens.

Abbas II justifie le changement de sa politique avec les généraux britanniques par la différence même de leur attitude après le départ de Cromer, connu pour son caractère autocrate. Il explique sa flexibilité avec Eldon Gorst par le souci de développer le pays, surtout après l'entente cordiale entre la France et l'empire britannique en 1904¹, tout en continuant à soutenir le mouvement national égyptien et l'indépendance du pays.

Dans le flux de ses souvenirs, Abbas II accuse Orabi de xénophobie, rejette la responsabilité de l'occupation de l'Égypte sur ce soldat révolté, rappelle son appui au mouvement nationaliste et à Mostapha Kamel en insistant sur les projets qu'il a pu réaliser malgré l'opposition de l'occupant et dont le mérite de certains a été accordé aux Anglais, comme la construction du barrage d'Assouan, la création de l'Université égyptienne (la future Université du Caire), l'abolition de la corvée et de l'esclavage pour achever ainsi le projet que son père avait entamé et longtemps défendu. Le Khédive insiste surtout sur l'illégitimité de l'occupation britannique et de sa destitution. Son témoignage est l'acte engagé d'un souverain qui met à la disposition de son peuple son expérience et des documents officiels nécessaires à la défense du pays et à sa libération.

¹ Il sera question dans le premier chapitre de cette entente et de son effet sur la relation franco-égyptienne ainsi que sur la politique d'Abbas II avec l'occupation anglaise et avec Mostapha Kamel.

Nous étudierons les *Mémoires* d'Abbas II et de Nubar à travers leur caractère hybride, leurs stratégies d'écriture et à travers l'influence de la politique et des caractères du Khédive et du pacha sur leur style et sur leur témoignage.

Une telle démarche n'est pas habituelle étant donné que les *Mémoires* d'Abbas II et de Nubar ont été appréhendés dans des études précédentes uniquement sous un angle historique et ont nourri des ouvrages par les informations importantes qu'ils renferment sur la vie publique du Khédive, sur celle du pacha et sur leur époque (comme les ouvrages des historiens Abdel Azim Ramadan¹ et de Mohamed Sayed el Kilani²) sans que leur écriture fasse l'objet d'une analyse qui aborde la forme dans laquelle les deux mémorialistes ont choisi de s'exprimer et sa relation avec la littérature du témoignage. Entre le journal où le diariste enregistre sa vie quotidienne de façon régulière et parfois le jour au jour et l'autobiographie connue surtout comme une forme de l'écriture intime, les *Mémoires* se caractérisent par les faits historiques dont le mémorialiste a été témoin et qu'il enregistre après coup.

La première partie de la présente thèse se concentre sur l'aspect double des *Mémoires* : historique et personnel. Elle se compose de deux chapitres « L'Histoire vécue/l'histoire vraie » et « Prendre la plume ... reprendre du pouvoir ? ».

¹ *مذكرات السياسيين و الزعماء في مصر، القاهرة، مكتبة مدبولي، 1989 الطبعة الثانية.*

« *Mudakirāt al-Siyāsiyīn wa al-zo'amā'fī Miṣr* », Le Caire, Librairie Madbouli, 1989, 2^e édition.

« *Mémoires d'hommes politiques et des chefs en Égypte entre 1891 et 1981* »

² محمد سيد الكيلاني، عباس حلمي الثاني أو التغلغل البريطاني في مصر 1892-1914، القاهرة، طرابلس، لندن، دار الفرجاني، 1991.

Muḥammad Sayed al-Kilānī, « 'Abbās Ḥilmī al-tānī aw al-taḡalḡul al-baritānī fī Miṣr 1892-1914, Le Caire, Tripoli, Londres, Dār al-Firḡānī, 1991.

« *'Abbās Ḥilmī II ou l'ingérence britannique en Égypte 1892-1914* »

Afin de définir les Mémoires, leurs formes et leurs tendances nous allons les considérer à l'époque où ils ont connu leur essor en France entre 1815 et 1848. La recherche de Damien Zanone : *Écrire son temps*¹ nous sera une référence fondamentale, ainsi que l'ouvrage d'Abdel Azim Ramadan : *Les Mémoires d'hommes politiques et des chefs en Égypte* pour nous éclairer sur l'écriture des Mémoires en Égypte et son épanouissement au tournant du XIX^e siècle.

Dans le cadre de prise de conscience de la relation problématique de l'écriture des Mémoires et de celle de l'Histoire, nous étudierons comment Abbas II et Nubar enregistrent l'Histoire qu'ils ont vécue et quelle est la place que chacun cherche à garder dans l'Histoire de son pays. Pour ce faire, d'une part, nous devons nous interroger sur les raisons pour lesquelles le pacha et le Khédivé ont pris la décision de porter témoignage, le contexte de la publication de leurs *Mémoires* et le choix de ne pas les publier de leur vivant. D'autre part, nous examinerons le rôle de la langue française dans la réception des Mémoires et son impact sur l'image de la France comme alliée de l'Égypte contre l'occupation britannique.

Considérés en premier lieu comme un témoignage, un terme essentiellement juridique, les Mémoires présentent une référence à démontrer et impliquent d'entrée de jeu une cause à défendre, des enjeux, des stratégies de défense et des preuves. Le mémorialiste présuppose son jugement devant l'Histoire, le met en scène et devient tour à tour témoin, avocat, accusé et accusateur. Dans leur défense et/ou leur témoignage,

¹ *Écrire son temps, les Mémoires en France de 1815 à 1848*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2006. Cet ouvrage est le fruit d'une thèse de doctorat minutieuse et se distingue par l'analyse d'un grand nombre de Mémoires et par une critique détaillée des recherches qui ont été faites sur le genre des Mémoires.

Nubar et Abbas II suivent des stratégies d'écriture variées et profitent de l'aspect mixte des Mémoires (historique et littéraire). La palette de ces stratégies varie suivant la plume de chaque mémorialiste, suivant les couleurs qu'il décide de donner à sa vie publique et qu'il juge les plus adéquates aux défis qu'il a relevés et à la réhabilitation de sa mémoire défigurée par ses adversaires pour la garder intacte dans le futur. Pour ce faire, Nubar et Abbas II puisent les stratégies d'écriture de leurs Mémoires dans l'Histoire, le droit, les sciences politiques, la philosophie, entre autres¹.

La tentation littéraire du mémorialiste reste pourtant très forte, et, pour aborder cette question, nous divisons la deuxième partie de cette recherche en deux axes : « De l'esthétique des Mémoires » et « Les Mémoires et le tressage des genres voisins ».

Nous mettons dans la deuxième partie l'accent sur la valeur esthétique des Mémoires historiques en dégagant plusieurs procédés littéraires chez Nubar et Abbas II, comme l'hyperbole, l'ironie, l'analogie et l'intertextualité et en essayant d'appréhender le tressage de leur témoignage avec le récit de voyage, le journal, le portrait qui permet d'utiliser différentes formes testimoniales et qui constitue une des caractéristiques des Mémoires.

L'aspect littéraire des Mémoires est d'habitude dévalorisé et parfois même masqué ou rejeté par les mémorialistes qui mettent l'accent sur la

¹ Parmi ces sciences, nous appréhendons le lien qui existe entre les Mémoires et l'Histoire dans le premier chapitre et la relation entre les Mémoires et le droit dans le chapitre suivant en étudiant la scène judiciaire du jugement imaginaire du mémorialiste devant l'Histoire.

valeur historique de leurs ouvrages et par la suite leur crédibilité. Pourtant les Mémoires historiques sont bien un genre littéraire, qui, grâce à son caractère hybride, offre au mémorialiste un champ d'expression riche de stratégies, de procédés et de figures de style nécessaires à rendre son témoignage fidèle et probant.

Le témoignage de Nubar et d'Abbas II est loin d'être présenté sous forme de Chroniques ou d'Annales¹. Bien qu'ils ne soient pas des hommes de Lettres, le pacha et le khédive ont rédigé leurs *Mémoires* comme s'ils l'étaient. Leurs ouvrages ont une esthétique, une forme définie par le récit de leur vie publique, par l'axe chronologique et par différents éléments stratégiques et stylistiques.

Nous visons également, à travers les chapitres autour desquels s'articulent ce travail à réhabiliter le mérite des *Mémoires* de Nubar et d'Abbas II ainsi que leur importance dans le patrimoine historique et littéraire de l'Égypte.

¹ Ces mots s'utilisent parfois comme synonymes des Mémoires mais dans un cas différent du nôtre.

**Première partie Les Mémoires entre témoignage historique et écriture
personnelle**

Chapitre I

L'Histoire vécue/l'Histoire vraie

Chapitre II

Prendre la plume ... reprendre du pouvoir?

Chapitre I L'Histoire vécue/l'Histoire vraie

Relevant de la littérature du témoignage, les Mémoires historiques sont une forme d'écriture de soi hybride qui, parallèlement à leurs caractéristiques et à leurs topoï obéissent à des traditions d'écriture. Nous essayerons d'étudier comment Abbas II et Nubar se décident à présenter leurs *Mémoires*, le programme de chaque ouvrage, son but, sa forme, son paratexte, son lecteur. Les deux mémorialistes ont confié la publication de leurs *Mémoires* à leur famille, pourquoi ont-ils reculé devant la publication de leur témoignage de leur vivant malgré l'éminence de leur statut ? Les *Mémoires de Nubar pacha* et ceux du Khédive Abbas II ont été publiés en français¹. Le français était-il une langue « engagée » en Égypte ? Comment explique-t-on la réédition des Mémoires au tournant du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle en Égypte, durant ces dernières années et le renouvellement du débat sur l'image de la dynastie de Mohamed Ali ? Pour répondre à ces questions, il faudra nous interroger d'abord sur la définition des Mémoires, leurs formes et leurs caractéristiques. Nous passerons ensuite à l'analyse des différentes stratégies d'écriture suivies par les deux mémorialistes dans leur témoignage.

Nous soulèverons ces questions dans la première partie de ce travail que nous divisons en deux chapitres. Le premier porte le titre : « L'Histoire vécue/l'Histoire vraie », le deuxième chapitre est intitulé : « Prendre la plume ... reprendre du pouvoir ? »

¹ Naturalisé égyptien et de naissance arménienne, Nubar pacha ne connaissait pas la langue arabe, il parlait le turc, l'arménien, le français et l'anglais. Le Khédive était lui aussi polyglotte, il parlait le turc, l'arabe, le français et l'anglais.

Les Mémoires entre la France et l'Égypte

Considérons les Mémoires tels qu'ils étaient définis au XIX^e siècle en France, siècle qui a vu naître les œuvres phares du genre, ainsi que son épanouissement et son déclin.

Remettre les Mémoires dans le contexte du XIX^e siècle nous aidera à mieux comprendre leurs définitions, leurs formes et leur évolution, avant d'attaquer l'analyse des œuvres de notre corpus. Le profit de remonter dans le temps est donc double et s'impose. Dans cette perspective, on peut commencer par la définition qui figure dans le *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle* de Pierre Larousse :

On donne le nom de mémoires à des publications de genres très différents et qu'il est cependant possible de ramener à deux classes : les mémoires où l'on disserte et les mémoires où l'on raconte. À la première classe appartiennent : les mémoires diplomatiques, instructions remises à des ambassadeurs ou à des plénipotentiaires, en vues d'exposer une situation politique, de poser les bases d'un arrangement, etc. ; les mémoires judiciaires, plaidoyers écrits dans lesquels s'exposent et se discutent les faits d'une cause. [...] Les dissertations sur des points d'érudition, qu'il s'agisse de littérature, de science ou d'art, portent aussi fréquemment le nom de mémoires; elles se rattachent à la première classe. [...].

La seconde classe se compose de mémoires historiques et de mémoires biographiques. Elle est extrêmement riche, chez nous surtout¹.

La seconde classe correspond aux Mémoires qui, suivant la norme graphique établie par Furetière (1619-1688) dans son dictionnaire² s'écrivent avec une majuscule et au pluriel :

« Mémoires » au pluriel se dit des Livres d'Historiens, écrits par ceux qui ont eu part aux affaires ou qui en ont été témoins oculaires, ou qui contiennent leur vie ou leurs principales actions : ce qui répond à ce que les Latins appelaient commentaires. Ainsi on dit les Mémoires de Sulli [sic], de Villeroy, du Cardinal de Richelieu [...].

Les Mémoires qui nous intéressent dans le présent travail sont pour Furetière des « Livres d'Historiens³, écrits par ceux qui ont eu part aux affaires... ». Ces « Livres » avec majuscule ne sont pas à confondre avec les livres « d'Histoire », puisqu'ils ont pour caractéristique d'être rédigés par les témoins des faits historiques eux-mêmes. Le caractère historique et biographique⁴ est donc un critère du genre pour Furetière⁵.

¹ Pierre Larousse, *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Genève-Paris, Slatkine-Reprints, 1982 [Paris, Administration du Grand Dictionnaire universel, 1866-1879], 17 t. en 34 vol., vol. XI [1874], p. 3.

² Antoine Furetière, *Le Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots français tant vieux que modernes, & les termes de toutes les sciences et des arts*, La Haye, Rotterdam, Arnout et Reinier Leers 1690.

³ Furetière définit le terme "Historien" dans son dictionnaire comme étant : « Celui qui a recueilli les Histoires, les actions des siècles passés ».

⁴ Le terme « Mémoires » dans la définition de Furetière peut s'entendre au sens de biographique. Cette dernière acception survit encore au début du XIX^e siècle, mais perd du terrain. Voir Damien Zanone, *Écrire son temps*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2006 p. 11.

⁵ Si les Mémoires sont pour Furetière des « Livres d'Historiens », ils sont pour d'autres des « brouillons de l'histoire », nous devons l'expression à Madeleine Lazard qui l'évoque en citant Marguerite de Valois (1553-1615). Cette dernière écrit dans la dédicace de ses *Mémoires à Brantôme* : « C'est un chaos duquel vous avez déjà tiré la lumière ». *Mémoires de Marguerite de Valois*, éd. Y. Cazaux, Paris, Mercure de France, 1971, p. 36. Voir Madeleine Lazard, « Entre Mémoires et autobiographie : Brantôme » in *Le Genre des Mémoires, essai de*

En France, les Mémoires ont connu un essor entre 1815 et 1848, Zanone remarque :

Durant ces trente-trois années, quelque six cents titres de Mémoires paraissent, dont à peu près quatre cent cinquante inédits consacrés à l'époque récente (les autres étant des rééditions de Mémoires des siècles antérieurs¹).

L'épanouissement des Mémoires a eu lieu en Égypte² durant la deuxième moitié du XX^e siècle grâce à l'édition et aux rééditions d'un grand nombre de Mémoires dont la plupart a été rédigée au tournant du XIX^e siècle. Abdel Azim Ramadan a recensé dans son ouvrage les *Mémoires d'hommes politiques et des chefs en Égypte entre 1891 et 1981*³. Dans l'introduction de la deuxième édition de son ouvrage en 1989, Abdel Azim Ramadan remarque la nécessité d'un deuxième volume⁴ étant donné le grand nombre des Mémoires qui ont été publiés durant les quatre années

définition, Paris, Klincksieck, 1995, p. 274. Le débat sur le rapport entre l'historiographie et les Mémoires a commencé très tôt sous la plume des critiques, des historiens et des mémorialistes eux-mêmes, ce débat reste ouvert comme nous verrons plus loin dans le présent chapitre.

¹ Damien Zanone, *Écrire son temps*, op. cit., p. 15.

² En arabe, il n'y a pas de distinction graphique par des majuscules, le mot « Muḍakirāt » utilisé pour désigner les Mémoires « où on raconte » est le même pour désigner le rapport « où on disserte » - des ambassadeurs et des juges - et il est utilisé à la forme plurielle comme en français. Les historiens qualifient parfois les Mémoires par l'adjectif « historiques » ou « politiques » pour les distinguer des mémoires et des rapports, exemple : Abd el Azim Ramadan dans son ouvrage intitulé : *Mémoires des hommes politiques et des chefs en Égypte 1891/1981*, Le Caire, Maktabet Madbouli, (première édition : 1984), 1989, deuxième édition remaniée.

³ مذكرات السياسيين و الزعماء في مصر، القاهرة، مكتبة مدبولي، 1989 الطبعة الثانية.

“ *Muḍakirāt al-Siyāsiyīn wa al-zo'amā' fī Miṣr* ” : *Mémoires Mémoires d'hommes politiques et des chefs en Égypte entre 1891 et 1981*, Le Caire, Librairie Madbouli, 1989, 2^e édition.

⁴ Ce deuxième volume n'a pas vu le jour. Le travail sera certes à continuer surtout après la révolution de 25 janvier qui a remarquablement nourri la production des Mémoires. A. Ramadan remarque que la plupart des Mémoires qui ont été publiés après 1984 portent sur la guerre de positions, sur la guerre de 1973 et sur l'accord de Camp David.

qui ont séparé les deux éditions. Dans cet ouvrage, A. Ramadan recense 148 Mémoires¹ sur 90 ans entre 1891 et 1981.

L'essor des Mémoires a été accompagné par celui d'une autre forme de l'écriture du témoignage, à savoir : les Chroniques, grâce à des ouvrages de nombreux hommes de notoriété qui ont suivi de près l'Histoire du pays. Citons en guise d'exemple les Chroniques de Michael Charubim : *Témoin des événements en Égypte (Chroniques politiques de l'Égypte 1878-1882)*². Selon les critiques, Michael Charubim est classé parmi les néo-chroniqueurs³. Boutros Boutros Ghali remarque que ces derniers se distinguent (avec de nombreux autres qui sont de grande renommée comme Mahmoud El Falaky, Aly Bahgat, Ahmed Kamal) des chroniqueurs connus du Moyen-Âge par le fait qu'ils n'ont pas écrit sur la période pendant laquelle ils ont vécu, alors que, selon Boutros Boutros Ghali, deux chroniqueurs seulement du XIX^e siècle ont écrit sur leur temps, à savoir Ismaïl Serhank, l'auteur de *Vérités des pays maritimes*, et Michael Charubim (1860- 1918)⁴. B. B. Ghali explique que Serhank et Charubim ont été classés ainsi, parce qu'ils suivent dans leurs ouvrages comme les chroniqueurs anciens, l'ordre chronologique des événements

¹ Abd el Azim Ramadan répertorie les Mémoires sous deux grandes classifications : les Mémoires d'hommes politiques membres de partis politiques de l'avant 23 juillet (la révolution de 1952) (17 Mémoires), et Mémoires qu'il surnomme « personnels » d'hommes politiques qui ne représentent aucun parti (109 Mémoires). A. Ramadan ajoute à sa liste 31 Mémoires sur la révolution de 1952 et un ouvrage sur l'assassinat du roi Abdallah. Nous devons ajouter à cette liste les *Mémoires* de Nubar pacha qui n'ont pas été répertoriés par A. Ramadan parce qu'ils ont été publiés en 1983. Certains de ces Mémoires ont été l'objet de critiques et de recherches, parfois même avant leur publication, comme par exemple les *Mémoires* de Mohamed Farid et ceux de Saad Zaghoul. En 1977, Abd el Azim Ramadan publie un article sur « l'importance des Mémoires politiques dans l'enseignement de l'Histoire contemporaine de l'Égypte » dans le cadre d'un colloque au Caire.

² Ouvrage qui a été republié en 1992 aux éditions Dār al-ma'ārif, présenté par Boutros Boutros Ghali et édité par Younan Labib Rizk.

³ Jack A. Crabbs, *The Writing of history in Egypt in the nineteenth century Egypt-A study in national transformation*, Wayne State University Press, 1984, p. 130.

⁴ L'année de la naissance de Charubim n'est pas très sûre. Il est né entre 1860 et 1861.

racontés, d'où l'appellation du genre¹, mais Serhank et Charubim en sont différents parce qu'ils ne cherchent ni à rimer ni à orner leur écriture comme l'exigeait la tradition du genre aux époques précédentes en Orient. Ils donnent plus d'importance à l'analyse et à la critique des événements relatés qu'à l'ornementation et au rythme de leur texte.

À ces deux chroniqueurs, répertoriés comme néo-chroniqueurs, il faut ajouter Ahmed Chafiq pacha (1860-1940), connu grâce à son œuvre monumentale (*Mémoires et Chroniques*). Ses *Chroniques politiques de l'Égypte*² de dix volumes publiés entre 1900 et 1930, d'environ 10500 pages et 15000 illustrations renferment des correspondances, des archives politiques et des commentaires de presse de différents courants depuis Mohamed Ali jusqu'au gouvernement de Sedki pacha (juin 1930 - septembre 1933) surnommé le dictateur³ sous Fouad I^{er}. Ahmed Chafiq est connu aussi bien pour ses qualités d'historien que pour les hauts postes qu'il a occupés. Il a été surtout lu et cité par Abbas II dans ses *Mémoires d'un souverain*. Même si le Khédive rejette ce que Chafiq a écrit dans *Mes Mémoires durant un demi-siècle*⁴ sur l'incident de Védrières⁵, cela confirme qu'il a été influencé par ses œuvres.

¹ Les chroniques sont connues en arabe sous le nom de « ḥawliyyāt » - ou « annales » en français - un nom dérivé de « حَوْل » qui signifie « an ». Les chroniques sont appelées ainsi en arabe pour décrire l'ordre chronologique annuel que le chroniqueur suit dans son œuvre.

² *حواليات مصر السياسية، القاهرة صدرت بين 1900-1930.*

³ Sedki pacha (1875-1950) fut le premier ministre sous le roi Fouad et il était connu pour son autoritarisme, il changea la constitution en 1930 afin de donner plus de pouvoir au roi. Après de larges contestations, Sedki pacha a dû remettre en œuvre la constitution de 1923.

⁴ « *Mudakirātī fī niṣfi qarn* » ou *مذكراتي في نصف قرن*.

Une œuvre en trois parties publiée sous le titre : *Mes Mémoires durant un demi-siècle* sur quatre volumes en 1934. La première partie va de 1873, la fin du règne d'Ismaïl, jusqu'à la mort du khédive Tewfik en janvier 1892, la deuxième partie va de 1892 jusqu'à 1914 et comporte deux subdivisions : la première va de 1892 jusqu'à 1902 et la deuxième va de 1903 jusqu'à 1914. La dernière partie est de 1915 jusqu'à 1923 et porte sur Abbas II et la Grande Guerre.

⁵ Il sera question en détail de cet incident plus loin dans le 3^e chapitre.

Les *Mémoires* d'Abbas II et de Nubar sont présentés dans un ordre chronologique, ceux de Nubar sont répartis en chapitres réunis sous des parties qui portent les noms des vice-rois de l'Égypte depuis Mohamed Ali jusqu'à Ismaïl, comme nous le verrons en détail dans le chapitre II. La matière historique et l'ordre chronologique ne sont pas les seuls éléments que les *Mémoires* d'Abbas II et de Nubar ont en commun avec les Chroniques de leur époque. Notons également l'importance qu'occupe la description des personnages et des lieux. Une description que certains chroniqueurs illustrent par des dessins et des gravures comme c'est le cas de Vivant Denon¹ (1747-1825) en France et d'Ahmed Chafiq² en Égypte.

Rares sont les mémorialistes qui illustrent de leurs mains leurs Mémoires. Par contre, les Mémoires abondent en portraits et en tableaux littéraires. La description du mémorialiste, de ses contemporains, de différents lieux et temps est fort présente dans les *Mémoires* d'Abbas II et de Nubar et forme une sorte de galerie de portraits à lire digne d'être analysée de près. L'image des personnes décrites se complète d'habitude, chez Abbas II et Nubar par la description du contexte spatio-temporel où elles se trouvaient et par le portrait d'autres personnes que le mémorialiste a connues.

¹ Voir *Voyage dans la Basse et la Haute-Égypte pendant les campagnes de Bonaparte*. 1798 et 1799. par Vivant Denon et les savants attachés à l'expédition des Français. Édition ornée de CXVIII planches en taille douce, Londres, Charles Taylor, Hatton Garden, et Sherwood, Neely, et Jones, Paternoster Row, 1817.

² Ahmed Chafiq dessine des portraits et des images de lieux et des scènes de l'époque décrite. Dans l'introduction de ses *Mémoires durant un demi-siècle*, Ahmed Chafiq note à ce propos : « Toutes les parties des *Mémoires* renferment des illustrations, certaines sont rares et sont publiées pour la première fois. Ces illustrations représentent des personnages et des paysages, vrais et symboliques, ainsi que des événements dont il est question dans les Mémoires, qu'ils soient historiques ou personnels. Ils sont cités pour leur aspect anecdotique et pour attirer l'intérêt du lecteur avisé ».

شفيق، أحمد، *مذكراتي في نصف قرن*، الجزء الثاني، عباس حلمي الثاني، القسم الثاني من يناير سنة 1903 إلى سنة 1914، الجزء الثالث، القاهرة، الهيئة المصرية العامة للكتاب، 1998.

ŠAFĪQ, Ahmad, *Muḍakirātī fī nišfī qarn*, tome II Abbas Hilmi II seconde moitié de janvier 1903 jusqu'à 1914, tome III, Le Caire, Al-hay'a al-miṣriya lil-kitāb, 1998.

« *Mes Mémoires durant un demi-siècle* »

Si les Mémoires croisent les frontières des Chroniques essentiellement par leur caractère historique, documentaire et testimonial, ils divergent complètement sur le plan de leur écriture et de leur visée. En établissant un parallèle entre le mémorialiste et le chroniqueur. Jean-Louis Jeannelle compare le chroniqueur au journaliste pour souligner son « effacement » de son texte :

La chronique, très proche des Souvenirs, en diffère néanmoins par le caractère discontinu du tableau des faits sociaux rapportés et par un désengagement plus complet de l'auteur, réduit à sa fonction d'observateur privilégié des arcanes du pouvoir, des milieux culturels ou des sphères mondaines¹.

La remarque de Jean-Louis Jeannelle est à lire dans la relation qui existe entre les Chroniques et les Mémoires afin d'éclairer l'aspect relativement continu du tableau des faits sociaux et surtout historiques esquissé par le mémorialiste. Nous pouvons ainsi repérer une portée plus générale dans les Mémoires qui permet au mémorialiste ou l'oblige à dépasser les dimensions personnelles de l'écriture de soi et de se peindre en dessinant aussi son temps, les lieux et les personnes qui ont influencé sa vie publique.

Les critiques contemporains ont toujours fait appel dans leur définition des Mémoires à l'aspect historique du genre. Comme le souligne André Bertièrre, les Mémoires sont issus « de la rencontre d'un individu avec l'histoire² ». Ce critère aide à définir les Mémoires et les distingue de

¹ *Ibid.*, p. 373.

² *Le Cardinal de Retz mémorialiste*, éd. André Bertièrre, Paris, Klincksieck, 1977, p. 10.

leurs formes voisines¹ : Sébastien Hubier s'accorde avec Philippe Lejeune et écrit :

Tandis que l'autobiographie est centrée sur l'existence même de celui qui l'écrit, les mémoires sont consacrés aux bouleversements historiques auxquels l'écrivain a assisté, ou pris part - ou encore aux relations privilégiées qu'il a pu entretenir avec les grands de ce monde qui ont, peu ou prou, déterminé lesdits bouleversements².

Jean-Louis Jeannelle, quant à lui, met l'accent sur l'aspect privé et intime de l'autobiographie (vie réfléchie) qui la distingue des Mémoires historiques où il n'est question que de la vie publique du mémorialiste (vie mémorable) :

On peut donc distinguer les deux grandes modalités de récit de soi comme suit : alors que l'autobiographe reconstitue l'origine de son identité (enfance et apprentissage, premières confrontations à autrui, acquisition progressive d'une autonomie, etc.), le mémorialiste envisage sa vie comme un objet donné, qu'il s'agit de rendre manifeste dans sa globalité ou dans sa partie la plus digne d'intéresser ses contemporains et ses successeurs³.

¹ Jean-Louis Jeannelle remarque : « Le point le plus litigieux est sans conteste celui des rapports entre les Mémoires et l'autobiographie (ou l'autoportrait), c'est-à-dire entre les Vies mémorables et les Vies réfléchies » *Écrire ses Mémoires au XXe siècle, Déclin et renouveau*, Paris, Gallimard, 2008, p. 369.

² Sébastien Hubier, *Littératures intimes : Les expressions du moi, de l'autobiographie à l'autofiction*, Paris, Armand Colin, 2003, p. 53.

³ Jean-Louis Jeannelle, *Écrire ses Mémoires au XXe siècle, Déclin et renouveau*, op.cit., p. 369.

Les rapports « problématiques » entre Mémoires et autobiographie peuvent être expliqués par l'échange qui existe entre eux, ou par l'intersection de leurs frontières et qui définit ces deux genres en particulier et les genres testimoniaux en général. Nous constatons que les différentes formes de l'écriture personnelle se mélangent et se partagent certaines caractéristiques, cela crée une sorte de continuum entre elles plutôt que des frontières. Cet aspect mixte sera analysé au long de la présente recherche et peut être *a priori* expliqué par le projet de départ que les auteurs de chacune de ces formes fixent, quels que soient les choix que chacun fera ensuite suivant le genre ou la forme à laquelle ils choisissent d'identifier leurs œuvres, à savoir : l'écriture de soi ou l'écriture d'une vie.

Les Mémoires avec majuscule et au pluriel cumulent, à notre sens, les caractéristiques du substantif « mémoire » au singulier et celles, évidemment, de sa forme au pluriel sans majuscule. Le « mémoire » en tant qu'écrit sommaire - défini par Furetière¹ - et les « mémoires » en tant que rapports où l'on disserte - classés avec précision par Larousse - ont, en quelque sorte, donné naissance aux Mémoires historiques et y ont laissé leurs empreintes². Plusieurs hommes politiques compilent au cours des années de leur vie publique des documents officiels, des rapports ou des archives auxquels ils avaient accès pour les utiliser dans leurs Mémoires. Henry Laurens³ constate que ces documents, qui sont plus tard déposés dans les archives nationales, renferment une littérature qu'il surnomme

¹ Selon Furetière le mémoire au singulier « est un écrit sommaire qu'on donne à quelqu'un pour le faire souvenir de quelque chose. [...] Il a donné à ses juges un *mémoire* instructif de son affaire, un placet raisonné. On dit aussi au Palais, des écritures par mémoires. On a donné un bon *mémoire* pour un tel parti, pour un tel recouvrement. On dit aussi dans un article de compte qui est simplement narratif, où il n'y a point de somme à tirer en ligne, c'est pour *mémoire* ». Antoine Furetière, *Le Dictionnaire universel*, *op. cit.*

² Comme on le sait, on les trouve parfois insérés dans les Mémoires ou en annexe.

³ Dans son séminaire au collège de France en 2010 intitulé « Autobiographie et culture politique dans l'Orient arabe contemporain ».

« littérature diplomatique ». En rédigeant ses propres Mémoires, l'homme politique fait usage, à notre sens, de la « littérature diplomatique » et les stratégies scripturales utilisées pour créer une œuvre au croisement des récits de soi et de l'Histoire afin d'« écrire son temps », pour reprendre l'expression de Zanone¹.

Dans la première moitié du XIX^e siècle en France, la production des Mémoires a augmenté de manière remarquable, « ce moment de politique vide est un moment de mémoire plein »². En fait ce moment n'a pas été complètement vide, mais la période entre 1815 et 1848, c'est-à-dire de la Restauration à la Révolution de 1848, est une période relativement stable par rapport aux bouleversements qui ont eu lieu avant la chute du premier Empire. Suivant Pierre Nora, cette période est « le grand moment des Mémoires » : un moment qui a vu la floraison des « grandes » œuvres du genre dignes du surnom « Mémoires d'État » proposé par Nora³.

Tout se conjugait pour faire de la Restauration une fête et un drame de la mémoire. La triste cour de Louis XVIII comme celle, caricaturale, de Charles X, avaient rendu plaisantes à lire les descriptions de l'ancienne Cour, l'humiliation nationale de 1815 avait valorisé les récits des gloires anciennes et récentes de la France⁴.

¹ Damien Zanone, *Écrire son temps*, op. cit.

² Voir Pierre Nora, « Les Mémoires d'État : de Comynnes à de Gaulle », *Les Lieux de mémoire. La Nation II*, Paris, Gallimard, 1986, p. 355-400, ici p. 363.

³ *Loc. cit.*

⁴ *Ibid.*, p. 360.

Zanone explique :

Il est certain que, dans l'impression de retombée politique ressentie par beaucoup après Waterloo, la mémoire se trouve sollicitée comme une catégorie essentielle de l'entendement politique. C'est très vite devenu un lieu commun du discours des années 1820 et 1830 sur l'époque contemporaine¹.

La « retombée politique » de la banqueroute de l'Égypte et de l'occupation anglaise (1882) aurait poussé Nubar à porter témoignage. Nubar a rédigé ses *Mémoires* entre 1890 et 1897, il avait 65 ans lorsqu'il a entamé la rédaction et était toujours au pouvoir, sous le règne d'Abbas II. C'est donc 8 ans après l'arrivée des Anglais en Égypte que Nubar s'est résolu à enregistrer sa vie publique selon son propre point de vue.

Quant aux *Mémoires d'un souverain*, ils ont été rédigés entre 1936 et 1940. La première guerre mondiale a obligé Abbas II à ne pas précipiter la rédaction de ses *Mémoires* pour observer d'abord l'évolution de cette guerre et son impact d'une part sur l'Égypte et d'autre part sur le peuple. Le Khédivé remarque dans l'introduction de ses *Mémoires* :

[Le mouvement nationaliste égyptien] qui fut une cause d'étonnement universel de sympathies généreuses, et, en même temps, de persécutions outrageantes, se révéla, s'affirma et s'amplifia sous mon règne. Après la guerre mondiale et les nouvelles déceptions qui nous attendaient, il multiplia ses efforts, mais hélas sans atteindre les résultats si longuement et si âprement poursuivis².

¹ Zanone, *Écrire son temps*, op. cit., p. 16.

² *Mémoires d'un souverain*, op. cit., p. 29.

Exilé à Genève depuis 1914, le dernier Khédive d'Égypte a toujours cru à la possibilité de retrouver son pouvoir. Or, l'espérance du Khédive s'est évanouie et il a trouvé qu'il faisait l'objet de plusieurs critiques qui déformaient son image et qui s'attaquaient à sa loyauté. André Raymond remarque que la publication du *Grand Mémento Encyclopédique Larousse*¹ en 1936, où le Khédive est présenté comme étant un « blanc-bec » et un « rebelle rusé »², « laisse imaginer que ce texte aurait pu constituer un déclic le décidant à se mettre à l'ouvrage ». D'un autre côté, la situation politique de l'Égypte n'a pas évolué comme Abbas II l'espérait, surtout à cause de l'effondrement de l'empire ottoman. André Raymond continue en expliquant :

Il est plus plausible encore, que le traité³ conclu cette année là (le 26 août [1936]) entre l'Égypte et la Grande-Bretagne, qui paraissait clore le chapitre ouvert en 1882, ait fourni à l'ex-souverain une raison pour entreprendre de présenter à la postérité, et avant tout au peuple égyptien, l'image qu'il souhaitait donner de son éviction⁴.

L'image d'Abbas II qui a été présentée dans le *Grand Mémento* a sans doute dérangé le Khédive et l'a poussé à se défendre et à rompre ainsi

¹ Nous annexons à ce chapitre le texte concernant Abbas II. *Grand Mémento Encyclopédique Larousse*, [Publié sous la direction de Paul Augé], t. 1, Paris, [Texte imprimé], 1936. Voir annexe n.° 1.

² *Ibid.*, p. 347.

³ Suivant ce traité, la Grande-Bretagne s'est engagée à quitter la plupart du territoire égyptien mais en gardant le contrôle du canal de Suez. L'indépendance de l'Égypte et l'évacuation des Anglais n'a eu lieu qu'en 1952 après le coup d'État des officiers libres, connu sous le nom de la révolution de Nasser.

⁴ Selon André Raymond : « Mais ce texte resta ensuite dans les cartons du souverain qui renonça à en effectuer la publication, peut-être en raison du déclenchement de la guerre, en 1939, qui constituait en effet une circonstance peu favorable. » Préface d'André Raymond in *Mémoires d'un souverain, op. cit.*, p. III.

son silence par la rédaction de ses *Mémoires*, comme le remarque André Raymond. Abbas II veille à répondre dès l'introduction même de ses *Mémoires* aux accusations du chroniqueur du *Grand Mémento Larousse* en citant plusieurs passages et en avançant à chaque fois les preuves qu'il possède pour le démentir. Le khédivé s'est ainsi servi de cet ouvrage comme d'un point de départ dans son entreprise d'autodéfense, de témoignage et de dévoilement de la vérité comme il l'affirme d'entrée de jeu.

Cet ouvrage n'était pas le seul à pousser le Khédivé à se manifester, l'effet des ouvrages du consul général britannique Cromer est indubitable. Mais n'anticipons pas. Notons pour le moment que le témoignage du Khédivé ne suit pas de mode et ne provient pas d'une initiative ostentatoire, mais bien, comme il l'affirme, d'une obligation.

En France, Zanone remarque : « entre [1815 et 1848], le genre des Mémoires connaît les étapes obligées de la grandeur et de la décadence¹ ». L'écriture des Mémoires est devenue une « mode² », voire une obsession³. Nous pouvons lire dans les Mémoires de M^{me} de Genlis : « Presque tous les contemporains ont laissé des Mémoires⁴ ».

Ou encore chez Chateaubriand

¹ *Ibid*, p. 15.

² L. d'Abrantès, *Mémoires de Madame la duchesse d'Abrantès, Souvenirs historiques sur Napoléon, la Révolution, le Directoire, le Consulat, l'Empire et la Restauration*, Paris, Garnier frères, [Paris, Ladvocat puis L. Mame, 1831-1835, 18 vol.] 1893, 10 vol., vol. I, p. 2. Elle affirme plus loin : « Aujourd'hui, chacun publie ses Mémoires ; tout le monde a des souvenirs. » *Ibid.*, p. 181.

³ Zanone, *Écrire son temps*, *op. cit.*, p. 34.

⁴ M^{me} de Genlis, *Mémoires*, *op. cit.*, vol. I, p. 1.

Le temps où nous vivons a dû nécessairement fournir de nombreux matériaux aux Mémoires. Il n'y a personne qui ne soit devenu, au moins pendant vingt-quatre heures, un personnage, et qui ne se croit obligé de rendre compte au monde de l'influence qu'il a exercée sur l'univers. Tous ceux qui ont sauté de la loge du portier dans l'antichambre, qui se sont glissés de l'antichambre dans le salon, qui ont rampé du salon dans le cabinet du ministre, tous ceux qui ont écouté aux portes, ont à dire comment ils ont reçu dans l'estomac l'outrage qui avait un autre but¹.

L'écriture des Mémoires jouit d'un certain prestige lié à la notoriété littéraire ou historique de leur auteur, aux événements ou à la période racontée, mais aussi au genre lui-même, étant donné que l'écriture des Mémoires, comme nous l'avons vu plus haut, a souvent été associée, à tort ou à raison, à celle de l'Histoire. Marc Fumaroli considère que la majuscule des Mémoires témoigne du prestige de leurs rédacteurs, « grâce à la dignité des faits dont ces princes, ducs, maréchaux, chanceliers font le récit² ».

Tel mémorialiste, tels Mémoires

La forme plurielle des Mémoires – avec la majuscule au début du mot - qui distingue le genre marquerait également la pluralité des formes de cette écriture testimoniale. Les Mémoires sont pluriels et variés. N'est-

¹ F.-R. de Chateaubriand, *Études ou Discours historiques sur la chute de l'empire Romain, la naissance et les progrès du christianisme et l'invasion des Barbares*, Paris, Librairie Firmin Didot, 1845, p. LXXIII-LXXIV.

² Marc Fumaroli, *La Diplomatie de l'esprit*, Paris, Hermann, « Savoir : Lettres », 1994, p. 187.

ce pas aussi le cas de plusieurs autres genres littéraires ? Si on répète parfois qu'il y a autant de romans que de romanciers, de nouvelles que de nouvellistes, nous pouvons aussi constater qu'il y a autant de Mémoires que de mémorialistes, pour rendre compte de la pluralité des formes du genre. S'agissant des Mémoires, cette constatation pourrait signifier que les Mémoires sont aussi nombreux que les mémorialistes. Or, c'est la forme qui est aussi multiple que les Mémoires, d'autant que certains mémorialistes rédigent plusieurs Mémoires pour raconter parfois leur propre vie et celle d'autres personnes, d'où les nombreuses classifications des Mémoires.

Selon les critiques, on peut distinguer dans les Mémoires des aristocrates deux grandes tendances : les Mémoires d'épée et les Mémoires de Cour. Alors que les Mémoires d'épée célébraient les actes héroïques des guerriers, les Mémoires de Cour vantaient le Roi, la Reine et la grandeur de la Cour. Citons en guise d'exemple les *Mémoires de Mme de Motteville* où la mémorialiste raconte son témoignage sur la Cour depuis la régence d'Anne d'Autriche jusqu'à la mort de Louis XIII.

Les Mémoires d'épée sont nés pour témoigner de l'œuvre du mémorialiste guerrier. Lorsque les Historiens de la Cour célébraient la gloire du Roi, certains mémorialistes se sont préoccupés de raconter la leur pour l'inscrire dans la mémoire collective et dans l'Histoire. En France, la floraison des Mémoires d'épée a eu lieu, comme le précisent Marc Fumaroli et Pierre Nora, durant la deuxième moitié du XVI^e siècle, période qui a été surtout marquée par les guerres de religion. Les cloisons entre ces deux catégories ne sont certainement pas hermétiques, les Mémoires du

comte de Bussy (rédigés vers les années 1666 et publiés en 1696) s'appuient sur des documents et des correspondances officiels de la Cour tout en relatant la propre vie militaire du mémorialiste, nous y lisons :

Ces mémoires étant faits sur des ordres, des lettres, des patentes et des brevets du roi, des lettres de ministres d'État, de généraux d'armée et même de particuliers [...], toutes ces choses [...] composeront une histoire de moi si véritable et si particularisée que je [la] [sic] pourrais appeler ma confession générale, si je ne disais quelquefois du bien de moi comme du mal¹.

La pléthore des Mémoires au début du XIX^e siècle a été exploitée par les éditeurs qui ont pu transformer la production du genre en une « administration des Mémoires » comme L. d'Abrantès². Dans cette administration on a affaire à des mémorialistes qui ont été payés pour rédiger les Mémoires d'autres personnes afin de les faire passer à la postérité, de les rendre célèbres ou de leur octroyer le prestige littéraire et historique que favorisent les Mémoires. Certains mémorialistes confiaient la tâche d'écrire leurs Mémoires à d'autres écrivains³ pour profiter de leur style et expérience ou tout simplement pour s'épargner l'effort de la rédaction. Les manœuvres des mémorialistes sur demande avaient des aspects variés, d'où les différents surnoms sous lesquels ils étaient connus : auteurs supposés, auteurs de Mémoires apocryphes⁴, teinturiers...

¹ *Mémoires de Roger de Rabutin, comte de Bussy*, éd. L. Lalanne, Paris, Charpentier, 1857, 2 tomes, réédités en 1882. Jean Garapon remarque : « Bussy [...] oriente ici peut-être l'esthétique traditionnelle des mémoires d'homme de guerre – comptabilité, preuves à l'appui, des services rendus au souverain – vers des voies nouvelles, les mémoires comme autoportrait. » « Les Mémoires, nébuleuses de genres », in *Le Genre des Mémoires, Essai de définition*, *op. cit.*, p. 264.

² *Mémoires*, *op. cit.*, vol. I, p. 10.

³ C'est ce qu'on appelle aujourd'hui un « Nègre ».

⁴ Selon Quérard, l'ouvrage apocryphe est « tout livre publié par son auteur sous le nom d'un homme connu par des écrits » alors que « les auteurs supposés sont des déceptions des littérateurs, jadis comme aujourd'hui, ont fait éprouver, en lançant dans le public, pour le lui

Zanone propose de distinguer les « auteurs aidés » des auteurs qui falsifient de bout en bout leurs œuvres. Dans le premier cas : « en échange d'un contrat avec un mercenaire de la plume qui recevra des confidences orales ou écrites, des documents privés (des lettres en particulier) ; on lui demande aussi de reconnaître l'ouvrage comme sien une fois publié. Cette situation n'est pas celle que nous retenons comme de « teinture » véritable, l'artifice n'y étant pas absolu¹ ». Dans le second cas, les Mémoires sont falsifiés « depuis la conception jusqu'à la diffusion, jamais l'auteur putatif n'a été consulté. Pour cela, le plus sûr est de confectionner les Mémoires d'une personne décédée, ou bien de présenter l'ouvrage comme anonyme. On serait tenté de ne retenir que le deuxième cas de figure pour illustrer la pratique des Mémoires apocryphes ou pseudo-Mémoires, mais il faut convenir qu'on ne peut guère établir de distinction étanche. »² Sous prétexte de remanier les *Mémoires* de Sully, l'abbé de L'Écluse en a réécrit certains passages, il est allé même jusqu'à les déformer pour s'en servir afin de « disculper les jésuites toutes les fois qu'ils sont mis en cause³ ».

faire accepter avec confiance, des livres historiques d'une incontestable authenticité, quand pas une ligne de ces auteurs prétendus n'étaient venue, de leur vivant, révéler qu'ils fussent écrivains. » J. - M. Quérard, *Les Supercheries littéraires*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1964, 3 vol., vol. I, p. 4-5.

¹ Selon Zanone : « Cette pratique connaît certes des variations importantes selon ceux qu'elle concerne : on estime que Constant Wairy et Mademoiselle Avrillion, respectivement ancien valet de chambre de Napoléon et ancienne femme de chambre de Joséphine n'ont pas écrit une ligne des Mémoires à succès qu'ils ont accepté de prendre à leur charge ; tandis que Bourienne, et plus encore Fouché, avaient remis un travail plus élaboré à ceux qui ont donné la forme définitive à leurs Mémoires. », *Écrire son temps, op. cit.*, p. 40.

² *Ibid.*, Zanone ajoute : « Nous choisissons par exemple de ne pas considérer comme apocryphes les Mémoires de Bourienne ou ceux de Fouché : même si la publication des *Mémoires de Joseph Fouché, duc d'Otrante* suscita un procès retentissant ».

³ Bernard Barbiche, « Histoire, littérature et politique au XVII^e siècle : les Mémoires de Sully réécrits par l'abbé de L'Écluse des Loges » in *Le Genre des Mémoires, Essai de définition, op. cit.*, p. 356. B. Barbiche remarque que dans les *Mémoires des sages et royales Économies d'État* rédigés par Sully (à partir de 1611 et imprimés en 1638 et 1662 dans différentes éditions) la deuxième personne du pluriel utilisée par les secrétaires de Sully pour lui raconter sa vie a été remplacée par la première personne du singulier dans la réécriture effectuée par l'abbé de l'Écluse. Cf. Bernard Barbiche, *Ibid.*, p. 350.

Zanone constate que l'écriture des Mémoires au début du XIX^e siècle apparaissait comme une obligation, tout personnage historique devait laisser ses Mémoires et s'il ne l'avait pas fait, on les écrivait pour lui de son vivant ou à sa place après sa mort! Les éditeurs qui ont publié les grandes œuvres du genre sont les mêmes qui « arrangeaient » la publication des Mémoires apocryphes, parmi lesquels on peut citer : François Ladvocat et Louis Mame. La vogue¹ de teinture des Mémoires s'est répandue et a réussi, des auteurs talentueux et même connus ont pratiqué cette « industrie ». Balzac l'a essayé par exemple dans *Mémoires de Sanson*². En Égypte, Les *Mémoires* du Roi Farouk manquent de crédit parce qu'on les classe parfois sous l'étiquette du témoignage apocryphe³.

Les Mémoires de Nubar et ceux d'Abbas II seraient-ils une variante des Mémoires de Cour ou des Mémoires d'épée ?

En rédigeant ses *Mémoires*, Nubar pacha est un exemple d'un personnage de l'Histoire qui refuse le rôle secondaire et ignoré par les historiens. « L'homme de l'ombre » se révèle dans son œuvre comme architecte d'accords importants et pionnier de grands projets qui étaient réalisés, naturellement, au nom du Khédive. Sans compter sur l'Histoire

¹ La teinture des Mémoires a peut-être été préparée par la réécriture de certaines œuvres littéraires qui s'est répandue au XVIII^e siècle. Bernard Barbiche cite en guise d'exemple de cette pratique la réécriture des contes et nouvelles de Marguerite de Navarre et leurs nombreuses rééditions entre 1698 et 1778. Le *Gargantua* de Rabelais « fait l'objet en 1752 de deux éditions expurgées ou abrégées par l'abbé de Marsy et par l'abbé Pérau ». Selon Barbiche, « l'abbé de l'Écluse des Loges ne faisait donc que se conformer à une pratique en vogue ; mais en l'occurrence, il récrivait d'authentiques Mémoires et non pas une œuvre de fiction. » *Ibid.*, p. 348.

² Zanone, *Écrire son temps*, *op. cit.*, p. 52.

³ Les *Mémoires du roi Farouk* ont été publiés dans le quotidien *Al Ahrām* sur 7 épisodes hebdomadaires entre octobre et novembre 2009. Ces *Mémoires* sont rédigés à la première personne, mais *Al Ahrām* n'évoque aucun détail sur le texte original. La famille royale ne s'est pas prononcée sur ce sujet, ni pour confirmer ni pour infirmer l'authenticité de ce témoignage.

telle qu'elle est rédigée par les historiens du Khédivé à la gloire de sa Majesté, Nubar érige son nom au rang des monarques qu'il a servis. Les *Mémoires de Nubar* ne sont pas le seul texte le concernant, nous avons l'exemple de nombreux ouvrages qui ont été consacrés à sa personne de son vivant et après sa mort, entre autres :

- Alexandre Holynski citoyen des États-Unis d'Amérique, *Nubar-Pacha devant l'Histoire*, Paris, E. Dentu, Éditeur, Librairie de la Société des gens de Lettres, Palais-Royal, 15-17-19, Galerie d'Orléans, 1886.
- *Nubar Pacha 1825-1899, Notes et impressions*, M. Émile Bertrand, Le Caire, Édité par le journal « L'Égypte », 1904. La publication de cet ouvrage suit « la cérémonie d'Inauguration du monument élevé à Nubar Pacha », ce monument est la statue¹ de Nubar Pacha qui a été inaugurée le 3 juin 1904 à Alexandrie. Le Khédivé Abbas II a été représenté à la cérémonie par Mustapha pacha Fehmy, le président du conseil des Ministres, Lord Cromer a représenté l'Angleterre.
- Victoria Archarouni, *Nubar Pacha Grand serviteur de l'Égypte (1825-1899)*, ouvrage couronné par l'Association France-Égypte, Prix Wacif Pacha Boutros Ghali, Alexandrie, imprimé chez les pères Dom Bosco, 1951. Cet ouvrage est une biographie de Nubar pacha.

¹ Lors de la révolution de 1952, qui a entraîné la chute de la monarchie et la déclaration de la première république en Égypte, la statue de Nubar, le serviteur fidèle de la famille royale, a été enlevée du Parc des Challalat (Parc des chutes d'eau) où elle a été érigée en 1904. Cette statue se trouve actuellement à l'entrée de l'Opéra d'Alexandrie.

Alexandre Holynski¹, l'auteur de *Nubar-pacha devant l'Histoire*, est un ami de Nubar et de sa famille ; il a consulté des notes de Nubar dont ce dernier s'est peut-être servi, à notre sens, pour rédiger ses *Mémoires*. Non seulement Alexandre Holynski adopte le même avis² que Nubar, mais il est aussi influencé par ses idées. Cela se reflète dans le plan de ses chapitres et dans le développement de son œuvre qui rappelle de près le style nubarien, en reprenant la même logique, les mêmes événements, comme par exemple l'image de Nubar réformateur et celle d'Ismaïl opulent et gaspilleur, celle d'Ibrahim³ ivre, etc.

Alexandre Holynski raconte qu'il avait rencontré Nubar la première fois en 1848 à Paris grâce à un ami commun (Charles Edmond⁴), puis en 1873 à Constantinople. C'est en 1885, grâce à un voyage de plusieurs mois en Égypte qu'Alexandre Holynski a eu l'occasion de mieux connaître Nubar et de rédiger son œuvre sur Nubar :

Dans la présente année de 1885, qu'il m'a été permis de le voir, de l'observer, de l'étudier à mon aise, pendant de longs mois, à toutes les heures du jour, matin et soir. Les portes de sa maison hospitalière du Caire m'ont été ouvertes à double battant en qualité d'ami de Charles Edmond et de correspondant du Temps, le journal de prédilection de Mme Nubar⁵.

¹ Alexandre Holynski (1816-1893) écrivain, traducteur et voyageur d'origine polonaise et naturalisé américain.

² Alexandre Holynski affirme : « En esquissant [le] portrait [de Nubar], je me place, comme lui, au point de vue des intérêts de la nationalité arabe de l'Égypte. » *Ibid.*, p. V.

³ Le développement du chapitre d'Alexandre Holynski sur Ibrahim ressemble à celui de Nubar dans ses *Mémoires*. Les deux auteurs mettent l'accent dans leur chapitre sur le caractère guerrier et sauvage du pacha et insistent vers la fin du chapitre sur la reconnaissance que lui doit Nubar et sur les qualités que ce souverain possédait.

⁴ Charles Edmond [Charles-Edmond Chojecki] (1822-1899) : écrivain, journaliste et voyageur polonais, il est aussi connu pour sa traduction du *Manuscrit trouvé à Saragosse* de Jan Potocki en polonais en 1847.

⁵ Alexandre Holynski, *Nubar-pacha devant l'Histoire*, *op. cit.*, p. 16.

Alexandre Holynski explique dans son avertissement que *Nubar-pacha devant l'histoire* est un chapitre de ses propres *Mémoires* et déclare ne pas avoir voulu attendre la publication posthume de ses *Mémoires* pour ne pas tarder à défendre la personne de Nubar et faire face aux calomnies qui couraient à l'époque. Selon Holynski, Ismaïl pousse ses partisans, depuis son exil, à déformer l'image de Nubar en l'accusant d'être un adversaire de la France. Nubar n'est certainement pas resté neutre face à ces manœuvres.

Étant conscient de la manière dont le mécanisme de l'information fonctionne Nubar a essayé avant et après sa retraite d'orienter l'opinion publique et même l'Histoire. Nubar et sa famille recevaient des journalistes et des voyageurs (comme Alexandre Holynski), facilitaient la documentation aux chercheurs, en montrant sa correspondance avec sa femme et en leur donnant accès à ses notes et ses archives. La même stratégie est d'habitude suivie par les souverains ayant leurs propres historiens chargés, normalement, de bien illustrer l'image du monarque, y compris après sa mort, comme c'est le cas du Khédivé Ismaïl dont l'œuvre et le portrait ont souvent été un sujet de débat.

Abbas II s'appuie dans ses *Mémoires* sur des documents officiels pour corriger l'image de son grand-père Ismaïl, ainsi que sa propre image. D'autres ouvrages ont été également édités par le Palais Royal suivant la même stratégie pour dévoiler des documents officiels et ouvrir les archives royales : nous pensons par exemple à l'ouvrage de Jacques Tagher, conservateur de la bibliothèque privée de S. M. le Roi et de Georges Guindi Bey, chef des archives historiques au cabinet de S. M. le Roi, *Ismaïl d'après les documents officiels* avec avant-propos et introduction

historique, ouvrage publié à l'occasion du cinquantième de la mort du Khédive Ismaïl (1895-1945), Le Caire, 1946. Cet ouvrage édité sous le règne du roi Farouk, 50 ans après la mort d'Ismaïl, illustre à quel point l'image d'Ismaïl était sujette à des critiques. Des nationalistes égyptiens et parfois aussi des chroniqueurs étrangers se servaient de ces critiques pour attaquer le Khédive et plus tard ses successeurs. La nécessité de défendre Ismaïl s'est avérée ainsi indispensable pour défendre le trône.

Dans *Nubar pacha 1825-1899, Notes et impressions*, Émile Bertrand¹ décrit la vie publique de Nubar sous forme de biographie détaillée. Comme nous l'avons souligné chez Alexandre Holynski, Émile Bertrand raconte des anecdotes de la vie du pacha, qu'on retrouve aussi dans les *Mémoires* de Nubar. Certaines répliques figurent presque textuellement dans les deux ouvrages. Dans *Nubar pacha, Notes et impressions*, Émile Bertrand raconte :

Le jour même où Boghos bey présentait le jeune Nubar à Mehemet Ali, il entra au service comme deuxième secrétaire du Vice-Roi. « Va, lui avait dit celui-ci, travaille, je te verrai à l'œuvre ! »²

Dans les *Mémoires de Nubar pacha*, la réplique de Mohamed Ali est rapportée quasiment dans les mêmes mots :

¹ Nous ne disposons pas d'informations sur Émile Bertrand, mais il est présenté par les critiques comme étant le gérant de *La voix de l'Arménie* : une revue bi-mensuelle qui était éditée à Paris.

² Émile Bertrand, *Nubar pacha 1825-1899, Notes et impressions*, Le Caire, L'Égypte, 1904, p. 11.

Le vice-roi fit un signe à mon oncle qui s'appuya, plutôt qu'il ne s'assit sur le sofa ; puis, après avoir échangé quelques mots avec lui : « Travaille, me dit-il en se tournant vers moi, que je te voie à l'œuvre. » Je me retirai avec respect, après avoir, suivant l'étiquette, baisé le pan de son sedjâdeh¹.

La rencontre de Nubar avec le grand vice-roi est une scène initiale chez Émile Bertrand et chez Nubar, mais elle gagne dans le témoignage de Nubar plus de précision et plus de vie. Le pacha continue le dessin du tableau en donnant de l'importance au décor, à la gestuelle et au comportement des interlocuteurs. La rencontre avec Mohamed Ali figure dans les deux ouvrages, étant donné que c'est une des rencontres les plus importantes qui ont marqué l'esprit de Nubar ainsi que sa carrière. C'est le cas pour la décoration de Nubar par le roi Louis-Philippe, Émile Bertrand raconte :

Mais au dernier moment, quand déjà le prince Ibrahim avec sa suite sortait des salles du palais des Tuileries où il était venu prendre congé du Roi et des Princes Royaux, Louis-Philippe, dans un mouvement de sympathie et de regret qu'il ne sut maîtriser, fit courir derrière le jeune secrétaire, le rappela auprès de lui et enlevant la croix de la Légion d'honneur qui se trouvait sur la poitrine d'un de ses officiers de service, il l'épingla, en souriant, à la boutonnière du jeune Nubar ravi et muet d'émotion :

« Dites bien à votre Prince, ajouta le Roi, que ce n'est pas le gouvernement français mais bien le Roi, personnellement qui vous a décoré de sa main ! »

Dans les *Mémoires* de Nubar, la même scène est racontée mais avec des détails différents surtout dans la réplique de Louis-Philippe :

¹ *Mémoires de Nubar pacha, op. cit., p. 5, 6.*

La cérémonie terminée, nous suivions pour nous retirer la longue galerie (corridor des Tuileries) quand un officier d'ordonnance nous rejoignit ; le roi me demandait. En me retournant, je vis en effet, à l'extrémité [sic] de la galerie, Louis-Philippe, suivi d'un cortège d'aides de camp, qui s'avancait vers nous. « Mon Ministre, me dit-il, ne voulait pas vous donner la croix, parce que vous êtes trop jeune, et il vous avait préparé un cadeau, mais je ne vois pas de plus beau cadeau à vous faire que celui-ci. » Ce disant, il tenait entre ses doigts une croix détachée de la poitrine d'un des officiers de sa suite. Je ne remerciai même pas, je pris la décoration et courus à Ibrahim. J'entendis le roi rire et, le soir, le duc de Montpensier, venant rendre visite à Ibrahim, me rapporta que le roi l'avait expressément chargé de me dire de nouveau que c'était lui personnellement et non son gouvernement qui m'avait décoré. L'acte du roi causa à Ibrahim une satisfaction encore plus grande que je n'en avais ressentie moi-même en recevant la croix¹ ».

Émile Bertrand a peut-être obtenu ses informations de Nubar lui-même, ou d'un membre de sa famille, il a probablement eu accès à ses notes ou a peut-être aussi eu recours à la presse de l'époque pour en tirer certaines informations, cela pourrait expliquer la différence entre sa version et celle de Nubar. Mais, certaines situations ne peuvent avoir comme témoin (direct ou indirect) que Nubar, cela nous laisse croire que la famille de Nubar pacha a probablement permis à Émile Bertrand de consulter le manuscrit des *Mémoires de Nubar*, d'autant que l'œuvre d'Émile Bertrand a été publiée en 1904 essentiellement pour lui rendre hommage.

¹ *Mémoires de Nubar pacha, op. cit., p. 28.*

Sans nous lancer dans une comparaison entre des ouvrages qui ont été rédigés sur Nubar, de son vivant ou après sa mort, et entre ses *Mémoires*, nous remarquons que la valeur des *Mémoires de Nubar pacha* augmente lorsqu'on les compare à d'autres ouvrages qui racontent sa vie publique, que ces ouvrages soient du même genre testimonial, comme c'est le cas pour *Nubar pacha devant l'Histoire* d'Alexandre Holynski ou que ces ouvrages appartiennent à des genres différents comme l'œuvre d'Émile Bertrand (une biographie du pacha).

Les ouvrages qui avaient pour sujet la vie de Nubar prouvent que d'un côté Nubar attribuait de son vivant de l'importance à son image publique et que, d'un autre côté, la vie de Nubar attirait l'attention de ceux qui y voyaient une matière d'un livre. La famille de Nubar accordait le même intérêt à la mémoire du pacha après sa mort et a continué, à notre sens, à encourager ou à aider les auteurs ayant pour matière de leurs ouvrages, la vie de Nubar. Le pacha a trouvé sans doute dans ce genre d'ouvrages un moyen pour se défendre, pour se mettre en valeur et pour enregistrer son œuvre de manière indirecte, sous la plume des autres. Une grande partie des informations et des événements racontés dans les deux ouvrages en question ont été confirmés dans les *Mémoires*, même si Nubar les raconte autrement. Remarquons que si ces auteurs s'accordent avec l'avis de Nubar et prennent parfois sa défense, ce dernier a voulu raconter sa vie dans son style, en détail pour enregistrer son témoignage et en prendre la responsabilité.

Ainsi, nous trouvons dans les *Mémoires* de Nubar, plus qu'une forme de témoignage direct, qui se distingue par son acuité et sa fiabilité,

le reflet d'une image qui se veut plus complète que n'importe quelle autre œuvre. Cette image est à lire dans ses portraits, dans ceux des autres, dans son style et même dans la description des événements, des lieux et des temps qu'il décrit. Cette constatation concerne plus généralement l'image des mémorialistes et caractérise le genre des Mémoires, comme nous essayerons de le prouver dans le dernier chapitre du présent travail.

L'œuvre d'Alexandre Holynski et celle d'Émile Bertrand figurent dans la bibliographie d'un troisième ouvrage qui porte sur Nubar : *Nubar pacha, Grand serviteur de l'Égypte (1825-1899)*. Victoria Archarouni raconte avec beaucoup de précision l'œuvre de Nubar depuis Mohamed Ali jusqu'à Abbas II. L'ouvrage de Victoria Archarouni se distingue par l'intérêt que l'auteur accorde à l'Histoire de l'Égypte et au règne des vice-rois. Le titre du premier chapitre sur lequel s'ouvre l'ouvrage est : « Tableau politique de l'Égypte vers la fin du règne Mohamed Aly Pacha ». Le tableau politique de l'Égypte s'accomplit au fil des chapitres en esquissant le portrait de Nubar « serviteur de l'Égypte » sous le règne des différents vice-rois. Victoria Archarouni accorde une importance particulière au projet de la réforme judiciaire. L'auteur consacre le dernier chapitre au rôle joué par Nubar concernant la question arménienne pour rendre ainsi l'image la plus complète possible de Nubar « serviteur de l'Égypte » et de la question arménienne. D'ailleurs, Victoria Archarouni décrit l'Égypte dans son œuvre comme étant la patrie adoptive¹ de Nubar,

¹ Victoria Archarouni souligne l'amour de Nubar pour l'Égypte : « Les dernières années de sa vie il les passa à Paris où, pour remplir le vide de ses journées, il s'occupa d'études agricoles, puis de la rédaction de ses mémoires [...]. Mais il aimait trop l'Égypte pour se plaire complètement ailleurs. La nostalgie de sa patrie adoptive, il l'exprimait dans cet aveu jailli du cœur, [...] : « Je rêve de m'asseoir de nouveau sur le balcon de ma maison du Caire et de voir dans la nuit qui descend s'allumer lentement les étoiles. Nulle part, elles ne sont plus douces, plus brillantes ». *Nubar pacha, Grand serviteur de l'Égypte (1825-1899)*, *op. cit.*, p. 218.

une expression qu'elle doit à Cromer, comme nous verrons dans le dernier chapitre de la présente recherche.

Nubar pacha devant l'histoire d'Holynski (1886), la statue érigée à la mémoire de Nubar à Alexandrie (1904), *Nubar pacha (1825-1899)*, *Notes et impressions* d'Émile Bertrand (1904), *Nubar Pacha Grand serviteur de l'Égypte (1825-1899)* de Victoria Archarouni (1951) : ces œuvres ont vu le jour sous les auspices de Nubar et de sa famille qui souhaitent défendre son image publique et lui donner la place qu'il mérite à travers les années en variant les formes d'expression pour immortaliser ainsi sa mémoire. Ces ouvrages, imprimés ou sculptés, sont des monuments érigés pour immortaliser la mémoire du pacha, Nubar n'en était pas l'auteur, mais il en était le sujet et aussi, indirectement, l'inspirateur, et ils ont préparé l'opinion publique au témoignage direct que Nubar a enregistré dans ses *Mémoires*.

Les *Mémoires* de Nubar peuvent être considérés comme une variante moderne des *Mémoires d'épée*. Sans être un homme de guerre, Nubar raconte le récit de sa carrière politique, en prenant l'initiative de se défendre et d'enregistrer les luttes qu'il a menées avec témérité, les défis qu'il a remportés et les difficultés qu'il a bravées pour s'approprier ainsi la réalisation des projets qu'il a longtemps défendus et dont le mérite a été, suivant la tradition, accordé aux vice-rois sous le règne desquels ces projets ont été réalisés, comme : la création des tribunaux mixtes, la réforme de la justice, la défense des droits du fellah, le rejet du projet du canal de Suez, la création du chemin de fer, l'opposition aux abus des consuls et des hommes d'affaires étrangers.

Nous considérons les *Mémoires* de Nubar comme une variante moderne des Mémoires d'épée dans la perspective où la *guerre* que le pacha a menée a été diplomatique et nationale. Le fait d'encourager indirectement la publication d'ouvrages sur sa vie publique fait partie du combat de Nubar : il s'est armé de son vivant d'auteurs et de journalistes pour défendre ses idées et mettre l'accent sur son hardiesse. Cette stratégie d'auto-défense ne s'oppose ni à la fidélité ni au dévouement de Nubar pour le vice-roi¹.

Dans ce sens, les *Mémoires* d'Abbas II peuvent être considérés comme étant une variante moderne des Mémoires de Cour : le Khédivé défend son point de vue et celui de ses aïeux et témoigne de son œuvre de souverain, de ses actes de réformateur. Comme les frontières entre la dichotomie Mémoires d'épée/Mémoires de cour sont poreuses, les *Mémoires* d'Abbas II renferment aussi des traits des Mémoires d'épée. Le Khédivé a repris le récit de ses luttes menées à l'encontre de la politique hautaine et oppressive de l'occupant afin d'illustrer son combat politique et nationaliste et préserver la souveraineté de l'Égypte.

Si nous considérons les Mémoires de Nubar pacha et du Khédivé comme des variantes modernes des deux postures en question, nous devons rappeler que ces textes sont avant tout des Mémoires d'hommes de pouvoir enregistrés par deux mémorialistes qui ne sont pas uniquement des témoins mais aussi des acteurs et hommes d'État.

¹ Zanone remarque : « Servir le roi ne justifiait pas d'être livré à la plume des historiens du roi, lettrés de basse extraction jugés indignes de rapporter les faits et gestes des « Grands ». L'histoire des témoins et celle des « pédants » se séparent de plus en plus, la première contre la seconde comme le courage contre la flatterie ». Zanone, *Écrire son temps, op. cit.*, p. 63.

Quelle que soit la forme, la nature ou la tendance des Mémoires, (Mémoires d'épée, de Cour, apocryphes, authentiques et leurs éventuelles variantes modernes), l'aspect historique unit les différentes classifications des Mémoires et justifie leur caractérisation générique en la légitimant : Mémoires historiques. Or, cette épithète ne décrit que l'aspect de ce genre de témoignage et ne prétend évidemment pas signifier que l'écriture des Mémoires est une écriture de l'Histoire. C'est entre écriture de soi¹ et écriture de l'Histoire que se définissent les Mémoires : « au carrefour des genres » pour reprendre l'expression de Fumaroli², voire au carrefour de l'Histoire et de la littérature. Les Mémoires sont par définition un genre mixte qui, malgré leur identité polymorphe, gardent leur valeur sans subir totalement la marginalisation dont les genres mixtes³ sont d'habitude victimes.

L'union de l'Histoire et de la littérature dans l'écriture des Mémoires n'a pas toujours été heureuse, elle a été gravement menacée vers la fin du XIX^e siècle par le positivisme : courant qui a séparé art et science et les a même opposés. Cela a joué un rôle dans la valorisation du caractère historique des Mémoires au détriment de l'esthétique du genre et de son appartenance à la littérature. Entre dire la vérité dans toute son évidence et adopter un style littéraire qui s'assimile et est reconnu le plus souvent par son appartenance à la fiction, certains mémorialistes optent pour l'affiliation au rang des historiens. Or, le croisement de l'Histoire et de la

¹ Nous verrons dans les chapitres qui suivent l'existence dans l'écriture des Mémoires de va-et-vient entre d'autres genres voisins comme le journal, la confession, l'autobiographie.

² Marc Fumaroli, « Les mémoires au carrefour des genres », *XVII^e siècle*, n. 94-95, 1971, p. 7 – 37.

³ Le fait de qualifier les Mémoires d'historiques et de les écrire avec un grand « M » accentue la notoriété et le prestige du genre comme nous l'avons vu plus haut.

littérature identifie et enrichit le genre. Le clivage entre l'art et la science dans les Mémoires n'est en fait qu'un leurre.

Mémoires et Historiographie

En posant la question « Pourquoi écrit-on des Mémoires au XVII^e siècle ? », Hubert Carrier écrit : « Le désir d'apporter leur contribution personnelle à l'histoire est la motivation la plus fréquemment alléguée par [les] mémorialistes¹ ». Cette remarque n'exclut certainement pas la présence d'autres enjeux ni même le rejet de la prétention d'écrire l'Histoire évoqué par certains mémorialistes. L'apport historique est en fait un topos du genre qu'on retrouve dans la plupart des Mémoires. Il est même annoncé dans leurs lieux stratégiques : préface, avant-propos et clôture, afin d'accentuer l'importance de l'œuvre.

Le caractère mixte des Mémoires est donc complexe, d'abord par l'intersection de l'écriture personnelle et l'écriture de l'Histoire, puis par le croisement respectif de chacune de ces deux écritures avec d'autres sciences et arts - (philosophie, rhétorique, droit) - unis à leur tour par la quête de la vérité, de l'évidence.

¹ Hubert Carrier, « Pourquoi écrit-on des Mémoires au XVII^e siècle ? », *Le Genre des Mémoires*, *op. cit.*, p. 138.

« Elle est « une ». Pourtant on ne la trouve presque jamais simple et nue »

Dans son *Évidence de l'Histoire*¹, François Hartog distingue deux formes du mot « *Évidence* ». Celle des philosophes² pour qui le terme consiste à faire voir la vérité que les autres n'arrivent pas à voir, et celle des orateurs³ chez qui, grâce au logos, l'auditeur devient comme un spectateur. L'évidence de l'Histoire se situe selon Hartog entre ces deux formes d'évidence et repose sur le sens anglais du mot « *evidence* » dans le registre juridique, judiciaire et médical : indice, marque, preuve, témoignage. Pour appuyer cette thèse, Hartog se réfère aux premiers chapitres de Thucydide, et aux *Enquêtes* d'Hérodote. Deux historiens chez qui l'Histoire est une « forme de justice ». Dans sa recherche de la vérité, l'historien va en quête de la vérité et de la représentation des faits comme un miroir⁴ après une enquête minutieuse, voire une « autopsie » des faits - dans le sens de voir et analyser par soi-même les preuves. « Mais, pour être validée, cette autopsie, qu'elle soit directe (celle de l'historien) ou indirecte (celle d'un témoin), doit encore passer par le filtre de la critique des

¹ François Hartog, *Évidence de l'Histoire, ce que voient les historiens*, Paris, Gallimard, 2007,

² « Évidence vient en effet de *evidentia*, mot entré dans la langue latine grâce à Cicéron qui l'a forgé pour traduire le grec *enargeia*. Chez Homère, l'adjectif *enargès* qualifie l'apparition d'un dieu qui se montre « en pleine lumière » Pierre Chantraine, s.v. « enargès » (clairement, visible, brillant, évident), *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*, Paris, Klincksieck, 1968. Le mot oriente vers une visibilité de l'invisible, une épiphanie, le surgissement de l'invisible dans le visible. Pour Aristote, c'est la vue qui « est par excellence le sens de l'évidence ». [...] L'évidence des philosophes est « critère de soi, *index sui*, liée au vrai et nécessairement vraie. L'*enargeia* est là pour garantir que l'objet est tel qu'il apparaît » Barbara Cassin, « Procédures sophistiquées pour construire l'évidence », *Dire l'évidence (philosophiques et rhétorique antiques)*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 19. Cité par François Hartog, *Évidence de l'Histoire*, *op. cit.*, p. 12.

³ « [L'évidence des orateurs] n'est jamais donnée, il faut la faire surgir, la produire tout entière par le logos. On n'est pas dans la vision, au premier sens, mais dans le comme si de la vision, puisque tout le travail de l'orateur consiste, comme le précise Plutarque, à transformer l'auditeur en spectateur. [...] Par la puissance de l'image, l'auditeur est affecté comme il le serait s'il était réellement présent ». Hartog, *Évidence de l'Histoire*, *op. cit.*, p. 12.

⁴ Voir Hartog, *Le Miroir d'Hérodote, Essai sur la représentation de l'autre*, Paris, Folio, 2001.

témoignages¹ ». En partant de ce sens, écrire l'Histoire, c'est d'abord chercher des documents, des archives, des témoins. Hartog remarque que l'*historia* de l'enquêteur au sens hérodotéen du terme a cédé petit à petit le pas à l'historien orateur en s'intéressant plus à comment dire les faits qu'à vérifier leur évidence².

De ce qui précède, il s'ensuit que l'écriture de l'Histoire ne se limite pas à enregistrer un témoignage ou à compiler des documents officiels ou des recherches dans les archives. Le travail de l'historien exige l'agencement de plusieurs tâches : lancer une enquête, étudier et analyser les outils du jugement. Un jugement qui s'associe à certains égards à celui des juges mais qui reste tout de même marqué par le point de vue de l'historien. Il est alors nécessaire et même enrichissant que l'Histoire subisse à son tour une critique. Nous nous accordons avec Mohamed Talbi qui remarque :

La liberté d'interprétation, avec le cortège de controverses qu'elle engendre, est le prix à payer pour que l'histoire progresse. Car elle se renouvelle moins par la découverte de nouveaux documents que par les questions que l'historien leur pose, et l'interprétation qui en découle³.

Les Mémoires peuvent être considérés comme un des outils dont se servirait l'historien, une contribution hypothétique à l'Histoire qui passera par l'examen analytique et approfondi de l'historien (une autopsie). Selon

¹ Hartog, *Évidence de l'histoire*, op. cit., p. 14.

² *Loc. cit.*

³ Mohamed Talbi, *Réflexion d'un musulman contemporain*, éd. Le Fennec, 2005, p. 24. Cité par Anouar Louca et Anne-Lise Louca, *John Ninet 1815-1895, Un disciple de Rousseau au pays des Fellahs*, Genève, Editions Slatkine, 2010, p. 251.

A. Ramadan¹, les « Mémoires », qu'il traduit par le mot anglais « Memoirs », sont l'expérience d'une personne lors d'une période déterminée, ils sont une source discutable de l'Histoire à valeur inférieure à celle des journaux intimes, étant donné qu'ils sont d'habitude rédigés après coup et qu'ils sont faits le plus souvent pour rejeter des accusations ou pour défendre le mémorialiste.

Nous concevons les Mémoires comme étant l'art d'écrire l'Histoire vécue pour raconter un témoignage direct ou indirect. L'affirmation de l'évidence du témoignage est indispensable. Abbas II insiste dans l'introduction de ses *Mémoires* sur l'évidence de ses propos pour plaider son innocence devant le jugement de l'Histoire et pour rejeter l'image erronée de sa famille et de son règne : « La vérité est tout autre. Je ne la cacherai pas ». Il ajoute plus loin dans des phrases concises et fermes :

Voilà la vérité. Elle est « une ». Pourtant on ne la trouve presque jamais simple et nue comme elle doit l'être dans les récits historiques, surtout si l'historien a pris une certaine part aux événements qu'il rapporte².

Abbas II soulève dès l'introduction de ses *Mémoires* le débat sur l'évidence et l'impartialité de l'Histoire. Le mémorialiste qui a été par définition personnage ou témoin de l'Histoire devrait ne pas être historien. Il est comme un juge qui ne devrait pas faire partie de la Cour par souci d'objectivité. Le rôle du mémorialiste se manifeste comme témoin plutôt qu'historien. Un témoin parmi d'autres et dont le témoignage subira l'analyse et l'enquête de l'historien avant de faire l'objet ou partie d'un

¹ *Les Mémoires d'hommes politiques et des chefs en Égypte entre 1891 et 1981, op. cit.*, p. 23.

² *Mémoires d'un souverain, op. cit.* p. 31.

livre d'Histoire. Si la vérité est « une », l'Histoire est « plurielle ». Pourquoi croit-on que l'écriture de l'Histoire est objective ou devait l'être alors que son évidence a souvent été contestée ? pourquoi parle-t-on de l'Histoire au singulier alors qu'elle est sujette à de nombreuses versions suivant le point de vue de celui qui l'écrit ? ne serait-il pas plus « évident » ou du moins plus vraisemblable de parler d'Histoires – au pluriel – d'admettre qu'elle est multiple plutôt que de prétendre que l'Histoire n'est qu'une ?

L'Histoire dans les Mémoires : topos ou enjeu ?

Dans les Mémoires d'un souverain comme le Khédivé d'Égypte ou d'un Pacha haut placé comme Nubar, l'histoire de la vie publique d'un mémorialiste se superpose - ou plutôt le mémorialiste cherche à la superposer - à l'Histoire d'une nation. Jouer un rôle dans l'Histoire de son pays : c'est un devoir pour certains ; un prestige pour d'autres, c'est un atout sur lequel le mémorialiste se base pour accréditer l'objectivité de son témoignage en comptant sur l'objectivité scientifique de l'Histoire et pour façonner à sa guise son image dans l'Histoire.

Certains mémorialistes soulignent l'importance de leur témoignage par rapport à l'Histoire de leur temps et de leur nation en veillant à rejeter toute prétention d'orgueil qu'on pourrait leur reprocher. Ce genre de remarque se produit d'habitude dans le paratexte des Mémoires, l'avant-propos, l'introduction, ...etc. Abdel Rahman el Rafei remarque dans

l'avant-propos de ses *Mémoires*¹ à la fois l'importance de l'histoire de sa vie et de son témoignage par rapport à l'Histoire de son temps surtout pour les jeunes générations :

Je voulais consacrer un chapitre de mon ouvrage intitulé « L'Après révolution égyptienne » à mes Mémoires et à mes réflexions et évoquer en détail les différentes étapes de ma vie. Mais j'ai trouvé que ce chapitre risque d'être trop long et que je n'ai pas le droit d'imposer un long récit sur ma personne, en rédigeant l'Histoire moderne du mouvement national égyptien. Or, après avoir écrit la biographie d'une centaine de personnalités appartenant à une période qui couvre 150 ans de l'Histoire moderne de l'Égypte, n'ai-je pas le droit d'enregistrer ma vie ? Dans « Les nouveaux plans de Tewfik », Ali pacha Mubarak² a consacré un chapitre à sa propre histoire sans jamais être critiqué, alors que cela est vraiment difficile et pourrait lui être reproché comme étant un geste égoïste ou flatteur. Cela est pourtant loin d'être mon objectif. Je cherche plutôt à présenter dans mes Mémoires des réflexions et des informations qui ne peuvent pas être présentées dans les livres d'Histoire. Ces Mémoires sont pourtant importants pour toute personne qui essaye de comprendre l'époque à laquelle j'ai vécu et les événements dont j'ai été témoin.

¹ عبد الرحمن الرفاعي، مذكراتي 1889-1951، القاهرة، دار الهلال، 1952، دار اخبار اليوم 1989. RĀFE'Ī, 'Abd al-Rahmān, *Mudakirātī* 1889-1951, Le Caire, Dār al- Hilāl, 1952, Dār aḥbār al-yum 1989.

« Mes Mémoires 1889 – 1951 »

² على مبارك، الخطط التوفيقية، 20 جزء مصور، القاهرة، الطبعة الاولى 1889، الهيئة العامة للكتاب، 1986. 'Alī Mubārak, *al-ḥiṭaṭ al-tawfīqiya al-ḡadīda*, 20 volumes illustrés, Le Caire, al-hay'a al-miṣriya al-'āma lil- kitāb, 1889 réédité en 1986. « Les Nouveaux plans de Tewfik » est un ouvrage monumental de 20 volumes illustrés. Aly pacha Mubarak (1824-1893) : ingénieur et homme d'État égyptien qui a occupé des postes importants surtout sous Abbas I^{er} et Ismaïl. Il fut ministre de l'éducation et de l'enseignement et a rédigé plusieurs ouvrages dans différents domaines entre autres la didactique et la littérature. Dans *Les Nouveaux plans de Tewfik*, Aly pacha Mubarak a décrit l'Histoire politique, sociologique et économique de l'Égypte. Il y a également décrit les différentes villes et les villages égyptiens notamment le Caire et Alexandrie (les plans, les rues, les canaux, l'infrastructure, etc.) et il a rédigé la biographie d'un grand nombre de personnalités égyptiennes en les classant en deux parties : ceux qui ont vécu entre 1441 jusqu'à l'arrivée de Mohamed Ali au pouvoir et ceux qui ont vécu au XIX^e siècle.

En outre, je pense, à tort ou à raison, que la publication de mes Mémoires sera une contribution de ma part pour former le bon citoyen. C'est dans cette perspective que je publie mes Mémoires¹.

Abd el Rahman el Rafei soulève une question qui a préoccupé d'autres mémorialistes, à savoir : l'hésitation entre l'importance de porter témoignage à sa nation et entre sa peur d'être accusé d'orgueil lorsqu'il décide de mettre en valeur le rôle qu'il a joué dans sa vie publique.

Après avoir évoqué ce qui l'a *obligé* de rédiger ses *Mémoires*, Abbas II rejette dans son introduction tout signe d'ostentation que la rédaction de ses *Mémoires* pourrait suggérer : « Il ne s'agit donc pas d'une mise au point pour une satisfaction de vanité personnelle² ». Le Khédive souligne ensuite que son témoignage est important aux Égyptiens qui doivent profiter des erreurs du passé afin d'arriver à l'indépendance du pays³. Les *Mémoires* d'Abbas II sont ainsi présentés comme une obligation de défense et un devoir national.

Les deux auteurs de notre corpus ont indiqué le genre de leur ouvrage dans le titre de leurs Mémoires. Identité générique définie et identité de l'instance politique des mémorialistes aussi puisqu'ils ont mis l'accent, tous les deux, sur leur propre titre honorifique et fonctionnel. Nous avons alors les Mémoires d'un pacha et ceux d'un Khédive.

¹ *Mes Mémoires 1889-1951, op. cit.*, p. 7.

² *Mémoires d'un souverain, op. cit.*, p. 29.

³ Abbas II évoque l'intérêt de ses *Mémoires* dans l'introduction comme suit : « Je voudrais pourtant conseiller à mes chers Égyptiens de se pencher non seulement sur les splendeurs millénaires [du] pays, mais plutôt et surtout sur l'histoire proche d'eux. [...] La répétition des erreurs politiques et administratives du passé retarderait inutilement la réalisation de leurs justes aspirations à cette indépendance nationale, pleine et définitive qui anima et hanta chaque instant de ma vie d'Égyptien et de souverain. » *Mémoires d'un souverain, op. cit.*, p. 29, 30.

Dans les *Mémoires de Nubar pacha*, le sujet principal devrait être la vie de l'auteur lui-même. Mais l'Égypte reste bel et bien le sujet le plus important susceptible d'intéresser le lecteur. (Nubar l'affirme dans l'incipit du premier chapitre : « C'est à cette date [1841] que j'aborderai mes souvenirs sur l'Égypte¹). Nubar réalise certes l'importance de l'ouverture de son ouvrage et met en avant dans ce lieu stratégique de ses Mémoires l'évolution prodigieuse de l'Égypte et les réformes engagées par Mohamed Ali. Nubar écrit dans l'incipit de son avant-propos :

Qui a vu l'Égypte il y a quarante ans, ne peut qu'être frappé de la transformation qu'elle a subie [...] Dès qu'il s'agit de l'Égypte moderne, c'est toujours au Grand Vice-Roi, à Mohammed ALY² qu'il faut se reporter.

Nubar n'oublie évidemment pas de souligner, toujours dans l'avant-propos, son propre « rôle dans ces événements » : « J'ai été appelé à jouer un rôle dans ces événements, je me suis trouvé être l'initiateur de plusieurs de ces idées ». Il promet alors au lecteur de lui raconter son initiation, son témoignage actif et se réserve ainsi une place dans l'histoire/l'Histoire du progrès « prodigieux » de l'Égypte et ainsi dans la grande Histoire du pays. Cette place se trouve dans l'avant-propos juste après l'évocation du Wali³. « C'est lui [Mohamed Ali] qui a transformé l'Égypte » Et c'est Nubar qui a été « l'initiateur de plusieurs des idées » qui ont complété l'œuvre de

¹ *Les Mémoires de Nubar pacha, op. cit.*, p. 3.

² L'orthographe du nom du vice-roi de l'Égypte : Mohamed Ali n'est pas la même chez Nubar et chez Abbas II, le premier écrit « Mohammed Aly » et le Khédive écrit « Mohamed Ali ». Ce nom propre a aussi d'autres orthographes sous la plume des critiques et des historiens. Nous respecterons l'orthographe de ce nom et des noms propres en général, tels qu'ils seront rédigés dans les citations, mais dans notre analyse, nous adopterons l'orthographe du nom du vice-roi comme suit : Mohamed Ali et les autres prénoms tels qu'ils sont prononcés dans le dialecte égyptien.

³ On utilise l'expression « Wali Masr » pour désigner Mohamed Ali comme vassal de l'Empire ottoman et souverain de l'Égypte. Ce terme se prononce « vali » dans la langue turque et signifie gouverneur de province.

Mohamed Ali. Nubar reproduit ainsi dans son avant-propos l'image de son statut professionnel, de son œuvre « historique », en organisant le texte pour reproduire son rang et son rôle dans la vie réelle. L'introduction des *Mémoires* d'Abbas II s'annonce au premier abord modeste :

Il n'est pas étrange qu'un quart de siècle après avoir été rayé de la scène mondiale, je me sente, Khédivé d'Égypte pendant 23 ans, de 1892 à 1914, obligé de brosser de ma propre main le tableau de mon action de souverain.

Abbas II insiste doublement sur sa souveraineté et sur le caractère autobiographique de son dessin : « brosser de ma propre main le tableau de mon action de souverain », puisque son portrait a déjà fait l'objet de l'œuvre d'un autre. Un portrait qui a été défiguré par Cromer¹, son rival juré. Dans son ouvrage *Abbas II*², le consul général s'est approprié les mérites des grands projets réalisés sous le règne d'Abbas II et a présenté une image négative du khédivé.

Il n'est pas étonnant de trouver un souverain obligé de rédiger ses Mémoires. Cependant, garder le silence un quart de siècle durant et s'abstenir de livrer sa version des faits restent tout de même étranges. Si Abbas II a décidé de brosser le tableau de son règne vingt-cinq ans environ après son départ de l'Égypte en 1914, Cromer, lui, a publié son *Modern Egypt* en 1908 : un an après son retour en Grande-Bretagne, et *Abbas II* en 1915 : un an après la destitution du Khédivé. Ainsi, la voix d'Abbas II est longtemps restée absente et a laissé le champ libre à l'occupant de porter

¹ Lord Evelyn Baring, Earl of Cromer (1841-1917) consul général de la Grande-Bretagne en Égypte, Consul de 1883 à 1907.

² Cromer, The Earl of, *Abbas II*, London, Mac Millan and Co. Limited, st. Martin's street, 1915.

sa version des faits sans contestation directe. Reinhart Koselleck constate avec raison :

L'histoire est écrite par les vainqueurs, mais pour un temps seulement car à long terme les gains historiques de connaissance proviennent des vaincus¹.

Alors que le Khédivé s'abstenait après sa déposition de plonger dans la polémique qui s'est engagée au sujet de sa loyauté, des ouvrages comme *Modern Egypt*² et *Abbas II*, entre autres, ont fini par le pousser à raconter sa vie pour défendre la mémoire de son grand-père Ismaïl, répondre aux accusations de Cromer et redresser sa propre image. La patience, la résolution et la méditation mûrie marqueront donc ce regard vers le passé qui a eu lieu après un quart de siècle. Mais comme il écrit dans l'introduction : « la situation³ a pris une telle tournure que je ne puis me dérober au devoir de publier ces lignes⁴ ».

¹ Reinhart Koselleck, *L'expérience de l'histoire*, trad. fr., Paris, Gallimard/Le Seuil (coll. « Hautes Études »), 1997, p. 239. Hartog reformule cette remarque en l'expliquant : « Alors que l'histoire des vainqueurs ne voit qu'un seul côté, le sien, celle des vaincus doit, pour comprendre ce qui s'est passé, prendre en compte les deux côtés. Une histoire des témoins ou des victimes peut-elle faire droit à cette exigence qu'emporte avec elle le très vieux mot *d'historia* ? » François Hartog, *Évidence de l'histoire*, op. cit., p. 265, 266.

² Cromer, the earl of, *Modern Egypt*, vol. I, London, Macmillan and Co., Limited st. Martin's street, 1908 et *Modern Egypt*, vol. II, New York, The Macmillan Company, 1909.

³ Abbas II a toujours cru qu'il allait reprendre le pouvoir. Il a continué à agir politiquement de son exil et à suivre comment il a été représenté par la presse nationale et internationale. Après la mort du sultan Hussein Kamel en 1917, une partie du peuple criait « Allah est vivant et Abbas sera de retour » [الله حي عباس جاى]. Selon le firman 1873, le successeur du khédivé devrait être son fils aîné, les Britanniques ont ignoré ce firman, ont destitué Abbas II et ont déclaré le protectorat de l'Égypte. Les Égyptiens s'attendaient au retour d'Abbas II pour se donner l'espoir de libérer le pays. L'image d'Abbas II chez le peuple était plutôt positive. Or, Abbas II a été attaqué dans la presse par ses rivaux afin d'effacer les réussites qu'il a pu accomplir contre le gré de Cromer, ainsi que sa résistance contre l'occupation. En 1936, l'année à laquelle le Khédivé a entamé la rédaction de ses *Mémoires*, les Anglais ont signé un traité avec les Égyptiens. Le Khédivé se méfiait certes des promesses de l'occupant qui ont été souvent trahies, ses *Mémoires* seraient une tentative pour appeler les Égyptiens à relire l'histoire de l'ingérence britannique sous son règne.

⁴ Georges Duhamel avait lui aussi décidé de ne pas écrire ses *Mémoires* et quand il est revenu sur sa décision il avoue son imprudence : « J'ai fait paraître, en 1933, un opuscule intitulé : remarques sur les mémoires imaginaires. Il commence par ces mots : « Je n'écrirai pas mes mémoires. » Quelle imprudence ! quelle naïveté ! Car me voici dans l'obligation d'écrire aujourd'hui mes mémoires. Je suis dans l'obligation d'interrompre tous mes autres travaux,

Le Khédive choisit le genre des Mémoires pour porter témoignage et répondre aux prétentions de Cromer, cela correspond en fait à la même forme de témoignage dans laquelle Cromer son ennemi s'est exprimé. Bien qu'ils ne portent pas dans leur titre la marque du genre, les deux ouvrages du général britannique sont, à notre sens, des Mémoires historiques. Leur auteur y raconte sa vie publique en portant son témoignage sur des événements qui ont marqué l'Histoire de l'Égypte. Ils s'enracinent dans l'écriture personnelle par plusieurs éléments, entre autres : le rapport biographie/histoire comme sujet de narration, l'utilisation de la première personne pour raconter la vie de l'auteur, la subjectivité des jugements¹ et malgré cela, Cromer prétend que *Modern Egypt* et *Abbas II* sont des livres d'Histoire :

In my work entitled Modern Egypt, which was published in the spring of 1908, I brought the history of Egypt reforms down to May 1907, at which date I left the country².

En présentant ses *Mémoires* comme un livre d'Histoire, Cromer met indirectement l'accent sur l'objectivité de son ouvrage. Il cherche ainsi à présenter son avis, ses jugements et ses souvenirs comme étant des faits et des vérités et devient à la fois personnage de l'Histoire et historien. Même si Cromer affirme avoir écrit un ouvrage sur l'Égypte moderne et un autre

d'écarter tous mes projets et de composer, quand même, un récit de ma vie réelle. » Georges Duhamel, *Inventaire de l'abîme*, 1884-1901, [S.L.], Paul Hartmann, 1944, p. 21. Cité par Jean-Louis Jeannelle qui affirme : « C'est l'impératif éthique et politique qui donne tout son poids au pacte référentiel » dans *Écrire ses Mémoires au XXe siècle, Déclin et renouveau*, Paris, Gallimard, 2008, p. 123.

¹ Cromer ne cache ni son égoïsme ni son point de vue colonial. Voir *Modern Egypt*, vol. II, New York, The Macmillan Company, 1909, p. 135 – 137.

² The Earl of Cromer, *Abbas II*, London, Mac Millan and Co. Limited, 1915, p. V.

sur Abbas II et malgré ses titres qui correspondent à des ouvrages d'Histoire, le lecteur se trouve avec l'histoire de la vie publique de Cromer en Égypte surtout sous le règne d'Ismaïl dans le tome I de *Modern Egypt* et sous le règne d'Abbas II dans *Abbas II*¹, autrement dit : ces deux ouvrages sont avant tout les Mémoires de Cromer en Égypte. Même si leur auteur confond Mémoires historiques (qui appartiennent à la littérature du témoignage) et ouvrages historiques (qui appartiennent à la science) le lecteur ne s'y laisse pas prendre. D'ailleurs, dans le *Morning Post*, Spenser Wilkinson remarque :

*Dans le domaine de la littérature, Abbas II de Cromer reste quasiment unique... Il capte l'esprit, raconte dès le début jusqu'à la fin une histoire qui est peut-être la plus dramatique qui s'est déroulée devant les yeux des Anglais à l'époque contemporaine. L'histoire est racontée par le témoin le plus qualifié à le faire avec une rare exactitude, une lucidité parfaite et avec des commentaires qui révèlent un jugement équitable de l'auteur.*²

Par ces éloges exagérées, Spenser fait la propagande d'*Abbas II* de Cromer comme une œuvre littéraire. La subjectivité des Mémoires peut être parfois considérée comme un avantage qui n'affecte en rien ni leur valeur historique ni leur « évidence », dans son *Mémorial de Sainte-Hélène*, Emmanuel de Las Cases, le secrétaire de l'Empereur remarque :

¹ Voir l'introduction du traducteur de *Modern Egypt* : Iskandar Chahine.

كرومر، إيرل اوف، كتاب مصر الحديثة، نقله الى العربية اسكندر شاهين، الجزء الأول، القاهرة، مطبعة الوطن الجديدة، 1908.

² “Stands almost alone in literature ... Of absorbing interest, It tells from beginning to end a story which is perhaps the most dramatic that has passed before the eyes of Englishmen now in middle life. The story is told by the most competent witness with rare exactitude, with perfect lucidity, and with comments which reveal an even judgment.” Cité à la dernière page d'*Abbas II* de Cromer.

Jamais je ne me suis attaché à aucune lecture historique, sans avoir voulu connaître le caractère de l'auteur, sa situation dans le monde, ses relations politiques et domestiques, en un mot, les grandes circonstances de sa vie¹.

Le comte de Las Cases met en valeur l'identité de l'auteur des Mémoires pour donner du crédit à son témoignage historique en se servant ainsi de la subjectivité, un atout sur lequel il insiste.

L'épanouissement des Mémoires au XIX^e siècle en France, qui a mené à une sorte de « frénésie », pour reprendre l'expression de Zanone que nous avons évoquée plus haut, a produit un effet de confusion entre Histoire et témoignage. À cette époque, rappelons-le, « tout le monde » écrit des Mémoires, tout le monde croit écrire l'Histoire. À ce propos, Hartog conclut :

Le témoin n'est pas un historien et l'historien, s'il peut être, le cas échéant, un témoin, n'a pas à l'être, et surtout ce n'est qu'en prenant ses distances par rapport au témoin (tout témoin, y compris lui-même) qu'il peut commencer à devenir historien. [...] Puis, quand l'histoire en est finalement venue, au XIX^e siècle, à se définir comme science, la science du passé, elle ne connaissait déjà plus que des « documents. Les « voix » s'étaient muées en « sources » ; et, au terme de cette mutation, les « témoins » ont même cru qu'ils devaient ressembler à des historiens. Péguy, qui le déplore, notait « Vous abordiez un homme. Vous n'avez plus qu'un témoin [...] Vous allez trouver ce vieillard. Instantanément il n'est plus qu'historien². » Il parle comme un livre.³

¹ Emmanuel de Las Cases, *Mémorial de Sainte-Hélène*, t. I, préface de Jean Tulard, éd. par Joël Schmidt, Paris, Éd. du Seuil, 1999, p. 42.

² Charles Péguy, *Clio, Dialogue de l'histoire et de l'âme païenne* in *Œuvres en prose complètes*, Paris, Gallimard, 1992, (« Bibliothèque de la Pléiade »), t. 3, p. 1187, 1188.

³ Hartog, *Évidence de l'histoire*, op. cit., p. 237.

Alors qu'il intitule le livre de sa vie publique : *Mes Mémoires*, Alexandre Dumas choisit de clôturer son œuvre en établissant *in extremis* un lien entre Mémoires personnels et Mémoires d'un pays et généraliser ainsi la valeur historique de son témoignage :

Non, ce ne sont pas mes Mémoires que j'écris ; ce sont les Mémoires de tous ceux que j'ai connus, et comme j'ai connu tout ce qui était grand, tout ce qui était illustre en France, ce que j'écris, ce sont les Mémoires de la France¹.

La différence entre titres des Mémoires - qu'ils s'annoncent comme Mémoires ou livres d'Histoire - et projet affirmé ou développé semble s'anéantir à force d'être réitérée par les mémorialistes. Ce genre de confusion entre Mémoires et Histoire est si fréquent dans beaucoup de Mémoires qu'il est devenu un leitmotiv, voire une tradition du genre qui le caractérise, à tort.

L'Histoire n'est pour Cromer qu'un prétexte pour faire admettre ses jugements et ses idées sous le voile de l'impartialité scientifique² - une feinte impartialité, certes ! Malgré la subjectivité de Cromer, son esprit colonial qu'il ne cherche pas à dissimuler, ses jugements parfois erronés

¹ Alexandre Dumas s'explique : « Quand j'ai commencé ce livre, croyez-vous, vous qui me lisez, que ç'ait été dans le but égoïste de dire éternellement moi ? Non, je l'ai pris comme un cadre immense pour vous y faire entrer tous, frère et sœurs en art, pères ou enfants du siècle, grands esprits, corps charmants, dont j'ai touché les mains, les joues, les lèvres ; vous qui m'avez aimé, et que j'ai aimés ; vous qui avez été ou qui êtes encore la splendeur de notre époque ; vous-mêmes qui m'êtes restés inconnus ; vous-mêmes qui m'avez haï ! *Les Mémoires d'Alexandre Dumas* ! Mais c'eût été ridicule ! Qu'ai-je donc été par moi-même, individu isolé, atome perdu, grain de poussière emporté dans tous les tourbillons ? Rien ! Mais, en m'adjoignant à vous, en pressant de la main gauche d'un prince, je deviens un des anneaux de la chaîne d'or qui relie le passé à l'avenir. » Alexandre Dumas, *Mes Mémoires 1802-1830*, Paris, Robert Laffont, 1989, chapitre CXXXVIII, p. 1113.

² L'objectivité de l'Histoire est contestée par les critiques de l'historiographie eux-mêmes comme nous l'avons étudié plus haut.

sur les musulmans et les Égyptiens, son style hautain et rancunier qui devient même offensant à l'égard d'Ismail et d'Abbas II, les deux ouvrages du consul général anglais ont été, pour longtemps, des références essentielles pour l'étude¹ de l'Égypte moderne et du règne d'Abbas II, autant pour les Anglais que pour les Égyptiens, surtout grâce à une traduction en arabe des deux ouvrages l'année même de leur parution respective. Le traducteur de *Modern Egypt* introduit sa traduction ainsi :

Je n'ai pas vu parmi les ouvrages des étrangers un livre comme celui-là qui réunit les événements historiques de l'Égypte moderne et qui dévoile autant de secrets longtemps attendus par beaucoup de gens. Les premières parties de ce livre sont une narration historique et intéressante de faits réels. Quant à la plupart de ses dernières parties, elles représentent l'avis de l'auteur sur les questions égyptiennes et le traducteur n'en est pas responsable.² (C'est nous qui traduisons)

La table des matières de *Modern Egypt* justifie la densité et l'importance des informations de ses deux gros volumes. En 1958, le fils d'Orabi a retraduit des parties de *Modern Egypt* qui concernent son père. Sa traduction est loin d'être fidèle³ et visait clairement à profiter de

¹ Amira El-Azhary Sonbol remarque qu'à cause de l'absence de biographie du Khédivé, sa vie a été étudiée, avant la publication de ses *Mémoires*, sous un mauvais angle. « Son règne [n'a été] étudié que d'après le récit de son rival Lord Cromer [...] dont l'ouvrage trace du Khédivé un portrait des plus défavorables tandis qu'il décrit dans les termes les plus élogieux le rôle joué par les Anglais en Égypte. Les historiens égyptiens qui ont [réévalué] l'époque coloniale ont eu le mérite d'utiliser un grand nombre de documents officiels et des Mémoires [...]. Leur point de vue, cependant, est celui des nationalistes et révolutionnaires nassériens : ils présentent à la fois les Anglais et les élites locales d'avant 1952 comme les ennemis de l'Égypte et de son peuple. » Introduction historique des *Mémoires d'un souverain*, *op. cit.*, p. 3.

² Introduction du traducteur de *Modern Egypt* : Iskandar Chahine.

³ Nous lisons chez Cromer: « His [Prince Tewfik] own predisposition, as well as the censures which his father's oppressive system of government had evoked, alike led him to favour a reign of law and order. » *Modern Egypt*, p. 150. Traduit par le fils de Orabi comme suit :

"و كان حبه للنظام و مقتنه لحكم ابيه الاستبدادي من دوافع اثاره الحكم المستند الي النظام و القانون." *الثورة العربية*, بقلم لورد كرومر، ترجمة عبد العزيز عرابي نجل الزعيم أحمد عرابي، القاهرة، الشركة العربية للطباعة و النشر، 1958، ص 15.

l'idéologie de la révolution nassérienne pour insister sur l'image héroïque et révolutionnaire d'Orabi tout en reprenant les jugements négatifs sur le règne d'Ismail, sans hésitation ni réserve, même s'il les doit au consul général anglais. Ce dernier justifie les méfaits des Anglais en Égypte par l'intention de faire du bien :

« Je suis sans crédit », said the « plunitif » in Voltaire's Ingénu, « pour faire du bien, mon pouvoir se borne à faire du mal quelquefois. » The phrase may rightly be applied to the working of international government in Egypt since 1882¹.

« The international government in Egypt since 1882 » n'est rien d'autre que l'occupation anglaise. Cromer adopte un point de vue colonial et même raciste sur l'Égypte, des clichés orientalistes de l'Égypte et de l'Orient, d'ailleurs ; Cromer ne fait pas la différence entre l'Égypte et l'Inde où il a servi avant de venir en Égypte, ni au niveau politique, ni sur le plan social².

À l'occasion de la célébration de l'anniversaire de Mohamed Ali, Cromer rappelle la fête de la Bastille : « malgré les horreurs qui ont accompagné cet événement, les Français célèbrent ce jour comme symbole de l'aube d'une nouvelle ère³ ». Selon Cromer, « les Égyptiens doivent

« Le prince Tewfik aimait l'ordre et détestait le pouvoir despotique de son père. Cela l'a poussé à préférer le règne basé sur la loi et l'ordre ». (C'est nous qui traduisons).

¹ *Modern Egypt*, tome I, *op. cit.*, p. 6.

² Voir *Modern Egypt*, tome II, *op. cit.*, p. 130.

³ « Thus, it is not unnatural that the French, forgetful of the horrors which accompanied the fall of the Bastille, should recognize that event as symbolical of the dawn of a new era, and should, therefore, have raised the date on which it occurred to the dignity of a national anniversary ». *Modern Egypt*, *op. cit.*, t.I.

faire la même chose, ils doivent commémorer le départ d’Ismail », sans oublier de rappeler que « c’était grâce à la pression européenne¹ ».

Cromer multiplie les citations dans différentes langues, dans son texte, en épigraphe et même sur la page de garde où Thucydides, Gellius² et Napoléon sont cités. L’énoncé de Napoléon est traduit directement en anglais : « Egypt is the most important country in the world³. L’importance du rôle que le consul général anglais a joué dans le pays et de son témoignage⁴ s’annonce ainsi indubitable.

La souveraineté : légitimité et représentation

Abbas II insiste en introduisant ses *Mémoires* sur son statut, même s’il appartient au passé et à la « caducité des grandeurs humaines ». Il le dit dans le titre et le redit dans l’ouverture de son ouvrage : il est un souverain, il écrit les *Mémoires d’un souverain* et dresse le portrait d’un souverain⁵, d’un « Khédive d’Égypte pendant 23 ans, de 1892 à 1914¹ ».

¹ Nevertheless, another very suitable anniversary for the modern Egyptians to celebrate would be the day on which Ismail Pasha, under pressure from the Powers of Europe, abdicated. That day marked the advent of a new era. It should be born in grateful remembrance by the present and future generations of Egyptians. Ismail Pasha’s abdication sounded the death-knell of arbitrary personal rule in Egypt.” *Ibid.*, p. 145.

² Cromer cite Thucydides en grec et Gellius en latin sans fournir de traduction en anglais.

³ John Holland Rose, *Life of Napoléon I*, vol. I., Londres, G. Bell and sons, 1910, p. 356.

⁴ Cromer insiste dans l’introduction sur le rôle qu’il a joué dans l’Histoire de l’Égypte : “From March 1877 to June 1880, and again from September 1883 up to the present time (1907), I have been behind the scenes of Egyptian affairs. Affirmation qui ressemble beaucoup à celle de Nubar que nous avons déjà citée. *Modern Egypt, op.cit.*, t. 1, p. 1.

⁵ « La souveraineté est affaire de représentation : quand on représente, on parle (ou agit) au nom d’une entité qui nous dépasse et qui nous a délégué – provisoirement - ce pouvoir de parler en son nom. [...] Le souverain est donc sous tutelle. [...] Cette puissance tutélaire peut être conçue dans divers imaginaires : un imaginaire religieux, ainsi se justifient les monarchies de droit divin ; un imaginaire laïc, - mais peut-être faudrait-il dire « laïc-divin » -, ainsi se justifient les démocraties, du moins [...]. En cela le souverain peut être jugé responsable. Il est à la fois tout-puissant et responsable : il est tout-puissant – et donc intouchable – au nom de sa puissance tutélaire ; il est responsable – et donc doit rendre des comptes – au nom de la raison

Pour Cromer, le Khédive n'avait d'un souverain que le titre « Sa Majesté », écrit la Princesse Gowaydan², l'ex-épouse d'Abbas II dans ses propres *Mémoires*³ :

Cromer trouvait que le Khédive était un souverain têtu, un rival qu'il détestait parce qu'il était obligé de s'adresser à lui par le titre « Sa Majesté », tout en sachant que le Khédive ne disposait que de ce titre, alors que Cromer se sentait le vrai gouverneur. Cela suffisait pour que Cromer prenne le Khédive pour une marionnette qui ne devait qu'obéir. Or, depuis son enfance le Khédive n'avait jamais connu l'obéissance. Lui qui était fortement résolu, obstiné et en plus il adorait la lutte. Le Khédive a peut-être dû ce caractère à son sens de la responsabilité : une responsabilité qui lui a pesé lourdement sur les épaules et qu'il aurait pu assumer s'il n'avait pas eu à s'opposer à cet ennemi puissant pour se défendre, un ennemi était capable d'abaisser sa souveraineté et de le vexer⁴.

La princesse met l'accent sur la complexité de la situation du Khédive qui a hérité le trône de l'Égypte et non sa souveraineté. Abbas II

qui seule serait à l'origine du « bien faire ». Patrick Charaudeau, *Le Discours politique*, op. cit., p. 53, 54.

¹ *Mémoires d'un souverain par Abbas Hilmi II, Khédive d'Égypte, (1892-1914), op.cit.*, p. 29.

² Marianne Torok von Szendro (1877-1968), d'origine hongroise, elle a changé son prénom après son mariage avec le Khédive Abbas II en 1910 pour devenir Djavidan et a gardé ce prénom même après son divorce en 1913. Ce prénom turc est prononcé en Égypte « Gowaydan » et figure suivant cette prononciation dans le titre arabe sous lequel ses *Mémoires* ont été publiés en arabe en Égypte.

³ *Mذكرات الأميرة جويدان، زوجة الخديو عباس الثاني، القاهرة، دار الهلال، سلسلة كتاب الهلال، 1980.*

Mudakirāt al-amīra Ġuwaydān, zawġat al-ḥidewī 'Abbās al-tānī, Le Caire, Dār al-Hilāl, Collection culturelle mensuelle, n. 56, août, 1980.

« *Mémoires de la Princesse Gowaydan, épouse du Khédive Abbas II* »

Ces *Mémoires* ont été rédigés en allemand dont des extraits ont été traduits en arabe. Le titre original de ces *Mémoires* est : Djavidan Hanem, *Harem : Erinnerungen der früheren Gemahlin des Khediven von Ägypten*, Berlin, Verlag für Kulturpolitik, 1930.

⁴ فكان اللورد كرومر لا ينظر الى الخديوي الا كرئيس عنيد الرأي، و ربيب له غير محبوب منه، لأنه كان مضطرا لمخاطبته بلقب "يا صاحب السمو" و هو يعلم أن الخديو ليس له من الأمر الا هذا اللقب، على حين انه كان يشعر بأنه هو الحاكم الحقيقي و كان قوى العزم عنيد الرأي، و فوق ذلك كان محبا للكفاح، و لعل هذا الخلق تولد في نفسه عندما شعر بالمسؤولية الملقاة على عاتقه و التي كان في امكانه الاضطلاع بها دون أن يضطر الى الوقوف موقف الدفاع أمام هذا العدو القوي الذي كان في امكانه أن ينزله كحاكم و انسان.

Mémoires de la Princesse Gowaydan, épouse du Khédive Abbas II, op. cit., p. 65, 66. C'est nous qui traduisons.

a dû s'emparer du pouvoir en s'opposant à Cromer qui incarnait l'hégémonie de l'occupation britannique. Patrick Charaudeau considère que la souveraineté est une affaire de « représentation », elle peut être conçue dans un imaginaire religieux, laïc ou laïc-divin. Il précise : « Trois types d'imaginaire social se trouvent à l'origine de la légitimité politique : la légitimité par *filiation*¹, par *formation* ou par *mandatement*² ». Et il subdivise la légitimité par filiation en trois ordres : ordre biologique, ordre social et ordre sacré.

Abbas II est souverain par filiation³. Il est héritier de Mohamed Ali : cet officier albanais qui est devenu souverain d'abord par ordre biologique grâce à ce « quelque chose mystérieux » dont parle Charaudeau⁴, ce don qui lui a permis de gouverner les Égyptiens sans être des leurs et sans déclencher leur haine! La souveraineté de Mohamed Ali relève également d'un ordre sacré puisque l'Égypte était une province de l'Empire ottoman.

¹ [La légitimité par filiation] se fonde sur l'idée que le sujet doit être « bien né » ; il tire sa légitimité d'un héritage dit « naturel » (il est le fils légitime de ...), le titre, le pouvoir et la responsabilité de son ascendant lui revenant en partage, puis en bien souverain : il est un « héritier ». La filiation peut être d'ordre *sacré*. Les attributs et les qualités relèvent alors d'une sorte prédestination : on est un être élu par une puissance de l'au-delà, même si cela passe par le relais des hommes. (*Le Discours politique, op.cit.*, p. 54) « Mais la filiation peut être aussi d'ordre *social* [...] également d'ordre biologique ». Les attributs et qualités ne sont plus hérités, du moins ni religieusement, ni socialement, *mais ils relèvent d'un quelque chose de mystérieux qui se trouverait quelque part enfoui dans les gènes, mais qui serait d'ordre de la pulsion, du désir, de la passion, du don, du talent, bref, d'un quelque chose que l'on ne saurait expliquer.* [...]. Cela le met dans une position ambivalente : il est responsable dans l'absolu car il ne doit sa puissance à personne, mais aussi irresponsable dans la mesure où il ne sait pas ce qui l'a amené là où il est. Ainsi naissent les « êtres remarquables » : les grands chefs, les grands leaders, les grandes personnalités. Ces trois types de filiation peuvent se superposer : tel homme politique étant issu d'un certain milieu social, ayant en même temps une dimension personnelle hors du commun et finissant par être quasiment sacralisé, comme ce fut le cas, en France, du général de Gaulle ». Patrick Charaudeau, *Le Discours politique, op.cit.*, p. 55. (C'est nous qui soulignons).

² *Ibid.*, p. 54.

³ Abbas II insiste à plusieurs reprises sur la légitimité de son pouvoir et se présente souvent comme souverain et hérité du trône. Il commence son chapitre sur « Les partis politiques égyptiens » comme suit : « Je fus le septième souverain de la descendance de Mohamed Ali, le troisième et dernier Khédive ». *Mémoires d'un souverain, Ibid.*, p. 117.

⁴ Nous faisons allusion à la définition de l'ordre biologique de la souveraineté que nous soulignons dans les notes de bas de pages précédentes.

Abbas II a donc hérité de la souveraineté par filiation de deux ordres superposés : sacré et biologique. Il a essayé d'accéder à un troisième ordre de filiation, ou de souveraineté : celui de l'ordre social, mais il a eu des opposants.

Dans les *Mémoires* d'Abbas II, nous avons affaire aux Mémoires d'un souverain légitime qui se trouve dépourvu de son pouvoir, c'est en fait cette contradiction qui marque son règne et ses *Mémoires* : le règne d'Abbas II était celui d'un souverain contraint et doublement soumis¹ : d'une part à la tutelle de l'Empire ottoman, de l'autre à l'occupation anglaise. Même si le Khédivé a rédigé ses *Mémoires*, dit-il, « parce que la situation a pris une telle tournure que je ne puis me dérober au devoir de publier ces lignes », son long silence d'un quart de siècle durant a bien été de son choix. Un silence thérapeutique, peut-être, après sa destitution et pendant son exil. Ces années marquent sa patience et sa stratégie consistant à attendre et à jouer quand son tour arrive, ou quand il le décide. Le Khédivé choisit alors d'avoir le dernier mot. Il attend comme un spectateur, observe et n'intervient qu'à la fin.

Ce recul a été également avantageux. Il donne sa version après avoir suivi ce que les autres avaient à dire sur sa dynastie et son règne. Ses Mémoires viennent alors pour démentir, défendre, corriger des histoires en ajoutant les faits qui lui manquaient et qui défiguraient la vérité. Par ses *Mémoires*, le Khédivé décide de dévoiler les cartes qu'il a longtemps gardées (et qui sont nécessaires à son « véritable » portrait et à celui d'Ismail). Apparemment, le Khédivé ne voulait pas répondre aux

¹ Abbas II décrit la situation de son règne comme étant absurde et dangereuse et explique qu'il a été pris entre « les deux pressions opposées » (turque et anglaise) et le désir de délivrer son pays. Voir les *Mémoires d'un souverain*, op. cit., p. 211.

accusations concernant son règne et celui de son grand-père. Son silence n'était pas uniquement une attente mais aussi une abstention¹. L'attaque contre le Khédive et la divulgation de fausses informations sur lui ne l'ont pas surpris. Il l'a déjà dit un an après son accession au pouvoir : « Nous n'avons personne pour parler en notre nom et dire la vérité sur la question égyptienne ... personne² ».

Khalifa Boubli, Le secrétaire privé d'Abbas II, a inséré cette déclaration intelligemment en épigraphe de l'avant-propos des *Mémoires* du Khédive. L'affirmation de l'absence d'un porte-parole sincère souligne que la vérité sur la question égyptienne est l'affaire des Égyptiens. Le dernier Khédive est ainsi le mieux placé pour parler, aussi objectivement que possible, de la vérité sur Ismaïl, Tewfik et Abbas II. Le témoignage d'Abbas II devient donc un devoir.

Le long silence du Khédive a influencé l'objectif et le style de ses *Mémoires*. Abbas II a cherché à « rendre justice à la mémoire de [son] père », à confirmer son soutien au nationalisme égyptien ainsi que son opposition à l'ingérence étrangère³. Comment le Khédive a-t-il conçu son entreprise biographique qui s'annonce d'emblée apologétique ? Le Khédive a essayé aussi de « dévoiler la vérité » sur des questions précises, des accusations et des jugements particuliers afin d'affirmer sa loyauté et de rejeter l'image du Khédive étranger, allié aux Anglais. Pour ce faire, Abbas II a cherché l'efficacité : soit en recourant à des documents officiels comme des lettres, des dépêches, des articles de journaux insérés dans son

¹ Comme nous l'avons expliqué plus haut.

² Déclaration du Khédive Abbas Hilmi II au correspondant de la *Westminster Gazette*, le 2 mars 1893.

³ *Mémoires d'un souverain, op.cit.*, p. 29.

texte ou en annexe, soit en prenant la parole, en adoptant des stratégies scripturales variées : politiques et historiques et en jouant sur l'hybridité des Mémoires et sur les constantes littéraires du genre.

Les *Mémoires* d'Abbas II ont un double regard : L'un est fixé sur le passé qu'il a nourri par « le temps écoulé, la distance des lieux, le détachement des personnes et l'observation rétrospective [qui] n'ont pu que préciser dans [sa] mémoire les circonstances et les ressorts qui échappaient inévitablement à [sa] position de souverain¹ ». La résurrection du passé vise aussi et surtout l'avenir. Le mémorialiste écrit son histoire comme il veut qu'on la raconte. Il guide et oriente les futures recherches. C'est dans cette perspective que le Khédive annonce l'intérêt documentaire de ses *Mémoires*, il écrit qu'il a été « [inspiré par] le désir d'apporter une contribution documentaire pour l'une des périodes les plus animées de l'histoire de [sa] Patrie bien-aimée ». ² « Contribution documentaire » : une expression voilée et modeste dans les premières pages de ces *Mémoires* qui se présentent comme la matière première d'une recherche historique. D'ailleurs, Abbas II lâche le mot au dernier paragraphe de ses *Mémoires* :

Tout un pan de l'Histoire de l'Égypte basculait dans le passé. Et cela même, qui a permis et consommé cette ruine, s'éparpille au hasard des gazettes échappant à la prise de l'historien. Je veux que le lecteur juge sur les textes et les faits et c'est pourquoi j'ai rassemblé ici des documents indiscutables. Ils serviront un jour, je veux l'espérer, à rétablir les justes perspective, à écrire l'Histoire³.

¹ *Loc. cit.*

² *Mémoires d'un souverain, op.cit.*, p. 29.

³ C'est nous qui soulignons, *Ibid.*, p. 291.

Abbas II vise surtout dans ses *Mémoires* le lecteur juge et l'historien enquêteur. Le mode d'emploi de ces « Mémoires » : « Juger sur les textes et les faits » grâce à des « documents indiscutables » que le Khédive a réunis. Son enjeu est le dévoilement de la vérité au lecteur « juge ». Abbas II le dit d'ailleurs à plusieurs reprises et dans différentes expressions dans ses *Mémoires* : « Qu'on en juge ». Cela justifie l'abondance de documents insérés dans les *Mémoires d'un souverain* ou en annexe, ainsi que leur petit volume de 295 pages (suivies de trois appendices de 36 pages) si on les compare aux 528 pages des *Mémoires de Nubar Pacha* ou plus encore aux deux tomes¹ de *Modern Egypt* de Cromer.

Les documents insérés dans les *Mémoires* du Khédive visent à doter son témoignage de preuves précises et à leur donner une valeur référentielle, appuyant ainsi un critère important du pacte mémorial que Jean-Louis Jeannelle définit et qu'il crée sur le modèle du pacte autobiographique de Philippe Lejeune :

Comme le pacte autobiographique, le pacte mémorial suppose un strict respect de la référentialité. Mais le premier repose avant tout sur la « sincérité » de son auteur (c'est le mot qu'utilise Rousseau), alors que le second résulte plus précisément de l'exactitude des assertions avancées. L'autobiographe s'engage à dire une vérité dont il est, d'une certaine manière, le seul garant, le seul possesseur – lui opposer une épreuve de vérification sur quelques points précis n'entame finalement pas l'essentiel². La

¹ Le premier volume de *Modern Egypt* est de 591 pages et le second est de 571 pages.

² Philippe Lejeune le souligne dans « Le pacte autobiographique » : « Dans l'autobiographie, il est indispensable que le pacte référentiel soit conclu, et qu'il soit tenu : mais il n'est pas nécessaire que le résultat soit de l'ordre de la stricte ressemblance. Le pacte référentiel peut être, d'après les critères du lecteur, mal tenu, sans que la valeur référentielle du texte disparaisse (au contraire), - ce qui n'est pas le cas pour les textes historiques et journalistiques », *Le Pacte autobiographique*, Nouvelle édition augmentée, Paris, Seuil, 1996, p. 37).

vérité à laquelle le mémorialiste aspire relève, quant à elle, directement de l'histoire¹.

Le Khédivé confronte parfois plusieurs textes de plusieurs personnes pour prouver la véracité de ses propos et pour ne laisser aucune chance au lecteur de rester en doute.

Après la mort de Mostapha Kamel, c'est Mohamed Farid qui dirigea le Parti National Égyptien² (PNE). Selon Abbas II, le parti national a pris une tournure extrémiste³ à cause de l'incapacité de Mohamed Farid d'imposer la discipline du mouvement en faisant allusion au Cheik Abd El Aziz Chaouiche qu'il accuse d'avoir comploté son assassinat raté à Constantinople en 1914.

Au sujet de l'attentat raté contre sa personne, le Khédivé appuie son récit par trois textes traduits vers le français. Les deux premiers textes sont les rapports du Directeur de la Sûreté Générale Égyptienne, Badre El Dine Bey et du Directeur de son Administration Privée, Osman Mortada Pacha. Le Khédivé cite les textes dans une traduction en français et joint « une reproduction photographique, pour les lecteurs versés en cette langue⁴ ». Le 3^e texte cité est un ouvrage de Sir Ronald Storrs. Le Khédivé renvoie le lecteur à l'ouvrage⁵ et en établit une traduction vers le français pour multiplier ainsi les témoignages et fournir au lecteur la méthode dont il

¹ Jean-Louis Jeannelle, *Écrire ses Mémoires au XXe siècle, Déclin et Renouveau*, Paris, Gallimard, 2008, p. 371, 372.

² Dit aussi dans les *Mémoires* d'Abbas II « Al Hezb Al Watani » : « le Parti de la Patrie », *op. cit.*, p. 124.

³ *Mémoires d'un souverain, op. cit.*, p. 274.

⁴ La photographie de ces textes n'a pas été reproduite par l'éditeur. Voir *Mémoires d'un souverain, op. cit.*, p. 278 et p. 366.

⁵ Ronald Storrs, *Orientalism*, Londres, Ivor Nicholson & Watson 1937.

doit juger le témoignage du Khédive et les différents documents nécessaires à son verdict. Les documents servent au Khédive d'outils précis, probants et concis qui lui offrent les détails et lui épargnent les justifications :

J'ai essayé d'être aussi objectif et exact que possible sachant bien que l'histoire véritable et indiscutable ne fut et ne sera jamais écrite ; car jamais nul vivant ne percevra tous les aspects d'un fait ; et une foule de détails – peut-être essentiels – échapperont toujours à l'objectivité de l'historien¹.

C'est dans ces mots que le Khédive a déclaré dans la clause la fin essentielle à laquelle il veut parvenir : lui rendre justice en « écrivant » l'Histoire. Même si l'écriture de l'Histoire s'avère éternellement contestable comme Abbas II l'a déclaré d'entrée de jeu dans l'introduction de ses *Mémoires*. Pour éviter d'accumuler trop de détails, dans ses *Mémoires* Abbas II utilise le paratexte et y multiplie le témoignage d'autres personnalités à titre officiel et officieux.

Les documents cités par le Khédive, en annexe ou à l'intérieur des chapitres, reprennent vie et actualisent parfois les faits qu'ils viennent appuyer. En racontant le combat qu'il a mené pour permettre à l'Université Égyptienne de voir le jour, Abbas II insère le discours qu'il a prononcé le jour de son inauguration, ainsi que le discours de S. A. le Prince Ahmad Fouad Pacha, le Président de l'Université. Le Khédive rend hommage à son initiateur de ce projet (Mostapha Kamel), dès l'incipit du chapitre et en annexant une lettre où le fondateur et chef du parti national le remercie « d'avoir daigné autoriser les Wakfs de bienfaisance à verser annuellement

¹ *Les Mémoires d'un souverain, op. cit.*, p. 29.

cinq mille livres égyptiennes à l'université¹». Le Khédive rend ainsi hommage à Mostapha Kamel et discrédite en même temps les prétentions de l'agent britannique, lord Cromer, où il s'approprie le mérite de la réforme de l'enseignement en Égypte et de la création de l'Université égyptienne.

Les documents cités dans les Mémoires ou annexés à la fin des chapitres garantissent d'une part au témoin authenticité, respect de « référentialité », documentation. D'autre part, le mémorialiste varie les voix des témoins et les sources dans lesquelles ces documents ont été puisés, les encadre et offre parfois une méthode de lecture et de jugement.

Le mémorialiste est mort, vivent les Mémoires ?

Les Mémoires de Nubar et ceux d'Abbas II n'ont vu le jour qu'après la mort des deux mémorialistes grâce à leur publication posthume par la famille du pacha et de celle du Khédive et grâce au choix du temps jugé propice à porter témoignage.

Nubar s'est abstenu de publier ses *Mémoires* de son vivant et les a présentés comme des souvenirs : « je me complais dans le souvenir des faits dont j'ai été le témoin et me laisse aller avec eux au courant de ma pensée² ». Le pacha relie son avant-propos à son épilogue où il affirme :

¹ Lettre de Moustapha Kamel au Khédive Abbas II, Le Caire, 04 janvier 1908, in *Mémoires d'un souverain, op. cit.*, p. 183.

² Écrit Nubar dans l'Avant-propos de ses *Mémoires* à Cannes, en novembre 1890.

« J'ai fini. J'ai retracé mes souvenirs et avec eux j'ai été amené à raconter les choses passées de l'Égypte¹ ». D'autre part, Nubar relie son regard rétrospectif fixé sur ses *souvenirs* à un regard soucieux jeté sur l'avenir en remarquant : « Ma tâche est donc remplie, mais mon esprit inquiet travaille toujours. L'avenir du pays me préoccupe² ». Boghos Nubar écrit dans l'avant-propos des *Notes Chronologiques* sur son père :

C'est en 1890, quelques mois après qu'il eut donné sa démission du Ministère qu'il avait présidé pendant quatre ans, que mon père, souffrant de l'inaction à laquelle il se trouvait réduit, occupa ses loisirs à écrire ses Mémoires. Ce fut d'abord un délassement pour lui ; mais il y prit bientôt un si vif intérêt, comme à tout ce qu'il entreprenait, qu'il n'eut pas de cesse que son travail ne fût terminé. Il y a retracé ses souvenirs, depuis son arrivée en Égypte en 1842 jusqu'à la fin du règne du Khédivé Ismaïl en 1879. Ainsi qu'il se plaisait à le dire, il les avait écrits uniquement pour sa famille, et sans aucune pensée de publication.

Les *Mémoires de Nubar Pacha* n'ont pas d'introduction de l'auteur, contrairement à ceux d'Abbas II, Nubar voulait-il ainsi prétendre rédiger ses *Mémoires* « uniquement pour sa famille » pour éviter la censure et bénéficier de plus de liberté ? La rédaction d'une introduction aurait confirmé la décision du mémorialiste de publier son témoignage, mais Nubar n'interpelle nulle part dans ses *Mémoires* ni famille ni ami³, son intention de publier son ouvrage pour porter sa voix aux générations

¹ *Mémoires de Nubar Pacha, op.cit.*, p. 527. Cité dans *Les Mémoires de Nubar Pacha, op.cit.*, p. 532.

² *Ibid.* p. 527.

³ « Cependant ces Mémoires – auxquels mon père a soigneusement évité de donner le caractère d'une autobiographie, en se bornant à y noter et commenter les événements auxquels il a été plus ou moins mêlé – présentent de nombreuses lacunes, mon père les ayant écrits au courant de ses souvenirs, sans donner de dates et sans même observer un ordre chronologique ; de sorte qu'il a fallu souvent de minutieuses recherches pour situer les faits dans l'ordre où ils se sont produits ». *Ibid.*, p. 533.

futures est indubitable¹. Abbas II parie sur une stratégie moins détournée que celle de Nubar, celle de *l'objectivité* des documents authentiques². Il emprunte alors le chemin le plus direct, et par la suite, le plus court d'un mémorialiste qui veut se montrer objectif, ce qui se reflète dans le volume relativement limité de ses *Mémoires*.

Abbas II fait suivre chaque chapitre de ses *Mémoires* par des annexes qui viennent s'ajouter à des extraits de documents insérés parfois dans les chapitres et à d'autres qui clôturent les Mémoires. Ces documents illustrent comme les photos - qui elles aussi ont leur place dans les annexes des chapitres - l'Histoire de l'Égypte et la vie du Khédive. C'est le moyen officiel par lequel il a gouverné et communiqué durant son règne. Ces documents sont pour Abbas II toujours valides pour faire passer son message, celui d'une quête de l'authenticité historique.

Normalement, un souverain ne s'occupe pas autant des détails qui mènent aux accords ou aux décisions que des conclusions et des résultats des pourparlers ou même des intrigues et complots. Pour les négociateurs ou les ministres, c'est le contraire, leur travail est de préparer les rapports et d'agencer les accords et les grands projets. Le style de Nubar a été naturellement influencé par son travail de négociateur et d'interprète³. Le Khédive ne jure que par les documents, rédige ses Mémoires après avoir

¹ Nubar a même entamé la traduction de ses *Mémoires* vers l'anglais comme nous verrons plus loin dans ce chapitre. Boghos Nubar continue : « Mais ses amis – à qui leur lecture avait révélé une Égypte qu'ils ne connaissaient pas, celle surtout du temps des premiers vice-rois, de Mohamed Aly jusqu'à Saïd – lui conseillèrent fortement de les publier. Mon père, tenté d'abord de céder à leurs instances, s'y refusa cependant pour des motifs dont je sentais moi-même toute la force ». *Ibid.*, p. 532, 533.

² Cela se manifeste par les documents insérés dans ses *Mémoires* ou annexés à l'œuvre, comme nous venons de le souligner.

³ Comme nous verrons dans le chapitre suivant.

attendu et observé les réactions des autres, évite de s'impliquer en personne dans les débats. Son intervention est sereine et se veut tranchante, ainsi il s'est fait attendre et ne prend la plume que pour dire le strict nécessaire dans un nombre de pages relativement restreint.

Les *Mémoires* de Nubar sont un flux de souvenirs qui ont été rédigés sans intention préalable de publication. Mirrit Boutros Ghali affirme :

De son vivant, des amis le pressaient de publier ces Mémoires. [...] [Mais] il finit par en remettre la publication à ses descendants¹.

Les *Mémoires* du pacha servent à introduire le lecteur dans l'univers des souverains. L'éditeur vise aussi les chercheurs en soulignant à la dernière page des *Mémoires* que Nubar a laissé beaucoup de documents « qui présentent un intérêt considérable pour l'histoire, la grande et la petite² ». Beaucoup de documents certes, mais surtout beaucoup de souvenirs d'une personne qui a servi en 48 ans 7 vice-rois d'Égypte à partir de Mohamed Ali jusqu'au dernier Khédive Abbas II et qui n'ont été publiés que 84 ans après la mort de leur auteur³ !

De cette longue période d'activité politique, Nubar raconte dans ses *Mémoires* 37 ans en commençant par son arrivée en Égypte en 1842, comme secrétaire-interprète, pour s'arrêter en 1879 par son exil et la destitution d'Ismail. Le style de l'interprète marque les *Mémoires* de Nubar comme nous le verrons dans le chapitre suivant. Sous sa plume,

¹ Mirrit Boutros Ghali, l'écrit en 1983 dans l'introduction des *Mémoires de Nubar Pacha*, *op.cit.*, p. XVI, XVII.

² *Mémoires de Nubar Pacha*, *op.cit.*, p. 539.

³ Nubar meurt en 1899 et les *Mémoires* sont publiés en 1983. La publication posthume des *Mémoires* de Nubar sera étudiée dans les pages qui suivent dans ce chapitre.

l'interprétation est plus qu'un style, c'est une stratégie : il interprète les gestes, les regards, le décor, le costume, ensuite il les utilise pour appuyer ses idées comme on verra plus loin dans le chapitre suivant. Nubar conçoit son œuvre depuis Mohamed Ali jusqu'à Ismaïl comme cohérente et indivisible. Il explique à sa femme dans une lettre¹ « qu'il aimerait publier ce qui se rapporte à Mohammed Aly, Abbas I et Saïd », mais que « la partie d'Ismaïl est de publication difficile. » Cependant, continue-t-il, « Mohammed Aly, Abbas, Saïd, c'est la préface ; ce que j'ai fait est sous Ismaïl et c'est la partie réellement actuelle et intéressante² ». N'ayant pas pu fragmenter son travail, le Grand Négociateur opte pour le principe « tout ou rien » ; il confie la publication des *Mémoires* à son fils. Ce dernier, à son tour, remet la tâche à des temps ultérieurs³, expliquant qu'il faut attendre « le recul de l'histoire avant qu'ils ne soient livrés au public⁴ ».

Pour reprendre les mots de Nubar, « la partie sur Ismaïl est de publication difficile. [...] c'est la partie actuelle et intéressante⁵ ». C'est dans cette partie que Nubar attaque, sans aucune réserve, le Khédive en se lavant les mains et rejetant toute responsabilité sur Ismaïl. La difficulté de la publication a certainement changé grâce à la publication différée des *Mémoires*. La même chose pour les *Mémoires* d'Abbas II. À notre avis, la chose la plus importante qui a été influencée par cette publication

¹ Lettre à Madame Nubar, de Londres à Vevey, 2 octobre 1892.

² Mirrit Boutros Ghali dans l'introduction des *Mémoires de Nubar Pacha*, *op.cit.*, p. XVI, XVII.

³ « Lorsqu'en 1898 il fut atteint d'un mal terrible qui hélas, ne pardonne pas, mon père, sentant sa mort prochaine, me reparla de ses Mémoires et s'en remit entièrement à moi du soin de les publier un jour, lorsque j'en croirai l'heure venue. Depuis lors, j'ai tout préparé pour leur publication ; je les ai fait dactylographier à trois exemplaires, en attendant le moment de les remettre à un éditeur. Ce moment n'est pas encore arrivé ; c'est à mes fils qu'en reviendra le soin. » *Mémoires de Nubar Pacha*, *op.cit.*, p. 533.

⁴ Écrit Boghos, le fils de Nubar. *Loc. cit.*

⁵ Lettre à Madame Nubar, de Londres à Vevey, 2 octobre 1892.

posthume est la nature du lecteur ciblé, d'autant que nos deux textes sont publiés en français¹.

Le retard de la publication des *Mémoires* favorise évidemment le recul de l'Histoire. Mais les motifs restent à définir et ils changent suivant l'identité du mémorialiste. Pour Nubar, on le comprend bien après la lecture de ses *Mémoires*, ses jugements négatifs contre les vice-rois, son analyse caricaturale des vice-rois, sa critique tapageuse et acerbe de leur despotisme, de leur ignorance, de leur faste, de leur cruauté : chacun suivant ses défauts et ses « erreurs ».

Nubar a rédigé ses *Mémoires* entre 1890 - juste après sa « dernière » démission - et 1894. Cette rédaction était pour lui une mission plutôt qu'un loisir afin de laisser à sa famille - comme il l'affirme - un témoignage sur son action. Les *Mémoires* lui servent également à se défendre à ses propres yeux, aux yeux de sa famille et de l'Histoire. Son témoignage lui sert naturellement à se justifier et à rejeter les jugements des historiens et surtout à enregistrer sa vie publique comme dans les *Mémoires d'épée*, sans compter sur les historiens de la Cour. La publication d'ouvrages à l'aspect biographique et historique sur Nubar, que nous avons cité plus haut, a permis au pacha puis à sa famille de remettre la publication des *Mémoires* sans être totalement taciturne et en brisant prudemment leur silence.

La publication des *Mémoires* du vivant de Nubar aurait compliqué ce plan. Étant donné l'audace de son style et de ses jugements ses *Mémoires* auraient causé sa condamnation pour offense à la personne du souverain. Injurier Sa Majesté : un délit puni par la loi qui a coûté à

¹ Le choix du français comme langue d'expression et de publication sera étudié *infra*.

beaucoup de journalistes leur liberté et qui a causé l'interdiction de plusieurs journaux et leur confiscation.

Le 29 avril 1879, sous le règne d'Ismaïl, un article¹ intitulé, « Injustice contre le paysan » a causé la suspension pour deux semaines de l'annexe dans lequel il a été publié : *Écho d'Al Ahram* et l'arrestation des propriétaires du journal : Sélim et Béchara Tacla, pour trois jours. Une fois libéré – sur recommandation du Prince Tewfik qui était proche des nationalistes - Béchara Tacla a été reçu par Ismaïl au palais d'Abdine². Leçon que Béchara Tacla a bien comprise.

Le crime de lèse-majesté³ valait judiciairement la prison à son auteur, ou au « coupable », au nom de la loi sur la presse promulguée le 26

¹ Cet article a été publié dans l'annexe du journal égyptien *Al Ahram*.

² Voir Younan Labib Rizq :

رزق، يونان لبيب، العيب في ذات أفندينا، دراسة تاريخية من 1866 حتى اليوم، القاهرة، دار الشروق، 2008، ص 15-18.
RIZQ, Yunān Labīb, « *al-'ayb fī dāti afandīnā, dirāsa tāriḥiya min 1866 ḥattā al-yawm* », Le Caire, Dār al-Šurūq, 2008, p. 15-18.

« *Offense à Sa Majesté Effendina, étude historique documentaire de 1866 à aujourd'hui* »

³ L'Histoire de la presse égyptienne et la liberté d'expression sont marquées par le procès d'Ahmed Hilmi : le premier journaliste jeté derrière les barreaux pour cause d'offense à la personne du souverain, condamné à une peine de six mois de prison.

Ce journaliste a été le premier rédacteur d'*Al Liwā* (ou l'Étendard) du vivant de Moustapha Kamel. Il a republié dans le journal qu'il a créé : *Al Kotr Al Masri* ou « Le Territoire Égyptien » un ensemble d'articles tirés d'un journal turc d'expression arabe publié à Istanbul : *Al A'dl* ou « La Justice » sous le titre : « L'Égypte aux Égyptiens ». Ahmed Hilmi publiait ces articles sous prétexte de les dénoncer et de les critiquer. Or, cette stratégie n'est pas passée inaperçue au Palais. Petit à petit les audaces du journaliste ont provoqué le désarroi du pouvoir, un de ses articles publié le 8 janvier 1909 servit pour le juger sous la clause 150 du code pénal :

« Toute personne qui offense le Khédivat Égyptien ou remet en cause le régime de succession ou les droits de sa Majesté et de son autorité, soit par l'une des modalités déjà prévues soit par la publication d'un dessin, d'une inscription, d'un tableau, d'un symbole ou d'une vente dans n'importe quel lieu, est punie par l'emprisonnement pour une période n'excédant pas les deux ans ou par une amende n'excédant pas cent Livres Égyptiennes. » (C'est nous qui traduisons)

"كل من تناول على مسند الخديوية المصرية أو طعن في نظام حقوق الوراثة فيها أو طعن في حقوق الحضرة الخديوية و سطوتها، سواء كان ذلك بإحدى الطرق المتقدم ذكرها أو بواسطة إشهار رسم أو نقش أو تصوير أو رمز أو إباحة في أي محل يعاقب بالحبس مدة لا تزيد عن سنتين أو بغرامة لا تتجاوز مائة جنيه مصرى". منقول عن يونان لبيب رزق، العيب في ذات أفندينا، دراسة تاريخية من 1866 حتى اليوم، المرجع سبق ذكره، ص 40.

novembre 1881 sous le règne de Tewfik. Apparemment, cette loi fut appliquée avec modération pour être ensuite marginalisée depuis 1894 avec l'avènement d'Abbas II, puis appliquée sans merci en 1909.

Le français sous la plume des hommes d'État égyptiens : une langue engagée

Les *Mémoires d'un souverain* ont été rédigés en vue d'être publiés. Abbas II écrit dans l'introduction qu'il n'a pas pu se « dérober au devoir de publier ces lignes », or il ne l'a pas fait de son vivant : le Khédive « n'eut pas le temps de [les] publier¹ » au dire de Khalifa Boubli, le secrétaire privé d'Abbas II. André Raymond constate que ce retard est « intrigant » vu que la rédaction a été achevée quatre ans avant la mort du Khédive². En réalité, ce n'est pas le temps qui a manqué à ce dernier pour publier ses *Mémoires*.

Le Khédive a voulu suivre l'usage traditionnel de beaucoup de mémorialistes et faire de ses *Mémoires* une œuvre posthume : un

Ainsi que la clause 156 du code pénal :
"كل من عاب في ذات والى بإحدى الطرق المذكورة يعاقب بالحبس مدة لا تتجاوز ثمانية عشر شهرا أو بغرامة لا تتجاوز مائة جنيه مصرى".

« Toute personne qui attaque la personne d'un vice-roi, par l'une des modalités prévues, encourt l'emprisonnement pour une période n'excédant pas 18 mois ou par une amende n'excédant pas 100 L. E. » (C'est nous qui traduisons).

Ces deux clauses auraient suffi pour condamner Nubar s'il avait osé publier son œuvre en 1894, date de l'achèvement de sa rédaction. Seule la publication posthume empêche sa condamnation.

¹ Avant-propos de Khalifa Boubli, *Les Mémoires d'un souverain*, op. cit., p. 21.

² Abbas II a été destitué en 1914, il a rédigé ses *Mémoires* entre 1936 et 1940 et est mort à Genève en 1944.

témoignage d'outre-tombe¹. Il a supporté critiques et accusations durant et après son règne, c'était son tour d'user de son droit de répondre après avoir laissé les autres dire ce qu'ils avaient à dire, comme un arbitre qui n'intervient qu'à la fin. Cela justifie la longue attente du Khédive avant d'entamer la rédaction de ses *Mémoires*, ainsi que le grand nombre de documents qu'il y a insérés. La publication retardée a épargné au Khédive de se livrer de son vivant à un combat polémique, tout en fournissant au lecteur et à l'Histoire les documents et les témoignages nécessaires à le juger. « Les Mémoires semblent avoir été écrits à diverses époques, et peut-être même, pour certains passages, en diverses langues : le Khédive était polyglotte et pourrait avoir utilisé tantôt le français, tantôt l'arabe ou l'anglais², écrit l'éditeur des *Mémoires* d'Abbas II. Ce choix multiple est un miroir de leur auteur et de la fonction documentaire de l'ouvrage. Abbas II joint à ses *Mémoires* des dépêches, des lettres, des accords pour appuyer son discours et surtout pour fournir une matière de recherche *objective*. Ces documents ont été naturellement rédigés dans différentes langues. Cela pourrait même justifier que le Khédive ait employé plusieurs langues, à moins qu'il ne faille invoquer le rythme saccadé de la rédaction des Mémoires.

La plupart des documents insérés est en français, une partie non négligeable est en arabe comme les lettres de Moustapha Kamel au Khédive, un nombre limité est en anglais, tels les télégrammes des consuls

¹ Chateaubriand regrette d'avoir été contraint à publier de son vivant des passages de ses Mémoires, il explique : « je préfère parler du fond de mon cercueil ; ma narration sera alors accompagnée de ces voix qui ont quelque chose de sacré, parce qu'elles sortent du sépulcre (b). » Il ajoute : « Ces *Mémoires* ont été l'objet de ma prédilection ; saint Bonaventure obtint du ciel la permission de continuer les siens après sa mort ; je n'espère pas une telle faveur, mais je désirerais ressusciter à l'heure des fantômes, pour corriger au moins les épreuves. » Avant-propos, *Mémoires d'outre-tombe*, *op. cit.*, p. 2.

² Amira El-Azhary Sonbol dans la Note à propos du manuscrit. *Mémoires d'un souverain*, *op. cit.*, p. 1.

anglais. Une partie des documents en arabe ou en anglais est traduite en français, puis le texte intégral est parfois annexé au chapitre¹. Nous prenons en guise d'exemple d'un document dont le résumé est traduit en français, la lettre de Lord Rosbery (1847-1929)² à Lord Cromer. Le Khédive écrit :

À la suite de la nomination obligatoire comme président du conseil des ministres : Lord Rosbery envoya le 16 février 1893, une lettre à Cromer, qui est un programme imposé. Nous en donnons ici un résumé en français et nous publions le texte intégral en fin de chapitre³.

Le texte intégral est publié, comme promis, en annexe du chapitre⁴.

Le français en tant que langue s'impose dans les Mémoires pour deux raisons essentielles : l'une politique, l'autre culturelle. En Égypte, le français était la deuxième langue officielle après l'arabe. L'Égypte qui cherchait son autonomie a choisi l'arabe comme langue administrative à la place du turc :

Ordre supérieur.

Toute la correspondance qui s'échangera à partir de ce jour entre les ministères et administrations gouvernementales devra être rédigée en langue arabe. 6 Chawal 1286 (9 janvier 1870), Reg. 1920 « Ordres arabes⁵ ».

¹ Ce plurilinguisme reproduit le cosmopolitisme qui a marqué l'Égypte à cette époque.

² Lord Rosbery (1842-1929), premier ministre de la Grande-Bretagne de 1894 à 1895.

³ *Ibid.*, p. 68.

⁴ *Ibid.*, p. 80-84. Tous les documents en arabe ne sont pas reproduits par l'éditeur des *Mémoires*. Cette élimination nuit au témoignage d'Abbas II et ennuie le lecteur arabophone à qui le Khédive s'est adressé en insérant des documents en arabe.

⁵ *Ismail d'après les documents officiels avec Avant-propos et introduction historique, ouvrage publié à l'occasion du cinquantenaire de la mort du Khédive Ismaïl (1895-1945)*, Le Caire,

Le choix d'une langue européenne officielle était nécessaire, surtout en remettant l'Égypte dans le contexte de la vie cosmopolite¹ qui l'a caractérisée, notamment à partir du règne d'Ismail². Le français, l'italien, l'arménien, le grec, le turc, l'arabe dans ses différents dialectes : ces langues ont coexisté et ont servi chacune une société, un enseignement ou une formation particulière. L'arabe à El Azhar bien sûr, l'italien essentiellement à l'école Don Bosco des ouvriers à Alexandrie, ou les étudiants formés en Italie, le turc à la cour, le français qui a pris le pas sur les autres langues grâce à plusieurs facteurs : les missions estudiantines depuis Mohamed Ali, l'école égyptienne à Paris, les idées et les projets techniques et éducatifs des saint-simoniens, la politique française, ...

Les Égyptiens ont choisi et accepté le français comme deuxième langue officielle et surtout comme première langue étrangère, devenue par la suite une langue engagée pour faire face à l'ingérence des Anglais et plus tard à leur occupation. La relation des Égyptiens avec la langue française et la France est passée par plusieurs grandes étapes : la campagne de Napoléon en 1798, l'échange culturel et scientifique surtout sous le règne de Mohamed Ali, l'eupéanisation de l'Égypte sous Ismail, le canal de Suez, le mouvement nationaliste égyptien sous Abbas II qui a été au

[IFAO], 1946, p. 93. Ce livre est introduit par Georges Guindi Bey, Chef des Archives Historiques au cabinet de S. M. le Roi et Jacques Tagher, conservateur de la Bibliothèque Privée de S. M. Le Roi.

¹ « En 1914 la communauté grecque en Egypte comptait 62.974 membres, l'anglaise 32.653, la française 14.891, l'italienne 20.653, l'autrichienne 7.705, la russe 2410, l'allemande 1.817 et celle de pays divers 1.958 » Écrit Mohamed Sayed el Kilani :

محمد سيد الكيلاني، عباس حلمي الثاني أو التغلغل البريطاني في مصر 1892-1914، القاهرة. طرابلس، لندن، دار الفرجاني، 1991، ص 191.

² Voir Nubar dans son chapitre sur l'urbanisme de l'Égypte sous Ismail.

début appuyé par la France contre l'occupation anglaise et l'entente franco-anglaise de 1904.

L'implantation de la langue française en Égypte a eu lieu progressivement depuis le règne de Mohamed Ali et a continué à se confirmer surtout sous le règne des deux vice-rois francophiles Saïd et Ismaïl. De l'École de médecine où l'enseignement était dispensé en français, à l'arrivée des Frères des Écoles chrétiennes à Alexandrie en 1847, celle des Lazaristes en 1852 et des Sœurs de la charité (1844), l'enseignement du français et des différentes sciences a avancé de pied ferme jusqu'à l'enseignement officiel dans les écoles primaires et secondaires sous Ismaïl¹. Avec l'arrivée d'Abbas II et le réveil du mouvement nationaliste, le français était devenu la langue de la culture et du savoir, son utilisation dans la lutte contre l'occupation anglaise était une évidence.

Le nationalisme égyptien, comme le remarque Moghira, « [a pris] une nouvelle tournure avec l'arrivée au pouvoir du Khédive Abbas-Hélmi II. Il [était] le véritable « manœuvrier » du parti nationaliste et il [souhaitait] libérer l'Égypte à la fois de la tutelle des Anglais et de celle des Ottomans² ». Mostapha Kamel a fait renaître le mouvement nationaliste au XX^e siècle. Ce mouvement a eu ses premiers débuts avec Orabi vers 1881. Le jeune militant a créé le parti de l'Évacuation devenu en 1907 le Parti National Égyptien (PNE), il a été formé en droit en France sous l'égide d'Abbas II. Les deux hommes ont cherché l'appui de la

¹ Voir Jean-Jacques Luthi, *En Quête du français d'Égypte, Adoption – Evolution – Caractères*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 12-15.

² Mohamed Anouar Moghira, *Moustapha Kamel l'Égyptien (1874-1908), l'homme et l'œuvre*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 55.

France à la cause égyptienne pour faire pression sur l'occupant surtout que la présence britannique en Égypte inquiétait la France. Le programme de la France était clairement expliqué par son premier ministre Gambetta (1838-1882) : « Ce n'est pas pour la nation égyptienne ni pour le parti national qu'il faut aller en Égypte, mais pour la nation française¹ ».

Moustapha Kamel s'est voué à lutter contre l'occupation britannique et a mené une campagne de la cause égyptienne à l'étranger surtout en France grâce à Juliette Adam et aux diplomates français en poste en Égypte. M. A. Moghira remarque :

Le marquis De Reversaux, diplomate français, profite des dispositions du jeune souverain pour faire revivre l'influence française. Le directeur de l'agence télégraphique Havas reçoit, de son côté, des instructions afin de se mettre à la disposition du Khédive. Enfin, un comité² secret – composé de Rouillet bey, [autour duquel] sont groupés quatre Français de distinction : M. Boutron président de la commission mixte des Domaines de l'Etat, M. Prunières président du Tribunal Mixte de première instance du Caire, qui pousse le désintéressement jusqu'à refuser un siège de conseiller à la Cour pour continuer à servir plus utilement la cause de l'indépendance égyptienne au Caire, M. Pront délégué français à l'administration des chemins de fer de l'État et enfin M. Gavillot [journaliste et doyen de la colonie française du Caire]. Celui-ci assure le concours de l'Agence Havas et de plusieurs journaux parisiens de l'époque³.

¹ Cité par Henry Laurens, « La France et l'Égypte en 1882 », in *La France et l'Égypte à l'époque des vice-rois 1805-1882*, Le Caire, IFAO, 2002, p. 350.

² Notons que dans ses *Mémoires*, le Khédive ne donne aucune information sur ce genre de comité secret et garde ainsi confidentiel ce côté de son activité nationaliste.

³ M. A. Moghira explique : « Ces cinq personnalités européennes forment le premier noyau de propagande en faveur de l'indépendance égyptienne. Grâce à elles, la nouvelle Égypte prend contact avec le monde extérieur, fait connaître à l'Europe ses aspirations et trouve des défenseurs au parlement français. [...] [Le petit comité français] travaille dans l'ombre du palais, mais il œuvre à de grands desseins. Pour la France, l'unique objectif est de contrer

Depuis l'occupation anglaise de l'Égypte en 1882, les conflits se sont multipliés entre la France et l'Angleterre et se sont terminés par leur entente. Cette entente est née après d'une série d'accords bilatéraux conclus officiellement entre la France et l'Angleterre le 08 avril 1904 et fut appelé « l'entente cordiale ». Par cet accord :

Le Gouvernement de la République Française déclare qu'il n'entravera pas l'action de l'Angleterre dans ce pays en demandant qu'un terme soit fixé à l'occupation Britannique ou de toute autre manière¹.

Après l'accord franco-britannique, Moustapha Kamel et le Khédivé² ont réalisé qu'ils ne pouvaient pas compter, comme avant, sur la France pour défendre la cause de l'Égypte contre l'occupation britannique. Moustapha Kamel a orienté sa politique vers l'Empire ottoman pour chercher son appui et a édité un journal hebdomadaire intitulé *Le Monde Musulman* en 1905. Quant au Khédivé Abbas II, il a choisi de s'entendre et de coopérer avec le consul général Gorst qui parlait l'arabe³ et dont le caractère différait remarquablement de celui de son prédécesseur Cromer. L'accord de 1904 a brisé la relation franco-égyptienne et a fait perdre aux

l'influence anglaise grandissante sur la zone du canal de Suez et sa mainmise *de facto* sur l'Égypte. » *Ibid.*, p. 55, 56.

¹ Voir le 1^{er} article de l'accord conclu entre la France et l'Angleterre au sujet du Maroc et de l'Égypte. Le Khédivé annexe le texte de cet accord au chapitre intitulé « les parties politiques égyptiennes » : le 4^e chapitre de ses *Mémoires* (*op. cit.*, 139). Nous annexons à notre tour cet accord au présent chapitre.

² L'effet de l'entente cordiale entre la France et l'Angleterre a gravement choqué Abbas II et les Égyptiens comme le Khédivé l'exprime dans ses *Mémoires* : « Ce marché que la France concluait à notre insu, dans son unique intérêt, alors que nous croyions à sa sympathie désintéressée, reste le souvenir le plus pénible de mon règne. Une telle attitude frappa l'imagination de tous les Égyptiens et de toutes les personnes sensibles plus profondément que la brutalité anglaise. L'Égypte ayant perdu l'appui moral de la France se trouva complètement isolée et impuissante dans les mains anglaises. Cette sensation devint plus cruelle pendant la guerre mondiale et se fit de plus en plus intolérable par la suite », *op. cit.*, p. 209.

³ *Mémoires d'un souverain, op. cit.*, p. 133.

nationalistes l'appui de la France à la cause Égyptienne au niveau international. Malgré cela, le français a gardé sa place dans le milieu culturel et littéraire en Égypte. Le Khédive remarque :

La mentalité égyptienne moderne est surtout d'origine française, bien que la France nous ait abandonné à l'Occupation anglaise en reconnaissant à l'Angleterre tous les droits sur l'Égypte.

Désormais la France était pour les Égyptiens l'alliée de l'ennemi tout en restant l'alliée de l'Égypte... mais une alliée aussi aimée que redoutée. L'accord franco-anglais est un troc colonial qui garantit à la France ses colonies en Afrique et l'Égypte à l'Angleterre. Et pourtant, la France était plus redoutée par l'Angleterre que l'Égypte qui était trop française pour les Anglais qui cherchaient à l'angliciser. Dans le domaine de l'enseignement, par exemple, la politique de l'anglicisation de l'enseignement égyptien, a été menée par M. Douglas Dunlop (1888-1922), le conseiller de l'Instruction Publique à qui l'Angleterre doit « la disparition du français comme langue d'enseignement dans les établissements du gouvernement [...] et la liquidation de la section française de l'École Khédiviale de Droit¹ ». M. Llyod, le haut-commissaire

¹ Abbas II reproduit la lettre de Monsieur le Professeur Edouard Lambert où l'ancien directeur de l'École Khédiviale de Droit du Caire explique sa démission par les manœuvres de M. Dunlop pour angliciser l'école. Selon M. Lambert, M. Douglas Dunlop, qui « a la direction effective de l'Instruction publique », lui a arraché en 1899 le monopole français de l'enseignement du droit. La politique d'anglicisation de l'enseignement égyptien menée par M. Dunlop, supérieur et officiel : « M. Dunlop a aveuglément combattu le développement de la culture française dans une École dont pourtant l'enseignement est et restera, tant que la législation du pays n'aura pas été complètement révolutionnée, un enseignement en français [...]. [M. Dunlop] a organisé dans cet établissement une véritable parodie d'enseignement supérieur en s'abstenant d'entretenir le personnel fixe de la section française sous prétexte qu'elle est destinée à disparaître à brève échéance. [...] Le couronnement vient d'être apporté à l'œuvre anti-française de M. Dunlop par un récent décret khédivial qui supprime définitivement la première année d'enseignement principal du français dans la dernière école secondaire du Caire où il subsistait encore, l'École Tewfikieh. Lettre d'Edouard Lambert au Khédive Abbas II sur l'anglicisation de l'enseignement en Égypte, reproduite dans les *Mémoires d'un souverain*, op. cit., p. 168-171.

britannique en Égypte en 1926 a pris le relais du « développement culturel britannique au Proche-Orient [...] par la création d'écoles anglaises [et] par le renforcement de l'enseignement de l'anglais dans les écoles gouvernementales égyptiennes¹ ».

En 1906, Moustapha Kamel a publié un article dans le *Figaro* pour faire entendre son indignation et dénoncer l'injustice et la violence dont les fellahs ont été victimes des officiers anglais à Denchaway. Le jeune militant égyptien dénonce l'occupation anglaise et condamne la politique de Cromer, en français, dans la presse française, pour s'adresser, comme il l'indique dans le titre même de son article : « À la nation anglaise et au Monde civilisé ».

Si les nationalistes égyptiens ont perdu l'appui politique de la France et se sont sentis abandonnés après 1904, ils ont gardé l'espoir de gagner l'influence et le soutien des milieux culturels français. Sans s'adresser directement à la France dans son article, publié deux ans après l'entente franco-anglaise, cet espoir se traduit par le choix du *Figaro* par Moustapha Kamel pour publier son article qu'il termine comme suit :

C'est la justice, l'égalité et la liberté que nous réclamons. Nous voulons une constitution qui nous délivrera du pouvoir absolu. Le monde civilisé et les vrais amis de la liberté et de la justice en Angleterre ne peuvent qu'être avec nous et exiger, comme nous, que l'Égypte, qui a donné au monde la plus belle et la plus haute civilisation, ne soit pas un champ de barbarie, mais un pays

¹ Delphine Gérard, « Le choix culturel de la langue en Égypte », *Égypte/Monde arabe*, Première série, Les langues en Égypte, [En ligne], mis en ligne le 08 juillet 2008. URL : <http://ema.revues.org/index1942.html> Consulté le 27 avril 2012.

où la civilisation et la justice peuvent devenir aussi fécondes que sa terre bénie¹ !

Le Khédivé a choisi de se défendre en français : une langue internationale² qui transmettra son témoignage à l'Occident et qui est en même temps fort présente en Égypte surtout chez les nationalistes Égyptiens et les hommes d'État qui ont été formés en France. L'Angleterre exerçait une politique coloniale en Égypte en essayant d'angliciser le pays culturellement, économiquement et politiquement afin de contrôler ses richesses et son peuple. Les *Mémoires* d'Abbas II sont un témoignage historique important qui aide les Égyptiens militant contre l'occupation à comprendre leur histoire et à obtenir l'indépendance du pays. Tel était l'objectif qu'Abbas II s'est fixé dans l'introduction de ses *Mémoires*. Il était alors inconcevable qu'Abbas II choisisse l'anglais, la langue de l'occupant pour porter témoignage.

La culture française, selon Abbas II, a freiné l'exportation de la révolution des Jeunes Turcs du 24 juillet 1908 vers l'Égypte :

L'influence de la culture française, qui s'était exercée pendant un siècle, l'emporta sur l'assujettissement à un administrateur auquel l'Égypte ne put échapper, et qu'elle subit encore. D'ailleurs, l'Égypte n'était point la Turquie ; le Khédivé n'y régnait pas en autocrate tyrannique ; elle n'était plus

¹ Moustapha Kamel, « À la Nation anglaise et au Monde civilisé », *Le Figaro*, 11 juillet 1906.

² Alphonse Aulard remarque : « Voilà fort longtemps que le français est devenu, en Égypte comme dans tout l'Orient musulman, la langue auxiliaire, la langue internationale, on peut presque dire la langue officielle ». « La langue française en Égypte », *L'Information*, 22 juin 1919, Ministère des Affaires étrangères, Quai d'Orsay, série K-Afrique, sous-série Égypte, vol. 14, p. 31.

sous la soi-disant tutelle de toutes les Puissances depuis qu'elles l'avaient livrée au gré d'une seule : il y avait l'Occupation¹.

L'entente cordiale franco-anglaise pourrait marquer en Égypte le début du passage de la francophilie à la francophonie². Moghira écrit à ce propos :

Ainsi, la France mettra en valeur les fondements culturels, dans un pays anglophone, de ce qui deviendra, plus d'un siècle après, la francophonie. Pour sa part, le dirigeant égyptien ne croira plus à un rôle majeur de la France dans son pays. Elle ne sera plus qu'un « forum culturel » sans plus³.

Nubar a choisi le français pour porter témoignage. Ce fonctionnaire haut placé, naturalisé égyptien et de naissance arménienne, ne parlait pas l'arabe. Nubar parlait très bien le français, l'anglais et l'arménien⁴, il a rédigé ses *Mémoires* dans la langue de la cour, la deuxième langue administrative en Égypte après l'arabe. On pourrait évidemment se demander pourquoi Nubar n'a pas rédigé ses *Mémoires* en arménien, d'autant qu'il affirme que ses *Mémoires* ont été écrits au début pour sa

¹ *Mémoires d'un souverain, op. cit.*, p. 123.

² Le terme « francophonie » n'apparaît qu'après la seconde guerre mondiale. Sur le français en Égypte, voir Hana Farid, « Réflexions sur l'enseignement de la langue française en Égypte Français langue étrangère Français sur objectifs spécifiques », *Culture*. <http://ressources-cla.univ-fcomte.fr/gerflint/Mondearabe2/Hanaf.pdf>. Ainsi que Delphine Gérard, « Le choix culturel de la langue en Égypte », *op. cit.*

³ Mohamed Anouar Moghira, *Moustapha Kamel l'Égyptien (1874-1908), l'homme et l'œuvre, op. cit.*, p. 115.

⁴ Alexandre Holynski remarque : « [Nubar] manie l'anglais avec une désinvolture tout anglaise, et ceci ne contribue pas peu à le maintenir en place sous le protectorat actuel de la Grande-Bretagne. Il sait l'italien, il sait le grec moderne, il sait l'arménien classique et, si je ne me trompe, il a une teinture suffisante du persan, dont il apprécie beaucoup la poésie. [...] L'arabe arrive au dernier rang dans sa linguistique, et encore il ne s'élève pas au-dessus de l'arabe vulgaire qu'il possède médiocrement. La langue du Koran lui est complètement étrangère. » *Nubar-pacha devant l'Histoire*, Paris, E. Dentu, 1886, p. 10.

famille. Mais on constate justement que sa correspondance avec sa femme est en français, comme ses *Mémoires*.

Au tournant du XIX^e siècle, la rédaction en français élargissait l'éventail des lecteurs des *Mémoires*. Le français avait pris le pas sur les autres langues européennes. Le français a joué un rôle important dans la communication entre les différentes communautés qui vivaient en Égypte : Égyptiens de souche, étrangers et étrangers naturalisés égyptiens. En tentant d'expliquer pourquoi Nubar ne parlait pas l'arabe, Alexandre Holynski remarque que l'arabe, surtout l'arabe dialectal, n'a été valorisé officiellement en Égypte qu'après Saïd :

Sous la domination ottomane, le turc régnait exclusivement dans les régions gouvernementales. Ce Mehemet-Ali, qu'on a voulu ériger en restaurateur de l'empire des Arabes, n'a jamais daigné retenir un mot de leur langue. La répugnance pour le dialecte indigène était si prononcée, qu'un Osmanli haut placé eût été honteux de l'apprendre et de s'en servir. Il aurait cru par là, participer en quelque sorte à la dégradation d'une race asservie, humiliée et méprisée.

Personne ne prévoyait en 1841 que Saïd, le troisième successeur de Mehemet-Ali, prendrait en grippe les Turcs et les Circassiens jusqu'à dire : « Je voudrais connaître en moi une veine turque ou circassienne pour me débarrasser de la dernière goutte de sang exécrationnel. » Personne ne pouvait prévoir que, grâce à ce vice-roi, la langue arabe redeviendrait, après plusieurs siècles d'ostracisme, la langue officielle du pays. Aussi Bogos n'en recommanda-t-il pas l'étude à son neveu. Il la jugea encombrante, inutile, peut-être même nuisible, car il y avait contre elle le préjugé de la cour et des courtisans¹.

¹ *Ibid.*, p. 10, 11.

Au début du XX^e siècle, la lecture des Mémoires publiés en français ne posait pas de problème. Le français était omniprésent en Égypte : dans l'administration, la vie politique, familiale, les écoles, la presse. La traduction du et vers le français se faisait de façon quotidienne dans des domaines variés. Afin d'élargir la diffusion de ses *Mémoires*, Nubar s'est certainement interrogé sur la réception de son œuvre par le lecteur non francophone. Pour ce faire, il a eu recours à Edward Dicey pour lui traduire ses Mémoires en anglais. Même si ce projet n'a pas été achevé, il prouve le désir de Nubar d'être traduit.

Chaque auteur désire, d'une manière ou d'une autre, porter haut et loin sa voix, même s'il affirme le contraire. Les descendants de Nubar et d'Abbas II ont rempli leur promesse. Les *Mémoires* des deux responsables ont vu le jour : ceux de Nubar en 1983 et d'Abbas II en 1951 - dans le journal *Al Masri* en arabe entre mars et juillet - et en 1996 en français.

Une traduction en arabe a été aussi effectuée et publiée : Les *Mémoires* de Nubar en 2009 et ceux d'Abbas II ont été retraduits en arabe en 1993¹, la première édition a été épuisée et les *Mémoires d'un souverain* ont été réédités en arabe en 2009.

La traduction des *Mémoires* d'Abbas II, éditée deux fois, et la traduction des *Mémoires de Nubar pacha* en arabe, publiée en 2010, refléteraient-elles une nostalgie de l'Égypte royale, sa renaissance et son

¹ Cette édition présente en annexe les premières pages manuscrites de l'introduction des *Mémoires* d'Abbas II rédigées par le Khédivé lui-même.

عهدي، منكرات عباس حلمي الثاني خديو مصر الأخير 1892-1914، ترجمة دكتور جلال يحيى، مراجعة دكتور إسحق عبيد، تقديم دكتور أحمد عبد الرحيم مصطفى، القاهرة، دار الشروق، 1993، 2006.

déclin ? Pourrions-nous y lire les traits annonçant déjà la révolution du 25 janvier 2011? Une tentative de chercher une issue à la crise par laquelle l'Égypte passait ? En réalité, les *Mémoires* d'Abbas II et de Nubar sont surtout une remise en question de la situation de l'Égypte, une quête de soi et d'un temps où il y avait la possibilité de changer, contrairement à la stagnation ou au déclin dans lequel le pays sombrait.

Le choix de la langue française dans la rédaction des *Mémoires* a été une stratégie parmi d'autres de différents ordres pour faire porter la voix d'Abbas II et de Nubar à travers le temps et l'espace. Dans le chapitre suivant, nous étudierons l'image du mémorialiste au tribunal de l'Histoire et les stratégies qu'Abbas II et Nubar ont suivies dans la rédaction de leurs *Mémoires*.

Annexe 1

Grand Mémento Encyclopédique Larousse, [Publié sous la direction de Paul Augé], t. 1, Paris, [Texte imprimé], 1936, p. 347.

« À la mort de Tewfik, survenue prématurément en 1892, Baring obtint du sultan abd ul-Hamid, non sans quelque difficulté, un firman d'investiture pour son fils Abbas. Mais ce jeune homme se laissa circonvenir par des familiers qui aspiraient à l'autonomie de l'Égypte, et en janvier 1894, lors d'une revue passée à Ouadi-Halfa, il se montra de propos délibéré malveillant à l'égard d'officiers anglais. Baring, ou plutôt le baron *Cromer*, car c'est sous ce nom qu'il est désormais connu, en attendant de l'être (en 1899) sous celui de lord Cromer, n'était pas d'humeur à se laisser faire la leçon par un blanc-bec. Un bataillon d'infanterie anglaise revenant de l'Inde traversait le canal. Cromer le fait débarquer à Ismaïlia et entrer au Caire en tenue de campagne.

[...] Pendant les huit années qui s'étendirent de la reprise du Soudan à sa retraite, Cromer jouit en Égypte d'une position pharaonique. On l'appelait « the Lord ». Sa politique économique avait réussi. Jamais l'Égypte n'avait connu pareille prospérité. Cependant, en 1907, sentant sa santé décliner, voyant le mouvement nationaliste s'amplifier, Cromer décida de se retirer.

À Lord Cromer succédèrent comme agents britanniques, sir Eldon Gorst, Lord Kitchener, sir Reginal Wingate, Lord Alleby et Lord Lloyd. Quand, en novembre 1914, le sultan déclara la guerre aux puissances alliées, le gouvernement anglais abolit la suzeraineté de la Turquie sur l'Égypte et proclama le protectorat de la Grande Bretagne. Le Khédivé turcophile Abbas, fut déchu, et son oncle Hussein Kamil proclamé sultan ».

خير مذكرات يقدمها الإنسان عن حياته، هي أعماله و ليس ما يقوله عن نفسه.

أحمد شفيق، مذكراتي في نص قرن

*Les meilleurs Mémoires que l'homme peut léguer sont ses actions et non ce qu'il nous dit de
lui.*

Ahmed Chafiq, Mes Mémoires durant un demi-siècle

Chapitre II Prendre la plume ... pour reprendre le pouvoir?

Dans les Mémoires, l'homme politique reprend les rênes du pouvoir ... un pouvoir qui est bien différent de celui dont il jouissait durant sa vie publique. Après un retrait de la scène politique, le mémorialiste, ancien chef d'État, règne en maître sur son texte et cherche à façonner son portrait afin de s'arroger un pouvoir sur l'image qu'il laissera de lui-même dans l'Histoire. Le mémorialiste ancien homme d'État trouve dans les Mémoires un nouveau champ d'action où il agit essentiellement grâce à des stratégies et des tactiques scripturales variées. L'Histoire est ainsi à *refaire* et à *réécrire* dans le sens que le mémorialiste cherche à lui conférer.

La vérité est une et multiple : personne ne la possède mais chacun en a une partie et a sa version des faits. En d'autres termes, la vérité est à déduire. Nous ne chercherons pas dans la présente étude à mener une enquête afin de vérifier les faits racontés dans les Mémoires, un tel projet serait plutôt le travail d'un historien.

Dans ce chapitre, nous étudierons, les stratégies et le style utilisés par Abbas II et Nubar dans l'écriture de leurs *Mémoires*, en partant essentiellement d'une métaphore qui définit à notre sens le genre des Mémoires, à savoir : la scène imaginaire du mémorialiste au tribunal de l'Histoire. C'est autour de cette métaphore que s'organisent les stratégies stylistiques et narratives des Mémoires, les sujets détournés ou ironisés, les interrogations ouvertes, les fausses questions, le rejet des accusations, etc.

Le mémorialiste : un témoin/acteur jugé au tribunal de l'Histoire

L'homme politique est par la nature de son travail un témoin physique et un acteur de l'Histoire, son travail constitue une des grandes roues de l'Histoire et de son déroulement. Quand l'homme politique décide de transmettre son témoignage, qu'il soit direct ou indirect, par l'écriture, tout se joue dans son style, dans son habileté à transformer ce qu'il a vécu en un texte destiné à être lu. L'écriture des Mémoires répond évidemment à des exigences stylistiques et esthétiques du genre et à des stratégies suivies par le mémorialiste afin de mieux transmettre son message, influencer son lecteur et aboutir à ses fins. Si la nature littéraire des Mémoires reste pour les uns un sujet de débat, reconnaître cette composante aurait, à notre sens, l'avantage de faire voir la vague de liberté induite par un genre qui n'obéit pas à des règles très strictes. Zanone remarque :

Les mémorialistes ne savent pas dans quelle mesure le fait d'écrire les transforme ou non en écrivains. L'écriture de Mémoires relève-t-elle d'un art ou, plus globalement, de la vie ? Ces appartenances sont-elles exclusives l'une de l'autre ? Malgré ce trouble identitaire que manifestent les différentes hésitations formelles des auteurs, les Mémoires existent en très grand nombre. C'est que cette instabilité leur est constitutive : elle ne menace pas les Mémoires, mais les construit comme genre.¹

Zanone considère ainsi que le statut instable des Mémoires les caractérise comme genre littéraire. Ce genre instable sert le mieux au

¹ Damien Zanone, *Écrire son temps*, op. cit., p. 91.

mémorialiste à porter témoignage et à enregistrer son image et son œuvre d'homme politique. Cela s'effectue à travers des stratégies diverses dont certaines consistent justement à souligner l'hésitation et la spontanéité du mémorialiste.

Nous nous pencherons dans ce chapitre de plus près sur l'écriture des *Mémoires* d'Abbas II et de Nubar pacha en partant des caractéristiques du genre étudiées par Zanone dans *Écrire son temps*. Publié en 2006, l'ouvrage de Zanone a l'avantage d'être d'une recherche dense et assez récente. Sa méthode nous guidera certes dans le présent chapitre mais nous nous en écarterons par la suite, dans la mesure où le corpus que nous étudions appartient à une époque et à un pays différents.

Témoin d'une époque ou d'un événement marquant de l'Histoire, le mémorialiste ressent la responsabilité de porter témoignage pour servir son peuple ou sa famille en relatant les faits tels qu'il les a vécus et selon son point de vue. Dans le cas des mémorialistes hommes d'État, les Mémoires viennent le plus souvent pour enregistrer et justifier le rôle joué dans leur vie politique. Le mémorialiste homme politique est un *témoin jugé*¹ par l'Histoire, il recourt à des procédés d'autodéfense devant l'opinion publique, devant l'Histoire et devant soi-même dans les Mémoires comme sur une scène théâtrale à l'aspect judiciaire qu'il décide de jouer en anticipant son jugement et en prévoyant les accusations portées contre lui. La défense devant l'Histoire se traduit dans l'écriture de l'œuvre et s'y

¹ Le mémorialiste se présente d'habitude comme témoin, mais il cherche souvent à se défendre devant l'Histoire à rejeter les accusations qui lui sont adressées sans reconnaître son statut d'inculpé ou d'accusé. Alors que le mémorialiste est le sujet de cette scène judiciaire il intervient comme témoin qui a la responsabilité, voire le devoir de porter son témoignage. Le mémorialiste profite ainsi d'une immunité et revendique la véracité et l'impartialité de ses propos. Il adopte les stratégies juridiques du témoin et de l'accusé en même temps comme nous le verrons plus loin.

présente sous forme de scène judiciaire imaginaire (Gisèle Mathieu-Castellani¹) laquelle renferme tous les éléments d'un vrai jugement : serment prêté par le mémorialiste de dire la vérité, cérémonie des aveux, appel à témoin, plaidoyer, ...etc. Gisèle Mathieu-Castellani remarque :

Dire la vérité, rien que la vérité si possible, ne dire en tout cas que la vérité, la règle qui fonde le contrat passé explicitement entre scripteur et lecteur rappelle que le modèle reste la situation judiciaire, et que, comme dans l'éloquence judiciaire, les critères esthétiques sont sacrifiés délibérément aux critères éthiques ; le refus de l'ornement, la méfiance à l'égard des beautés séductrices, et même à l'occasion le souci affiché de sacrifier la « littérature », l'art, à la quête d'authenticité, font encore partie de la topique du genre².

Le jugement de G. Mathieu-Castellani nous semble devoir être nuancé. Cela nous pousse à rappeler le débat sur le lien entre Mémoires et littérature qui a été tranché au profit du caractère mixte du genre et que nous avons déjà appréhendé dans le chapitre précédent. La métaphore du mémorialiste au tribunal de l'Histoire définit non seulement le genre des Mémoires, mais aussi ses stratégies scripturales et discursives. Sans avoir à admettre ouvertement ce processus métaphorique qui soutient l'écriture de leurs *Mémoires*, Nubar et Abbas II racontent leur vie publique dans une *mise en scène judiciaire* que nous allons examiner.

¹ Gisèle Mathieu-Castellani, *La scène judiciaire de l'autobiographie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996.

² *Ibid.*, p. 26.

De la langue diplomatique au témoignage historique

Que peut faire l'homme politique qui a été un témoin direct des événements de son temps, pour rapporter aussi fidèlement que possible son témoignage vécu sous forme de témoignage écrit et sans confier la tâche à un historien ou à un « nègre » ? Jusqu'où le mémorialiste peut-il garder dans son ouvrage le style de l'homme politique qu'il était ? Doit-il choisir entre persuasion et prudence ? La langue diplomatique et le style des discours officiels seront-ils toujours probants dans les Mémoires ? ou bien le mémorialiste cherchera-t-il une rhétorique plus directe et pragmatique pour convaincre et influencer le lecteur ?

La langue diplomatique, dont l'homme d'État se servait quand il était au pouvoir dans ses discours officiels et dans ses propos subira certainement des changements sous sa plume de mémorialiste. Alors que Jean-Louis Jeannelle constate que « Le mémorialiste n'est pas le libre propriétaire de son passé, mais son usufruitier¹ », les Mémoires restent, selon nous, une chance qui permettait à l'homme d'État de convaincre et même d'agir pour une dernière fois, agir « d'outre-tombe », pour reprendre la formule de Chateaubriand. Cela justifie à notre sens la mise en œuvre d'une panoplie de stratégies d'écriture et de procédés afin d'aboutir par différents moyens aux buts visés et obtenir gain de cause. Le mémorialiste change de batteries : il est parfois juge, avocat, philosophe, homme de Lettres, il emprunte les chemins des sciences et des arts qui vont parfois en parallèle et qui se croisent parfois, nouvelle manifestation du caractère

¹ Jean-Louis Jeannelle, *Écrire ses Mémoires au XX^e siècle*, op. cit., p. 372.

hybride qui caractérise le genre des Mémoires, comme on l'a vu dans le premier chapitre.

Nous allons nous attarder dans les pages qui suivent à l'étude du style des deux mémorialistes en question, à l'agencement de leurs idées et aux procédés utilisés suivant des stratégies jugées les plus efficaces par chacun. Afin de ne pas diviser notre étude en deux et pour éviter les répétitions, nous nous pencherons sur les deux ouvrages du corpus étudié en y analysant les procédés d'écritures et les stratégies suivies par le pacha et le Khédive sans les séparer, en mettant en évidence leurs points communs tout en soulignant les caractéristiques du style de chacun des deux mémorialistes, avant de passer ensuite aux particularités qui distinguent l'écriture du pacha et celle du Khédive et à leurs points de divergence.

Le mémorialiste écrit son ouvrage en empruntant quatre routes essentielles : historique, politique, littéraire et juridique. Chacun de ces aspects implique le passé et l'avenir. Comme on a toujours tendance à regretter la beauté du temps révolu, le mémorialiste tend à glorifier son passé, essaye de raconter son rôle dans l'Histoire en l'idéalisant¹. Il écrit sa vie publique comme il veut qu'elle soit racontée, parfois même comme elle

¹ S'idéaliser est une politique. Pour l'homme politique, c'est une des techniques qu'il adopte pour rassurer le peuple et pour gagner sa confiance et son appui. C'est alors une stratégie du discours politique dont le mémorialiste homme de pouvoir continue à se servir dans ses Mémoires. Patrick Charaudeau remarque qu'il « faut donc que l'homme politique sache inspirer confiance, admiration, c'est-à-dire sache *coller* à l'image idéale du chef qui se trouve dans l'imaginaire collectif des sentiments et des émotions. [...] La gestion des passions est l'art de la bonne politique. À condition que l'exercice de ce paraître, poussé à l'extrême et masquant un désir de pouvoir personnel, ne conduise pas aux pires dérives fascistes ou populistes. [...] Dérives ou pas, nous soutiendrons l'hypothèse, à la suite des philosophes de la rhétorique politique, que l'influence politique se joue aussi bien sur le terrain de la passion que sur celui de la pensée. » *Le Discours politique, Les masques du pouvoir*, Paris, Vuibert, 2005, p. 62.

aurait dû avoir lieu. Cela explique en partie pourquoi les Mémoires manqueraient de crédit par rapport à d'autres supports ou documents pour être une source éventuelle de l'écriture de l'Histoire si on les compare au journal intime.

Méta-texte et crédibilité du mémorialiste

Abbas II et Nubar commentent parfois leur propre texte en s'interrogeant sur les informations qu'ils doivent y faire figurer, sur l'ordre dans lequel celles-ci devraient apparaître, etc. Ces commentaires représentent une stratégie métatextuelle qui se veut spontanée.

Dans son chapitre « Le Fellah, la corvée et la courbash », Abbas II évoque l'abolition de la corvée sous le règne de son père en s'appuyant sur une déclaration du conseil des ministres et sur une lettre de Nubar, puis il ajoute le commentaire suivant : « Ce n'est pas mon rôle de détailler ici les vicissitudes que rencontra l'application de cette déclaration¹ ». Nous voyons dans ce genre de commentaire une méditation sur l'écriture d'un genre que le mémorialiste découvre au moment même de le pratiquer pour la première fois. Abbas II varie ses commentaires méta-textuels par des formules comme : « Il faut noter ici que l'Égypte était occupée par les troupes anglaises depuis 1882² », « Il est juste de remarquer que³ », « Je

¹ *Mémoires d'un souverain, op. cit.*, p. 220.

² *Ibid.*, p. 50.

³ *Ibid.*, p. 221.

l'ai dit plus haut, j'estime que le passage de Sir Eldon Gorst en Égypte, constitue la plus belle période qu'ait traversée ce pays¹ ».

Dans le chapitre intitulé « Les fonctionnaires anglais en Égypte » Abbas II écrit : « Je ne veux pas terminer ce chapitre sans reconnaître la valeur de certains fonctionnaires anglais honnêtes, dévoués, respectables et qui ont aimé le pays égyptien². » Le Khédivé répartit les fonctionnaires anglais en trois catégories et multiplie ensuite des petites remarques métatextuelles concernant les personnes qu'il doit citer, exemples : « Je veux citer encore », « Je tiens enfin à mentionner le nom d'un ami qui apporta un concours précieux à la politique égyptienne : M. Benjamin Mosely³ », Abbas II ajoute des remarques réflexives :

Je ne veux pas en dire davantage, car on croirait que je veux le flatter, mais il faut, pour être juste, mentionner son rôle avec Mr. Robertson, ce que je ferai par la suite⁴.

Abbas II souligne l'exigence de la justice dans son témoignage. Cela s'accorde avec l'hypothèse de la scène judiciaire dans l'écriture autobiographique appuyée par G. Mathieu-Castellani. Le Khédivé continue à méditer sur ce qu'il écrit, si cela est suffisant ou s'il devrait abréger comme le cas de M. Benjamin Mosely avec le souci de ne pas vouloir oublier de citer les fonctionnaires anglais qui ont joué un rôle important en Égypte.

¹ *Ibid.*, p. 233.

² *Ibid.*, p. 254.

³ Abbas II remarque: « Muni d'une instruction supérieure, il accepta un poste de juge dans nos tribunaux ». *Ibid.*, p. 255.

⁴ *Ibid.*, p. 256.

Je n'ai pas parlé des officiers britanniques au service de l'armée égyptienne, car le cadre qui a été créé dès le début n'a presque jamais été modifié¹.

Dans ce commentaire méta-textuel Abbas II suppose un monologue où il s'interroge, justifie ou met l'accent sur des détails de la forme de son texte et de l'acte de la rédaction de ses *Mémoires*. Cela crée une sorte de polyphonie où se confondent les voix du mémorialiste/narrateur² avec celle du mémorialiste/scripteur. La voix du lecteur pourrait elle aussi être distinguée dans cette polyphonie. Ce monologue est en fait un faux monologue où le mémorialiste présuppose un dialogue sous-jacent entre lui et le lecteur susceptible de s'étonner ou de contester son récit et ses choix. Le mémorialiste est ainsi dans une posture dialogique qui marque les éventuelles objections, ouvre des horizons interprétatifs et connote un code d'idéalisation.

Le mémorialiste utilise parfois des formules qui sont liées à la rhétorique du témoignage, en affirmant l'impartialité de ses propos et leur fiabilité. Nubar remarque :

On serait tenté de ne pas me croire, quand je raconte des choses pareilles et pourtant rien n'est plus vrai, et ce que [Saïd] disait à Entéri³ était l'expression

¹ *Loc. cit.*

² « Je pris le parti de voir Aaly pacha. Ce que je raconte dans une ou deux pages m'avait pris à moi plusieurs jours », souligne Nubar dans ses *Mémoires*, *op. cit.*, p. 377.

³ Nubar raconte : « Au cours de [la toilette de Saïd], pendant que ses valets de chambre Séïd et Entéri versaient de l'eau dans l'aiguière, il se tourna vers ce dernier : « Entéri, lui dit-il, as-tu jamais pensé à ce que l'histoire dira de toi ? N'as-tu pas honte et veux-tu que l'histoire dise qu'il y avait un Entéri qui était auprès d'un grand prince, qui pouvait lui parler et qui ne fit rien pour son village, ni pour ses compatriotes ? Est-ce cela que tu veux que l'histoire dise de toi ? » *Ibid.*, p. 198.

sincère de sa pensée. L'histoire devait nécessairement parler de lui ; pouvait-il en être autrement pour une personne ayant l'honneur de l'approcher¹ ?

La même argumentation, insistant sur la fiabilité du témoignage, est à lire chez Abbas II :

J'ai cité ces faits sans rien exagérer et sans aucun parti pris et je tiens à terminer en disant hautement que j'ai beaucoup apprécié certains fonctionnaires anglais en qui j'avais pleinement confiance, dont j'ai toujours reconnu la valeur et qui ont rendu de grands services à l'Égypte².

En affirmant la véracité de son témoignage et son objectivité, Abbas II vise à gagner la confiance du lecteur et à donner du crédit à ses *Mémoires* et, par la suite, à sa mémoire dans l'Histoire. Abbas II note :

Pour l'histoire, je tiens à préciser que ce fut moi qui signai le décret définitif de suppression de la corvée et du courbash, le jour même où je pris possession du trône. Je ne fis, par cet acte solennel, que suivre la volonté de mon Père³.

Dans ce dernier exemple, Abbas II se positionne en moderniste, médite sur son texte et sur son objectif, en prenant en considération le jugement et l'écriture de l'Histoire. Ce commentaire caractérise l'écriture des *Mémoires*, rappelle le programme des mémorialistes qui cherchent à enregistrer leur point de vue, met l'accent sur l'aspect historique du genre et le souci du mémorialiste de se défendre devant l'Histoire. Cela donne aux *Mémoires* l'aspect d'un essai qui pourrait être expliqué par le fait que

¹ *Ibid.*, p. 198.

² *Ibid.*, p. 256.

³ *Loc. cit.*

les Mémoires sont parfois l'œuvre unique de leur auteur, le mémorialiste se permet alors de s'interroger sur la manière dont il est en train de rédiger son texte, le justifie, attire l'attention sur l'ordre qu'il suit, les répétitions qu'il fait. Le mémorialiste peut viser par les commentaires méta-textuels à montrer ou à faire semblant qu'il ne sait pas exactement comment rédiger ses Mémoires, peut-être pour mettre plus de lumière sur son image politique et atténuer en même temps l'aspect littéraire des Mémoires qui est d'habitude dévalorisé par rapport au côté scientifique et historique du genre. Nubar raconte¹ qu'il avait un problème auditif et ajoute ensuite :

Certes, je n'aurais mentionné aucune de ces circonstances, qui ne présentent aucun intérêt, si mon séjour à Gastein ne m'eut procuré l'honneur de voir de nouveau l'empereur d'Allemagne et de noter deux mots de lui, qui m'ont frappé².

Le pacha enregistre l'hésitation formelle dans laquelle le mémorialiste se trouve parfois et son besoin d'expliquer sa démarche et le choix des faits évoqués par soucis de perfectionnement. Le mémorialiste peut utiliser des commentaires méta-textuels sous forme d'essai où sa voix de scripteur trouve place, chose qui n'est pas fréquente dans la plupart des genres littéraires en se permettant de répéter, d'ajouter ou d'occulter des détails tout en s'expliquant et en se justifiant.

¹ Nubar commence une nouvelle séquence du 31^e chapitre comme suit : « Pour moi, j'étais réellement fatigué ; je n'entendais plus de l'oreille gauche ; des bourdonnements commençaient également dans l'oreille droite et mon médecin me fit partir pour Wurzburg (17 juin 1874) afin de consulter le professeur Troeltch : - « Je ne peux pas dire que vous ne recouvrez pas l'ouïe que vous avez perdu du côté gauche, car j'ai vu quelquefois des miracles s'accomplir, me dit le professeur, mais si vous voulez conserver ce qui vous reste de votre ouïe du côté droit, évitez un travail excessif et des préoccupations ; et surtout ne vous laissez jamais toucher par un spécialiste. » C'est sur ce conseil que je partis pour Gastein. » *Mémoires de Nubar pacha*, *op. cit.*, p. 436.

² *Loc. cit.*

Certains sujets nécessitent plus que d'autres des explications plus ou moins détaillées. En passant du récit au commentaire méta-textuel, le mémorialiste justifie sa décision de creuser certaines idées, attire l'attention de son lecteur, lui donne de l'intérêt et l'empêche de s'ennuyer. Nubar remarque :

Si je me suis étendu sur ce sujet de la moukabalah, c'est que tout à l'idée d'examiner les causes qui ont amené la transformation de l'Égypte, j'ai cru devoir expliquer longuement cette loi, qui a consacré la propriété et a limité le pouvoir absolu du gouvernement en matière d'impôts¹.

Le pacha présuppose l'interrogation du lecteur sur la loi de la « moukabalah » et même sur l'explication approfondie et contextuelle qu'il développe. Ce souci d'explicitement généreusement ses idées reflète les compétences et le souci du détail de Nubar et affirme son mérite et par la suite le mérite de son œuvre d'homme politique et de son ouvrage. En racontant les efforts déployés pour faire réussir la réforme des tribunaux, Nubar cherche à présenter clairement et en détails les démarches qu'il a poursuivies :

Sur cinq ambassadeurs, j'avais rendu visite à quatre, restait le cinquième, l'ambassadeur de Russie, le plus difficile ou le plus délicat pour moi à approcher ; d'autant plus délicat que , dans les deux ou trois jours qui venaient de s'écouler depuis mon arrivée, j'avais pu saisir et comprendre par quelques mots dits et entendus par ci par là, la vraie situation dans laquelle je

¹ *Ibid.*, p. 405. La « Moukabala » est un terme arabe qui veut dire compensation, troc ou transaction. Ce terme est utilisé pour désigner la loi qui fut promulguée en 1871 concernant les impôts sur les terres agricoles en Égypte.

me trouvais en présence d'Aaly pacha et de Fouad pacha. Pour plus de clarté, je crois nécessaire de l'exposer avant de procéder plus avant¹.

Le pacha insiste sur le caractère précis de son texte et s'intéresse à expliquer non seulement ce qu'il écrit mais aussi la manière dont il écrit en précisant qu'il cherche la clarté. Comme Nubar s'est servi des commentaires méta-textuels pour expliciter, justifier ou donner du crédit à ce qu'il raconte, il s'en sert aussi pour faire des remarques sur l'ordre qu'il suit ou qu'il perturbe parfois au gré de la présentation du flux de ses souvenirs :

Puisqu'Erfan et Hadji Aly² m'ont fait interrompre mon récit et que d'ailleurs tout ceci est écrit au courant de la plume et au fur et à mesure que les souvenirs me reviennent à l'esprit, je vais expliquer l'exposé que j'avais fait de son règne à Saïd pour le consoler³.

L'instantanéité de l'écriture connote la spontanéité du mémorialiste : une rhétorique fréquente dans le genre autobiographique en général et qui vise affirmer la sincérité et l'évidence du témoignage. C'est ainsi qu'au chapitre 16, Nubar évoque la question de l'ordre chronologique de son texte. Nous nous penchons dans ce qui suit sur cette idée en l'illustrant par des exemples des *Mémoires de Nubar pacha*.

¹ *Ibid.*, p. 281.

² Selon Nubar, Hadj Aly était le barbier de Saïd et Erfan était le chef de la maison vice-royale.

³ *Ibid.*, p. 199.

Méta-texte et ordre du récit

Le mémorialiste se sert parfois des commentaires méta-textuels pour expliquer l'ordre de son récit. Nubar remarque :

Avant d'entreprendre le récit des négociations qui prirent pour moi, contre toute attente et dès mon arrivée à Paris, un caractère désagréable et pénible, je crois devoir entrer dans quelques explications sur le fond même de l'affaire, à savoir les modifications auxquelles la Porte subordonnerait la sanction de l'acte concédé par Saïd, c'est-à-dire l'abolition des corvées et la rétrocession des terres concédées et du canal d'eau douce¹.

C'est ainsi que Nubar introduit une nouvelle séquence de son 18^e chapitre où il relate sa vie publique de 1863 à 1864. Comme le mémorialiste note comment il commence ou doit commencer son récit, il n'hésite pas à souligner comment il veut le finir :

N'oublions pas avant de finir, de mentionner que nous avons à Londres un Egyptien qui nous a été d'une grande utilité et qui collabora étroitement avec nos amis britanniques. Il habitait l'Angleterre depuis plus de quarante ans et connaissait bien les Anglais. Il s'appelait Kiriakos Mikhail ; un de ses secrétaires anglais était même parvenu à se faire élire au Parlement et soutient utilement notre action².

Même si la ligne de l'ordre chronologique n'est pas nettement droite dans les Mémoires, cet ordre reste visé par le mémorialiste qui cherche à le

¹ *Mémoires de Nubar pacha, op. cit.*, p. 225.

² *Ibid.*, p. 258.

respecter malgré les retours en arrière et les anticipations. Nubar remarque :

Je m'aperçois que je suis revenu en arrière et que j'ai été amené à parler de nouveau de Mohamed Aly et de ses idées sur le commerce et l'industrie¹.

La question de l'ordre du récit peut aussi être concernée quand il s'agit de la répétition d'un événement ou d'une anecdote. La répétition peut avoir lieu pour plusieurs raisons, on peut penser à une marque d'oralité dans le cas des Mémoires dictés, par exemple. Le mémorialiste peut l'utiliser pour insister sur un fait ou par nécessité exigée par le contexte afin de rappeler dans des situations différentes la même information avec plus d'explication ou, par exemple, pour faire une comparaison.

Nubar et Abbas II recourent dans leurs Mémoires à la répétition et soulignent même parfois, dans des commentaires méta-textuels qu'ils sont en train de répéter ou qu'ils vont revenir à une idée ou à un sujet qui a été déjà évoqué, comme nous le verrons dans les exemples suivants que nous tirons des *Mémoires de Nubar pacha* :

J'ai déjà dit que cette idée de corvée m'avait préoccupé depuis le règne de Saïd pacha, d'abord comme question de sentiment instinctif ; la manière dont on disposait du temps et travail des hommes me choquait ; puis mon sentiment s'étaya sur des considérations économiques vaguement aperçues².

¹ *Ibid.*, p. 81.

² *Ibid.*, p. 248. Nubar utilise différentes formules pour signaler à son lecteur les événements qu'il répète, nous en citons en guise d'exemple : « Ma cure finie et de retour en Egypte (18 décembre 1874), je fis le voyage sur le Nil jusqu'à Assouan, dont j'ai déjà parlé [...] ». *Ibid.*, p. 437.

Nubar souligne la répétition par différentes expressions, exemple :

Quoique j'aie déjà parlé de cet état de choses lorsque j'ai raconté les faits sous Saïd, je crois devoir les répéter ici, en abrégeant autant que possible¹.

En évoquant la répétition d'une idée, le mémorialiste insiste sur les faits et crée en même temps une affinité avec le lecteur qui partage avec lui des souvenirs auxquels il le renvoie parfois en précisant où la répétition a eu lieu.

La répétition peut aussi être une marque d'un souvenir pénible qui s'impose à la mémoire du mémorialiste en la perturbant et au flux des événements que le mémorialiste relate en essayant à son tour de l'éviter. Le personnage de Gordon, le commandant anglais des troupes chinoises et qui a été choisi par Nubar pour faire la police des tribus du Haut-Nil, est associé à la mémoire de Nubar aux difficultés qu'ils ont eues tous les deux à surmonter en Égypte et au Soudan :

C'était réellement un héros chrétien, mais à la façon des saints du temps de Cromwell ; je ne peux mieux le définir, dans cette première période de son service en Egypte. J'aurai à reparler de lui et du Soudan, ainsi que des désastres et des catastrophes que nous avons subis et mes souvenirs se reportent tout naturellement, mais avec un poignant serrement de cœur, sur les faits qui, en Egypte, ont préparé et amené ces désastres. Je les retracerai, non dans leur ordre chronologique, mais tel qu'ils se présentent à ma pensée et tombent naturellement de ma plume².

¹ *Ibid.*, p. 324.

² *Ibid.*, p. 441. Le mémorialiste exprime parfois ce qu'il ressent en se rappelant ou en enregistrant un événement fâcheux. En racontant l'incident de Denshawai, Abbas II remarque :

Nubar reproduit le chaos qui régnait à la fin du règne d’Ismail dans l’ordre de son récit en rompant avec l’ordre chronologique qu’il suit dans ses *Mémoires*. Ce chaos a perturbé l’esprit de Nubar, l’a dérangé. Le pacha exprime dans son commentaire méta-textuel la peine qu’il trouve à revivre cette période avec ce qu’elle renferme de « désastres et [de] catastrophes¹ », il rappelle dans la séquence suivante le caractère subjectif² des Mémoires et se penche sur ce genre hybride en tant qu’écriture de soi plutôt qu’écriture de l’Histoire :

D’ailleurs, je ne fais pas de l’histoire et ce que j’ai à rapporter à ce sujet prend à peine l’espace des quelques mois qui me virent au service, alors qu’une seconde rupture avec le vice-roi m’obligea de nouveau à quitter

« Je ne veux point rappeler ici les origines de ce drame [...]. Il m’est douloureux d’insister sur cette affaire que je connus par dépêche pendant ma villégiature à Vienne. Je dois dire que je fus grandement impressionné et par ces faits qui m’étaient rapportés, et par l’attitude du Gouvernement Égyptien. » *Mémoires d’un souverain, op. cit.*, p.145.

¹ Nubar exprime sa colère et sa souffrance face à la faillite de l’Égypte : « Cette catastrophe était fatale, ressortant du caractère de nous tous, de notre situation relativement au pays, relativement à nos créanciers ; du manque absolu de ressources pécuniaires, de la misère du pays – tout, dis-je rendait cette catastrophe fatale, mais elle n’aurait pas eu lieu sans une faute commise par nous et qui, comme goutte d’eau, fit déborder le vase. Un mot encore et je vais y arriver. Je le répète, j’ai hâte de finir ». *Mémoires de Nubar pacha, op. cit.*, p. 503.

² Tarek el Bechry, un historien égyptien et ancien conseiller juridique insiste sur l’importance de la subjectivité de l’historien, rejette l’idée de neutraliser son avis et le fait de lui ôter sa loyauté quand il traite de l’Histoire de son pays ou de son peuple. Cela cause, selon lui, une sorte de marginalisation de l’historien, l’isole des problèmes nationaux et patriotiques et implique sa propre marginalisation. Cela réduit l’historien et les hommes d’esprit à des penseurs dépourvus d’avis, comme un chevalier sans cause à défendre, ni message à transmettre.

"والباحث هنا يتعامل مع مادة لتاريخ يشعر أنه ينتمي إليه أو إلى وجهة فيه. ومحاولة نزع عنصر الانتماء من الباحث في تناوله لتاريخ قومه، هو جزء من عملية "تحييده"، أي عزله عن قضايا وطنه وشعبه، أي أن خلع الانتماء من الباحث يفيد خلع الباحث نفسه، وتلك لعبة لعبها معنا الاستعمار كثيرا من خلال مؤسساته العلمية، يسعى إلى تحييدنا في نشاطنا العلمي وغيره، عن أوطاننا وجماعتنا وعن مشاكلنا، وعندما يتم ذلك تكون قد اغتربنا عن ديارنا وأنفسنا ويسهل علينا التعبير عن ذاتنا الجماعية بالضمير "هم" بدلا من "نحن" كما نقول اليوم "أزمة الشرق الأوسط" وليست أزمنا نحن المصريين والعرب مسلمين ومسيحيين. وهذه أحسم الخطوات التي يصير بعدها المتقف، إما مفكرا مرتزقا، أي محاربا بلا قضية ولا رسالة، وإما طارق البشري، التحيز في كتابة التاريخ.

http://mofakeroon.blogspot.com/2011/05/blog-post_8501.html,

Ṭāriq Al-Biṣrī, « *al-taḥaiyuz fī kitābatil tārīḥ* » ou « La subjectivité dans l’écriture de l’Histoire », 2011/05/03.

*l’Egypte. J’ai hâte d’en finir avec ces souvenirs qui commencent à devenir pénibles ; leur récit m’attriste et m’assombrit. J’éprouve une certaine difficulté à les classer, à les narrer d’une manière claire pour les autres*¹.

C’est entre faire de l’histoire et raconter les souvenirs de sa vie publique que se situent les Mémoires. Nubar profite du caractère mixte du genre et de la liberté que lui permet l’écriture des Mémoires pour parler à la fois de ses sentiments confus et tristes (vers la fin du règne d’Ismaïl et lors de la faillite du pays) en racontant des événements historiques (même si Nubar parle de « rendre la physionomie de l’Egypte ») de cette époque sans se considérer historien (« je ne fais pas de l’histoire »). Ainsi, grâce aux commentaires méta-textuels que Nubar se permet d’avouer, ses sentiments transparaissent dans son style et dans l’ordre de son texte. Alors que le mémorialiste homme politique cache d’habitude ses sentiments, les commentaires méta-textuels semblent le champ propice pour qu’il les y dévoile.

Le mémorialiste dévoile ses sentiments pour se donner une image humaine et sensible. Nubar se montre non seulement en homme politique avisé, mais en homme sensible, capable de toucher son lecteur grâce à la rhétorique de la spontanéité repérable facilement dans les commentaires métatextuels des *Mémoires*.

Pour se défendre, il faut se montrer crédible. Zanone² remarque que la formule « J’y étais » de Goethe scelle le témoignage du mémorialiste et

¹ *Loc. cit.*

² Selon Zanone : « la mémoire historique lie intimement l’observation du monde et l’observation de soi : elle dit la rencontre des deux. « J’y étais » est la formule archétypale qui fonde cette démarche : les mémorialistes ne s’y trompent d’ailleurs pas, qui font de leur écriture une longue variation autour de ce thème. » Zanone, *Écrire son temps, op. cit.*, p. 16, 17.

définit le genre. Nubar utilise cette formule et ses variantes pour affirmer sa présence physique comme témoin :

C'était réellement le moyen-âge¹ ; j'ai assisté, en effet, à ces derniers temps de la féodalité orientale et, je répète, j'en ai gardé une impression profonde².

Le mémorialiste confirme par la formule « j'ai assisté » qu'il a été un témoin oculaire de ce qu'il raconte ce qui donne de la crédibilité à son texte et souligne sa force. Exemple :

Je raconte les choses telles qu'elles se sont passées ; j'étais jeune quand j'en fus témoin et je dois dire qu'elles ne m'impressionnèrent pas outre mesure³.

Ce genre de formule caractérise l'écriture des Mémoires et y est fréquent sous des formes variées : « J'en parle en connaissance de cause⁴ », « On m'a dit, et j'ai lu quelque part⁵ », « J'ai vu, un jour que je me trouvais auprès du gouverneur⁶ ».

Dans son programme d'auto-défense, le mémorialiste recourt également au témoignage secondaire par d'autres témoins ou par des supports documentaires : lettres, télégrammes, articles de journaux, accords. Le mémorialiste multiplie ainsi les formes et les supports de son

¹ À son arrivée en Égypte après la mort de son père, Nubar avait décrit sa première impression comme s'il avait débarqué au Moyen-Âge oriental. Nous analyserons cette image avec plus de détails dans les chapitres III et IV.

² *Ibid.*, p. 6.

³ *Les Mémoires de Nubar pacha, op. cit.*, p. 20.

⁴ *Ibid.*, p. 62.

⁵ *Ibid.*, p. 64.

⁶ *Ibid.*, p. 149.

témoignage pour affirmer la véracité de ses dires en mettant souvent l'accent sur son identité de témoin de premier ordre.

Malgré l'insistance très forte de Nubar sur le fait qu'il a été le témoin de beaucoup d'événements et le pionnier de plusieurs grands projets, nous trouvons dans les *Mémoires de Nubar pacha* une forte présence de phrases et de formules qui rejettent son implication et sa connaissance de beaucoup de faits ! Nubar affirme son ignorance à plusieurs reprises soit parce qu'il ne veut pas parler de ce qu'il ne sait pas, soit pour se laver les mains de la moindre responsabilité ou bien pour se moquer des décisions de son entourage qu'il n'arrive pas à comprendre et parfois pour souligner que tout simplement, il n'a pas été informé, comme nous le verrons plus loin dans ce chapitre. Les significations des formules comme « je l'ignore » parsemant presque toutes les pages des *Mémoires de Nubar* méritent d'être étudiées de près. Nous analysons dans ce qui suit la variété de ces formules en étudiant le rôle de la négation, ses significations et sa place dans les stratégies d'écriture qui distinguent le style de Nubar et d'Abbas II.

La stratégie de « dénégarion »

Nombreux sont les passages rédigés à la forme négative : des paragraphes entiers et multiples dans une même page. Cela conduit à l'interrogation suivante : Pourquoi Nubar et Abbas II recourent-ils aux fréquemment à la négation ?

En défendant la mémoire du Khédivé Tewfik et en voulant surtout rejeter les accusations portées contre lui, Abbas II esquisse le portrait de son père à la forme négative, qui le transforme en un souverain dépourvu de son pouvoir. Cela trahit, à notre sens, le but visé par Abbas II :

Ce n'est pas Tewfik qui joua la comédie ; il ne tricha jamais au terrible jeu que fut son règne, dont les déboires, les pièges et les angoisses n'eurent d'autre fin que sa mort.

Il ne voulait ni ne pouvait abandonner son cher pays à la merci des occupants. Il ne voulait ni ne pouvait brimer par des procédés vexatoires les étrangers dont il avait accepté la protection au moment le plus tragique de son règne¹.

Nubar et Abbas II refusent d'endosser la responsabilité des échecs qui leur étaient attribués, rejettent dans leurs *Mémoires* les accusations portées contre eux, chacun à sa manière suivant ainsi une stratégie que Charaudeau surnomme stratégie de dénégation.

Stratégie de dénégation, lorsque l'homme politique, pris dans des affaires qui font l'objet d'une action en justice, nie son implication ou celle de l'un de ses collaborateurs. Dans l'hypothèse où il aurait une quelconque responsabilité dans ces affaires, nier revient à mentir en portant ce que l'on appelle un faux témoignage².

Le règne du Khédivé Tewfik (1879-1892) est marqué par les protestations des soldats égyptiens et le mouvement des nationalistes, connu sous le nom de la révolution d'Orabi (1879-1882) qui a été réprimée

¹ *Mémoires d'un souverain, op.cit.*, p. 47.

² Patrick Charaudeau ajoute : « Mais la stratégie de dénégation vient souvent compléter une stratégie de détournement de la vérité : il y a d'abord détournement, puis, pour le renforcer, recours à la dénégation ». *Le Discours politique, op. cit.*, p. 82 - 83.

par l'occupation anglaise (1882). Ces événements ont créé une ambiance négative durant son règne, cela se reflète sur le choix des noms et des adjectifs qu'Abbas II utilise quand il évoque son père :

Après la débâcle de 1882 [...] mon Père se trouva enfermé dans un cercle opprimant, injuste et injustifiable, un cercle de rancunes, de violences et de soupçons. Dès l'insurrection d'Arabi, dont l'occupation avait encore aggravé les conséquences, il eut les mains liées et se trouva brimé dans son action souveraine. La Sublime Porte et Lord Cromer, les Contrôleurs étrangers de la Dette publique, l'indifférence du peuple et l'abandon du Soudan, l'insouciance des politiciens, et enfin d'autres entraves de toutes sortes dont il n'arriva jamais à se dégager.

Abbas II « détourne » la vérité de l'occupation anglaise en présentant son père comme victime, alors qu'on lui reproche souvent d'avoir sacrifié la liberté du pays pour sauver son trône en faisant appel aux troupes anglaises. Après la stratégie de détournement, Abbas II utilise la dénégation par le préfixe négatif « in- » dans plusieurs termes, exemples : « injuste et injustifiable », « l'indifférence », « l'insouciance », pour passer ensuite à la négation absolue : « d'autres entraves [...] dont il n'arriva jamais à se dégager ».

Malgré les difficultés énumérées, qui empêchaient le Khédivé Tewfik de gouverner et, auxquelles le peuple lui-même n'a pas manqué de participer, Abbas II affirme, toujours sous forme négative deux faits :

Dans cette voie [la voie du progrès et de la régénération], sous son règne et depuis sa mort, l'Égypte n'a fait que marcher en avant vers la liberté que je vois poindre sur le Nil¹.

Abbas II utilise la négation restrictive « l'Égypte n'a fait que marcher en avant » qui marque la restriction plutôt que la négation pour accentuer l'évolution de l'Égypte sous le règne de son père. Pour mieux mesurer l'abondance de la négation, Abbas II remarque plus loin, : « Nulle tâche n'est aussi difficile que de gouverner² ». Toujours sous forme négative, le Khédive passe de la négation absolue « nulle » à la négation restrictive « n'est aussi difficile que... » en variant ainsi la forme et la valeur de la négation.

La négation est fréquente aussi chez Nubar :

Je ne puis mieux définir la vie de l'Égypte dans le court espace qui sépare ma rentrée d'avec ma seconde rupture avec le vice-roi (décembre 1875) qu'en la comparant à un rêve, où les événements les plus disparates se réunissent et se combinent en mode désordonné et fantastique. Je ne peux pas parler des finances, du désordre, de la confusion qui régnait dans ce service³.

Grâce au style concis et à la forme négative, Abbas II accentue en peu de mots la grandeur de l'œuvre de son père tout en gardant la simplicité de l'expression. Quant à Nubar, il s'en sert pour caricaturer le désordre qui régnait dans le pays sous le règne d'Ismaïl, un désordre qu'il conçoit comme surnaturel pour illustrer son aspect irrationnel et incompréhensible.

¹ *Ibid.*, p. 47.

² *Loc.*, *cit.*

³ *Mémoires de Nubar pacha, op. cit.*, p. 441.

La dénégation ne se limite pas uniquement à des formules ou des phrases à la forme négative mais s'étend à une suite de phrases et parfois à des passages entiers dans les *Mémoires* de Nubar et d'Abbas II. Comment le mémorialiste utilise-t-il la négation pour rejeter les « accusations » et nier la responsabilité des erreurs qu'on peut lui reprocher ? En évoquant les différents mouvements¹ des nationalistes, et sa politique avec eux, Abbas II écrit :

Ma préférence allait aux modérés, mais je comprenais les extrémistes. Je ne me servais ni des uns, ni des autres. Comme ils réprouvaient le principe de l'occupation anglaise illimitée, j'étais de tout cœur avec les uns et avec les autres.

Mon attitude a fait dire que je n'étais sincère ni envers les nationalistes, ni envers les Anglais. Mes oscillations apparentes ne provenaient que d'un seul mobile, personnel d'ailleurs : je ne ménageais pas le parti nationaliste quand il se livrait à des exactions, et moins encore la Grande-Bretagne qui enfonceait chaque jour davantage ses griffes dans le sol égyptien. Cette raison unique était l'amour de mon pays².

La forme négative illustre la discordance d'opinions entre : « le parti conservateur des notables du Pays aux ordres du Cheikh Ali Youssef »,

¹ Abbas II explique : « J'avais alors en mains les ressorts des deux éléments dissociés et discordants du nationalisme : le parti conservateur des notables du Pays aux ordres du Cheikh Ali Youssef [...], le parti extrémiste de la jeunesse aux ordres de Moustapha Kamel [...]. La conception de la Patrie avait pour chacun de ces deux groupes un sens différent ; ils ne pouvaient la réaliser sous une forme identique et à un même moment !

Je compris bientôt l'impossibilité de les unir. Il fallait agir respectivement sur l'un et sur l'autre ; c'est ce qui a fait dire que je menais un double jeu. [...]

Je ne voulais surtout pas, par une éventuelle préférence, susciter une jalousie qui aurait pu dresser un parti contre l'autre ». *Mémoires d'un souverain, op. cit.*, p. 121.

² *Loc. cit.*

« le parti extrémiste de la jeunesse aux ordres de Moustapha Kamel », l'occupant anglais et Abbas II à propos de leur conception de la patrie.

Après une suite de phrases dont la majorité est à la forme négative, Abbas II amène son lecteur vers la fin du paragraphe en affirmant une vérité supérieure et incontestable : l'amour de son pays. Abbas II nie les interprétations des autres « Je ne me servais ni des uns, ni des autres, etc. » pour s'arroger au dessus des partis et de l'occupant en affirmant l'amour de sa patrie.

Cette posture défensive restitue la loyauté du Khédivé qui a été mise en doute, répond aux incertitudes qui pesaient sur une partie du peuple pour regagner leur confiance et reprendre le pouvoir, au moins dans les esprits, en tant que souverain fidèle et nationaliste qui a été déchu et dont l'image n'a été défigurée qu'injustement par ses adversaires. La stratégie de dénégation est appuyée par la disqualification de l'adversaire afin d'affaiblir ses prétentions et donner en même temps du poids au témoignage du mémorialiste dans la scène imaginaire de sa défense devant l'Histoire.

La stratégie de « disqualification de l'adversaire »

Selon Charaudeau, l'homme politique cherche le plus souvent dans son discours à « disqualifier l'adversaire¹ ». Cette stratégie revient souvent

¹ Charaudeau précise plusieurs procédés discursifs de la disqualification de l'adversaire : disqualifier les idées de l'adversaire, les conséquences négatives pour le peuple, l'instance adverse par une image négative, manier l'ironie, relever les contradictions de l'adversaire, faire

dans les Mémoires et peut être considérée comme une constante du genre. Rares sont les mémorialistes qui n'essayent pas de mettre en lumière, voire de caricaturer, les défauts de leurs rivaux ou adversaires au profit de leur propre portrait idéalisé. Alors qu'Abbas II met l'accent sur ce qu'il a accompli en expliquant ses efforts et ses projets réalisés ou contestés, Nubar s'est employé dans ses *Mémoires* à disqualifier les vice-rois, à les démythifier et à se dédouaner des erreurs qui ont été commises lorsqu'il travaillait sous leur règne.

La dénégation est un procédé essentiel au mémorialiste dans sa stratégie de disqualifier son adversaire. Cette stratégie est appuyée par d'autres procédés, comme : l'ironie, l'opposition, les fausses questions (comme dans l'exemple suivant), etc. À propos des Tanzimat¹ en Égypte, Nubar écrit :

Quant à l'application des nouveaux principes, elle était nulle, aussi bien dans leurs conséquences que dans leur développement. Il ne pouvait d'ailleurs en être autrement ! Où étaient les tribunaux capables de procéder à cette application et où trouver des hommes d'un caractère assez indépendant pour composer ces tribunaux ?

Rechid pacha, en réclamant l'introduction du Tanzimat en Egypte, n'avait nullement en vue une réforme sérieuse et avantageuse pour le pays – je pourrais même dire qu'il n'y pensait en aucune façon².

planer l'ombre de la manipulation de la part de l'adversaire, dénoncer les conséquences néfastes pour le citoyen. *Le Discours politique, op. cit.*, p. 70, 71.

¹ « Tanzim » en arabe est le singulier de « tanzimat », ce terme signifie en arabe « organisation » et en turc osmanli « réorganisation ». Le mot Tanzimat est utilisé pour désigner l'époque de la réforme dans l'Empire ottoman qui s'est étendue de 1839 jusqu'à 1876.

² *Mémoires de Nubar pacha, op. cit.*, p. 97.

Nubar refuse les Tanzimat et évoque l'absence des « tribunaux capables à cette application » pour rappeler encore et toujours l'importance de la réforme judiciaire en Égypte. Le refus des Tanzimat va avec l'abondance de l'usage de la négation chez Nubar :

À peine arrivé à Constantinople, Hassan pacha¹, sans attendre ma visite, vint me trouver. Le pauvre homme ne comprenait pas en quoi il était fautif d'avoir adhéré à l'introduction du Tanzimat en Egypte. N'était-elle pas naturelle, normale, conforme au firman ? Les lois promulguées ou à promulguer par l'empire ne devaient-elles pas être appliquées dans toute l'étendue du territoire ottoman ? En un mot, en acceptant le Tanzimat il ne s'était, dans sa conviction, écarté ni de l'esprit ni de la lettre du firman². Il ne lui entraît pas dans la tête que le fait d'accepter et de s'engager à appliquer en Égypte les lois édictées à Constantinople équivalait pour Abbas à l'abandon du pouvoir absolu, à la perte de son prestige autoritaire³.

Nubar disqualifie plusieurs personnes qu'il a connues tout en insistant sur ses propres atouts et en se félicitant (implicitement ou ouvertement) des réussites qu'il a pu accomplir. Ce contraste oppose le caractère des différentes personnalités et met en valeur le mérite de Nubar et de sa carrière. L'effet de contraste peut être produit dans la description d'une personne par l'opposition de ses qualités à ses défauts. L'exemple suivant illustre ce procédé :

¹ Hassan Haïdar pacha : Kéhia et ami de Nubar qui fut nommé sous le règne d'Abbas I^{er} gouverneur de Bigha.

Le terme Kéhia signifie « délégué » ou « représentant ». Voir le dictionnaire en ligne El Warraq :

<http://www.alwaraq.net/Core/AlwaraqSrv/searchscript?book=1119&option=1&searchtext=%D9%83%D8%AE%D9%8A%D8%A9&searchtext2011=DFCEEDC9&totalpages=1&offset=1&exactpage=1307&SearchEncoding=2&WordForm=1&AllOffset=1&browserkind=1>

² Nubar affirme qu'il s'est opposé à toutes les décisions qu'il trouvait incorrectes mêmes si elles étaient prises par le Khédive lui-même surtout Ismaïl. Son portrait d'un responsable qui travaillait contre le gré de ses chefs quand il le fallait se reflète peut-être dans l'utilisation de la négation dans son style en racontant sa vie.

³ *Mémoires de Nubar pacha, op.cit.*, p. 98.

Le choix fait par Abbas dans la personne de son envoyé, n'était pas heureux. Hassan pacha, qu'il avait revêtu des fonctions de kéhia, était un brave et honnête homme, travailleur, mais comme les autres fonctionnaires, dépourvu de tout esprit d'initiative et sans idées en dehors de celles de l'administration¹.

« Brave », « honnête » et « travailleur », ces qualités sont en contraste avec la suite de la phrase « dépourvu de tout esprit d'initiative », « sans idées ... » et s'effacent par la conjonction « mais » qui marque l'opposition des caractères d'Hassan pacha et sa disqualification.

La personnalité qui a été le plus critiquée par Nubar est le Khédivé Ismaïl qui a été attaqué avec hargne et ténacité dans ses *Mémoires*. Selon Nubar, le Khédivé a conduit le pays à la faillite et l'a marginalisé : Nubar n'a passé en Égypte qu'à peine un an sur les six premières années² du règne d'Ismaïl. La description ironique du Khédivé se multiplie dans la partie qui porte sur Ismaïl et qui est décrite par Nubar comme étant la partie la plus importante de son ouvrage :

Le vice-roi semblait au comble de la satisfaction. Tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles ; ainsi que je l'ai dit, on ne le pressait pas pour des réclamations ; les vieilles dormaient ; les nouvelles, rejetées, s'accumulaient³.

¹ *Ibid.*, p. 93.

² Nubar remarque en 1869 : « depuis 1863, année de l'avènement du vice-roi, j'avais été presque constamment hors du pays. Sur les six ans écoulés, si je mettais bout à bout mes différentes apparitions, j'arrivais à peine à une année de séjour en Égypte. » *Ibid.*, p. 349.

³ *Ibid.*, p. 349

Nubar dresse le portrait fade, négatif et sans caractère d’Ismail et à cet objectif, rien ne se prête mieux que la négation :

Le vice-roi n’avait donc qu’à se remettre bien avec le sultan ; cela lui était facile. Il n’avait qu’à s’humilier devant lui et à gagner son entourage ; ces deux choses lui étaient aussi faciles l’une que l’autre. Ni l’argent, ni l’humiliation ne lui coûtaient.

En passant au contexte, Nubar continue la description et utilise la négation sous des formes variées pour effacer le caractère du Khédivé et le peindre sous des traits négatifs.

Pendant notre séjour, il ne fut nullement question du firman général dont il m’avait parlé. Mais, nécessairement, il dut s’occuper de la question des emprunts. Je ne sais si le nouveau firman qui lui fut octroyé et qui lui donnait ce pouvoir de contracter des emprunts, sans autorisation préalable, fut décidé pendant notre séjour ou lui fut expédié après notre départ. Mes souvenirs ne sont pas assez précis à ce sujet ; mais, en tout cas, c’est alors qu’il en prépara l’octroi¹.

Dans cette séquence, seules les actions qui concernent l’intérêt du khédivé Ismaïl pour la gestion des emprunts sont à la forme affirmative. Nubar passe indirectement le message pour amener le lecteur à conclure que le Khédivé ne faisait qu’emprunter, le juger responsable et coupable de la faillite du pays et gagner ainsi le procès imaginaire de son jugement.

¹ *Loc. cit.*

La stratégie de l'interprétation

Comme tout traducteur qui cherche à bien transmettre son message, Nubar ne se contente pas de la traduction littérale et tend souvent vers l'analyse et l'interprétation¹. Le pacha suit cette stratégie dans l'écriture de ses *Mémoires* et même dans sa vie professionnelle afin de comprendre ou d'expliquer les faits. Dans les deux paragraphes suivants, Nubar interprète d'abord l'attitude du Khédive et sa décision puis il les met en relation avec une réplique du Khédive qu'il interprète à son tour :

Son intention était catégoriquement posée par lui, et il me dit que, si dans ces conditions je me chargeais des négociations, il me laisserait à Constantinople pour traiter avec les ambassadeurs. Je vis clair. Le vice-roi m'imposait une tâche impossible ; il poursuivait la réforme dans ces conditions qui la rendraient irréalisable. Il retirait de l'idée tout ce qui lui convenait, c'est-à-dire une réputation de prince libéral, éclairé ; mais il la rendait impossible et elle lui fournissait en même temps un moyen honnête de me tenir écarté de l'Égypte.

Ma manière de faire, de parler, d'exprimer mon opinion ne lui convenait pas ; je le gênais ; je m'en étais bien aperçu : - « Avec toi on ne peut pas discuter », m'avait-il dit à maintes reprises. Sur ce point il était dans le vrai ; discuter, pour lui ne signifiait pas étudier, élucider une question, mais bien amener son interlocuteur à lui conseiller de faire ce qu'il voulait réellement faire, à prendre le parti qu'il voulait réellement prendre. C'étaient des feintes, des phrases tortueuses, tendant toutes à dissimuler son idée de derrière la tête, mais le tout tellement cousu de fil blanc qu'il fallait bien de la bonne volonté pour ne pas voir le but auquel il tendait².

¹ L'interprétation dont nous parlons ici est une sorte de paraphrase analytique des actions, des comportements, des gestes et même des pensées des autres.

² *Ibid.*, p. 421.

Nubar analyse l'intention cachée du Khédive Ismaïl. Il étudie où cela peut le mener, pourquoi le Khédive le demande, ce que cet ordre signifie pour Ismaïl et ce qu'il signifie pour Nubar. Cette interprétation se présente comme un exercice facile : « Je vis clair » tout au long de ses Mémoires. Le déchiffrement de l'intention du Khédive est suivi par une interprétation de ses répliques. Nubar interprète le dit et le non-dit d'Ismaïl et redéfinit le lexique selon le point de vue du vice-roi. Il interprète également l'attitude et le comportement de son interlocuteur, ce qu'il pense, ce qu'il aurait pensé. En accompagnant le Khédive Ismaïl, le Sultan et l'Empereur français lors d'une soirée aux Tuileries mi-juin 1867, Nubar raconte :

On arrive à l'entrée et le Suisse qui se tenait au bas de l'escalier frappe la dalle de sa hallebarde : « Sa Majesté le Roi d'Egypte », crie-t-il, d'une voix retentissante. Sa Majesté le Roi d'Egypte ! Le titre de Khédive avait fait son effet. Qu'eût-ce été, si j'avais obtenu celui d'Aziz¹ ? », devait sans doute penser le vice-roi².

Non seulement Nubar déclare avec certitude connaître ce à quoi Ismaïl pense mais encore il le rapporte au style direct. Il s'empare de toutes les occasions, en variant ses procédés et ses stratégies, afin de marginaliser

¹ Lors de son voyage à Constantinople, Ismaïl avait chargé Nubar d'accomplir 8 affaires dont la 4^e était d'obtenir « le droit de porter le titre d'Aziz » (*Mémoires de Nubar pacha, op. cit.*, p. 267.) Ce titre comptait beaucoup pour Ismaïl, « il pensait fermement que le titre d'Aziz lui donnerait le droit d'être traité de Majesté. » *Ibid.*, p. 304. Le terme « aziz » est un adjectif qui signifie « noble ou cher », il est aussi utilisé comme prénom. À sa place, Nubar a obtenu le titre de « Khédive » et a été surnommé « le Magnifique », pour plusieurs raisons dont la plus importante était que le nom du Sultan de l'empire ottoman était à l'époque « Abdul Aziz » : un prénom qui signifie le serviteur d'el Aziz, par référence à Dieu, dont l'une de ses qualités est d'être Al Aziz (le noble). Si Ismaïl avait obtenu le surnom d'Aziz, le sultan serait devenu, d'après son prénom, son serviteur.

² *Ibid.*, p. 311.

les autres personnages et de diminuer le rôle qu'ils jouent sur la scène politique, en gardant dans l'ombre toute note positive qui aurait pu être ajoutée à leur crédit, en semant le doute sur leurs intentions et sur leurs initiatives, en les transformant en obligation et contrainte accomplies contre leur gré tout en mettant l'accent sur son propre rôle pionnier, sa persévérance, sa lucidité, sa sagacité. Nubar essaye de conquérir symboliquement le pouvoir dans ses *Mémoires* en se débarrassant du rôle secondaire qui lui a été accordé par la presse et par les historiens. Nubar remarque :

Le cadeau fait à ma femme, le grand cordon du Medjidieh demandé pour moi, étaient choses flatteuses ; mais comme je l'ai dit, pas un mot du firman, pas un mot au sujet de l'introduction de la justice. Il est vrai que le vice-roi devait avoir la tête autre part. Il était accablé d'attentions. Le sultan était arrivé avec ses frères, Fouad et une suite nombreuse ; il était l'hôte de l'empereur, mais dans le partage des attentions entre le sultan et lui, il n'avait pas à se plaindre¹.

Le pacha avoue sa richesse due à la générosité du Khédivé Ismaïl, s'il le fait c'est brièvement, pour rappeler le goût de l'apparat du Khédivé sans oublier d'insister sur son propre sens avisé de la justice pour faire réussir le projet de la réforme judiciaire.

Le souci de Nubar de rendre en détails ce qu'il raconte en interprétant les gestes, le comportement, les mots, voire la pensée de ses « personnages » rappelle les descriptions interprétatives des personnages de Saint-Simon dans ses *Mémoires* :

¹ *Ibid.*, p. 310.

Je me tus tout court après cette opinion si vivement offerte, bien fâché que l'obscurité empêchât Monsieur le Duc de bien distinguer le feu de mes yeux, et moi-même de perdre, par la même raison, toute la finesse de la connaissance que j'aurais pu tirer de son visage et de son maintien dans sa réponse¹. »

Henry Amer remarque :

Saint-Simon est donc toujours prêt à interpréter, à déchiffrer, à traduire les traits du visage, cette transcription matérielle de l'esprit, pour mieux définir la physionomie morale du modèle. [...] Saint-Simon est un grand poète de l'apparence. Le portrait moral de ses personnages découle tout naturellement de leur portrait physique. Pour qui sait déchiffrer l'apparence, l'être n'a plus rien d'obscur².

Le style interprétatif et la description physique et minutieuse des personnages sont des caractéristiques du style de Nubar et de Saint-Simon utilisé dans leurs *Mémoires*. Soulignons également l'intérêt que Nubar manifeste pour décrire le costume et l'entourage de ses personnages ainsi que le lieu où ils se trouvent. Nubar tend le plus souvent à esquisser un tableau détaillé de son personnage³ pour donner l'image la plus fidèle de ce qu'il décrit, rendre son témoignage précis et certifier l'évidence de ses

¹ *Mémoires*, nouvelle édition collationnée sur le manuscrit autographe, augmentée des Additions au Journal de Dangeau et de notes et appendices par Arthur de Boislisle, Paris, Hachette, collection « Les Grands Écrivains de la France », 1897-1928, 41 vol. et 2 vol. de Tables, (T. XXXV, p. 122).

² Henry Amer, « Littérature et portrait : Retz, Saint-Simon, Chateaubriand, Proust », *Études françaises*, vol. 3, n° 2, 1967, p. 131-168, p. 147, 148. In <http://id.erudit.org/iderudit/036264ar>, consulté le 22/01/2012.

³ Nous établissons dans le chapitre suivant une analyse plus détaillée des portraits dans les *Mémoires* d'Abbas II et de Nubar pacha.

propos. Le mémorialiste homme d'État veille à gagner le lecteur à sa cause en gardant l'équilibre entre évidence, précision et prudence.

La stratégie de prudence

Il est hors de doute que le mémorialiste homme d'État qui a été témoin de sujets délicats, voire confidentiels, trouve une certaine difficulté à raconter ce qu'il veut comme il veut. La rédaction des Mémoires après un laps de temps de la période racontée et la publication posthume donnent certainement au mémorialiste une marge de liberté dans la rédaction de son œuvre, mais la prudence s'impose, soit pour se protéger et protéger sa famille, soit pour profiter des avantages de la prudence sur lesquels le mémorialiste homme politique a toujours compté. Pour contourner cette difficulté, le mémorialiste multiplie ses tactiques d'écriture prudente, en optant parfois pour l'écriture en filigrane, en allant même jusqu'au silence que nous qualifions d'éloquent ou en empruntant des chemins détournés et voilés.

« J'y étais » et « je l'ignore »

Entre ces deux assertions : « j'y étais » et « je l'ignore » qui semblent au premier abord contradictoires. Cela pousse le lecteur à s'interroger sur ces formules et sur leurs différentes valeurs. Pour essayer de répondre à cette question et à d'autres sur ce sujet, penchons-nous sur

des exemples précis de la formule la plus récurrente sous la plume de Nubar pacha, à savoir : « je l'ignore ».

En général la formule je l'ignore et ses variantes (comme je ne sais pas, j'ignore, je ne comprends pas, « Je suis encore à me le demander¹ », etc.) reviennent chez les autobiographes. Son sens le plus fréquent est la négation du savoir du témoin à propos d'une affaire. Dans ses *Confessions*, Jean-Jacques Rousseau remarque : « Je n'ai pas su comment mon père supporta cette perte, mais je sais qu'il ne s'en consola jamais² ». Raconter ce qu'on ne sait pas c'est surtout une volonté de dire qu'on l'ignore, de décrire le caractère indéfinissable et ambigu d'un événement, comme dans l'exemple suivant :

Je ne sais comment eut fini cette scène vive et muette, ni combien de tems j'aurois demeuré immobile dans cet état ridicule et délicieux, si nous n'eussions été interrompus³.

Chez George Sand, nous repérons le même genre de formule :

Je ne sais pas ce que c'est que cette (vérifier le texte) aventure tragique du général Lecourbe. Aucun des ouvrages que je puis consulter n'en fait mention. Il est certain qu'il ne fut pas tué là, et peut-être ce que mon père raconte est-il un bruit (vérifier) sans aucun fondement⁴.

¹ *Mémoires de Nubar pacha, op. cit.*, p. 247.

² Jean-Jacques Rousseau, *Les Confessions*, in *Œuvres complètes*, tome I, [Paris], Gallimard, 1959, p. 7.

³ *Ibid.*, p. 76.

⁴ George Sand, *Histoire de ma vie*, in *Œuvres autobiographiques*, Tome I, Paris, Gallimard, 1970, p. 434.

L'usage le plus fréquent de la formule « je l'ignore » chez Nubar et qui attire le plus notre attention est celui qui vient après une interrogation ou une suite de questions. Cela donne à la réponse « je l'ignore » des valeurs différentes qui varient entre la condamnation du sujet de l'interrogation, l'exclamation, l'affirmation de l'ignorance du sujet mis en question, ou de son ambiguïté, etc.

« Poser une question, c'est y avoir déjà répondu à moitié », suivant l'adage arabe. Après avoir posé une série d'interrogations, Nubar affirme qu'il ne possède pas de réponse :

Kiamil pacha m'a rapporté le lendemain que, lorsque les membres de l'assemblée délibérèrent sur la manière de faire parvenir la lettre à Mohammed Aly, Ibrahim pacha leur avait dit de ne pas s'en préoccuper, qu'il avait l'homme voulu sous la main. Cet homme, c'était moi. Pourquoi son choix se portait-il sur moi, nouveau dans le pays et presque un enfant ? Je l'ignore¹.

Nubar se présente ainsi à son lecteur dès les premières pages de son ouvrage d'une façon élogieuse qui se veut modeste à travers les fausses questions et la formule « Je l'ignore » : une affirmation qui nie plus qu'elle n'affirme, revient sous la plume de Nubar dans son récit et dans ses dialogues. Cette stratégie est utilisée par le pacha dans sa vie et dans l'écriture de ses *Mémoires*. Si selon le proverbe arabe « est philosophe, qui dit je l'ignore », dans la vie de Nubar, le « je l'ignore » sauve la vie :

¹ *Mémoires de Nubar pacha, op. cit.*, p. 19.

Pour mettre à l'abri sa fortune, Hassan Haïdar imagina de se constituer débiteur d'un banquier israélite, sujet autrichien. La dette était fictive bien entendu, ce dont Abbas ne tarda pas à être persuadé. Me prenant un jour par la main, il me conduisit dans un salon retiré où, après s'être assis sur un canapé et tandis que j'attendais qu'il m'adressât la parole :

« Tu vas me jurer, dit-il, par ton Dieu, par tes idoles, de me dire la vérité. »

« Ma parole suffit, Monseigneur ; que Votre Altesse me questionne et je répondrai. »

« Hassan n'a rien de caché pour toi, je le sais, lui-même me l'a avoué. Dis-moi, sa dette est-elle fictive ou réelle ? » Je maudis en moi-même ce bavard de Hassan pacha puis, sentant mon cœur, je m'aperçus qu'il ne battait pas plus vite :

« Monseigneur, répondis-je, je l'ignore. » Abbas se leva dépité et sortit¹.

Nubar utilise la même expression en posant des questions auxquelles il affirme ne pas avoir de réponse pour évoquer indirectement son désaccord. En parlant des idées de Canning sur les Tanzimat, Nubar s'interroge² :

¹ *Ibid.*, p. 90. Prétendre l'ignorance est une attitude en contradiction avec la fonction du ministre si on considère le mot ministre suivant le sens de ce terme et de son équivalent en arabe : « wazīr » connu en français dans sa prononciation turque : « vizir ».

Le terme « ministre » est dérivé de trois origines : la première est du « fardeau » parce qu'il est supposé soulager le roi (ou le gouverneur) de ses responsabilités pesantes, la deuxième origine de dérivation est du « dos », car le vizir est le support du roi comme le dos soutient le corps, la troisième dérive de « rempart » ou « une montagne fortifiée » parce que le roi recourt à son ministre et à son aide. Ainsi le terme « wazīr » en arabe désignait à l'origine la qualité d'une personne fidèle et responsable sur qui on peut compter et à qui on demande conseil.

المناوي، محمد حمدي، الوزارة والوزراء في العصر الفاطمي، القاهرة، دار المعارف، 1970.

Muḥammad Ḥamdī al-Manāwī, *Al-wazāra wal wozarā' fīl 'aṣr al-fātimī*, Le Caire, Dār al-ma'ārif, 1970, p. 10. (C'est nous qui traduisons).

« *Le Ministère et les ministres à l'époque fatimide* »

"اتفقت كتب اللغة و مؤرخو النظم الإسلامية على أن اشتقاق لفظ الوزارة على ثلاثة أوجه، أحدها أنه من الوزر و هو الحمل الثقيل، لأنه يحمل عن الملك أقاله، و الثاني أنه مشتق من الأزر و هو الظهر لأن الملك يقوى بوزيره كقوة البدن بظهره، و الثالث أنه مشتق من الوزر و هو الملجأ و الجبل المنيع و كل معقل وزر [...]، لأن الملك يلجأ إلى رأيه و معونته، لأن عليه مدار السياسة و إليه تفويض الأموال".

² Nubar ajoute dans une note en bas de page : « je suis convaincu que les idées de Canning et de ceux qui le secondaient auraient réussi, si ces idées avaient été présentées non comme des innovations européennes, c'est-à-dire chrétiennes, mais bien comme des conséquences de la conception de l'Islam. » *Mémoires de Nubar pacha, op. cit.*, note I, p. 98.

Voyait-il réellement dans ces réformes un élément de salut pour la Turquie ? Je l'ignore ; mais je suis porté à croire qu'il était convaincu que l'empire, s'il ne se transformait, était fatalement destiné à périr¹.

Nubar commence le chapitre XXXI (1874-1875) en posant une interrogation à laquelle il ne compte pas répondre en se servant à la fois de la fausse interrogation et de la formule « je l'ignore » qui marque son style :

J'étais destitué. Que s'était-il passé ? Je l'ignore. Je sais seulement qu'à peine la nouvelle répandue, elle avait produit sur tous l'effet d'un coup d'Etat².

Le pacha utilise également la même stratégie pour terminer des chapitres :

Est-ce pour ces propositions faites par M. Poujade, est-ce pour toute autre raison, que le vice-roi me manda de retourner en Egypte ? Je l'ignore. Le fait est que je m'embarquai (janvier 1869). Le vice-roi ne me parla pas de la réforme ; j'ai donc toujours ignoré la cause de ce rappel³.

Dans la clause ci-dessus du chapitre XXII (1868-1869), Nubar pose une question et affirme ignorer la réponse en disant en quelque sorte qu'il ne sert plus d'essayer de la connaître et que cela ne comptait plus à l'époque et ne change plus rien vu que ce qui lui importe le plus a toujours été la réforme judiciaire. Ainsi, Nubar marque en insistant sur son

¹ *Loc. cit.*

² *Ibid.*, p. 434.

³ *Ibid.*, p. 348.

ignorance son silence pour terminer son chapitre et l'absence de communication qui régnait entre lui et le Khédivé.

Nubar souligne parfois au début d'une séquence son ignorance d'une affaire afin d'entamer un nouveau sujet, introduire l'idée qu'il va développer et attirer en même temps l'attention du lecteur, comme dans l'exemple qui suit :

J'étais à Lausanne avec ma famille ; je n'avais nulles nouvelles d'Égypte, lorsque vers la fin de l'année, je reçus un télégramme du vice-roi me rappelant auprès de lui. Je partis (décembre 1870)¹.

Nubar souligne sa mise à l'écart de l'actualité du Palais Royal et de l'Égypte. Cela explique en même temps et indirectement au lecteur que Nubar ne peut pas être responsable des échecs d'Ismaïl puisqu'il n'était pas consulté.

Nubar ne critique pas uniquement sa propre ignorance de certains faits, il critique et souligne également l'ignorance d'autres personnes. Dans l'exemple suivant, Nubar caricature la mésentente qui le séparait du Khédivé en généralisant son ignorance due à sa mise à l'écart de l'Égypte pour insister sur le manque de logique par lequel Ismaïl gouvernait et qui marquait également son entourage :

Que le vice-roi ne comprenait pas qu'il rencontrerait les mêmes difficultés dans cette négociation amoindrie que celles que nous avons déjà rencontrées

¹ *Ibid.*, p. 386.

dans la négociation générale, je le concevais ; mais que ceux de ses familiers européens qui l'inspiraient ne le comprissent pas, cela, je ne le concevais pas. En général, ils étaient ignorants, tout aussi ignorants que le vice-roi, sans avoir les mêmes excuses que lui¹.

La colère de Nubar est à lire à la lumière de sa frustration à cause de la marginalisation dont il a souffert sous le règne d'Ismail. Comme Nubar affirme parfois son ignorance pour se protéger quand il est nécessaire, il faut souligner qu'il insiste aussi sur sa clairvoyance à maintes reprises comme nous le verrons dans le chapitre suivant. Nubar souffrait de la même marginalisation sous le règne de Saïd, surtout pendant la conception du projet du canal de Suez :

Je ne sais si cette consultation fut donnée après ou avant la signature de la convention, car je n'étais pas aux affaires ; d'ailleurs, même si j'y avais été, je n'en aurais pas su davantage, car tout ceci se passait entre le vice-roi, son secrétaire et M. de Lesseps².

Nubar souligne à la fois qu'il ignore la date exacte de la consultation écrite de M. Odilon-Barrot et M. Dufaure au sujet de la pénurie du trésor et qu'il n'a pas fait partie de l'affaire du canal de Suez. Cela explique son ignorance des détails de la consultation et, le plus important, prouve que Nubar ne doit être jugé responsable ni de cette affaire ni de ses coulisses.

¹ *Ibid.*, p. 390. Nubar se décrit parfois comme ignorant. En parlant de la question des tribunaux, Nubar raconte : « Mais j'étais bien empêché ; je savais ce que c'était qu'un tribunal, mais je ne savais rien relativement à sa marche, à sa manière de procéder, rien enfin des détails d'une organisation judiciaire. J'étais sur tous ces points un parfait ignorant. Heureusement qu'au milieu de mes perplexités, je vois M. Maunoury arriver ; j'étais sauvé ; la personne qui m'était nécessaire pour me guider dans des détails techniques d'organisation se présentait elle-même. » *Ibid.*, p. 364.

² *Ibid.*, p. 159.

L'expression « je l'ignore » de Nubar a été utilisée dans sa vie publique et revient souvent sous sa plume de mémorialiste, tantôt ironiquement et tantôt pour rejeter la responsabilité.

Le vice-roi, me dit un jour M. Haussmann, me demande des jardiniers, des artistes en tous genres, c'est très bien ; je puis les lui donner ; mais avez-vous un homme en Egypte qui puisse tirer la ficelle de tous ces polichinelles ? » - « Ça, demandez-le au vice-roi, Monsieur, moi, je l'ignore »¹.

Une fois de plus, grâce à l'expression « je l'ignore », Nubar prouve que dans la vie publique d'un homme d'État dire la vérité a ses limites, cela s'applique aussi à son témoignage dans ses *Mémoires*. « Je l'ignore » signifierait parfois sous la plume d'un homme politique : « Je sais mais c'est plus prudent de le lire entre les lignes ».

Stratégie du non-dit : parler « sans dire » ?

Tout en racontant des événements sérieux et en évoquant les sujets épineux de son époque, le mémorialiste garde parfois le sens flottant, soit par prudence pour ne pas dire ouvertement certains faits, soit parce qu'il n'était vraiment pas informé sur certains sujets mais qu'il voulait tout de même les souligner.

La prudence est l'une des caractéristiques, voire une exigence, du discours officiel de l'homme d'État, Abbas II l'avait remarqué en attirant l'attention du lecteur sur la réalité de l'abolition de la corvée en se référant

¹ *Ibid.*, p. 312.

à une lettre de Nubar pour y souligner l'aspect prudent du style du pacha, comme dans l'exemple suivant :

Si l'on peut soupçonner que cette déclaration en français fut d'origine anglaise, la lettre de Nubar Pacha permettra de mieux préciser la situation, compte-tenu de la prudence et des nuances du style diplomatique¹.

La prudence du mémorialiste lui permet de soulever les problèmes et de porter témoignage sans provoquer de bruit qui risque de semer du chaos inutile à sa cause principale, à savoir défendre sa mémoire devant le tribunal de l'Histoire et faire porter sa voix dans le futur. Pour réaliser ce programme, « la prudence est mère de sûreté.

Nubar ne laisse échapper aucune occasion pour confirmer et insister qu'il s'est opposé courageusement et fermement aux mauvaises décisions des souverains, qu'il n'a pas été consulté ou qu'il a été soit marginalisé, soit absent lors de l'acceptation des accords mal conclus ou des promulgations de lois injustes. En même temps, il ne cache jamais qu'il a été derrière les grands projets, accords et lois qui défendaient les droits des Égyptiens et les valeurs humaines. Le mémorialiste se présente comme un militant des droits du fellah, de la lutte contre l'injustice, la corvée, l'esclavage, l'exploitation exercée par les étrangers et par leur consul contre les Égyptiens et contre les vice-rois.

Nubar pacha joue le rôle du bon contre le méchant, du héros secret et surtout du responsable qui comprend, voit et ose faire ce que les autres, à commencer par le souverain lui-même, sont incapables d'assumer.

¹ *Mémoires d'un souverain, op. cit.*, p. 220.

Quant à reprendre les négociations pour la réforme il n'en fut nullement question, quoique plusieurs ambassadeurs et le général Ignatieff m'en parlèrent. Je profitai des bonnes dispositions que je voyais en eux pour les encourager à en parler au vice-roi ; ils le firent et, un jour, le vice-roi m'annonça qu'il désirait que les négociations fussent reprises, mais qu'il y mettait une condition, condition absolue, à savoir que les tribunaux soient compétents à juger les crimes et délits commis par les Européens, de même qu'ils étaient compétents en matière civile. Il ne me fut pas difficile de comprendre ce qu'il entendait par la reprise des négociations. Il n'avait pu justifier l'abandon de la réforme aux ambassadeurs qui lui en parlaient. Il leur avait répondu qu'elle n'avait été qu'interrompue. On me dit même qu'il en avait rejeté la faute sur Aaly pacha¹.

Nubar continue à raconter les coulisses des négociations sur la réforme judiciaire, mais le lecteur se rend compte que le mémorialiste raconte aussi l'épopée nubarienne avec tous les obstacles imposés par le Khédivé. Cela s'accroît avec l'adjectif « impossible » répété à quatre reprises dans la même page ainsi que l'utilisation de la négation absolue pour mettre en évidence la difficulté de la situation « irréalisable² ». Nubar utilise même l'adjectif « absolu » pour accentuer l'obstination du Khédivé :

¹ *Mémoires de Nubar pacha, op. cit.*, p. 420 - 421. « Méhémet-Emin Aali-Pacha est un homme d'État turc né et mort à Constantinople (1815-1871). Il a attaché son nom à la politique de réformes intérieures du Tanzimat, dont il ne put voir la réalisation. Ministre des affaires étrangères en 1846, président du conseil en 1848, il apaisa le différend gréco-turc. Grand vizir en 1852, président du conseil du tanzimat en 1854, il prépara les réformes dont il avait toujours été partisan. Après avoir représenté la Porte aux conférences de Vienne (1855), il est de nouveau au grand viziriat et pourvoit à l'application du célèbre *hâit-i-chérif de Gulhané* du 18 février 1856, en faveur des chrétiens. Envoyé comme plénipotentiaire au Congrès de Paris, il y défend avec talent les intérêts de sa patrie et signe le traité de paix qui termine la guerre de Crimée (30 mars 1856). Dès 1867, comme grand vizir, puis comme régent (pendant le voyage d'Abd ul-Aziz à Paris, et à Londres), il combat l'insurrection de Crète ; en 1868, il se rend dans le pays pour le pacifier. Cet homme d'État, très favorable au progrès, est mort sans avoir pu réaliser les réformes dont il comprenait la nécessité ». http://fr.wikipedia.org/wiki/M%C3%A9met-Emin_Aali-Pacha, consulté le 13/01/2012.

² *Ibid.*, p. 421.

Il [...] mettait une condition, condition absolue », « je sais que je perdrai de mon pouvoir absolu en établissant les tribunaux ; dans ces conditions, ou tout, ou rien¹.

Les séquences rédigées à la forme négative dans les *Mémoires* du pacha par souci de prudence sont abondantes. Nubar raconte : le directeur de l'École Égyptienne à Paris a été « remplacé par un certain M. de la Grangerie (je ne sais vraiment comment son nom est resté dans mon esprit) ». M. de la Grangerie écrivait ou inspirait des articles de journaux contre Nubar, il prenait le titre d'agent du vice-roi à Paris et avait attaqué deux « familles honorables » celle de M. Rouher et de M. de la Valette. Nubar a reçu une visite de M. Saillard, l'attaché au cabinet de l'une des deux familles pour signaler le désarroi des deux ministres et il a dû expédier deux télégrammes à son Altesse mais ils n'ont pas eu d'écho de la part du Khédivé :

Un, deux, trois jours se passent, pas de réponse. Je n'ose me rendre chez Saillard. J'expédie un second télégramme ; pas de réponse non plus, et M. Saillard, ne me voyant pas venir, me rend une seconde visite et me demande de la part des ministres quelles étaient les dispositions que Son Altesse avait cru devoir prendre. Je suis obligé de déclarer que je n'avais pas de réponse, et de cacher mon embarras et ma confusion ; j'expédie un troisième télégramme. La réponse vient : à savoir que si MM. Rouher et de La Valette ont à se plaindre et à demander quelque chose, ils n'ont qu'à faire une démarche directe auprès de lui².

¹ *Loc. cit.*

² Nubar remarque : « Je me serais attendu à tout, excepté à cette réponse. Le vice-roi était si courtois, lorsqu'il le voulait ! Je n'en ai jamais compris la raison. Seulement, au moment où j'écris, je ne trouve qu'une explication à sa conduite : peut-être a-t-il pensé que je me servais d'un biais, d'un conte inventé par moi, pour me débarrasser d'un homme qui, dans sa pensée,

Nubar exprime à la forme négative le rejet de la situation dans laquelle il s'est trouvé et du comportement du Khédive. Un comportement qui l'a embarrassé : « Je n'ose me rendre chez Saillard ».

La négation est aussi utilisée par le Khédive pour demander que la plainte des deux ministres lui soit directement adressée pour rejeter ainsi celle qui a été transmise par Nubar. La négation sert dans ce passage à refléter l'ambiance de mésentente qui règne entre le Khédive et le pacha.

Cela n'a pas été sans influence sur la visite d'Ismaïl quand il s'est rendu à Paris « pour inviter l'impératrice à l'inauguration de l'isthme de Suez (mai 1869), M. Rouher évita de lui rendre visite et même de s'inscrire au Palais ».

Le ministre a aussi évité de saluer le vice-roi lors d'un dîner aux Tuileries répondant ainsi par refus et indifférence à la négligence avec laquelle son message a été reçu.

Ces refus et négations sont devenus vers la fin de la séquence des négations absolues, ce qui accentue l'impossibilité d'entente entre Ismaïl et Nubar pour travailler ensemble ou même pour dialoguer ainsi que l'extrême dédain de la part de Nubar vis-à-vis d'Ismaïl :

Seulement le lendemain, lorsque j'étais seul avec lui dans son salon : - « C'est ta faute, me dit-il, sans s'expliquer davantage, et comme répondant à sa

devait profondément me gêner ? Cette explication ne me satisfait pourtant pas, car le vice-roi savait très bien que je n'avais pas l'habitude de prendre de biais, d'inventer un conte ou une situation, pour lui exprimer ce que je sentais et que, dans ces occasions, ma parole prenait le niveau du sentiment qui m'animait. » *Mémoires de Nubar pacha, op. cit.*, p. 352.

pensée, c'est ta faute ; tes télégrammes n'étaient ni assez explicites, ni assez clairs ».

Mes télégrammes ni assez explicites, ni assez clairs ! Et ma lettre alors ? Et les journaux envoyés qui reproduisaient le discours de M. Rouher avec le passage dans lequel il repoussait les accusations calomnieuses répandues contre lui, que j'avais soulignées ? Que pouvais-je répondre ? Rien, et c'est ce que je fis ; c'est ce que je fis encore lorsqu'un jour, ouvrant la porte du salon pour sortir, il la tint entr'ouverte et me dit – et cela après une conversation insignifiante – avec une espèce de rage contenue : « Toi, toi, tu ne parles que de l'Egypte, jamais de moi ! ». Que pouvais-je répondre ? Rien également ; je me contentai de le regarder tout étonné. Ces mots caractéristiques m'ont fait devancer l'époque à laquelle l'incident de la Grangerie eu lieu¹.

La suite de négations absolues accentue l'échec de toute initiative prise par Nubar et l'avortement de ses conversations avec le vice-roi. Il s'agit d'un exemple de silence éloquent, un choix prudent de la part de Nubar. Nous appelons ce savoir-faire prudent « stratégie du non-dit », que nous classons parmi les « stratégies de prudence » suivie par le pacha, les exemples de cette stratégie suivies par le pacha sont variés et fréquents dans ses *Mémoires* :

– « *Qu'a-t-on fait à Constantinople ? me répondit-il. Que peut-on me faire ?* »

Ce furent les derniers mots de l'entretien. Je ne répondis rien, et en effet, il n'y avait rien à répondre. Et alors en me retirant, il me revint à l'esprit une conversation du vice-roi et du mouffetiché², alors que nous passions nos soirées, jusqu'à une heure et deux heures du matin, à parler pour ne rien dire, ou pour faire des calculs chimériques du rendement des terres de Son altesse,

¹ *Mémoires de Nubar pacha, op. cit.*, p. 352, 353.

² Terme arabe qui veut dire inspecteur.

cultivées surtout en légumes et qui devaient rapporter des trois cents livres par feddan, d'après les calculs fantaisistes des sous-chefs des cultures auxquels il prêtait une entière foi¹.

Garder le silence, ne rien répondre, ne rien faire, faire des allusions, dire à demi-mot, parler sans dire : des savoir-faire nécessaires à l'homme d'État averti. Nubar remarque :

Le voyage du sultan avait été également décidé. Aaly pacha me promet de faire passer le firman au conseil. Je ne m'attendais pas à cela ; j'eu peur de quelque changement d'une modification à la turque, qui ne dit rien et qui met tout en doute. En effet, on y fit des changements ; une ou deux phrases ajoutées. [...] [L'une], courte, se rapportait aux conventions commerciales que nous avons le droit de faire, quitte à en aviser la Porte après les avoir souscrites. Elle était tournée, torturée, compréhensible et incompréhensible en même temps [...]. Je fis remarquer cette phrase à Aaly pacha :

« C'est du Rouchdy pacha tout pur, dis-je. – Qui te permet de la lui attribuer ? – Si Votre altesse ou Fouad eût conçu une pensée, elle l'aurait nettement exprimée ; Rouchdy pacha est métaphysicien, il ne se comprend pas lui-même².

Nubar multiplie les situations grâce auxquelles il a examiné et gagné de l'expérience pour apprendre à parler sans dire (stratégie du non-dit). Il a également acquis et pratiqué cette stratégie dans sa vie publique comme dans ses *Mémoires*.

¹ *Mémoires de Nubar pacha, op. cit., p. 454.*

² *Ibid., p. 308.*

Les stratégies d'écriture d'Abbas II et de Nubar ont été influencées par leur caractère et leur vie publique, elles reflètent leur expérience, leurs buts visés pour orienter la rédaction de l'histoire et pour s'adapter en même temps aux normes et aux caractéristiques mixtes de cette forme d'écriture de soi. Malgré leur variété, les stratégies d'écriture se complètent et s'organisent toutes dans la scène imaginaire du tribunal de l'Histoire, certaines stratégies reviennent chez Abbas II et Nubar mais changent de couleur suivant le style et les fins de chacun, comme la stratégie d'interprétation à laquelle Nubar donne beaucoup d'importance, d'autres stratégies sont des stations obligatoires pour le mémorialiste et marquent le genre comme la stratégie de disqualification de l'adversaire : une stratégie qui va de pair avec l'idéalisation du rôle de Nubar et d'Abbas II. La dénégation des prétentions de l'adversaire s'avère indispensable, cette défense spontanée fait partie de la stratégie de prudence : un jeu entre le dit et le non-dit éloquent qui affirme la crédibilité du mémorialiste et lui assure d'obtenir gain de cause.

Afin de mieux définir les caractéristiques des Mémoires, nous devons accorder une importance à l'aspect du genre qui a été souvent laissé dans l'ombre par les critiques, à savoir l'aspect littéraire. Tel sera le projet de la deuxième partie du présent travail.

Deuxième partie Le mémorialiste et la tentation de la littérature

Chapitre III

De l'esthétique des Mémoires

Chapitre IV

Les Mémoires et le tressage des genres voisins

Chapitre III De l'esthétique des Mémoires

Le mémorialiste raconte, analyse et explique les comportements, les actions, les caractères et l'entourage de ses contemporains en veillant à orchestrer harmonieusement cela dans son ouvrage. Quels sont les éléments et les procédés d'écriture que le mémorialiste peut utiliser et qui mettent en évidence l'unité et la portée de son œuvre ? Peut-il se servir de la beauté du style littéraire dans ses Mémoires sans menacer la véracité et la crédibilité de son témoignage historique ? Jusqu'où l'hybridité des Mémoires avec des formes et des genres voisins peut-elle définir les caractéristiques des Mémoires ? C'est autour de ce genre d'interrogations que nous articulons les deux axes de la deuxième partie de cette recherche qui renferme deux chapitres, le premier est intitulé : « De l'esthétique des Mémoires » et le second : « Les Mémoires et le tressage des genres voisins ».

L'élégance du style et sa beauté sont des instruments que le mémorialiste utilise pour donner vie aux faits qu'il a vécus, pour remettre en scène sa vie publique dans tous ses détails possibles, (faits, description, discours, etc.) et pour donner une valeur esthétique à son ouvrage, une valeur qui accentue l'identité littéraire des Mémoires que certains mémorialistes cachent et qui renient parfois sous le voile de la stratégie de spontanéité ou comme le remarque Zanone, grâce aux mérites de la « naïveté¹ ». Rappelons les exemples que Zanone a utilisés pour illustrer ce qu'il appelle à juste titre « le paradoxe de l'art des Mémoires ».

Dans les *Mémoires* du duc de Rovigo, ce paradoxe est évoqué sous forme spontanée :

¹ Damien Zanone, *Écrire son temps*, op. cit., p. 93.

Je n'ai pas cherché à faire une œuvre littéraire : le lecteur trouvera donc sans doute beaucoup de négligences dans mon style ; on ne me les reprochera pas, car je raconte, je ne compose pas¹.

Biré remarque dans la préface de ses *Mémoires et souvenirs* :

Parmi les Mémoires dont notre littérature est le plus justement fière, il faut placer ceux qui ont été écrits par les soldats, par des hommes qui ne se piquaient ni de belles-lettres ni de bel esprit².

Le paradoxe de l'art des Mémoires provient de la conscience du mémorialiste de pratiquer un genre littéraire glorieux tout en niant son aspect esthétique, qui pourtant existe et rend légitime l'appartenance des Mémoires historiques à la littérature. Selon Zanone :

Entre « document » et « monument », on peut rappeler la distinction formulée par Taine dans l'introduction de son Histoire de la littérature anglaise (1863) et reprise par différents penseurs de l'histoire au XXe siècle (Michel Foucault, Paul Ricœur, Jacques Le Goff). Taine, comme historien, disait travailler sur documents, mais privilégiait à cette fin les grandes œuvres : « si elles fournissent des documents, c'est qu'elles sont des monuments »³. Au temps de l'historien, le document est la trace qu'il questionne, qui peut lui avoir été laissée intentionnellement (et c'est alors un « monument ») ou pas ; en amont, au temps de l'individu qui se prépare à devenir historique, la volonté de

¹ J. -M. Savary, duc de Rovigo, *Mémoires du duc de Rovigo, pour servir à l'histoire de l'empereur Napoléon*, op. cit., vol. I, p. VIJ.

² E. Biré, *Mémoires et souvenirs* (1789-1830), op. cit., vol. I, p. I-II- III.

³ H. Taine, *Histoire de la littérature anglaise*, Paris, L. Hachette, 1863, 3 vol., vol. I, p. XLV.

transmettre des documents se fait par la construction d'un monument¹. On a vu que dans la première moitié du XIXe siècle cette préparation de soi à l'histoire, au salut terrestre que donne la postérité, est devenue une obsession commune, démocratisée, et que les mémorialistes en sont les grands pourvoyeurs en même temps que les premières victimes. Fouché, si jaloux de tenir le burin, monumentalise, sans attendre, et lui-même et son temps².

Le mémorialiste cherche à élever ses Mémoires pour en faire un monument capable d'assurer son immortalité. Cela se réalise par les documents que les Mémoires fournissent (aspect historique) et aussi par le style et l'esthétique du genre (aspect littéraire). Pour ce faire, le mémorialiste essaye avant tout de confirmer l'évidence de ses propos par la rhétorique du témoignage et en mettant à profit l'hybridité des Mémoires³ :

Sans le dire forcément avec une telle netteté, les mémorialistes se montrent en général convaincus que le genre qu'ils pratiquent est le seul habilité à assurer une narration de l'histoire contemporaine : les Mémoires exerceraient une forme d'exclusivité sur cette dernière. Si elle constitue un domaine où les récits sont impossibles – ou toujours insatisfaisants, les mémorialistes en donneraient pourtant le meilleur substitut. Leurs textes font peut-être figure

¹ Zanone remarque : « P. Ricœur explique que l'histoire positiviste a promu le document au détriment du monument, suspect en raison de sa finalité affichée, de son intentionnalité « proprement édifiante » : « la commémoration d'événements jugés par les puissants dignes d'être intégrés à la mémoire collective ». La critique menée ensuite par M. Foucault et précisée par J. Le Goff a montré que l'enquête historique, elle aussi, construit ses documents intentionnellement et qu'il faut démythifier, à son tour, le document pour y reconnaître un monument ». Voir P. Ricœur, *Temps et récit III, Le Temps raconté*, tome 3, Paris, Seuil, 1991, (Points essais), p. 215.

² Damien Zanone, *Écrire son temps*, op. cit., p. 212.

³ Zanone donne l'exemple d'une remarque du duc de Lévis : « On convient généralement qu'il est impossible d'écrire l'histoire du temps où l'on vit ; il n'en est pas de même des Mémoires. Ces matériaux de l'histoire doivent être l'ouvrage de ceux qui ont vu de très près les événements qu'il s'agit de raconter. » Lévis, *Souvenirs-portraits du duc de Lévis*, suivi de *Lettres intimes de Monsieur, comte de Provence, au duc de Lévis*, Paris, Mercure de France, « Le Temps retrouvé », 1993, p. 51. Edition originale : *Souvenirs et Portraits* (1780-1789), Paris, Londres, L. Deconchy, 1813, Paris, Beaupré, 1815, pour l'édition complète, non censurée.

d'histoire au rabais – et subissent de vives attaques contre leur indignité – par rapport à la haute exigence dépassionnée et sereine qu'on demande désormais à l'histoire ; mais enfin ils proposent une mise en récit du temps contemporain. C'est un peu la doxa chère à de nombreux mémorialistes, puisqu'elle légitime leurs ouvrages¹.

La constatation de Zanone est certes à nuancer, mais elle nous sert à expliquer la décision du mémorialiste de s'exprimer dans un genre dont les frontières ne sont pas hermétiquement fermées ; un genre qui n'obéit pas à un modèle fixe et qui réclame « d'être compris dans une acception souple de la littérature² ». Ce choix permet au mémorialiste de porter témoignage sous forme prudente, crédible, à aspect historique et à valeur esthétique, qui ne diminue en rien ni sa crédibilité ni sa rhétorique testimoniale :

J'ai entendu moi-même Ibrahim dire à un consul qui avait sa confiance, M. d'Anastasi, que cette crise ne se terminerait pas sans que du sang fût versé et que ce sang serait le sien. Il parlait avec conviction, sans aucune altération dans la voix et avec le plus grand calme³.

Avec son style d'interprète, Nubar rapporte ce qu'il a entendu en détail, il fait une description précise de la voix d'Ibrahim pour rendre son témoignage fidèle et vivant et confirmer en même temps qu'il a bien assisté à la scène racontée.

¹ Damien Zanone, *Écrire son temps*, op. cit., p. 164.

² *Ibid.*, p. 95.

³ *Mémoires de Nubar pacha*, op. cit., p. 20.

Le pacha note parfois que son témoignage est indirect en précisant à qui il le doit : « C'est d'Abbas lui-même que je tiens ces détails¹ », écrit Nubar après avoir affirmé qu'Abbas I^{er} avait reçu un ordre de Mohamed Aly de donner la mort à sa tante Nazlé hanem. Le témoignage de Nubar rapporte parfois l'avis de plusieurs autres personnes, celle de l'opinion publique pour donner du crédit à sa version des faits et prouver en même temps son point de vue².

Dans les Mémoires tout est agencé afin de faire voyager le lecteur dans le passé, de lui donner à voir et à entendre les péripéties de la vie politique du mémorialiste dans sa totalité : décor, contexte, circonstances et événements locaux et internationaux. Le mémorialiste reconstruit l'événement qu'il raconte, le met en scène afin de transformer son lecteur en adjuvant et surtout en témoin à son tour et, enfin, en lecteur juge. Cette mise en scène se réalise par des stratégies d'écriture, que nous avons appréhendées dans la partie précédente, et également par des procédés littéraires comme l'intertextualité, la concision, l'exagération et l'analogie.

Les Mémoires entre dialogisme et intertextualité

L'intertextualité, ce procédé pluriforme basé sur les lectures du mémorialiste, reflète le goût culturel de son époque et insuffle dans les Mémoires un air différent, parfois historique (lorsque le mémorialiste renvoie le lecteur aux ouvrages d'autres mémorialistes et hommes de

¹ *Ibid.*, p. 21.

² *Ibid.*, p. 254, 275.

pouvoir) et parfois imaginaire qui relève des lectures du mémorialiste et de sa culture (romans, contes populaires, pièces de théâtre, ...). L'intertextualité peut être utilisée pour renvoyer le lecteur à des témoignages documentés ou pour engager la controverse en opposant des témoignages contradictoires ou en rejetant les accusations de ses adversaires.

Abbas II et Nubar ont donné à la réfutation une grande place dans leurs Mémoires, comme nous l'avons vu plus haut. Ils y effectuent une auto-évaluation, en posant des questions rhétoriques ou en imaginant qu'on leur pose ou qu'on pourrait leur poser des questions ou les interroger sur des faits et des erreurs qui marquent leur vie publique.

La dénégation porte les traces de l'intertextualité dans la mesure où le mémorialiste part d'une accusation ou d'une supposition qu'il essaye de rejeter. C'est ainsi qu'Abbas II procède en citant Lord Lloyd avant de rejeter sa version :

Dans Egypt since Cromer (L'Égypte depuis Cromer), Lord Lloyd a écrit que, malheureux pour plusieurs causes, je le fus surtout dans le choix de mon entourage – « In the choice of my entourage » !

Cela n'est pas exact. En montant sur le trône, et les années suivantes, il ne me fut guère possible de choisir mon entourage. Il était ce qu'il était, et je n'eus pas le choix. Je ne pouvais que l'accepter, le tolérer, ou le répudier tout à fait¹.

Comme presque tous les mémorialistes, Abbas II joue le rôle de celui qui détient et révèle la vérité et qui corrige son image déformée.

¹ *Mémoires d'un souverain, Ibid.*, p. 117

Nubar nie sa connaissance des circonstances et de la logique qui ont poussé les vice-rois à tomber dans les erreurs comme pour rejeter sa responsabilité.

L'œuvre de Cromer, notamment *Abbas II* est liée, rappelons-le, aux *Mémoires d'un souverain* par une forte présence intertextuelle et a été un des motifs qui a poussé le Khédive à rédiger ses Mémoires. *Les Mémoires d'un souverain* sont dialogiques dans le sens qu'ils ont été rédigés afin de répondre aux accusations de Cromer¹. Abbas II cite abondamment Cromer et souvent dans le but de le discréditer :

Lord Cromer dans son Modern Egypt n'a que deux mots hâtifs pour la prise de Kassala par les Italiens. « Le Soudan-oriental et les environs de Suakin demeurèrent tranquilles pendant l'année dernière (1893), j'attribue ce fait à l'occupation de Kassala par les Italiens. » Tranquillité qui régna toutefois de 1893 à 1897, jusqu'à ce que les Italiens, dégageant l'Atbara des hordes de Derviches, délivrassent définitivement Kassala pour la confier à l'Angleterre².

Discréditer Cromer est au programme des *Mémoires d'un souverain*, le Khédive le cite, ajoute son propre commentaire et n'hésite pas à recourir à d'autres témoignages qu'il doit parfois à Cromer lui-même pour appuyer son idée. La structure du paragraphe ci-dessus est révélatrice, Abbas II reproduit une phrase extraite de *Modern Egypt* où Cromer parle d'une année tranquille au Soudan-oriental sous l'occupation italienne. Abbas II

¹ Dans *Les Égyptiens* Kassem Amin répond à M. le duc d'Harcourt, lui emprunte des phrases et des idées et va même jusqu'à supposer parfois la réponse et les oppositions de M. d'Harcourt au style direct : « Mais j'entends d'ici M. d'Harcourt me dire : mais votre état social n'est pas si parfait que ça et vous avez beaucoup de misère. » *Les Égyptiens*, réponse à M. le duc d'Harcourt, Le Caire, Jules Barbier, imprimeur, 1894, p. 43.

² *Mémoires d'un souverain*, *op. cit.*, p. 194.

explique que cette tranquillité a duré de 1893 à 1897 jusqu'à ce que les Italiens aient livré Kassala à l'Angleterre. Cela est en contradiction avec le protocole de 1891. Le Khédive n'hésite pas à insérer un commentaire documenté pour critiquer la politique de Cromer en rappelant l'article 1 du Protocole de 1891¹.

Abbas II rapporte parfois le discours d'autres personnes dans d'autres langues sans recourir à la traduction comme par exemple la citation de certaines séquences de la déclaration du Protectorat, appendice n. II² après son départ de l'Égypte. Des séquences entières sont copiées et sont insérées dans le paragraphe en anglais³. Abbas II commence alors une phrase en français et la termine en anglais.

Les faits ont démontré que jamais la Grande-Bretagne ne jugerait les Égyptiens en état de se gouverner par eux-mêmes, que jamais elle ne leur reconnaîtrait le droit de se constituer en gouvernement autonome, et que jamais elle n'abandonnerait le système "English heads and Egyptians hands"⁴.

Plus loin, Abbas II cite dans ses phrases qu'il a commencées en français des extraits en anglais de la Déclaration du Protectorat du 19 décembre 1914 ou en citant Lord Milner :

¹ Abbas II pousse jusqu'au bout le recours à l'intertextualité, à d'autres voix et à d'autres textes pour appuyer et justifier son témoignage. Il continue en écrivant : « Et cela, malgré la déclaration insérée dans le Protocole de 1891, selon laquelle « si les Italiens occupaient Kassala, ils l'auraient tenue jusqu'à ce que le gouvernement égyptien (pas anglais) soit en mesure de réoccuper le district en question jusqu'au trait indiqué dans l'art. 1 de ce protocole et d'y maintenir l'ordre et la tranquillité ». *Ibid.*, p. 194.

² *Ibid.*, p. 289.

³ *Ibid.*, p. 290.

⁴ *Ibid.*, p. 273.

Systeme anglais, qui comme l'a écrit Lord Milner consiste à créer le Droit pour n'avoir pas à le justifier. Je n'ai jamais admis ce « Right of conquest » vanté en son temps par Lord Salisbury. Ce droit n'existait point, car l'occupation ne fut jamais considérée par les Anglais eux-mêmes comme une conquête, mais simplement comme une mission temporaire, par accord tacite entre le Khédive et la Grande-Bretagne. Elle ne donnait pas du tout aux Anglais « full legal power to dispose as they wished of the future of Egypt¹.

D'autres textes sont aussi présents dans les *Mémoires d'un souverain*, Abbas II préfère le plus souvent citer des auteurs et des journalistes qui se sont exprimés dans des langues étrangères comme témoins afin d'appuyer ses propos et varier ses sources. D'habitude, Abbas II choisit, comme tout mémorialiste, de citer ou de référer son lecteur à des témoins de notoriété. En décrivant l'Égypte pendant la révolution d'Orabi, le Khédive s'appuie sur le témoignage de Juliette Adam dans sa correspondance avec Pierre Loti, il écrit :

Les événements d'Égypte se déroulèrent dès ce moment comme l'a souligné mon amie, la grande Française Madame Juliette Adam, [Cf. annexe à ce chapitre : Lettres de Mme Juliette Adam et de Pierre Loti] selon la volonté de l'Angleterre².

¹ *Ibid.*, p. 290.

² *Ibid.*, p. 44. Malgré le renvoi aux lettres de Mme Juliette Adam et à celle de Pierre Loti, les lettres ne figurent pas en annexe. Dans sa note à propos du manuscrit, l'éditeur écrit : « Pour des raisons techniques, certaines des annexes figurant dans le manuscrit n'ont pu être reproduites et les notes rédigées par le Khédive lui-même ont été insérées dans le texte entre crochets. » Amira El-Azhary Sonbol, in *Mémoires d'un souverain*, *op. cit.*, p. 1. Mais le lecteur a droit à une note sur Juliette Adam (note n. 51) où il trouve le titre de l'ouvrage en question : « Née en 1836, cette célèbre femme de lettres tenait un salon où se rencontraient les hommes illustres du temps. Editrice de la Nouvelle Revue, elle se lia d'amitié avec Mustafa Kamil pacha et devint en quelque sorte sa mère spirituelle. Par son intermédiaire, Kamil put rencontrer les personnalités françaises de la politique et de la presse. Juliette Adam est l'auteur d'un ouvrage sur l'occupation anglaise de l'Égypte qui fut traduit en anglais *Britain in Egypt*, 1922). Elle se rendit en Égypte en 1904 et fit des excursions dans le pays en compagnie de Mustapha Kamil ». Voir : Juliette Adam, *L'Angleterre en Égypte*, Paris, Imprimerie du Centre, 1922, 416

Par le choix de ces grandes personnalités Abbas II insiste sur la fiabilité de leur témoignage. Le Khédivé choisit deux personnalités françaises qui aiment et qui écrivent sur l'Orient connues par les Français et les Égyptiens. Afin d'appuyer son témoignage, Abbas II raconte les événements auxquels il a assisté et recourt plusieurs fois à d'autres témoins physiques de la situation racontée en leur empruntant des phrases au style direct en français ou en anglais. Parfois même on assiste à une conversation entière. Nous pouvons alors entendre la voix d'Ismaïl :

Les trois premières années de mon règne furent absorbées par la nécessité de me mettre en état de connaître en profondeur mon pays. J'en avais été absent pour mon éducation. Mon Père avait voulu en effet que cette éducation me fût donnée selon l'inspiration d'Ismaïl : « L'Égypte n'est plus en Afrique, elle fait partie de l'Europe¹ ».

Abbas II rapporte également la voix du gouverneur de l'Érythrée :

Le Gouverneur de l'Érythrée lui-même, ayant décidé de chasser les Derviches de leur base de Kassala, « The more important inland town in the Eastern Soudan », et de nettoyer définitivement la région des Derviches, arriva à l'improviste en vue de la ville, après deux cents kilomètres de marche dans les déserts, à l'aube du 17 Juillet 1894, avec le peu d'hommes et d'armes dont il disposait².

p. Ce livre est d'ailleurs dédié à Moustapha Kamel surnommé par Juliette Adam « mon fils héroïque ».

¹ *Mémoires d'un souverain, op. cit.*, p. 192.

² *Ibid.*, p. 193.

Le recours à d'autres témoins mène le mémorialiste à citer plusieurs textes de différentes natures : ouvrages publiés, correspondances, allocutions, pamphlets, Mémoires¹, romans, etc.

L'intertextualité peut exister sous forme d'un texte que le mémorialiste a lu et cité dans ses Mémoires comme nous le verrons plus loin avec l'exemple du conte de Perrault dans les *Mémoires de Nubar pacha*. Dans ses *Mémoires*, Nubar cite également Gautier en décrivant les festivités de l'inauguration du canal de Suez :

¹ Abbas II discrédite dans ses *Mémoires d'un souverain* le témoignage d'un de ses propres ministres : Ahmed Chafiq (1860-1940) sur ce qui a été connu sous le nom de « l'incident de Védrines ». Abbas II remarque : « Les interprétations de Chefik Pacha, dans ses Mémoires, appuyées sur des coupures de journaux mal informés plus que sur des notes personnelles ou des sources contrôlées, perpétuent des erreurs, en tout cas des inexactitudes impardonnables de la part d'un ancien haut fonctionnaire du Palais ». *Mémoires d'un souverain, op. cit.* p. 208. À la suite de la réception distinguée du « glorieux aviateur Védrines au début de février 1914 » par la cour Khédiviale, un accueil qui, en plus d'une suite de malentendus, selon Abbas II, aurait provoqué la jalousie du Ministre français : « Monsieur de France avait proposé au Palais, pour une décoration, un certain Schneider, venu en Égypte pour exhiber un hydroglisseur sur le Nil. La maladresse insigne de ce dernier, en détournant de lui ma bienveillance, fit échouer cette candidature. Ce fait suffirait-il à expliquer la polémique des journaux en France ? Quoi qu'il en soit Monsieur de France, ou les journalistes favorables à Schneider, ne trouvant pas le secret des relations entre Védrines et moi, ont inventé l'histoire d'une intervention féminine. Je n'ai jamais vu Védrines avant son raid, ni connu une personne de ses relations, et aucune des Dames de mon entourage n'avait fait auparavant sa connaissance. Aucune influence féminine ; personne, ne peut se targuer de m'avoir dicté mon attitude ». *Mémoires d'un souverain, op. cit.*, p. 208.

Dans ses *Mémoires durant un demi-siècle*, Chafiq a consacré à cet incident environ une page sous le titre : « L'incident de l'aviateur français Védrines ». Selon Ahmed Chafiq, Védrines est arrivé en Égypte dans le cadre d'une compétition avec un anglais et un autre Français et il a participé au spectacle de la célébration de l'anniversaire de l'accession d'Abbas II au pouvoir le 08 janvier. Le 28 janvier, Védrines a eu l'honneur de rencontrer le Khédivé et cela a eu lieu sans la recommandation de M. de France (le ministre de France). Le 29 janvier M. de France est allé voir Mohamed Saïd le premier ministre égyptien et le ministre des affaires étrangères Adly pacha pour s'opposer à cette rencontre qui a eu lieu sans sa recommandation. Abbas II a expliqué à Mohamed Saïd qu'il avait déjà fait la connaissance du pilote et de sa femme à Paris. Ahmed Chafiq continue à raconter l'incident en se référant à plusieurs journaux français. Le premier février, le journal français *Le Temps* a écrit que le ministre de la France a demandé le renvoi du responsable puis s'est contenté d'accepter ses excuses et que le gouvernement égyptien a trouvé que le ministre français avait raison et a décidé de remplacer la personne responsable. *Mes Mémoires durant un demi-siècle*, tome III, Le Caire, al-hay'a al-miṣriya al-ʿāma lil-kitāb, 1998, p. 307, 308. (C'est nous qui traduisons).

Je pus voir alors ces messieurs, qui venaient chez moi. C'était fête alors pour moi de les entendre discuter, parler ; Théophile Gautier, parlant de l'Égypte avant de la connaître¹, telle qu'il l'a comprise et rendue dans toute sa vérité dans le Roman de la Momie, et le romancier populaire russe, Sologub, discutant avec lui ; l'un parlant avec un calme olympien, l'autre avec la volubilité et la facilité d'un méridional².

En évoquant le gaspillage de Saïd et ses actes de prodigalité en faveur de certains aventuriers européens, Nubar remarque :

On demandait, on réclamait au besoin comme chose dûe, une commande de même importance que celle octroyée à un autre. S'il n'y avait rien à commander, qu'importe, on réclamait une faveur, on inventait des affaires et le vice-roi cédait. Puis, arrivait le moment de régler – le quart d'heure de Rabelais³ !

En décrivant l'extravagance d'Ismail, Nubar renvoie le lecteur à la même image :

Tout marchait selon ses idées ; de l'argent, sa seule préoccupation, il en créait ; l'Europe lui en prêtait et le ministère des Finances avait été transformé en fabrique de trésor, qu'on vendait à 20 ou 30% d'escompte. [...] Le quart d'heure de Rabelais n'existait pas pour lui ; est-ce qu'avec une feuille de papier noirci d'encre on ne créait pas de nouveaux bons du trésor pour payer les bons échus⁴ ?

¹ *Le Roman de la momie* est paru en 1858 et *Voyage en Égypte* en 1870 suite au voyage de Théophile Gautier en 1870.

² *Ibid.*, p. 367.

³ *Ibid.*, p. 138.

⁴ *Ibid.*, p. 443.

Les Mémoires de Nubar pacha portent les traces de ses lectures. Le pacha cite des hommes de lettres, des philosophes, des historiens, exemples : Hoffmann¹, Hérodote², Platon³, etc. Nubar y reflète ainsi sa culture européenne et multilingue, surtout française, comme nous venons de voir avec Rabelais et Gautier et s'adresse au lecteur avisé qui partage avec lui la même culture et comprendra le rapport intertextuel que Nubar crée dans ses *Mémoires*.

Nous pouvons aussi trouver dans les *Mémoires de Nubar pacha* et dans les *Mémoires d'un souverain* les traces de l'époque cosmopolite qu'ils ont vécue à travers des mots arabes translittérés en lettres latines selon la prononciation turque et par des emprunts à la langue turque et anglaise. Par exemple : des mots turcs qui sont passés dans la langue arabe comme le mot « kéhia », « bimbachi⁴ » « agha⁵ », « bey⁶ », « effendina⁷ »,

¹ Ernst Theodor Amadeus Hoffmann (1776-1822) est un des représentants majeurs de la littérature fantastique allemande à l'époque romantique, il a nourri des écrivains voyageurs et orientalistes comme Nerval et Gautier, par exemple. Nubar établit un parallèle curieux entre un conte fantastique d'Hoffmann et la croyance aux superstitions sous le règne d'Abbas I^{er} au Caire et à Alexandrie. Ce parallèle sera abordé avec plus de détails dans le chapitre suivant.

² En critiquant Saïd et ses concessions à de Lesseps concernant le projet du canal de Suez, Nubar remarque : « Le malheureux ([le nouveau secrétaire du vice-roi, son ancien professeur de français] que n'avait-il en enseignant le français à son élève, essayé de lui apprendre un peu l'histoire de son propre pays, l'Égypte, en supposant qu'il la connût lui-même ; que ne lui avait-il fait lire le passage d'Hérodote où l'historien raconte que le pharaon Nékaou, ayant eu l'idée de réunir les deux mers par un canal, consulta d'abord l'oracle de Delphes et abandonna l'exécution de son projet en présence de la réponse de la Pythie lui prédisant qu'il livrerait ainsi son pays aux barbares. » *Ibid.*, p. 130. En évoquant la question du travail forcé du fellah sous Mohamed Ali, Nubar renvoie son lecteur au temps des pharaons : « Chéops avait eu recours aussi au travail gratuit et forcé pour la construction de la grande pyramide qui porte son nom et qui devait lui servir de tombeau, mais Hérodote rapporte que son souvenir fut maudit par les générations qui lui succédèrent et l'écho de ces malédictions résonnait encore à l'époque où il voyageait en Égypte. La mémoire de Mohamed Aly est vénérée à l'égal de celle d'un santou ». *Ibid.*, p. 55.

³ Dans ses tentatives d'obtenir l'accord de la Porte à la réforme judiciaire, Nubar remarque : « Non, décidément la vérité n'est pas un mot, même en politique ; cet idéal que Platon avait trouvé dans les mystères de la vieille Égypte, dans la déesse Hathor, personnification du bien, du beau, du vrai, cette trinité qui pouvait se résumer en un mot : justice ; justice pour l'opprimé, justice pour qui gémit ! » *Ibid.*, p. 382.

⁴ Titre qui signifie commandant ou chef de bataillon.

⁵ Ce terme signifie « seigneur ».

⁶ Titre militaire ottoman.

⁷ Terme d'origine ottomane qui signifie notre souverain.

etc. Le lecteur trouve des mots turcs dont il est difficile de déduire exactement le sens sans recourir à des ouvrages spécialisés comme dans l'exemple suivant :

Abbas voyait toujours dans Hassan Haïdar pacha, bien qu'il fût attaché à son service, un neveu du defterdar¹, un homme ayant rempli de hautes fonctions sous le règne de son grand-père et qui avait fait en sorte de conserver un fief important dans la Haute-Egypte².

De nombreux mots arabes qui figurent dans les Mémoires sont translittérés dans une prononciation turque : « la courbache³ » dans le titre du chapitre X dans les *Mémoires* d'Abbas II, au lieu de « courbague⁴ » pour dire « le fouet ». Chez Nubar, nous relevons des mots comme : « cheriat », « vekil », « vilayet », « vizir », l'explication de ces termes figurent dans le glossaire des *Mémoires* du pacha.

¹ Defterdar : mot composé de (defter) et (dâr), (defter) signifie (cahier), alors que (dâr) est un mot persan et signifie « propriétaire de ». Voir :

ایمان السعيد، المصطلح عند رفاة الطهطاوى بين الترجمة و التعريب، مكتبة الآداب، 2006، ص 87، 88.

Īmān AL-Sa'īd, Al-muṣṭalaḥ 'inda Rifā'a al-Ṭaḥṭāwī bayna al-tarğama wal-ta'rib, maktabat al-ādāb, 2006, p.87-88.

Le defterdâr est un titre donné à la personne responsable du cahier où tous les comptes et les questions financières du pays sont enregistrés. Ce titre est donné au chef des comptables à l'époque ottomane et correspond au titre de ministre des finances.

Voir :

عزت حسن افندى الدراندلى، دراسة و ترجمة جمال سعيد عبد الغنى، الحملة الفرنسية على مصر فى ضوء مخطوط عثمانى، مخطوط (ضيا ناما)، الهيئة المصرية العامة للكتاب، 1999، تاريخ المصريين، ص 473، 474.

'Izzat Ḥasan afandi al-Darāndalī, Dirāsat wa tarğamat Ğamāl Sa'īd 'ABDUL-ĠANĪ / 'Abdul-Ġanī, *Al-ḥamla al-firinsiya 'alā Miṣr fī daw' maḥṭūṭ 'uṭmānī, maḥṭūṭ diyā nāma*, al-Hay'a al-miṣrīya al-'āma lil-kitāb, 1999, Tarīḥ al-Miṣriyīn, p. 473-474.

² *Ibid.*, p. 91. Nous pouvons trouver d'autres termes qui sont réunis et expliqué dans un glossaire à la fin des Mémoires de Nubar pacha, exemples : « aivaz », « Janissaire », « konak », « rouznameh », « tchiflik », etc.

³ C'est aussi la graphie française dans la plupart des récits de voyage au XIXe siècle.

⁴ Le mot « courbague » en arabe est un substantif masculin, il est prononcé « courbague » dans la plupart des villes égyptiennes et peut être prononcé « courbage » dans certaines villes notamment en Haute-Égypte.

Certains noms sont aussi translittérés en lettres latines selon une prononciation turque. Chez Nubar nous lisons : « Zéky effendi » et « Ahmet pacha » au lieu de « Zaki affandi¹ » et « Ahmed pacha ». La prononciation turque des noms n'est pas la règle, beaucoup sont écrits suivant la prononciation égyptienne, nous en citons surtout la translittération du nom du Grand vice-roi : « Mohammed Aly »² tel qu'il est prononcé en Égypte et non « Méhémet Aly » comme les Turcs le prononcent. Certains mots d'origine arabe sont transcrits suivant leur prononciation en arabe classique comme « le sedjâdeh³ ».

En racontant son voyage avec Ibrahim pacha, Nubar utilise des mots en anglais qui ont des équivalents en français, il aurait pu donc ne pas recourir à l'emprunt. Ces mots sont destinés à produire un « effet de réel » pour reprendre l'expression de Roland Barthes⁴. Nubar remarque :

Je n'ai rien à raconter de bien saillant de notre séjour de six semaines en Angleterre : réceptions gracieuses à la cour [...] abondance de speeches : tel est, en résumé, le souvenir qui m'en est resté. [...] Ibrahim pacha répondait aux speeches en me laissant carte blanche pour la traduction. [...] L'amiral Codrington le même qui commandait à Navarin – présidait. Il parla de cette bataille navale et commit la maladresse d'y insister. [Ibrahim attendit la fin, puis, se levant et me serrant le bras avec énergie : - « Traduis fidèlement ce que je vais dire :

-« Il y a, dans mon pays, un dicton dont l'amiral n'a peut-être pas connaissance, qui dit que le passé est le passé. Pour ma part, j'ai oublié le fait

¹ *Mémoires de Nubar pacha, op. cit.*, p. 21.

² *Loc. cit.*

³ Ce terme arabe signifie « tapis ». *Loc. cit.*

⁴ Voir Roland Barthes, « L'Effet de réel », *Communications*, n° 11, 1968, p. 84, 89.

qu'il rappelle, ainsi que ses paroles, pour me souvenir seulement de l'accueil cordial que je reçois en Angleterre.] Ce fut un Hear ! Hear ! général¹ .

En insistant sur l'abondance de « speeches », Nubar consolide aux yeux des lecteurs sa stature d'homme d'Etat international, présent sur la scène européenne, jusque chez l'occupant lui-même. Les « speeches », qui ont marqué son voyage avec Ibrahim en Angleterre, sont également fréquents en tant que terme répété deux fois dans la page où le pacha raconte son voyage. Il y a une sorte de corrélation entre ce qui est dit et sa transcription écrite. La fidèle traduction de Nubar demandée par Ibrahim lors du voyage continue dans les *Mémoires* lorsque Nubar reproduit pour le lecteur la scène racontée avec certains petits détails signifiants et dans la langue source comme les cris qui ont suivi le discours d'Ibrahim pacha. Remarquons que la scène racontée dans les *Mémoires* en français a dû avoir lieu en turc et en anglais puisque Nubar ne parlait pas l'arabe, l'arabe y existe seulement dans le dicton égyptien cité par Ibrahim pacha « le passé est le passé ».

Grâce aux emprunts à des langues étrangères le mémorialiste fait voyager² le lecteur en Angleterre, l'invite à écouter les Anglais crier, à lire et à parler l'anglais comme s'il avait voyagé lui aussi, même si cela ne se fait que par un nombre limité de mots anglais utilisés par Nubar. Par l'emprunt de la locution « Hear ! » le pacha fait entendre au lecteur l'ambiance « authentique » de la situation ou de la scène racontée.

¹ *Mémoires de Nubar pacha, op. cit.*, p. 34.

² Le mémorialiste voyageur et ses récits de voyages seront appréhendés dans le chapitre qui suit.

Les emprunts, la translittération des noms propres et des noms communs suivant la prononciation turque remettent en scène dans une image sonore riche de connotations culturelles et historique une Egypte cosmopolite sous une occupation turque et anglaise. Une mise en scène qui donne du crédit et de l'authenticité au témoignage d'Abbas II et de Nubar qui ont connu une Egypte qui n'est plus, dans ses faits comme dans son langage. L'art de la concision est une des caractéristiques de ce langage qui trouve aussi sa place sous la plume des deux mémorialistes.

Concision et sentence

Le stratagème de la concision est-il une influence du style succinct que Mohamed Aly a inculqué à son entourage et à ses descendants ou bien une caractéristique des hommes politiques en général ? Nubar raconte que son oncle Boghos bey répondait à Mohamed Aly « par des monosyllabes », cela dénotait le respect et aussi la crainte. Mohamed Aly accusait son fils Ibrahim et Chérif pacha d'infidélité et menaçait de partir au Hédjaz :

Le vice-roi s'était borné à répondre qu'il y avait dans l'assemblée un ghaddar (homme cruel) et un tamahkiar (homme cupide) qu'il voulait qu'on lui livrât¹.

Les courtes phrases peuvent être réduites à un mot derrière lequel se cache d'habitude une histoire dite ou non dite. Un mot qui fonctionne comme un nom propre comme la Porte ou un mot secret à usage

¹ *Ibid.*, p. 18.

métaphorique comme par exemple l'emploi du mot « café ». Ce mot est un code, un mot secret qui, au lieu d'ouvrir la porte du trésor, comme le fait « sésame », ouvre celle de l'enfer.

La Porte, à maintes reprises avait demandé au vice-roi de lui livrer l'amiral ; Mohamed Aly – c'est une justice à lui rendre – s'y était toujours refusé. Pendant quatre ans, il fit la sourde oreille aux instances réitérées de Constantinople.

Mais un jour Zéky effendi, gouverneur d'Alexandrie, invita Ahmet pacha à passer au divan pour recevoir une communication qui l'intéressait. Le vice-roi était au Caire.¹ L'amiral se rendit à l'invitation. Le gouverneur, suivant l'étiquette, le reçut à la porte du grand divan, le soutint respectueusement dans sa marche, puis l'ayant fait asseoir à la place d'honneur, se tint sur le divan dans une humble posture, les genoux repliés sous lui².

Notons que l'amiral Ahmet pacha avait aidé Mohamed Aly lors de sa révolution contre les Mamelouks à accéder au pouvoir en Égypte. Cela n'a pas plu à la Porte, qui avait exigé sa mort.

Après l'échange des phrases usuelles de la politesse turque :

« Monseigneur, lui dit-il, ce monde, vous le savez est un lieu de passage, et tous, nous sommes soumis à la volonté de Dieu. »

- « Tu as raison » répondit Ahmet pacha, sans qu'aucune émotion pût se lire sur son visage, « que ta Seigneurie ordonne qu'on m'apporte un sedjâdeh. »

Le sedjâdeh étendu, l'amiral avec impassibilité et sans le moindre signe d'agitation, fit les ablutions prescrites par la loi sainte et pria. La prière

¹ Comme Abbas II, Nubar se sert de courtes phrases de courtes scènes. « Le vice-roi était au Caire » : une courte phrase lourde de sens, Nubar insinue que tout était arrangé pour rejeter la piste d'un crime organisé et pour exclure le doute et la méfiance de la victime.

² *Mémoires de Nubar pacha, op. cit., p. 22.*

terminée, il se rassit sans se départir de son calme. Zékry effendi, un vieillard à barbe blanche, frappa alors des mains : « du café », ordonna-t-il.

Le café apporté, un mamelouck en présenta une tasse au pacha. Celui-ci le but lentement, à petite gorgée, comme le veut l'étiquette, et la conversation continua le plus tranquillement du monde. Le gouverneur reconduisit l'amiral à sa voiture. On apprenait le lendemain qu'Ahmet pacha était mort pendant la nuit d'attaque d'apoplexie¹.

Nubar commence par le commencement, depuis la réception d'Ahmet pacha à la porte, scène quotidienne où les simples règles de politesse sont respectées dans leurs détails. Malgré ces détails le lecteur se trouve – comme l'invité – obligé de lire en filigrane la réplique de Zékry effendi :

Monseigneur, lui dit-il, ce monde, vous le savez est un lieu de passage, et tous, nous sommes soumis à la volonté de Dieu.

Sous le voile d'une constatation générale et pieuse, Zékry effendi indique poliment à Ahmet pacha que l'heure est venue et que le verdict de sa condamnation à mort est tombé. Le lecteur qui arrive à lire entre les lignes la mort de l'Amiral Ahmed pacha trouve que la stratégie de dire à demi-mot des choses sérieuses atteint son comble quand les péripéties racontées s'aggravent et deviennent dangereuses pour réduire la réponse proférée par Zékry effendi à deux mots : « du café ».

Au terme de cette anecdote, le lecteur découvre qu'il a assisté non pas à une généreuse et conviviale invitation adressée à l'Amiral mais à son

¹ Loc.cit.

assassinat. Nubar transforme son lecteur en témoin d'un crime dont il a déjà été témoin ce qui crée une affinité entre le mémorialiste et son lecteur. Une affinité qui continue jusqu'à la fin de l'anecdote que Nubar termine en faisant au lecteur un clin d'œil ironique : « On apprenait le lendemain qu'Ahmet pacha était mort pendant la nuit *d'attaque d'apoplexie* ». Le style oblique de Nubar est mis en relief par l'écriture en italique¹ du mot de la fin qui, en plus de l'ironie, est surchargé du non-dit tacite dont le sens est saisi par le lecteur. Nubar joue à son tour sur l'écriture en filigrane. Le lecteur passe ainsi par un exercice de décodage comme les personnes de l'anecdote qu'il est en train de lire.

La scène du *café* se répète dans les *Mémoires de Nubar pacha* et nous la retrouvons dans d'autres ouvrages sous la plume d'autres témoins et écrivains ce qui prouve sa vraisemblance. Nubar raconte :

Nous étions tous réunis au palais de Helmieh au Caire ; le vice-roi avait mandé Kiamil. Tous deux se tenaient dans un salon à l'extrémité (sic) droite de la salle du pas-perdu ; tout d'un coup, nous vîmes Kiamil sortir de la pièce, soutenu par des cawas ; il était pâle, défait, affaissé sur lui-même. Du palais, il fut transporté sur un vapour et sous surveillance d'un de mes camarades, conduit en exil à Assouan. Pour nous tous, c'était un homme mort ; lui-même le croyait. Mon camarade me raconta depuis, qu'une fois arrivé à bord, le café, suivant l'usage, fut servi. Kiamil interrogea d'un regard indéfinissable son surveillant ; pour toute réponse, celui-ci prit la tasse de café et la but en partie. – « Tout le long de la route, ajoutait mon ami, Kiamil n'a bu qu'après avoir, du regard scruté ma pensée² ».

¹ Nubar synthétise le but de son anecdote en une phrase indépendante du paragraphe qui la précède et qui la suit : « Ibrahim, en parlant à M. d'Anastasi de ses craintes, devait avoir cette scène et bien d'autres encore présentes à la pensée ». *Mémoires de Nubar pacha, op. cit.*, p. 22.

² *Ibid.*, p. 92.

Abréger le style et comprendre à demi-mot sont des stratégies fréquentes dans la vie politique vécue et racontée par Nubar et par Abbas II. Les exemples sont multiples et font vivre le lecteur dans l'ambiance secrète, menacée et dangereuse des hommes politiques. Ce style implique une connivence entre ses interlocuteurs. Afin de le déchiffrer, le lecteur a parfois besoin d'assistance comme dans l'exemple suivant.

Selon Nubar, la relation entre Ibrahim pacha et son père Mohamed Aly était tendue et manquait de confiance. Mohamed Aly pensait que son fils voulait lui voler le pouvoir et Ibrahim pacha craignait d'être un jour assassiné par son père. Pour savoir « comment les choses s'étaient passées à la première entrevue entre Mohammed Aly et son fils¹ », Nubar demande à un mamelouck d'Ibrahim pacha, le captan bey², « qui commandait les bachibozouks dans la campagne de Syrie »³. Nubar écrit ce qui suit :

La situation me paraissait mauvaise », me dit le mamelouck, car, arrivé près du palais, Ibrahim pacha me dit :

« Dégage. » - « Qui ? » lui demandai-je. - « Celui qui donnera l'ordre », répondit-il. Ibrahim pacha et son mamelouck vivaient des mêmes idées, avaient le même sentiment de la situation ; ils n'avaient pas besoin d'échanger de longues phrases pour se comprendre.

Nubar ajoute une note explicative en bas de page pour compléter ce qui a été amputé à ce dialogue :

Dégage ton sabre.

-Qui frapperai-je ?

¹ *Loc. cit.*

² « Capitaine de vaisseau ».

³ *Ibid.*, p. 22.

-Celui qui donnera l'ordre de frapper. »

(Il est difficile de rendre en français compréhensible le laconisme turc¹).

Un laconisme dû non seulement à la différence de code mais aussi à un voyage dans le temps :

Quel spectacle que celui de ces deux hommes se comprenant sans mot dire, et dans un moment aussi grave, résumant leurs pensées par un échange de trois paroles ! N'étais-je pas dans le vrai en disant que je vivais en plein moyen-âge ?

Nubar se présente comme un drogman qui voyage dans le temps, dans un Orient révolu, un Orient d'antan et qui traduit le non-dit.

Le mémorialiste homme politique se sert parfois du style concis afin de dire à demi-mot le message qu'il veut passer et parfois pour tenter de s'idéaliser et pour marquer les esprits en insérant dans son ouvrage des proverbes, des dictons et des aphorismes sous forme de courtes phrases synthétiques et laconiques.

Nubar et Abbas II recourent fréquemment aux phrases et aux paragraphes relativement brefs ou à des séquences qui se résument en une ou deux phrases courtes détachées de l'ensemble du paragraphe qui les précède ou qui les suit. Cet usage a différentes explications : on peut y voir une marque d'oralité. Rappelons que dans la traduction arabe des *Mémoires* d'Abbas II publiés par Dar el Chorouk, nous avons la préface

¹ *Loc. cit.*

rédigée en arabe par Abbas II, ce qui peut laisser penser que certains passages des *Mémoires* ont été rédigés et d'autres dictés, parfois dans différentes langues. Les phrases brèves, récurrentes sous la plume d'Abbas, ont des fonctions variées, certaines viennent pour annoncer un événement, d'autres résument une idée, certaines ont une valeur générale et communiquent une maxime, une devise, un proverbe ou une transition entre les paragraphes. Abbas II évoque parfois une idée importante en peu de mots pour la mettre en valeur tant par leur présentation (elles sont isolées et indépendantes des paragraphes qui les suivent et de ceux qui les précèdent) que par l'idée qu'elles véhiculent, comme si le Khédivé projetait la lumière sur des stations importantes de son règne et de celui de ses aïeux. Exemples : « Trente ans après Mohamed Ali, Ismaïl entama des négociations avec le Sultan¹ ».

Je naquis le 14 Juillet 1874, dans le Palais numéro trois à Alexandrie.

Ce Palais faisait partie du patrimoine de Mohamed Ali – fondateur de notre dynastie – qui l'avait fait construire ainsi que plusieurs autres en Egypte. Il était situé le long du Canal dénommé « Mahmoudieh » par Muhammed Ali lui-même, [...].

Abbas II attire parfois l'attention du lecteur sur un paragraphe en l'introduisant par une phrase qui, comme un titre, annonce l'idée qui y sera détaillée : « C'est cet amour de l'Égypte qui guide ma plume² ». Chez Nubar, la forme brève prend surtout une valeur gnomique. Alexandre Holynski remarque le goût de Nubar pour les sentences, un goût qu'il doit, peut-être, à son père Artin, ou peut-être, selon A. Holynski, à son identité orientale :

¹ *Mémoires d'un souverain, op. cit.*, p. 35.

² *Ibid.*, p. 31.

Les sentences, sous une forme concise et imagée, sont du goût de tous les Orientaux et se transforment souvent en apologues. En ceci Nubar est un Oriental¹.

Que le goût des sentences imagées soit oriental ou non, la remarque d'Alexandre Holyński nous intéresse par l'accent qu'elle met sur la forte présence des sentences « sous forme concise et imagée » chez Nubar. Une présence que nous avons repérée aussi chez Abbas II, comme nous verrons ci-dessous. Nous étudierons la variété de l'usage de ces phrases concises en analysant quelques exemples et en en citant d'autres pour illustrer leur variété et leur récurrence.

C'est par rapport aux longues phrases que les courtes sont mises en relief. Selon Zanone, les « phrases-guirlandes » reflètent la difficulté du mémorialiste à condenser son expérience historique. Nous prenons, en guise d'exemples, certaines phrases du chapitre intitulé : « Mon père le Khédivé Mohamed Tewfik (1852-1892) » des *Mémoires d'un souverain*. Dans ce chapitre, Abbas II recourt le plus souvent aux longues phrases² pour évoquer des sujets délicats comme si c'était pour interdire toute sorte d'interruption ou de contradiction. Cela reflète clairement la colère du Khédivé et son ardeur à prendre la parole, à se défendre et à défendre la mémoire de sa famille :

Si les dépenses résultant de la construction et de l'inauguration du Canal de Suez (1869), et les prodigalités d'Ismail rêvant pour l'Égypte l'éclat d'une civilisation moderne, à l'instar des pays européens, avaient creusé dans les

¹ *Loc., cit.*

² *Écrire son temps, op. cit., p. 237.*

finances égyptiennes un gouffre impressionnant, il n'en demeure pas moins vrai que les prétendues folies de ce fastueux monarque mon aïeul, avaient effectivement poussé le pays sur la voie du travail, vers une ère de prospérité¹.

Abbas II commence le paragraphe par les deux points négatifs qui sont souvent reprochés au Khédivé Ismaïl : les dépenses concernant le canal de Suez et son inauguration et les dettes dues à l'extravagance de son grand-père. Abbas II présente ces deux sujets sous forme de « prétendues folies [d'un] fastueux monarque ». Ses propos ne sont qu'une supposition : « si les dépenses [...etc.] », comme il l'insinue au début du paragraphe sans s'y arrêter pour terminer sur un point positif du règne d'Ismaïl et couper court aux idées qui peuvent le détourner de son but, à savoir : défendre sa propre mémoire et celle de ses aïeux. On peut rappeler ici la remarque suivante d'Abbas II à propos d'Ismaïl :

Trente ans après Mohamed Ali, Ismaïl entama des négociations avec le Sultan. Il parvint à son but par ses visites personnelles à Constantinople, par ses présents fastueux au Sultan et à son entourage, par la diplomatie subtile et efficace de son ministre Nubar Pacha² [...].

Abbas II utilise le même adjectif « fastueux » en décrivant son grand-père alors qu'il ne considère ce caractère dans l'exemple d'avant que comme une supposition. Il avoue que son grand-père était dépensier, mais il essaye de montrer que cela est nécessaire pour moderniser l'Égypte et que cette attitude a effectivement porté ses fruits auprès du sultan.

¹ *Mémoires d'un souverain, op. cit.*, p. 43.

² *Ibid.*, p. 35.

Les phrases concises et les phrases indépendantes séparées des paragraphes qui les précèdent et qui les suivent, ressemblent à des répliques dans un entretien. En parlant de son père le Khédive Tewfik, Abbas II attire l'attention du lecteur sur les qualités de son père en tant que « noble souverain » en flattant son lecteur et l'appelant à une lecture avisée :

L'esquisse biographique que Lord Cromer s'est amusé à tracer de mon Père est un mélange étudié d'ironie, d'observation et de finesse. En refusant d'être dupe du jeu subtil qui consiste à détruire l'effet d'une affirmation par une série de restrictions le lecteur appréciera les nombreuses qualités positives que Lord Cromer n'a pu manquer de reconnaître à ce noble Souverain I.

Abbas II introduit son « Père » en majuscule² au début du paragraphe, comme « un noble Souverain » en soulignant sa souveraineté toujours par une majuscule et accentue ainsi la double grandeur de son père : en tant que père et en tant que souverain. Il commence ensuite un nouveau paragraphe de deux phrases sous forme de maxime ou de constatation générale pour décrire son père: « Un homme n'est qu'un homme. Un souverain est aussi un homme. Il est susceptible d'erreur ».

Après cette constatation à valeur générale et qui a été encadrée par un espace blanc pour être mise en lumière, Abbas II (ou peut-être l'imprimeur) passe à un nouveau paragraphe d'une seule phrase où la

¹ *Ibid.*, p. 45.

² Dans les *Mémoires* d'Abbas II, nous avons assez souvent le recours à la majuscule : mon Pays (p. 52), l'École (p. 53), Fellah (p. 38), Usines (53), « la Succession de mon Père sur le trône d'Égypte » (p. 54), mon Auguste Père (p. 55).

compétence du Khédive Tewfik à « gouverner son pays »¹ est de nouveau affirmée.

D'autres exemples de phrases peuvent servir de maximes ou de dictons, moins courtes que l'exemple précédent, peuvent avoir un sens indépendant si on les sépare de leur contexte et leur importance est en fait double chez Abbas II et Nubar. Ces phrases concises, autonomes et à valeur générale sont aussi significatives par rapport au contenu du texte, comme dans l'exemple suivant :

On a écrit que dans l'action et particulièrement devant les décisions à prendre, le Khédive Tewfik manquait de courage. Il y a parfois plus de courage à résister qu'à se jeter dans la mêlée par un geste insensé autant qu'inutile².

La dernière phrase a une double lecture, elle peut être un conseil ou une constatation générale, elle peut aussi être une allusion à la Révolution de 1881³ menée par Orabi pour que le lecteur voie dans sa personne un anarchiste et non un révolutionnaire. C'est au lecteur d'imaginer Orabi comme responsable de tous les malheurs qui ont suivi l'occupation anglaise ! Abbas II continue en parlant de l'« intolérable situation » de son « Père » en se contredisant dans le même paragraphe :

¹ « Le Khédive Tewfik possédait sans conteste toute la force de personnalité et de caractère nécessaire pour gouverner son pays. » *Mémoires d'un souverain, op. cit.*, p. 45.

² *Ibid.*, p. 46.

³ La Révolution de 1881 est aussi connue sous le nom de la Révolution d'Orabi.

Malgré les tracasseries subies par mon Père [...], il ne plia pas. Il accepta le fait accompli, ne pouvant faire autrement. Il croyait à la loyauté britannique¹.

Après une claire et rapide contradiction entre « il ne plia pas » et « Il accepta le fait accompli » et afin de justifier pourquoi son père le Khédivé Tewfik, face à la révolution d'Orabi, a permis aux Anglais d'intervenir, Abbas II avance deux raisons : [Tewfik] accepta le fait accompli, ne pouvant faire autrement. Il croyait à la loyauté britannique.

Pourquoi Abbas II exprime-t-il dans de simples phrases relativement brèves des idées aussi simples que générales dans une situation aussi grave et tragique ? lui - qui venait d'affirmer qu'« Un homme n'est qu'un homme. Un souverain est aussi un homme. Il est susceptible d'erreur² » - recourt à des prétextes généraux qui peuvent être proférés par Monsieur Tout le monde. Mais Abbas II est pris au piège de la banalité indigne d'un souverain responsable de tout un pays en prétendant que le Khédivé Tewfik « croyait à la loyauté britannique » ! Peut-on croire à la loyauté d'un pays colonialiste ? outre la bonne foi du Khédivé contraint, qui n'avait pas de choix et qui a cru aux bonnes intentions des Britanniques, quelles étaient les garanties du Khédivé qui a eu recours à une force étrangère pour réprimer la colère de son peuple³ ? La dernière phrase du

¹ *Ibid.*, p. 47.

² Ce genre de définition trop simpliste rappelle au lecteur arabophone le proverbe arabe ironique : « Et il expliqua l'eau par l'eau »

"وقفسر الماء بعد الجهد بالماء"

On donne même l'exemple du vers le plus faible qui a été jamais dit par les Arabes :

L'eau les entourait comme s'ils étaient

des gens assis entourés par l'eau

كأنهم والماء من حولهم قوم جلوس حولهم ماء

³ La révolte de l'armée, connue sous le nom de « Révolution d'Orabi », a éclaté pour dénoncer l'humiliation des officiers égyptiens, privés des avantages dont bénéficiaient leurs homologues circassiens dans l'armée égyptienne. Les militaires égyptiens ont protesté contre la discrimination qui empêchait les Égyptiens d'avoir les mêmes droits que les Circassiens au niveau de la nomination, des promotions et des salaires au sein de l'armée. Abbas II écrit à cet

paragraphe constitue à notre sens sa chute et son échec. En faisant confiance à l'occupant, le Khédivé Tewfik a entraîné des conséquences tragiques pour l'Égypte, pour les Égyptiens et pour lui-même, une vraie « débâcle »¹ - pour reprendre le mot utilisé par Abbas II². Ce dernier choisit souvent de terminer ses paragraphes par de courtes phrases à valeur générale ou qui peuvent servir de maxime³. Dans ce paragraphe, cette stratégie se retourne contre lui. En continuant le paragraphe qui suit, le Khédivé écrit :

C'est une intervention, avait-on dit, de courte durée jusqu'au retour de la sécurité, pour la sauvegarde de la personnalité souveraine de l'Égypte, le soutien du trône et la protection des intérêts étrangers (surtout anglais). Le Khédivé dut faire bonne mine à cette occupation de courte durée, qui aurait pu accélérer la réalisation des réformes mais dont le succès fut compromis par la faute même des occupants. L'humour anglais – il faut l'avouer – est extraordinaire⁴ !

Chercher dans le oui-dire un prétexte qui justifierait la décision prise par le Khédivé Tewfik pour faire face à la Révolution d'Orabi est d'entrée de jeu une référence inacceptable et peu crédible qui se joue de l'intelligence du lecteur. Abbas II laisse entendre que les réformes auraient

égard : « À l'insu du Souverain, la révolte grondait dans les milieux militaires, qui lui attribuaient une préférence excessive pour les nombreux officiers d'origine circassienne incorporés dans l'armée. » Afin de mettre fin à cette révolte qui dénonçait la préférence dont jouissaient les officiers étrangers, le Khédivé Tewfik a eu recours à l'armée britannique !

¹ *Mémoires d'un souverain, op. cit.*, p. 47.

² Abbas II écrit au chapitre suivant : « J'ai hérité de mes aïeux les mêmes charges financières que mon Père, les mêmes difficultés avec l'occupation anglaise, les mêmes guerres, les mêmes débats pour le Soudan. » *Ibid.*, p. 49.

³ Cette stratégie correspond à une figure de style dans la poésie arabe « Al tazyil » (qu'on pourrait traduire par la clausule) qui consiste à annexer à un vers un dicton ou une vérité générale. Nubar raconte les négociations qu'ils faisaient pour la réforme des tribunaux. Il construit une phrase qui dépasse les 13 lignes et termine son paragraphe comme suit : « À quoi servent les regrets ! C'était écrit. » *Mémoires de Nubar pacha, op. cit.*, p. 275.

⁴ *Mémoires d'un souverain, op. cit.*, p. 47.

pu être un succès si l'occupation anglaise avait réellement été de courte durée. Il exprime son ironie à l'égard de la propagande anglaise, dont il prétend ne pas avoir été dupe via l'écriture en italique « occupation de *courte durée* ». Le clin d'œil du Khédive est dépourvu de complice : le lecteur qui cherche à comprendre les horreurs qui ont eu lieu lors de « la débâcle de 1882 » ou après cette *courte occupation* qui a duré de 1882 jusqu'à 1952, trouvera du mal à partager avec le mémorialiste son point de vue oblique tant que ce dernier plaide pour l'innocence de Tewfik, surtout que Abbas II lui-même parle d'occupation. Une fois de plus, les phrases courtes à la fin du paragraphe causent l'échec du raisonnement que le mémorialiste a cru agencer : « L'humour anglais – il faut l'avouer – est extraordinaire ! » Cette ironie perd son effet vu l'absence de connivence entre le lecteur et le mémorialiste dès le début du paragraphe.

L'utilisation des phrases courtes à valeur générale échoue d'habitude quand elles viennent à la fin d'un paragraphe qui était déjà mal construit. La clause du paragraphe fonctionne comme une pierre qui peut tenir ou laisser s'effondrer tout le bâtiment. Si l'idée du paragraphe est, au contraire, bien défendue dès le début, la clause la met en valeur, comme nous verrons plus loin. Dans le présent exemple, les justifications de l'intervention britannique sont loin d'être convaincantes : difficile au lecteur de comprendre que l'occupation britannique cherchait vraiment à rétablir l'ordre et à « accélérer la réalisation des réformes » « jusqu'au retour de la sécurité ». Encore moins le deuxième « but » de l'intervention britannique en Égypte, aussi ironique que contradictoire : alors que l'occupation ne se fait qu'en violant la souveraineté des pays, Abbas II déclare que l'intervention avait pour but « la sauvegarde de la personnalité

souveraine de l'Égypte » ! En affirmant ce « qu'on dit » sur le fait que les Anglais étaient en Égypte pour « le soutien du trône », le Khédive avoue ainsi la trahison de son père, même en ouvrant des parenthèses pour préciser que les Anglais protégeaient surtout les intérêts anglais : « « et la protection des intérêts étrangers » (surtout anglais) ».

Abbas II affirme : « Dès sa mort, je ne rêvai que de délivrer du joug anglais l'Égypte et son Souverain¹ ». Le fils de Tewfik a lui-même souffert de l'occupation anglaise et a bien compris qu'on ne peut se fier ni aux déclarations ni aux promesses de l'occupant. Pourquoi tente-t-il malgré tout de défendre son père ? est-ce par respect pour les règles du genre ? pour la tradition des mémorialistes ? ou pour celle de la famille royale ?

Déclarer que la situation de son père était « intolérable » tout en essayant de le défendre fait perdre au mémorialiste la confiance du lecteur. Le Khédive évite de parler d'erreur et de responsabilité en évoquant l'inexorable occupation britannique sous laquelle l'Égypte a sombré durant le règne de son père. Afin de nuancer son effet, il parle plutôt de « faiblesses apparentes² », avant de clôturer cette petite séquence de deux phrases par une maxime³ : « Nulle tâche n'est aussi difficile que de gouverner. » Une constatation passe-partout qui aiderait difficilement les Égyptiens à pardonner « les faiblesses apparentes » de leur souverain.

¹ *Mémoires d'un souverain, op. cit.*, p. 48.

² *Loc. cit.*

³ Les phrases à valeurs générales est une stratégie qui aide à contourner la vérité, Nubar interrogé par Rechid pacha à Constantinople, afin d'éviter cet interrogatoire remarque : « Je répondis par des généralités, surtout en ce qui avait trait à l'un de ces fonctionnaires, dont les registres, d'après les on-dit, n'étaient pas à l'abri de tout soupçon d'irrégularités. » *Mémoires de Nubar pacha, op. cit.*, p. 99.

Abbas II continue à se servir des courtes phrases mais au début de ses petits paragraphes pour insister d'entrée de jeu sur le fait qu'il n'a rien à voir avec ces événements difficiles vu son voyage :

« J'étais loin alors »

Dans le paragraphe d'après:

« J'étais loin, oui ».

Ces courtes phrases ressemblent à des répliques dans les longs monologues des *Mémoires*, comme s'il s'agissait d'une auto-évaluation de la part du mémorialiste. Le Khédivé semble répondre à une question qu'il se pose ou que le lecteur peut poser : où était le mémorialiste lors des événements en question ? Ces phrases courtes qui se présentent tantôt comme vérité générale, tantôt comme maxime ou réplique sont mises en évidence si on les compare aux longues phrases qui les suivent et qui s'étendent parfois sur plus de trois lignes. Certaines phrases constituent à elles seules la totalité d'un « paragraphe ».

Abbas II termine son chapitre en glorifiant l'honneur de son père : « Honneur à lui ! » expression qui résume le chapitre et qui le relie à son titre : « Mon père, le Khédivé Mohamed Tewfik (1852-1892) ». En racontant sa vie publique, il est évident que le mémorialiste en tire des leçons et qu'il essaye de les enregistrer pour que le lecteur tire profit de son expérience à son tour. Abbas II reprend les souvenirs de son enfance :

J'avais beaucoup vu, beaucoup retenu. Il s'agissait de donner une armature à ce bagage, et de la consolider par la science et la technique. Je ne voyage plus dès lors que pendant les vacances.¹

L'aspect pédagogique des Mémoires est accentué par une rhétorique qui met en valeur l'expérience du mémorialiste par des formules comme « J'avais beaucoup vu, beaucoup retenu. » Le lecteur peut tirer la morale de l'expérience du mémorialiste et il la trouve parfois présentée de façon directe sous différentes formes, entre autres les maximes et les dictons. Les *Mémoires* d'Abbas II et de Nubar abondent en dictons et en maximes, Abbas II écrit :

On a dit que partir, c'est mourir un peu. C'est là une conception de poète. Tout autre est la réalité : partir, c'est se détacher de la routine pour aller à la rencontre des faits ; c'est sortir de chez soi pour se familiariser avec la vie, et mettre son cerveau en état de réceptivité afin qu'il s'accommode plus facilement des courants nouveaux².

Les dictons et les maximes qui figurent dans les *Mémoires d'un souverain* et ceux de Nubar pacha sont soit universels, soit locaux soit conçus par le mémorialiste. Les dictons peuvent aussi être contestés pour être adaptés à l'expérience du mémorialiste. Grâce aux conseils et aux dictons abrégés et concis, le mémorialiste peut expliquer sa propre

¹ *Mémoires d'un souverain, op. cit.*, p. 52.

² Le Khédivé continue en donnant des exemples concrets de son expérience et comment il a profité de son voyage : « J'ai visité en détail toutes les grandes usines d'Europe, des vertes prairies de l'Irlande aux interminables steppes de Russie, de la France personnelle et mesurée à l'Allemagne disciplinée et colossale, des rives enchantées de l'Italie [...]. Et ainsi, peu à peu, se formait mon esprit devant les manifestations de l'activité de l'homme et de sa puissance de travail. » *Ibid.*, p. 50.

philosophie en développant des questions universelles et en notant ses remarques sous forme de constatations et observations synoptiques :

J'avais de plus sous les yeux l'exemple d'une démocratie organisée ; je pouvais me rendre compte que l'ordre n'est en somme que le résultat d'une liberté bien conçue, et que le patriotisme d'un peuple suffit quelquefois à lui inspirer des méthodes de gouvernement compatibles avec le progrès et véritablement conformes aux aspirations de la masse¹.

Abbas II remarque le lien entre l'ordre, la démocratie et la liberté d'un pays. Le Khédive souligne également le pouvoir que le peuple possède pour assurer l'évolution d'un pays, pour insister indirectement sur l'importance de l'indépendance de l'Égypte et passer peut-être un message à son peuple qui était alors sous l'occupation britannique.

Le Khédive et le pacha créent leurs propres dictons en ajoutant parfois un trait d'esprit ou leur sens de l'humour : « Encore un qui va prendre le monte-charge !² » remarque Abbas II pour dire que : « Chaque chose avait son utilité, elle avait aussi sa destination ». En concevant ses propres dictons, le mémorialiste fait preuve d'un pouvoir sur la langue et sur la pensée. Afin d'éviter de faire une leçon de morale directe, le mémorialiste communique en peu de mots sa morale sous forme de

¹ *Ibid.*, p. 52.

² Abbas II raconte une aventure d'enfance, il en tire une leçon qu'il formule dans un style gnominique et ajoute une touche humoristique pour faire allusion à son souvenir : « A Manchester, on avait à tout prix voulu me faire monter avec ma petite escorte dans un monte-charge utilisé généralement pour les balles de coton. Mais à peine avions-nous fait un ou deux mètres que la machine, refusant de nous porter, redescendit brutalement ; nous n'eûmes aucun mal, mais je décidai avec toute l'autorité que comportait ma jeunesse, de prendre l'escalier. Les ascenseurs ont fait quelques progrès ! Du reste, ce n'était pas la faute du monte-charge. Je me suis rendu compte depuis que si chaque chose avait son utilité, elle avait aussi sa destination. Et quand je vois quelqu'un sortir de son rôle et enlever les choses à leur fonction naturelle, je me dis en moi-même : « Encore un qui va prendre le monte-charge ! » Abbas II, *Mémoires d'un souverain*, *op. cit.*, p. 51.

sentence ou maxime - qu'il met en cause ou défend - dans son texte. Il profite ainsi de l'économie du discours gnomique, de son bagage culturel non-dit ainsi que de la beauté et de l'éloquence de ces formules, ce qui donne une grandeur à son discours et une influence argumentative. L'usage de cet héritage culturel vise à interpeler la connivence entre le mémorialiste et le lecteur, si bien que ce dernier reconnaît les repères culturels auxquels le mémorialiste fait référence et s'assimile à lui.

Le mémorialiste veille à présenter son expérience avec sincérité pour éviter à ses descendants, ses proches, ses amis, son peuple ou son lecteur en général d'être victimes des mêmes erreurs. En se souvenant de son enfance, Abbas II écrit : « je complétais mon instruction par ces grandes leçons de choses »¹. Le lecteur a donc l'avantage de lire dans les *Mémoires d'un souverain* l'expérience de l'enfant qu'a été Abbas II, les grandes leçons tirées de sa vie et formulées par l'éloquence et le style du Khédivé qu'il est devenu. Quoique les souvenirs d'enfance dans les Mémoires en tant que genre soient habituellement rares, ils reflètent comment la personnalité du mémorialiste a été construite et peuvent présenter des explications de sa destinée.

Un exemple du fruit des « grandes leçons » qu'Abbas II a tirées de son enfance est sa constatation sur la démocratie et la liberté inspirée de Genève, cité plus haut, ou sur le trône comme dans l'exemple qui suit :

¹ *Loc. cit.*

[Mon Père] pensait sans doute que régner ce n'était pas maintenir un trône, une puissance ou une dynastie, mais que c'était avant tout créer de la force, de la vie, et, par conséquent, de la joie¹.

Les maximes ne sont pas souvent d'Abbas II, elles peuvent être placées dans la bouche d'autres personnes de notoriété. Le Khédive décrit comment il a appris la nouvelle de la mort de son père :

Ma douleur fut cruelle. Et je n'eus point le temps de la manifester. Il n'y eut pour moi ni trêve, ni armistice. Le trône était libre. Je devais m'y asseoir. Je me souviens de la parole de S.M.I. et A. l'Empereur François-Joseph, au moment où j'étais allé le saluer en sortant pour la dernière fois de ma chère Ecole « Le Thérésianum » : « La plus belle façon de s'acquitter envers les morts, c'est de bien servir et honorer leurs pensées².

Qu'il soit utilisé dans une valeur pédagogique, gnomique ou par souci de méfiance, le style concis dans les *Mémoires* d'Abbas II et de Nubar revêt une grande importance par ses variétés et ses usages. Les deux mémorialistes recourent à différentes formes de la concision et réduisent même leurs phrases à de simples mots codifiés en pariant sur le non-dit, sur l'écriture en filigrane et sur l'oblicité de leur texte.

Complicité ironique et connivence politique

Le discours oblique sert à créer une complicité entre le mémorialiste et le lecteur et surtout à se venger, en quelque sorte, du sujet ironisé, ce qui

¹ *Ibid.*, p. 54.

² *Ibid.*, p. 55.

explique le recours de Nubar et d'Abbas II à l'ironie acerbe dans leurs *Mémoires*, comme dans l'exemple suivant : « L'occupation, toutefois, *ne devait être que temporaire*¹ », souligne Abbas II en utilisant l'italique pour faire un clin d'œil ironique au lecteur. Une ironie qu'il évoque quelques lignes plus tard, comme nous l'avons vu, pour décrire la biographie que Cromer a tracée de Tewfik comme étant : « un mélange étudié d'ironie, d'observation et de finesse² ». Abbas II essaye ainsi d'utiliser la même arme par laquelle lui et sa famille ont été attaqués par Cromer.

Chez Nubar, l'évocation de la réforme revient à toute occasion et gagne un effet ironique, comme dans l'exemple suivant :

Puis [le Khédive] me parla vaguement de l'Abyssinie, des ressources et des richesses de ce pays et je finis par comprendre qu'il avait jeté les yeux sur ces contrées. Je ne pus m'empêcher de penser au mot de mon ami : - « Vous, Egyptiens, ce n'est pas de la cervelle, mais bien de la bouillie que vous avez dans la tête. » L'Abyssinie, pays riche ! Riche en quoi ? En pauvreté, partagée en tribus turbulentes et sauvages, ne respirant que la liberté et l'indépendance. Qui avait pu lui donner cette idée ? Sans doute Munzinger bey (qui avait épousé une femme abyssinienne et avec elle certaines rancunes qu'elle avait, disait-on, contre ses compatriotes) et qu'il avait sans doute, en vue de la conquête future, nommé gouverneur de Massaouah.

*Quant à la réforme, à mes difficultés, pas un seul mot*³.

¹ Le départ proclamé de l'Angleterre dans les 3 ans à partir de 1887, a eu lieu en 1952. Selon Charaudeau, le sujet politique évite l'argumentation qui « trop poussée, complexe ou subtile, risquerait de ne pas être comprise de la masse des citoyens. C'est pour cela que, souvent, en politique, l'argumentation se réduit à ce procédé d'attaques *ad hominem* qui met en cause la probité de l'adversaire, ses contradictions, son incapacité à tenir ses promesses, ses alliances néfastes, ses dépendances vis-à-vis de l'idéologie de son parti qui lui hôte toute liberté de parole et d'action ». *Le Discours politique, op. cit.*, p. 71.

² *Mémoires d'un souverain, op. cit.*, p. 45.

³ *Mémoires de Nubar pacha, op. cit.*, p. 428.

Cette phrase indépendante et détachée du paragraphe qui la suit et de son sujet vient à la fin de la séquence¹ qui la précède - qui n'avait rien à voir avec le sujet de la réforme judiciaire - et a un effet ironique vu la réitération de ce problème. Nubar critique l'impertinence de la politique du Khédive qui s'intéresse aux causes perdues au détriment des grandes causes comme celle de la justice en Égypte malgré l'insistance de Nubar, exemple :

La différence entre l'idée² du vice-roi et la mienne c'est qu'en s'adressant au gouvernement anglais, il se donnait un ministre anglais, sous la protection duquel il se mettait ; tandis que la mienne était de m'adresser au public anglais, au public français, d'engager des hommes en dehors de ces gouvernements et qui pussent, par leur caractère, inspirer confiance et supprimer ainsi le contrôle politique, ou du moins préparer peu à peu sa suppression. En un mot, l'idée qui me guidait était celle qui avait présidé dans mon esprit à l'organisation des tribunaux³.

Nubar évoque le projet de la réforme judiciaire dans ses *Mémoires de Nubar*, quel que soit le sujet qu'il raconte :

En outre, le consul de France me souhaitait autre part qu'en Egypte. Il avait ses raisons sans doute et une d'entre elles devait être les ordres qu'il avait reçus d'amener le vice-roi à l'acceptation des propositions de son gouvernement. Tous s'étaient pour ainsi dire facilement entendus pour me

¹ Dans les Mémoires de Nubar, les chapitres sont divisés en plusieurs séquences séparées par une petite ligne étoilée.

² « Cette idée de la transformation des contrôleurs étrangers en ministres égyptiens, le vice-roi lui-même l'avait eue, dans une autre pensée, il est vrai, mais il l'avait eue ; car, que signifiait la demande adressée au gouvernement anglais de lui accorder un fonctionnaire anglais, en qualité de conseiller financier ? C'était créer un ministre effectif, un ministre de fait ». *Ibid.*, p. 485.

³ *Loc. cit.*

faire partir. Je ne demandais pas mieux ; que pouvais-je faire en Egypte ? Mais pourquoi le vice-roi m'avait-il fait venir ? Je ne le compris jamais. De la réforme, il ne me dit mot¹.

Il est certain que Nubar insiste sur l'idée de la réforme² des tribunaux vu son importance. Ce projet le préoccupait et il a beaucoup lutté pour le réaliser comme nous le lisons dans ses *Mémoires*. Nous remarquons des exemples ci-dessus l'effet ironique que produit l'évocation de la question de la réforme judiciaire dans différentes situations et sans répit de la part de Nubar.

Quand le vrai est exagéré

Quand il prend la plume en tant que mémorialiste, l'homme d'État est d'habitude dépourvu de sa souveraineté et doit réussir le pari de se mettre en scène, la scène imaginaire de son jugement. En plus, son passé, qui est naturellement public, comme sa vie l'a été quand il était au pouvoir, ne lui appartient plus et risque d'habitude d'être déformé d'autant qu'il ne s'occupait pas de se justifier quand il jouissait du pouvoir et de l'immunité. Cela pourrait-il expliquer l'usage des adverbes et des adjectifs qui

¹ *Ibid.*, p. 350.

² Alexandre Holynski, influencé par l'avis de Nubar, comme nous l'avons souligné dans le premier chapitre du présent travail, insiste lui aussi sur le rôle joué par le pacha dans la réforme de la justice en Égypte : « En face des vice-rois d'Égypte, successeurs de Mehemet-Ali, tous amoureux de l'arbitraire, jouisseurs égoïstes, insoucians de la misère de leurs sujets, il se dresse, comme la Justice elle-même, pour leur rappeler que *souveraineté oblige* ». Alexandre Holynski, *Nubar-pacha devant l'Histoire*, *op. cit.*, 1886, p. I. Holynski insiste sur le rôle réformateur de Nubar en expliquant : « A force de persévérance, d'énergie, d'habileté, il est parvenu par la Réforme judiciaire, à donner une base solide à tous les progrès futurs de son pays d'adoption : une œuvre grandiose qui fait sa gloire et qui est, en même temps, l'origine de tant de haines acharnées après lui. » *Ibid.*, p. I, II.

Émile Ollivier reconnaît, lui aussi, l'œuvre pionnière de Nubar dans la question de la justice : « L'œuvre principale de Nubar, celle qui lui assure, dans l'histoire de l'Orient une renommée impérissable, fut celle de la réforme judiciaire ». Émile Ollivier (1825-1913), *L'Empire libéral : études, récits, souvenirs*, Paris, Garnier Fr., 1897-1908, livre XX, p. 81. Consulté le 30 janvier 2012 sur <http://visualiseur.bnf.fr/CadresFenetre?O=NUMM-24351&I=85&M=tdm>.

marquent l'exagération ? Doit-on y voir les traces de sa vanité et de sa grandeur dues au temps révolu où il a été au pouvoir ? les traits d'une vérité poussée à l'extrême si l'on en croit Khalil Gibran¹ qui constate que l'exagération est une vérité qui a perdu le contrôle de son tempérament ? Ou bien un souci insistant pour convaincre et influencer son lecteur suivant les règles d'un genre qu'il pratique pour la première (et d'habitude la dernière) fois et où, justement, sa vie publique et sa mémoire sont en jeu ?

Abbas II énumère affectueusement dans une longue phrase ce qu'il doit à son père :

Qu'il me soit permis de rendre ici à la mémoire de mon Auguste Père l'hommage filial le plus profond et le plus respectueux pour tout le bien que j'ai reçu de lui, surtout pour les principes et les conseils précieux dont il combla ma jeunesse, en la dirigeant et en l'habituant à la réalité de la vie et du pouvoir².

Tout est grand : les sentiments, le superlatif, même les majuscules au début de certains mots qui désignent Tewfik.

Les Mémoires sont parfois la dernière chance pour l'homme politique d'agir même si - et surtout parce que - cette action se fait sentir le plus souvent de manière posthume. Cela pourrait justifier le recours de

¹ "An exaggeration is a truth that has lost its temper", remarque joliment Khalil Gibran.

² *Mémoires d'un souverain, op. cit.*, p. 48.

plusieurs mémorialistes à l'exagération¹ par différents procédés et expressions.

Le mot « absolu » et ses dérivés reviennent sous la plume de Nubar à différentes reprises. Est-ce pour confirmer que Nubar a mené une vie hors norme ? Qu'il est passé par des expériences difficiles et qu'il a fréquenté des personnalités exceptionnelles ? Notons que l'hyperbole est créée par l'effet de mots qui ne doivent pas être pris dans leur sens premier, comme le précise Fontanier :

Les mots, considérés en eux-mêmes et dans tous les rapports grammaticaux, y peuvent conserver leur signification propre et littérale, et s'ils ne doivent pas être pris à la lettre, ce n'est que dans l'expression totale qui résulte de leur ensemble².

En rapportant ce qu'Ibrahim lui demandait avant son voyage à Constantinople vers 1850, Nubar raconte :

Je ne te confie aucune mission spéciale³ ; c'est pour ton mariage que tu pars, mais tu verras Hassan pacha. Il m'écrit que, sur l'insistance de la Porte, il a

¹ L'hyperbole, appelée aussi exagération consiste à « augmenter ou diminuer excessivement la vérité des choses pour qu'elle produise plus d'impression [...]. Autres noms : Emphase (Bénac), exagération (Robert), charge (Robert), superlation (Fabri, t. 2, p. 158), auxèse (Barthes), p. 220). *Gradus, Les Procédés littéraires (Dictionnaire)*, par Bernard Dupriez, [Paris], Union générale d'Éditions, 1984, 10/18, p. 237, 238.

Selon Fontanier, l'hyperbole « augmente ou diminue les choses avec excès, et les présente bien au-dessus ou bien au dessous de ce qu'elles sont, dans la vue, non de tromper, mais d'amener à la vérité même, et de fixer, par ce qu'elle dit d'incroyable, ce qu'il faut réellement croire. » Pierre Fontanier, *Les Figures du discours*, Introduction par Gérard Genette, Paris, Flammarion, 1977, p. 123.

² Loc. cit.

³ À Constantinople, Nubar, qui se rend chez Rehid pacha, utilise toujours la négation à sa forme absolue : « Venu à Constantinople, pour me marier, sans aucune mission officielle, je n'avais rien à lui dire ; j'attendis donc ses questions. » *Mémoires de Nubar pacha, op. cit.*, p. 99.

accepté en mon nom l'introduction du Tanzimat en Egypte. Tu lui diras que je refuse absolument, mais absolument. [...] En qualité de Khalifes et de souverains, les sultans exerçaient le pouvoir dans son absolutisme le plus complet. Un ordre, un simple mot même émanant d'eux, c'était la loi. [...] Ce pouvoir sans limites était exercé au-dessous d'eux par le grand vizir et les gouverneurs de province¹.

L'utilisation de l'hyperbole est évoquée dans le paragraphe au niveau des idées et du style : « [Le gouverneur] disposait de la vie et des biens de tous. Sur ce point, il n'avait de comptes à rendre à personne² ». Toujours autour des Tanzimats, Nubar écrit : « C'était judiciairement, et partant administrativement, rattacher l'Egypte à Constantinople. La question était donc d'une gravité exceptionnelle³ ». Nubar continue :

Rechid pacha, en réclamant l'introduction du Tanzimat en Egypte, n'avait nullement en vue une réforme sérieuse et avantageuse pour le pays – je pourrais même dire qu'il n'y pensait en aucune façon. C'est le vice-roi qu'il visait, c'est l'Egypte que, d'une manière indirecte, il voulait faire rentrer dans la sphère d'action directe de l'empire. C'était, en résumé, dans sa pensée, un acte politique et nullement une réforme sociale.

J'exagérerais en affirmant que ces divers arguments se présentaient dans leur ensemble à mon esprit ; toutefois je n'en envisageais pas moins assez nettement l'acceptation du Tanzimat comme la perte de l'autonomie égyptienne à l'abri et sous le couvert des privilèges accordés à Mohamed Aly et à sa famille par le firman⁴ de 1841¹.

¹ *Ibid.*, p. 95.

² *Loc. cit.*

³ *Ibid.*, p. 97.

⁴ Dans la première page de ses Mémoires, Nubar explique le firman de 1841 comme suit : « Par le firman de 1841, le gouvernement général de l'Egypte était octroyé à Mohammed Aly, avec droit d'hérédité dans sa famille. Ses enfants et descendants devaient lui succéder. Cette succession était réglée par droit de priorité d'âge et non par droit de primogéniture. Le gouvernement général, malgré ce droit d'hérédité qui lui était accordé, continuait à faire partie

Nubar utilise à plusieurs reprises la négation sous sa forme absolue : « Rechid pacha [...] n'avait nullement en vue de réforme sérieuse [...] pour le pays », « je pourrais même dire qu'il n'y pensait en aucune façon », « C'était [...] un acte politique et nullement une réforme sociale ». Or Fontanier remarque :

L'Hyperbole, pour être une beauté d'expression et pour plaire, doit porter le caractère de la bonne foi et de la franchise, et ne paraître, de la part de celui qui parle, que le langage même de la persuasion [sic]. [...] Tout cela suppose que l'Hyperbole, en passant la croyance, ne doit pas passer la mesure ; qu'elle ne doit pas heurter la vraisemblance, en heurtant la vérité².

Nubar prétend ne dire que la vérité, sans exagération: « J'exagérerais en affirmant ...». Le fait de souligner la vérité de son propos outré offre une valeur esthétique à l'hyperbole et remplit la condition de l'évidence notée par Fontanier. Une évidence qui s'affirme aussi par le style imagé et qui augmente également la valeur esthétique du témoignage du mémorialiste.

L'analogie : de la politique au témoignage

des fonctionnaires de l'empire. *Ibid.*, p. 3. À propos du même firman, Abbas II remarque, toujours dans la première page de ses *Mémoires d'un souverain* : « Le premier souci d'Ismaïl fut donc de régler le droit d'héritage au trône, d'après un principe de succession directe semblable à celui qui jouait dans les dynasties royales en Europe. Mohamed Ali était parvenu à obtenir, par le firman « sultanial » du 1^{er} Juin 1841, le droit de succession pour les membres de sa propre famille suivant un ordre d'aînesse (séniorat) [Il en était de même en Turquie et dans presque tous les pays musulmans]. Par ce firman, son fils Ibrahim d'abord, puis Abbas I, Saïd et Ismaïl même, purent devenir souverains d'Égypte. » *Mémoires d'un souverain, op. cit.*, p. 35.

¹ *Ibid.*, p. 97.

² Pierre Fontanier, *Les Figures du discours, op. cit.*, p. 124.

La politique est bien une science et un art. L'homme politique utilise l'analogie pour illustrer les actions, les conversations et les discours argumentatifs durant sa carrière et par la suite dans son témoignage.

À son arrivée en Égypte, Abbas II esquisse un tableau où différents sentiments et sensations sont mélangés : la vue, l'ouïe, la joie et l'inquiétude et qui se situe entre rêverie et réalité :

J'étais heureux et ému. J'entrevis d'un seul coup l'immensité de mes devoirs comparés à mes faibles forces et je me demandai si mon dévouement ne pourrait jamais être à la hauteur de la confiance qu'on me témoignait.

Je fus tiré de ma rêverie par le bruit des fanfares. Les troupes égyptiennes jouaient l'hymne national, tandis que les musiques militaires anglaises exécutaient l'hymne turc. C'est ainsi que, dès mon arrivée, Lord Cromer avait voulu me faire la grâce d'illustrer sa politique par ces accords musicaux.

L'exécution de l'hymne turc par les musiques anglaises me parut singulière. Mais les observations que, plus tard, j'ai pu faire sur la politique anglaise en Égypte, m'ont donné le sens profond de cette manifestation, destinée à bien démontrer que l'Angleterre et la Porte seraient toujours unies pour entraver le développement des libertés et l'indépendance de l'Égypte.

Telle était la tactique de l'Angleterre qui n'hésitait pas à plaire un jour au Sultan pour le lendemain rogner les prérogatives de la Turquie. Mais je n'avais pas encore assez d'expérience et de perspicacité pour attacher quelque importance à cette cacophonie politique¹.

¹ *Mémoires d'un souverain, op. cit., p. 59.*

Un beau tableau qui concrétise l'art politique de Cromer et d'Abbas II et qui illustre fidèlement l'image du rapport de force entre l'Égypte, la Turquie et l'Angleterre. Cet art caractérise aussi la politique de Nubar et se concrétise naturellement dans son témoignage. Nubar remarque :

[Le vice-roi] s'imaginait que je suffirais toujours à tout ; il m'avait vu réussir dans les négociations du canal, dans la réforme, ce à quoi il ne se serait jamais attendu, dans la question des octrois, dans mes différends avec le consulat de France, car j'ai oublié de dire que l'arbitrage institué au sujet de l'affaire Marafi s'était prononcé en ma faveur ; et souvent il me disait que ce que je voulais, je le faisais, que si je ne le faisais pas c'est que j'y mettais de la mauvaise volonté. Il me l'a dit maintes et maintes fois et jamais il n'a voulu comprendre que si j'avais réussi, c'est que j'avais eu le choix de mon terrain et que je ne m'aventurais pas dans des questions dont je ne voyais pas l'issue possible.

Je me rappelle l'image dont je me servis pour lui faire comprendre mon idée : - « Il est permis, lui dis-je, de se servir de sa tête comme d'un bélier, pour ouvrir une porte ; on a des chances de l'ouvrir même en se la cassant ; mais frapper de la tête pour pratiquer une ouverture dans un mur, jamais ! On en serait pour sa tête cassée¹ ».

Nubar fait preuve de la hardiesse de son esprit et du goût de son style par l'usage du style imagé² :

¹ Nubar continue pour prouver que le Khédivé Ismaïl était têtue, ce qui va avec l'image du bélier qui se cogne la tête contre le mur :

« Il ne voulait pas le croire ; tout pour lui était question d'habileté, ou plutôt d'adresse. Cette manière de juger de tout fut une des causes qui amena sa perte et amena, ainsi que je le dirai plus loin, deux fois mon éloignement du service, car deux fois il me crut du mauvais vouloir à partager ses idées, quand ce n'était chez moi que prévoyance et désir de lui faire abandonner des projets qui fatalement ne pouvaient aboutir. » *Mémoires de Nubar pacha, op. cit.*, p. 417, 418.

² Voir aussi par exemple la réplique de Nubar lorsqu'il a appris par M. de Morny qu'il sera décoré par l'empereur par la Légion d'Honneur : « soixante dix millions au cou, Monsieur le Duc, c'est lourd et cela fait courber la tête ». *Ibid.*, p. 239.

M. Duruy, ministre de l'Instruction Publique en France, me demanda mon opinion sur le discours prononcé par l'empereur à l'ouverture des chambres, dans lequel l'empereur parlait de l'ouverture du canal et de la France, mais ne mentionnait même pas l'Égypte. – « Mon Dieu, dis-je, Monsieur, je trouve que l'empereur a parlé du poussin, mais de la poule qui a pondu l'œuf et l'a couvé pendant des jours et des nuits entières, l'empereur n'a rien dit¹ ».

Le pacha se sert de la métaphore pour expliciter son avis, il n'hésite pas à s'inspirer du monde animal pour simplifier et mieux rendre son idée. Alexandre Holynski remarque :

Toutes les fois qu'il s'anime et se passionne, il procède par axiomes et revêt ses idées d'une forme allégorique. De ces petites fables improvisées, en voici une entre autres :

Un moineau est assis sur une branche. Un faucon l'aperçoit, le saisit et l'emporte. Mais arrive un aigle qui veut arracher sa proie au faucon. La lutte s'engage. La foule se demande lequel des deux combattants l'emportera, et personne ne s'apitoie sur le moineau, qu'il s'agit de dévorer.

L'objet du litige, c'est l'Égypte. Les deux puissances qui se la disputent, chacun les nommera².

Nous constatons que la métaphore animale³ revient sous la plume de Nubar, non pas comme marque de poésie orientalisante mais plutôt

¹ *Mémoires de Nubar pacha, op. cit.*, p. 367.

² Alexandre Holynski, *Nubar-pacha devant l'histoire, op. cit.*, p. 81, 82.

³ Nous avons déjà évoqué comme points communs du style de Nubar et de Saint-Simon l'utilisation du style interprétatif et la mise en valeur de la description physique des personnalités dans leurs *Mémoires*, nous pouvons ajouter à ces caractéristiques la métaphore, en particulier la métaphore animale. Henry Amer remarque : « Dans l'exécution du portrait,

comme préférence de sa part pour communiquer son idée par un moyen qui paraît d'emblée simple et clair, et qui est en même temps détourné et à sens profond. Pour aboutir à cette fin, le monde animal semble satisfaire Nubar.

Cette métaphore est repérable aussi dans les *Mémoires* d'Abbas II. Le Khédivé décrit le caractère hésitant et prétentieux de Riad Pacha, qui servait à son père et qu'il a dû choisir, sous la pression anglaise, président du conseil de ses ministres, comme suit : « Ce n'était certes pas « un aigle¹ ». Ce genre d'image revient à l'esprit d'Abbas II lorsqu'il cite son aïeul Mohamed Ali en parlant de la relation de l'Angleterre avec l'Égypte :

Lorsque Mohamed Ali disait à Burckhardt en 1816 : « le gros poisson mange le petit poisson et mon pays est nécessaire à l'Angleterre pour fournir en blé Malte et Gibraltar. L'Angleterre, tôt ou tard, saisira l'Égypte² ...

Soulignons également la valeur générale que revêt la métaphore animale et qui la rend adaptable à des cas, des temps et des suppositions différentes. Cela donne au texte plusieurs dimensions et enrichit la lecture.

Saint-Simon use largement de la métaphore qui est à la fois un moyen de mieux faire comprendre et de métamorphoser les êtres en leur vérité profonde. Il suffit pour cela de dégager de leur apparence ses éléments symboliques. Quand il s'agit de décrire un ennemi surtout, Saint-Simon n'hésite pas, comme fera plus tard le dessinateur Grandville à déformer légèrement les traits pour mettre en relief l'animal qu'ils suggèrent. Harlay, que Saint-Simon écrase de sa haine chaque fois que ce nom tombe sous sa plume, est un oiseau de proie. Il a le nez aquilin, des yeux de vautour. La maréchale de Villeroy est un perroquet majestueux. Les comparaisons viennent épauler les métaphores pour singulariser d'une façon plus frappante, [...] qu'une simple notation morale la physionomie particulière d'un être humain ». Henry Amer, « Littérature et portrait : Retz, Saint-Simon, Chateaubriand, Proust », *Études françaises*, vol. 3, n° 2, *op. cit.*, p. 147, 148. In <http://id.erudit.org/iderudit/036264ar>, consulté le 22/01/2012.

¹ *Mémoires d'un souverain*, *op. cit.*, p. 69.

² *Ibid.*, p. 209.

Nubar utilise le style imagé même quand c'est dans la bouche de ses contemporains. Il raconte que Mohamed Ali avait ordonné la mort de son oncle le khodja¹ Boghos, mais miraculeusement, le cawas² qui devait l'exécuter n'a pas obéi au grand pacha. Quand le cawas a vu Mohamed Ali regretter la mort de Boghos bey, il lui a avoué qu'il était vivant. Nubar décrit son oncle comme suit :

Cet homme si timide, je l'ai vu résister aux volontés de Mohamed Aly, répondant par des monosyllabes aux chatteringues du maître qui essayait de le convaincre, mêlant à ses arguments des caresses dans la voix. « Mais, ne sois donc pas aussi tenace dans tes idées, disais-il, tu as tort, ce que je te dis est raisonnable ; range-toi à mon opinion, mon âme, mon cœur, mon agneau ». Et mon oncle, immobile, les yeux baissés, de répondre respectueusement : « Non, je n'en ferai pas moins ta volonté³ ».

Le style imagé est fréquent dans les Mémoires de Nubar, cela offre au texte une valeur explicative et esthétique, mais aussi reflète la personnalité de Nubar à travers son style et sa manière de concevoir les choses. En racontant un débat qui a eu lieu entre lui et le vice-roi, Nubar met en scène une sorte de combat ; l'un attaque, l'autre se défend, comme dans un assaut d'escrime :

¹ Ce terme signifie « maître ».

² Le terme « cawas » veut dire « garde ».

³ *Mémoires de Nubar pacha, op. cit.*, p. 7. Voir aussi le passage où Boghos bey exprime sa méfiance à son médecin : « Un jour, Boghos bey causant intimement avec son docteur, lui disait : « J'ai vécu si longtemps avec les Turcs que si je vois une mouche se poser sur mon genou, puis s'envoler et revenir, je me demande la cause, le mobile, qui a pu la guider. » *Ibid.*, p. 17.

Le vice-roi sur ce point me rappelait le maître d'armes d'un régiment avec lequel, collégien en vacances à Marseille, j'avais fait de l'escrime ; il attaquait toujours avec une feinte, mais si largement dessinée que je n'avais qu'à me fendre par un coup droit. Huit fois, dans le même assaut, il répéta les mêmes feintes, et huit fois je l'atteignis par le même coup droit. Tel était le vice-roi. Il avait voulu m'amener à approuver la condition qu'il mettait à nouveau pour la réalisation de la réforme, et n'y parvenant pas, il s'était décidé à parler catégoriquement¹.

Le projet à réaliser au terme de la lutte dans ce cas est la réforme des tribunaux. Si la lutte à laquelle Nubar s'est exercé a été méconnue par le peuple, il a essayé de la rendre publique, de la tirer de l'ombre et d'annoncer qu'il a été le soldat secret de la réforme judiciaire dans ses Mémoires, de reprendre le pouvoir qu'il a mérité, selon lui et selon sa version des faits, même si cela n'arrive qu'à titre posthume. Nubar va même jusqu'à se voir sur le même pied que la réforme judiciaire : « C'était à moi de trouver un moyen quelconque pour tirer la réforme et moi de l'impasse dans laquelle ou [sic] nous avait mis².

Le lecteur remarque en fait que le pacha insiste sur la réforme dans ses Mémoires à plusieurs reprises en revenant souvent à son sujet et à toute occasion. C'est son projet, il réclame les droits de sa réussite et veut qu'elle soit inscrite dans l'Histoire avec la reconnaissance de ses inlassables efforts déployés pour qu'elle voie le jour. Cette stratégie est la même que Nubar suit en insistant sur sa lutte pour défendre les droits des paysans en se présentant comme « le père du paysan ».

¹ *Ibid.*, p. 422.

² *Les Mémoires de Nubar Pacha, op. cit.*, p. 422.

Je me voyais de nouveau comme sur une corde raide, sans même un balancier pour m'aider à me tenir en équilibre, obligé de lutter et de repousser des prétentions que je ne pouvais admettre.

Nous pouvons voir dans cette métaphore de Nubar acrobate, qui court des risques pour mener à bien sa lutte, une « autohéroïsation » : la lutte à laquelle Nubar s'est exercé durant sa vie publique est la même qu'il mène dans ses Mémoires sans relâche.

Dans la même perspective consistant à raconter ses combats pour faire régner le bien, vaincre le mal coûte que coûte, Nubar utilise la métaphore filée, cette fois-ci en partant d'un conte de fée de Perrault. Le pacha s'appuie sur la culture du lecteur francophone et joue le rôle du Prince dans un conte merveilleux qui lutte vaillamment et sans répit contre les forces du mal. Alors que M. de Vogüé, l'ambassadeur de France, cherchait avec insistance à introduire un code dans la constitution égyptienne pour rendre l'hypothèque légale, Nubar s'y opposait avec fermeté :

M. de Vogüé ne concevait pas que ma force résidait dans le public, que mes négociations devaient être ouvertes, publiques, car c'est au public que je vais en appeler. C'est dans ces misérables détails que la négociation traînait.

Comment les surmonter ? Je l'ignorais, mais je puisais ma force dans ces mots que m'avait dits mon ami Gaiffe : - « Votre négociation, Pacha, ressemble à un conte de Perrault. Un jeune homme se présente à la cour d'un roi puissant ; il lui demande sa fille en mariage. Le désir secret du roi est de refuser, mais il a peur d'une guerre et soumet le jeune prince à des épreuves

diverses ; c'est une montagne qu'il doit niveler dans une nuit, et la montagne est nivelée ; c'est un torrent furieux, qu'il doit détourner, et le torrent est détourné, une vallée qu'il doit combler. Le jeune prince surmonte toutes les épreuves, car il était protégé d'une fée bienfaisante qui avait présidé à sa naissance. Je ne sais quelle est la fée qui a présidé à la vôtre, mais vous triomphez de tous les obstacles qu'on entasse incessamment devant vous.

Comme s'il racontait sa propre histoire sous forme de récit fictif, Nubar donne à lire quelques lignes du conte du «Prince Nubar » mis dans la bouche de l'ambassadeur de France.

Mon ami Gaiffe pouvait avoir raison, mais la fée dont il parlait me semblait en ce moment avoir abandonné son filleul. Où était-elle ? certes pas à Constantinople, ni surtout en Egypte, d'où je n'avais aucune nouvelle. Je savais vaguement que l'administration était conduite dans les mêmes errements, dont j'ai tâché de donner une idée. Je savais, par des bruits parvenus jusqu'à moi, que le vice-roi était occupé à traiter d'un nouvel emprunt de trente millions de livres sterling. Je n'avais nulle lettre de lui, aucune nouvelle de qui que ce soit, lorsque tout d'un coup je reçus un télégramme m'informant du départ du vice-roi, avec toute sa famille, et m'ordonnant d'aller à sa rencontre aux Dardanelles¹.

La métaphore se prête bien au choix de fictionnalisation de l'histoire que Nubar raconte pour faire vivre le lecteur dans un monde de fée métaphorique² et historique en même temps. En partant de la question de

¹ *Ibid.*, p. 427.

² Dupriez remarque en définissant la métaphore : « C'est le plus élaboré des tropes [...], car le passage d'un sens à l'autre a lieu par une opération personnelle fondée sur une impression ou une interprétation personnelle fondée sur une impression ou une interprétation et celle-ci

l'hypothèque et de son refus de la légaliser, Nubar évoque ses luttes et les difficultés qu'il a dû supporter l'une après l'autre comme dans un récit initiatique: « c'est une montagne qu'il doit niveler dans une nuit, et la montagne est nivelée ; c'est un torrent furieux, qu'il doit détourner [...] ». Le pacha met l'accent sur le côté héroïque de sa mission : comment il a réussi à franchir un obstacle pour se trouver face à d'autres. En utilisant la métaphore filée, Nubar garde le lecteur en haleine et attire son attention. Le pacha termine la séquence sur un nouveau défi pour confirmer sa remarque de la série d'obstacles qu'il a à surmonter, lui permet d'introduire la suite du chapitre et surtout de piquer la curiosité de son lecteur pour l'inciter à continuer la lecture de ses *Mémoires* qui dépassent les 500 pages.

Lorsque le mémorialiste utilise des procédés littéraires dans son ouvrage (les sentences, la métaphore, l'intertextualité, l'ironie entre autres) c'est par une volonté rhétorique de persuader son lecteur et par souci de rendre en détail la scène politique dont il a été témoin plutôt que de décorer son texte. Le mémorialiste embellit ainsi son témoignage pour le rendre plus fidèle à l'image qu'il a gardée du passé et à l'image qu'il cherche à graver dans l'Histoire.

La valeur esthétique de ces procédés naît de leur fonctionnement et de l'harmonie dans laquelle ils sont agencés et accentue l'aspect littéraire des *Mémoires*. Cet aspect s'affirme bel et bien par le tressage des *Mémoires* avec d'autres genres voisins. L'hybridité des *Mémoires* ne se limite pas au binôme histoire/littérature, ses couleurs se multiplient grâce

demande à être trouvée sinon revécue par le lecteur ». *Gradus, Les Procédés littéraires (Dictionnaire)* par Bernard Dupriez, docteur ès Lettres, *op. cit.*, p. 286.

au chevauchement de plusieurs genres littéraires (notamment différentes formes de l'écriture de soi) sous la plume du mémorialiste.

Nous analyserons l'aspect mixte des *Mémoires* de Nubar pacha et d'Abbas II, ainsi que la présentation que chacun fait de soi, ou plutôt leur re-présentation. Comment ils dessinent leur propre portrait et comment ils représentent les autres personnalités de leurs *Mémoires*, les Égyptiens et l'Égypte (étudiants, paysans, etc.). Peut-on considérer le mélange de plusieurs genres littéraires dans les Mémoires comme étant une de leurs caractéristiques ? La réponse à ces interrogations sera notre enjeu dans le chapitre suivant.

Chapitre IV Le tressage des Mémoires avec des genres voisins

Les Mémoires sont un genre protéiforme et hybride où se chevauchent diverses sciences, mais aussi différentes formes et genres de la littérature du témoignage.

Dans les deux premiers chapitres nous avons étudié l'aspect mixte des Mémoires qui les place essentiellement au carrefour de la littérature et de l'Histoire. Nous avons également mis l'accent sur leur lien avec d'autres sciences¹ comme l'Histoire, la philosophie, le droit, les sciences politiques, etc. Nous continuons dans ce chapitre à souligner l'aspect littéraire des Mémoires en abordant leur tressage avec des genres littéraires qui leur sont voisins comme l'anecdote, le journal intime, la relation de voyage, l'autobiographie et, en particulier, le portrait². Ce chevauchement de formes et de genres variés caractérise les Mémoires et les définit, nous y voyons même une sorte de paradigme de genres voisins, dans le sens où on arrive par exemple à trouver dans une même œuvre des caractéristiques des Mémoires mélangées à celles des chroniques ou des confessions sans pouvoir tracer de ligne pour distinguer le passage du mémorialiste d'un genre à un autre. Jean-Louis Jeannelle souligne l'hybridité des récits de soi en général et évoque l'idée de « continuum des genres » qui devient parfois une « dilution générique » :

Les récits de soi ont pour particularité d'entretenir entre eux de continuels rapports d'appariement : à l'image d'un système homéostatique, ils forment un ensemble dont les éléments ne cessent jamais d'interagir. Tous sont

¹ Voir *supra* p. 7, p. 38 et p. 172 en guise d'exemples.

² Qu'ils soient fictionnels ou factuels, ces genres s'apparentent essentiellement par leur caractère testimonial.

interdépendants et n'ont de sens qu'en fonction des relations de proximité ou de contraste qu'ils entretiennent entre eux. [...] Emprunts, métissages ou redistributions intergénériques sont, en réalité, inhérents au fonctionnement du continuum des récits de soi. Dans la formidable extension qu'a connue le modèle mémorial au cours du dernier tiers du siècle, je décelais un phénomène de dilution générique et un danger pour sa cohérence en tant que modèle d'écriture¹.

L'échange entre les formes et les genres littéraires dans l'écriture des Mémoires varie suivant les mémorialistes, selon leur culture, leur lecture et leur style d'écriture, donnons en guise d'exemples les *Mémoires* de Saad Zaghloul² qui doivent beaucoup au journal intime et aux confessions. Saad Zaghloul rédigeait ses *Mémoires* presque tous les jours dans des cahiers séparés, sans les ponctuer et sans avoir aucune intention de les publier.

Jean-Louis Jeannelle remarque :

Il [...] résulte, pour les Mémoires, une dynamique naturelle de collaboration et de positionnement réciproque avec les formes connexes : les Souvenirs au

¹ Jean-Louis Jeannelle ajoute que cette constatation est à nuancer et que la constellation générique des récits de soi (Mémoires, Souvenirs, journaux et autobiographies) sont unis par des rapports incessants qui sont « différents par nature des phénomènes d'hybridation propres aux genres fictionnels (romans et théâtre) et à la poésie – ces derniers sont le résultat de transgressions bouleversant les modèles [...] que les acteurs du champ littéraire élaborent, discutent et transmettent sans cesse », *Écrire ses Mémoires au XX^e siècle, Déclin et renouveau*, op. cit., p. 367, 368.

² مذكرات سعد زغول، تحقيق عبد العظيم رمضان، الهيئة المصرية للكتاب، 1987
ZAĞLŪL, Sa'd, « *Muḍakirāt Sa'd Zaġlūl* » ou *Mémoires de Sa'd Zaġlūl*, édités par 'Abd al-'Azīm Ramadān, Le Caire, Al-Hai'a al-Miṣriya lilkitāb, 1987.

Ces Mémoires ont été révisés et édités par l'historien A. Ramadan et sont répertoriés dans son ouvrage *Mémoires des hommes politiques et des chefs en Égypte 1891/1981* et y sont classés sous les Mémoires des partis politiques avant la Révolution du 23 juillet pour faire part des Mémoires du parti El Wafd (parti de la délégation) qui a été créé et présidé par Saad Zaghloul. Voir *supra* la séquence consacrées aux Mémoires en Égypte dans le premier chapitre du présent travail à la page 16.

début du siècle, le témoignage après 14-18 et durant les guerres de décolonisation, le journal intime, souvent présent en amont du travail de rédaction, voire inséré à l'intérieur même du récit mémorial (comme dans La Force des choses de Simone de Beauvoir), et enfin l'autobiographie jouent à ce titre un rôle tout aussi important que l'histoire, idéal régulateur et principal concurrent des Vies majuscules depuis leurs origines¹.

Le mémorialiste s'appuie sur l'identité hybride des Mémoires en variant son style et la forme de son texte. Il brosse son autoportrait, esquisse le portrait des autres en racontant un « récit d'actions » (Dupriez), en se livrant dans un monologue, en mettant en scène des dialogues...

Avec l'aspect mixte des Mémoires et leur brassage avec d'autres formes et genres littéraires, il est évident que le mémorialiste donne parfois libre cours à sa plume dans des tableaux où il fait appel aux différents sens et goûts du public. Il utilise parfois un langage diplomatique prudent et nuancé à lire en filigrane, enregistre des faits comme un historien et se défend comme un accusé.

Le mémorialiste anecdotier

Nubar passe des faits historiques auxquels il a eu part aux anecdotes de ses voyages en chantant parfois les charmes légendaires de l'Égypte dans un style orientaliste et en reprenant le discours stéréotypé sur l'Orient et les Orientaux. Il intègre dans ses *Mémoires* des amplifications diverses

¹ *Loc. cit.*

appartenant tantôt à l'essai (sociologique, géographique, historique, culturel, etc.), tantôt, aux chroniques, à l'anecdote, au portrait, entre autres.

Comme l'Histoire d'un pays, l'histoire de la vie publique de l'homme politique est une fresque faite d'une série de petites histoires que le mémorilaïste raconte parfois sous forme d'anecdote en offrant ainsi à certains passages de son texte la poésie et la rhétorique de cette écriture brève. Dans les *Mémoires* d'Abbas II le portrait du Khédive ainsi que celui de l'Égypte se définit à travers des anecdotes et des essais sur sa politique extérieure (à l'égard de l'empire ottoman, de la France, de l'Angleterre) et intérieure (à l'égard des nationalistes et des partis politiques). Le mémorialiste fournit ainsi des renseignements importants sur l'éducation, la culture, la vie intellectuelle, la société égyptienne, les fellahs, les femmes, les étrangers en Égypte et notamment les généraux anglais.

Alors que le côté historique des Mémoires est d'habitude plus valorisé, comme nous l'avons mentionné dans la trame de cette étude, nous continuons dans ce chapitre à mettre en valeur la dimension littéraire des Mémoires : une dimension à laquelle l'art et le style des mémorialistes leur a octroyé le plein droit d'appartenir.

Nous partons dans notre analyse du mélange des Mémoires avec d'autres formes et genres de la littérature du témoignage (comme les anecdotes d'enfance et de voyage et le portrait) afin d'étudier la complémentarité qui existe entre eux et de mettre en évidence en même temps les éléments de leur divergences qui caractérisent les Mémoires. Nous étayerons cette analyse par l'étude du portrait littéraire dans les

Mémoires en étudiant comment le mémorialiste projette son autoportrait à travers le portrait des autres ; comment il se sert du portrait pour certifier son témoignage ; quelles sont les différentes techniques suivies par le mémorialiste pour dresser les portraits et quelles sont leurs fonctions ; comment le mémorialiste peut agencer la description spatio-temporelle dans les portraits qu'il décrit. Ces interrogations nous aideront à définir les traits du mémorialiste qui définissent à leur tour le temps et le lieu où il a vécu. Pour rédiger ses Mémoires, le mémorialiste homme politique fait preuve de ses connaissances scientifiques (Histoire, argumentation rhétorique, droit, philosophie) et de différents talents : il est anecdotier, conteur, portraitiste, etc.

L'anecdote dans les Mémoires varie entre une historiette plaisante et exceptionnelle d'enfance, de voyage, d'une situation ou une rencontre. Cette forme brève de la littérature requiert une importance par sa présence même dans les Mémoires, qui eux sont d'habitude des ouvrages d'une certaine ampleur. Cela met en valeur l'art du mémorialiste à imbriquer dans son texte différentes formes d'écriture. Inès el Serafi souligne :

L'anecdotier est dépeint par plusieurs écrivains comme un orateur charmeur et irrésistible. Parler de la réussite d'un bon mot, d'une narration piquante ou d'une histoire chatoyante semble inséparable de la définition du rôle qu'il joue. De l'art poétique de l'anecdotier se dégage la figure d'un narrateur-artiste¹.

¹ Inès Saad el Serafi, « Les Voies de l'anecdotier », in *Poétique*, 158, avril 2009, p. 215.

Lorsque le mémorialiste raconte une anecdote, il ne cherche pas à faire rire, mais à marquer les esprits en synthétisant une personnalité en un caractère, une politique à travers un détail, ou des événements par un fait. Selon Inès el Serafi :

Pour nous, l'anecdote n'est pas à confiner dans l'une ou l'autre des catégories du rire. Nous partons de l'hypothèse que le comique lié au petit fait pourrait bien être volontaire, mais que la narration piquante investit nécessairement une part importante de l'esprit¹.

Dans leurs anecdotes, Abbas II et Nubar font preuve de leur art de synthèse. Il attirent l'attention du lecteur sur des faits curieux dans leurs Mémoires sans les distraire du propos essentiel de leur témoignage en jouant sur les différentes valeurs de l'anecdote : la valeur descriptive, ludique, comique, didactique, etc. Au fil de l'histoire de leur vie publique, Nubar et Abbas II s'attardent sur des anecdotes surtout de leur jeunesse et de leurs voyages.

Dans le 1^{er} chapitre² de ses *Mémoires*, Abbas II raconte des anecdotes qui reflètent les maladroites de sa jeunesse et l'évolution de sa personnalité. Le Khédive raconte des anecdotes de son enfance, comme son arrivée en retard au dîner chez l'Empereur François-Joseph à Vienne en 1891 et sa gaucherie en appelant « Excellence » le Roi Georges de Grèce, le beau frère du Tsar Alexandre III chez qui il a été convié.

¹ Id., *Esthétique et fonction de l'anecdote aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles*, thèse de doctorat soutenue à l'Université du Caire, 2007, p. 7.

² *Mémoires d'un souverain, op. cit.*, p. 53.

En évoquant le fonctionnement de l'Administration financière en Égypte sous Cromer et le contrôle de la « Caisse de la Dette Publique », Abbas II illustre son explication par l'anecdote suivante :

Lors d'une visite à Zagazig, siège d'un tribunal de première instance, à mon arrivée au tribunal, le Président me présenta un état de son administration. Fraîchement sorti de l'école, n'ayant pas l'habitude des statistiques, je gardai le rapport en main, n'y trouvant aucun sujet de commentaire. Voyant cela, le Président me désigna la rubrique des recettes. C'est un signe très caractéristique de l'état d'esprit des fonctionnaires de ce temps. L'obsession de l'excédent budgétaire amenait ce président de Tribunal à attacher plus d'importance au rendement financier qu'au nombre des litiges tranchés. L'équilibre du budget lui semblait plus important qu'une justice bien rendue¹.

Les anecdotes de jeunesse qu'Abbas II rappelle l'ont instruit et ont construit sa personnalité de souverain. Elles sont agencées dans son témoignage et revêtent une double importance, d'un côté elles permettent au mémorialiste de varier la forme de son témoignage, d'autre part, elles offrent aux lecteurs l'occasion de découvrir de brèves histoires sur la vie du mémorialiste (sur sa politique, son enfance, ses voyages, ...).

Chez Nubar, les anecdotes sont plus abondantes que chez Abbas II et sont parfois déclarées ou résumées dans les sommaires des chapitres. Exemples, le chapitre I « anecdotes », chapitre III « Anecdote de la mort de l'amiral turc Ahmet, chapitre VII « Anecdote relative à une prédiction faite à Nubar par un de ces diseurs de bonne aventure », etc. Il multiplie les anecdotes sur l'insouciance de Saïd et sur ses excès et le représente comme

¹ *Ibid.*, p. 225.

un abusif abusé qui cède facilement devant les produits de luxe, qui conclut des affaires râtées et qui donne des commandes sans calcul ni contrôle.

L'affaire du yacht commandé aux constructeurs Penn qui a coûté à Saïd deux cents mille livres Sterling et qui devrait filer à 14 nœuds en est un exemple. Nubar utilise l'esthétique jouissive de l'anecdote (Inès El Serafi) pour rappeler l'arrivée de ce yacht à Alexandrie :

« Saïd se précipite à bord ; j'étais avec lui. On marche full speed, on a beau forcer la vapeur, la frigate ne fait que 7 noeuds au lieu de 14, mais, par contre, sa machine faisait fonctionner un orgue; c'était un bateau à musique¹.

Nubar montre Saïd se précipitant vers le yacht, à son habitude lors des commandes râtées. La frivolité de Saïd est concrétisée dans sa empressement à monter au bord du yacht et au bout de 3 lignes où Nubar actualise le fait raconté par le présent de l'indicatif et par le choix des verbes qui rapportent joliment le decrescendo de l'enthousiasme du vice-roi : « se précipite », « on marche », pour aboutir à « ne fait que » qui, à la forme négative représente l'attente trahie de Saïd qui trouve à la place de son yacht à 14 nœuds un bateau de musique qui navigue *full speed* à 7 nœuds.

Dans une ambiance ludique, Nubar esquisse le caractère étourdi de Saïd et son portrait en mouvement avec une musique d'un orgue qui fonctionne par la machine du yacht comme une musique de fond. Ce

¹ *Mémoires de Nubar pacha, op. cit.*, p. 140.

tableau encadre les défauts de Saïd, ses caprices, son laisser-aller et son « faible pour les gens d'esprit ou les gens à saillies » :

« [Le bateau] fut payé et le consul négociant qui l'avait vendu devint, à partir de ce moment, un personnage opulent à Alexandrie. De plus, il fut prudent, car il conserva l'argent que lui avait rapporté sa frégate à musique¹. »

Le pacha utilise les anecdotes pour dessiner les portraits de son entourage et refléter aussi son propre portrait. Il termine son chapitre sur Saïd en racontant comment il a réussi à le convaincre de lui commander un yacht. Après avoir demandé à Saïd d'ordonner pour lui la construction d'un yacht, il pousse le vice-roi dans un dialogue qu'il mène avec une fausse naïveté :

- « Pardon, Monseigneur remarquez que je ne vous demande pas un cadeau. Votre Altesse donnera l'ordre d'en retenir le prix de mes émoluments. »
- « Ils sont jolis tes émoluments ! Sais-tu que ce bateau coûte de 3 à 4.000 livres sterling ? » - « Mais, Monseigneur, il dépend de vous de les augmenter. [...] Ne vaut-il pas mieux me donner les moyens de m'amuser avec un yacht que de me laisser du temps de libre pour dire du mal de vous, faute de distractions. »

Dans ces lignes, Nubar donne la preuve de sa rhétorique probante en prouvant en même temps la vanité et l'insouciance de Saïd. Il raconte l'histoire de son yacht comme un duel qu'il a remporté, qui lui a valu un yacht sur le Nil. Vaincu, Saïd est sorti de ce duel désarmé en ne cherchant qu'à se débarrasser de Nubar :

¹ *Ibid.*, p. 140, 141.

Le pauvre Saïd, à cette saillie qui m'échappa et à laquelle il ne songeait pas, ni moi non plus, se trouva désarmé et se tournant vers son agent : « Délivrez-moi de Nubar, dit-il, commandez son bateau¹.

Nubar donne à certaines de ses anecdotes une couleur mystérieuse et extraordinaire pour refléter le caractère exceptionnel des missions qu'il a dû remplir. Dans le monde politique comme dans les légendes, nous pouvons trouver des héros, des défis, des missions, des victoires, des horreurs et des merveilles. L'aspect légendaire de la vie politique chez Nubar met en valeur son image comme héros qui a pu réussir des épreuves d'une difficulté remarquable. Cet aspect souffle un air d'imagination dans le témoignage de Nubar en lui permettant de frôler les frontières de la fiction même si cela ne se lit qu'en filigrane dans ses *Mémoires*.

De la « fictionnalisation » du témoignage à la « légende politique »

Nombreux sont les mythes et les légendes qui ont été nourris par les histoires des palais royaux et des souverains. L'aspect légendaire de la vie politique se reflète naturellement sur le témoignage des mémorialistes hommes d'État, il est plus remarquable chez Nubar que chez Abbas II. Nubar se sert du lexique et parfois des thèmes et des caractères des personnages des contes merveilleux pour introduire le lecteur dans le monde des souverains.

¹ *Ibid.*, p. 142.

Le milieu politique est marqué par le soupçon et le danger. Afin de reproduire l'inquiétude que le mémorialiste homme politique a réellement vécue, Nubar puise dans les histoires incertaines le champ lexical et l'ambiance du trouble :

Un matin, pendant le cours de la session, j'allais comme à l'ordinaire, prendre mon service auprès d'Ibrahim pacha. Dans le Konack¹ presque désert, je trouvai un seul aide-camp qui me dit de monter auprès du pacha qui m'avait demandé. Il ajoute : « Il se passe d'étranges choses. » Ibrahim pacha était dans son salon, je ne remarquai dans son attitude et dans sa physionomie rien de particulier ou d'extraordinaire².

Tout en confirmant sa propre présence et celle d'autres témoins, le pacha introduit son lecteur dès les premières lignes de la séquence suivante dans un monde qui est à la fois réaliste et incertain. Nubar perturbe l'ordre habituel de tous les jours en introduisant un élément bouleversant : « Il se passe d'étranges choses³ ».

Arrivés à Moharrem Bey, le vice-roi refusa de recevoir son fils. Nous nous rendîmes alors directement à Ras-el-Tin. Les grands, qui participaient aux travaux de l'assemblée, s'y trouvaient déjà réunis. [...].

L'intention annoncée par Mohammed Aly de se retirer au Hedjaz était-elle feinte ? Était-elle sincère ? Que pouvait cacher cette détermination inexplicable de la part d'un homme calculant toujours ce qu'il faisait, sachant toujours ce qu'il voulait ?

¹ Ce mot figure dans le glossaire joint aux *Mémoires* de Nubar pacha et y est expliqué comme étant une grande maison ou un palais.

² *Ibid.*, p. 17.

³ *Ibid.*, p. 19.

Parmi les personnages réunis à Ras-el-Tin, les uns avaient l'air calme, les autres ne parvenaient pas à cacher leur trouble. Séance tenante, une lettre fut rédigée pour demander au vice-roi de vouloir bien faire connaître ses volontés, lesquelles ne rencontreraient que des esclaves soumis. Elle fut confiée à Soubhi bey, favori de Mohammed Aly¹.

En 1844, la relation entre Mohamed Ali et son fils Ibrahim s'est tendue. Le Grand pacha souçonnait son fils de vouloir s'emparer du pouvoir. Nubar porte son témoignage sur l'état d'agitation qui a gagné le pays suite à une rumeur qui portait sur le retrait de Mohamed Ali au Hedjaz, en Arabie. La tension entre Ibrahim pacha et son père a créé une ambiance menaçante au palais royal. Nubar décrit cette tension en continuant à semer le doute et à faire régner l'incertitude chez son lecteur comme chez ses « personnages » et en multipliant les effets de danger. Pour ce faire, le pacha varie ses outils : fausses questions, métaphores, contradictions...

Peu de temps après, Soubhi bey revint avec la lettre. Messenger et message avaient été éconduits. Le vice-roi s'était borné à répondre qu'il y avait dans l'assemblée un *ghaddar* (homme cruel) et un *tamahkiar* (homme cupide) qu'il voulait qu'on lui livrât. Que voulait-il dire par là ? Chacun le savait et personne n'osait le dire : le cruel, c'était Ibrahim, le cupide, c'était Chérif.

Mais pourquoi ne pas les désigner ? Pourquoi dire qu'il voulait que l'assemblée les lui livrât ? N'était-il pas le maître ? Tout pouvoir ne lui appartenait-il pas ? Et l'on se disait naturellement que, par respect pour l'opinion publique, il voulait que l'assemblée entière s'associât à ses

¹ *Ibid.*, p. 18.

rancunes ou à sa colère. L'anxiété se lisait sur tous les visages. Une nouvelle lettre fût rédigée par laquelle on demandait humblement au vice-roi de désigner les personnes visées, l'assemblée se déclarant prête à faire ses volontés, et rien que ses volontés.¹

Le trouble, l'anxiété, l'hésitation et les « choses étranges » qui marquent le récit de Nubar reflètent l'ambiance menaçante et tendue qui règne sur le milieu politique pour en créer une sorte de « légende politique » si on peut l'appeler ainsi : un monde de menace où le doute règne en maître et où tout est soupçonné et possible, mariant ainsi la poésie des histoires étranges (où l'hésitation entre le réel et l'incertain domine) et les contes merveilleux (où l'étrange ne surprend personne).

Comme dans un conte légendaire, Nubar est présenté comme un héros chargé d'une mission importante et laborieuse qu'il doit accomplir sans faille en courant des dangers et en surmontant des obstacles difficiles à vaincre :

Kiamil pacha [...] il me fit monter dans sa voiture, une vieille victoria – il sacrifiait peu au luxe et même au confortable – que je devais laisser à l'entrée du quartier franc pour prendre un baudet ; puis, après avoir traversé la place des Consuls au pas, comme si j'allais à la promenade, je devais prendre au galop la route de Moharrem Bey et, une fois arrivé au palais, remettre la lettre au chef des mamelouks, Yacoub bey, et attendre la réponse au cas où il y a en aurait une².

¹ *Ibid.*, p. 18, 19.

² *Ibid.*, p. 19.

Nubar avait une lettre à remettre au Palais de Ras-el-Tin : un lieu périlleux comme une tour habitée par un monstre. À la place du dragon, Nubar rencontre un « chat-tigre » armé et escorté. Conscient de l'importance de sa mission et de sa délicatesse, Nubar a suivi avec exactitude les consignes de Kamil pacha et a confié la lettre à Yacoub bey pour apprendre ensuite que le vice-roi demande de le voir :

Je dois avouer que ce que j'avais vu, ce que j'avais entendu à Ras-el-Tin sur l'état de surexcitation du vice-roi, avait fini par exercer sur moi une certaine impression. [...]

Je montai. Mohamed Aly se tenait dans le petit salon situé à gauche de l'escalier donnant sur le grand pas-perdu. Il était assis sur un minder, le dos appuyé sur des coussins, appuyés eux-mêmes d'un côté sur le mur, de l'autre sur le dos du sofa, les jambes à demi ramenées sous lui, son sabre près de sa main ; six mameloucks debout, les bras croisés se tenaient en un rang sur une ligne à sa droite, six autres dans la même posture à sa gauche.

« Qui t'a envoyé ? me dit-il. Et sans me laisser le temps de répondre :

« Dis-leur que je n'ai pas lu leur lettre, que je n'ai pas de réponse à leur donner, que je n'ai pas de secrétaire auprès de moi, mais que tant que je serai en Égypte, ils fassent bien attention à eux. Une fois que je serai parti... » Il n'acheva pas sa phrase que je complétais mentalement.

Sa voix était saccadée, fiévreuse ; il me fit l'effet d'un chat-tigre sur la défensive. Je sortis le cœur plus léger qu'en entrant et je courus à ras-el-Tin porter la réponse à Ibrahim. « Maintenant, dit ce dernier en s'adressant à l'assemblée, il ne nous reste plus qu'à nous séparer et à attendre. » Tout le monde se dispersa¹.

¹ *Ibid.*, p. 19, 20.

Les contes orientaux populaires existent en filigrane dans ce passage, tant par leur couleur orientale que par le langage métaphorique « ghaddar » et « tamahkiar », le discours à demi-mot (le faux dialogue amputé entre Mohamed Ali et Nubar ainsi que le message du fils du vice-roi et de l'assemblée qui ne passe pas mais qui est compris) et la poésie des histoires étranges comme nous l'avons montré plus haut. L'analogie et l'intertextualité, entre autres, ajoutent une valeur esthétique aux Mémoires et confirment leur dimension littéraire.

Sous le règne de Saïd, l'Égypte avait changé d'apparence et fut européanisée. En même temps, les superstitions et le pouvoir occulte étaient présents dans la vie du vice-roi. Nubar raconte :

Lorsque je revis le vice-roi le lendemain, il ne me laissa pas même le temps de lui rapporter mon entretien avec l'ambassadeur ; il avait bien autre chose en tête, il s'occupait des tables tournantes ! Khalil bey avait fait une expérience devant lui :

- « C'est merveilleux ! », me dit-il. Saïd cependant, n'avait pas la bosse du merveilleux¹ !

Mais l'insouciant Saïd pris par le merveilleux des tables tournantes, ce n'était pas possible ; ce ne pouvait être chez lui que l'effet d'une curiosité enfantine ! Il ne cessait d'en parler néanmoins et on n'avait pas plus tôt levé l'ancre qu'il avait les mains appuyées sur une table, Raghîb bey en face de lui. Cela continua pendant tout notre voyage de retour [...]².

¹ Contrairement à Ibrahim qui était sensible à la poésie arabe et Abbas Ier qui avait le goût des contes merveilleux arabes.

² Nubar raconte qu'un jour Saïd a interrogé sa table tournante sur le compte du grand amiral Hafyz pacha qui appartenait au parti des incrédules : « - « Oses-tu nier encore le pouvoir des tables », fit Saïd ? - « Ce sont des bêtises. » - « Des bêtises, traître, eh bien tu vas voir qu'elles disent la vérité. Tu es un traître, tu ne peux le nier ! Eh bien, tu vas voir comment cette table va confirmer ta trahison ! »

Sa croyance aux tables tournantes lui passa comme elle était venue. Arrivé à Alexandrie, il voulut y exercer son frère Halim ; c'était un incrédule, il voulut le convaincre. Nous étions au palais de Gabbari, sur la terrasse élevée de quelques marches au-dessus du sol.- « Veux-tu parier, dit Saïd à son frère, que cette table indiquera juste le nombre de marches. » -« Volontiers », répondit son frère. - « Et si elle indique le chiffre exact, y croiras-tu ? » - « Après l'expérience peut-être », fit l'autre. La table se trompa du tout au tout et il n'en fut plus question¹.

Même si cela n'était qu'un jeu, Nubar préférait rester prudent, par précaution et peut-être par diplomatie, il remarque : « Il y avait le parti des crédules et celui des incrédules. J'étais entre les deux ». La croyance de Saïd (1822-1863) aux tables tournantes est une influence du spiritisme² qui a eu, en France comme en Égypte, beaucoup d'adeptes au XIX^e siècle dont le plus connu fut Victor Hugo³ (1802-1885). En racontant l'anecdote des

Et regardant le fond du salon : - « Ame de mon père, âme de mon père », dit-il, en mode d'invocation. La table reste immobile. « Ame de mon père, réponds la voix de ton fils. » La table frappe un coup. Nous étions en présence de l'âme du grand vice-roi. -« Ame de mon père, tu vois ici à côté de moi ton ancien serviteur Hafyz Khalil, Hafyz le borgne, dois-moi, m'est-il fidèle ? Deux coups s'il est fidèle, trois s'il est traître ».

Un silence profond régna pendant quelques instants. Saïd avait les manches de sa chemise retroussés ; on voyait les muscles tressaillir sur les bras puissants. La table se souleva et retomba ; un second suivit de près le premier, puis la table subit un temps d'arrêt. J'appuie fortement sur un des bouts. Elle se soulève pour la troisième fois : mais, sans lui laisser le temps de retomber, Saïd la repousse loin de lui d'un air triomphant. Le cheikh heurté, manque de tomber.

-« Tu vois bien que tu es un traître ; oseras-tu le nier ? » Et Hafyz de crier que ce sont des bêtises. Franchement, je ne sais comment j'ai pu contenir un éclat de rire. Je m'en dédommage toutes les fois que je me remémore cette scène. Ce jeu qui aurait été certes dangereux avec Ibrahim et Abbas était seulement amusant avec Saïd ». *Ibid.*, p. 203, 204.

¹ *Ibid.*, p. 204.

² Voir l'article de Michel Rouzé « Les tables tournantes de Victor Hugo à Jersey. Vers une explication du mystère », SPS, n° 256, mars 2003, consultable sur <http://www.pseudo-sciences.org/spip.php?article86>.

³ Durant son exil après le coup d'État de Napoléon Bonaparte à Jersey, Victor Hugo a été un adepte du spiritisme assidu aux séances étrange de cette croyance pendant environ deux ans et demi depuis 1852, Michel Rouzé remarque : « C'est là [dans Marine Terrace : la résidence de Victor Hugo à Jersey] que débarque l'année suivante, pour rendre visite au poète exilé, son amie Delphine Gay, l'épouse du publiciste Emile de Girardin, elle-même poétesse et considérée un peu comme l'une des égéries de la génération romantique. En ce temps la vogue des tables tournantes, venue d'outre-Atlantique, a gagné toute l'Europe. En France, le Lyonnais Hippolyte

tables tournantes, Nubar reflète le soupçon et la menace qui obsédaient Saïd et son entourage. Sous le voile curieux et ludique de cette anecdote, le pacha fait allusion aux caprices et au gaspillage de Saïd ainsi qu'au danger sérieux que les hommes de la Cour couraient parfois même gratuitement à cause d'une superstition.

Orientalisme oriental ?

L'aspect littéraire des Mémoires s'affirme par leur tressage avec d'autres genres littéraires, comme le journal intime, les contes populaires et les anecdotes suivant leurs variations : anecdotes de jeunesse, de voyage, etc. Ces anecdotes sont tantôt plaisantes, tantôt sérieuses et la fiction y trouve parfois place lorsque le mémorialiste mélange le réel à l'étrange comme le fait Nubar pour accentuer le côté légendaire, périlleux et délicat de sa vie politique.

La littéarité des Mémoires s'affirme également par le recours du mémorialiste à des styles et des thèmes qui renvoient le lecteur à une production littéraire riche, comme par exemple le discours orientaliste qui a nourri surtout les relations de voyage (une des formes de la littérature testimoniale) au tournant du XIX^e siècle.

Rivail découvre qu'il est lui-même la réincarnation d'un druide celtique et sous le nom d'Allan Kardec, il devient le pape de la religion spirite. A Jersey, où elle ne séjournera qu'une semaine, Delphine de Girardin convertit ses hôtes, d'abord sceptiques, puis bouleversés par une séance où s'est manifesté l'esprit de Léopoldine, la fille chérie du poète, morte noyée au cours d'une promenade sur la Seine. Désormais, durant deux ans et demi, les séances de spiritisme se poursuivront à Marine Terrace, presque chaque jour et souvent plusieurs fois par jour ». *in* « Les tables tournantes de Victor Hugo à Jersey. Vers une explication du mystère », *op. cit.*, consulté le 22/01/2012 sur <http://www.pseudo-sciences.org/spip.php?article86>.

Notons que le « discours orientaliste », tel que l'entend E. Saïd, à savoir, l'Orient inventé par l'Occident et le rapport de domination qui existe entre eux, est repérable dans les *Mémoires* du pacha. Cela nous encourage à appréhender l'étude de ce que nous proposons d'appeler « l'orientalisme oriental ». Avant d'expliquer ce que nous désignons par cette expression, il serait utile de rappeler rapidement ce que l'orientalisme veut dire, pour ce faire, la référence à Edward Saïd est obligatoire :

L'Orient a permis de définir l'Europe (ou l'Occident) par contraste : son idée, son image, sa personnalité, son expérience. Rien de cet Orient n'est pourtant purement imaginaire. L'Orient est partie intégrante de la civilisation et de la culture matérielle de l'Europe. L'orientalisme exprime et représente cette partie, culturellement et même idéologiquement, sous forme d'un mode de discours, avec pour l'étayer, des institutions, un vocabulaire, un enseignement, une imagerie, des doctrines et même des bureaucraties coloniales et des styles coloniaux¹.

Nous appelons « orientalisme oriental » le style, les sujets, les thèmes, le vocabulaire et les stéréotypes que nous lisons d'habitude chez les écrivains et voyageurs orientalistes occidentaux et que nous retrouvons sous la plume d'un Oriental. Pour affiner l'explication de ce que nous désignons par « orientalisme oriental » penchons-nous de plus près sur des

¹ Edward W. Saïd, *L'Orientalisme, L'Orient créé par l'Occident*, traduit de l'américain par Catherine Malamoud, Paris, Édition du Seuil, 1980, Le Monde diplomatique, 2004, p. 14.

Michel Levallois et Sarga Moussa remarquent : « L'orientalisme a fait l'objet, depuis le célèbre livre d'Edward Saïd, de débats animés mettant parfois en cause la légitimité de la discipline elle-même, et conduisant à des réévaluations, voire à des redéfinitions de l'ensemble de ce domaine de recherche. Le mot orientalisme, devenu à son tour suspect, est souvent mis entre guillemets, afin de mieux marquer le décalage entre une science prétendument objective et un discours aux implications idéologiques condamnables : « la « faute » de l'Occident aurait été de méconnaître totalement l'Orient arabo-musulman en projetant sur lui, depuis le XVIII^e siècle, un ensemble d'images et de stéréotypes, le plus souvent dépréciatifs (par exemple une « apathie » ou, à l'inverse, une « hystérie », soi-disant constitutives d'un monde oriental qui échapperait ainsi à la « civilisation » et à la « raison » occidentales). *L'Orientalisme des Saint-Simoniens*, sous la direction de Michel Levallois et Sarga Moussa, Paris, Maisonneuve & Larose, 2006, p. 5.

exemples dans les *Mémoires* de Nubar. Rappelons pour le moment l'influence sur Nubar des voyageurs et écrivains orientalistes que nous avons soulignée en analysant son arrivée en Égypte et la description des sons de la langue arabe parlée par les Égyptiens.

Si l'orientalisme est un discours inventé par les Occidentaux afin d'imaginer l'Orient - tel qu'ils l'ont conçu - dans leur langue, à travers leur culture et destiné à leurs compatriotes et à leur public, pourquoi un Oriental, comme Nubar, reprend-t-il cette écriture ?

La réponse qui s'impose d'entrée de jeu est le choix fait par Nubar du public étranger ou de la culture étrangère puisque ses *Mémoires* ont été rédigés en français. Mais cette hypothèse reste insuffisante puisque cet homme d'État égyptien a envisagé la traduction de ses *Mémoires*, comme nous l'avons montré dans le premier chapitre, pour faire passer son message dans d'autres langues, surtout en arabe pour le lecteur égyptien.

On pourrait également expliquer le recours de Nubar au style et aux sujets orientalistes par sa formation et sa culture occidentale. Or, même si la formation et la culture du pacha sont européennes et ont un impact certain sur lui, il est évident que cet homme d'État a tout déployé pour affirmer sa loyauté absolue et son identité égyptienne. Ce faisant, le recours de Nubar à l'orientalisme ne vise ni à prouver ni à rappeler ce qu'il a d'occidental dans sa culture et sa formation puisque cela va dans le sens inverse de son pur patriotisme et de la légitimité de son pouvoir sur lequel il insiste avec force. Nous abordons la question de l'identité de Nubar dans

ce chapitre en étudiant comment il esquisse son autoportrait dans ses *Mémoires*.

Le passage de l'écrivain, le peintre ou le voyageur orientaliste par le rêve, l'imagination ou la culture étrangère pour comprendre, décrire et écrire l'Orient sert à créer l'image orientaliste de l'Orient. Mais que cherche l'Oriental par le recours à l'écriture orientaliste, lui qui comprend déjà l'Orient, y vit et prend en considération le fait qu'il s'adresse à un public égyptien ? Veut-il réinventer son monde ? cherche-t-il à faire rêver son lecteur ? Employer les images et les stéréotypes véhiculés par les orientalistes sur l'Orient et les Orientaux ?

En décrivant sa rencontre avec l'empereur d'Autriche et l'impératrice lors de l'inauguration du canal de Suez, en novembre 1869, Nubar note :

Le discours que monseigneur Bauer, un abbé de la suite de l'impératrice, prononça, eut le caractère et la forme d'un bouquet offert à une Phillis quelconque. Puis le cheikh de la mosquée d'El-Azhar se leva à son tour et invoqua la bénédiction de Dieu sur le travail des hommes qui venaient de se manifester par une œuvre grande, utile à l'humanité. La langue arabe a des sons durs et gutturaux, mais prend dans la bouche de l'Égyptien des intonations douces et musicales. La voix du cheikh qu'accompagnait comme une mélodie lointaine le bruit sourd de la vague, se développant en houle légère et venant se briser lentement à des intervalles réguliers sur le sable de la plage, ces têtes couronnées, cette foule déguenillée, ce glorieux soleil de l'Égypte, tout concourait à former un ensemble émouvant¹.

¹ *Ibid.*, p. 363.

Nubar reproduit l'image sonore et vivante de la voix du cheikh en la comparant au « bruit sourd de la vague » : un élément de la nature connu de tout le monde. Malgré la difficulté de décrire une image sonore et surtout une langue, Nubar réussit à choisir un comparé qui évolue et dont le son peut être rythmé afin de reproduire la prosodie de la langue arabe : « se développant en houle légère et venant se briser lentement à des intervalles réguliers sur le sable de la plage ». En parlant de « sons durs et gutturaux » Nubar se met visiblement dans la peau d'un Européen qui découvre les sons de la langue arabe parlée par les Égyptiens. Cette image rappelle celle que Volney utilise dans son *Voyage en Syrie et en Égypte* pour décrire son arrivée à Alexandrie, en 1783 :

Tout avertit le voyageur qu'il est dans un autre monde. Descend-il à terre, une foule d'objets inconnus l'assaille par tous ses sens ; c'est une langue dont les sons barbares et l'accent âcre et guttural effrayent son oreille ; ce sont des habillements d'une forme bizarre, des figures d'un caractère étrange¹.

Nous retrouvons chez Nubar presque le même vocabulaire que Volney utilise pour décrire l'effet de la découverte de l'Orient sur un voyageur européen dès qu'il débarque à Alexandrie pour découvrir un monde différent de ses lectures romanesques et trahissant ses attentes. Lors de son arrivée en Égypte de Smyrne, tout jeune après la mort de son père, Nubar décrit le pays comme étant « un monde *étrange* et nouveau² ». Pour lui, il s'est senti au Moyen-Âge, un Moyen-Âge oriental qui ne l'a pas

¹ Constantin-François Volney, *Voyage en Syrie et en Égypte pendant les années 1783, 1784 et 1785*, dans *Voyages*, Paris, Fayard, t. III (1998), p. 16.

http://books.google.fr/books?id=Vos2AAAAMAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false

² Nous soulignons l'impression « étrange » que Nubar a eue à l'égard de l'Égypte lors de son arrivée.

laissé indifférent et qui s'est imposé par ses couleurs, son ambiance, ses secrets, ses clichés et qui affecte son style :

Je m'embarquai aussitôt pour Alexandrie. En abordant en Égypte, il me sembla entrer dans un monde nouveau.

Dans les rues qui conduisaient du port à la maison de mon oncle, au milieu d'une foule déguenillée et bruyante, passaient des officiers, des fonctionnaires civils, tous le sabre au côté, tous à cheval et précédés de leurs saïs¹ [...].

Au fond d'une grande salle, belle dans sa nudité et ses proportions, éclairée par un lustre en cristal blanc, un homme était assis à l'un des angles de la pièce sur un sofa recouvert d'une étoffe riche à franges d'or ; c'était Mohamed Aly.

Le dos appuyé sur un coussin, les jambes légèrement repliées, son sabre à portée de la main, il écoutait un de ses secrétaires lui faisant la lecture de dépêches, à la lumière d'une lanterne en fer blanc, qu'un cawas² maintenait à la hauteur de ses yeux. Cinq ou six jeunes mamelouks, les bras croisés, l'attitude humble, assistaient en spectateurs muets à la réunion³.

L'arrivée de Nubar à Alexandrie est un des moments forts dans sa vie. Cette scène reprend un des topoï des récits des voyageurs européens au XIX^e siècle : la rencontre avec Mohamed Ali. Sarga Moussa remarque :

L'itinéraire des voyageurs en Égypte est assez codifié. Il faut d'abord traverser la Méditerranée. [...] Une fois arrivé à Alexandrie, le voyageur se montre souvent déçu. [Ses attentes sont trahies par la différence entre l'image antique du pays qu'il avait à l'esprit et l'image réelle du pays]. [...] Mais

¹ Le mot « Saïs » veut dire palefrenier.

² Cawas est un mot arabe qui signifie garde, police.

³ *Ibid.*, p. 4, 5.

Alexandrie est aussi le lieu où certains parviennent à rencontrer Méhémet-Ali dans son palais¹.

Afin de rendre au lecteur cet instant en détail, Nubar se sert de la description² en la faisant primer sur la dimension historique et événementielle de l'œuvre. Il reproduit dans sa description les éléments orientaux du décor et de l'époque qu'il a vécue pour faire voyager ainsi son lecteur dans l'espace et dans le temps et lui faire vivre le même sentiment qu'il a eu à son arrivée d'Europe.

Nubar utilise des lieux communs issus des récits de voyages de l'époque, comme s'il voulait marquer ses *Mémoires* par des repères connus pour que le lecteur européen puisse s'y retrouver :

Le vice-roi fit un signe à mon oncle qui s'appuya, plutôt qu'il ne s'assit sur le sofa ; puis, après avoir échangé quelques mots avec lui : « Tranquille, me dit-il en se tournant vers moi, que je te voie à l'œuvre. » Je me retirai avec respect, après avoir, suivant l'étiquette, baisé le pan de son sedjâdeh³.

J'étais jeune, sortant tout frais émoulu du collège où j'avais été élevé en Europe⁴ ; je me sentis transporté tout à coup dans un monde étrange et nouveau ; j'étais en plein moyen-âge oriental.

Cette première impression ne fit que croître lorsque, quelques jours après, je vis chez mon oncle plusieurs tables servies, un monde mêlé, venant, mangeant,

¹ Sarga Moussa avec la collaboration de Kaja Antonowicz, *Le Voyage en Égypte, Anthologie de voyageurs européens de Bonaparte à l'occupation anglaise*, Paris, Robert Laffont, 2004, p. XI.

² Voir « L'Effet de réel », *Communications*, n° 11, 1968, p. 84, 89. Où Roland Barthes note que la description est dénuée de valeur fonctionnelle tout en soulignant l'importance de l'effet de réel qu'elle produit.

³ Sedjâdeh veut dire « tapis », ce terme est aussi utilisé dans le sens de « couverture » et « plaid ».

⁴ Nubar a suivi ses études primaires à Genève et il a continué ses études près de Toulouse au Collège de Sorèze où il a passé quatre ans de 1836 à 1840. Voir l'introduction des *Mémoires de Nubar pacha* par Mirit Boutros Ghali, *op. cit.*, p. IX, XVII.

partant comme il était venu ; puis, au palais de Ras-el-Tin, des aïvaz¹ en tabliers colorés, portant sur la tête des plateaux recouverts d'un drap rouge, distribuant le dîner des fonctionnaires et officiers des maisons civile et militaire du vice-roi.

Sous mes fenêtres et quand je passais dans les rues, je voyais, devant presque chaque maison, des chevaux entravés par le pied, sellés, bridés comme si leurs maîtres s'attendaient à chaque instant à être appelés pour entrer en campagne. C'était réellement le moyen-âge² [...].

Nubar débarque dans « un monde étrange et nouveau » qui est en même temps réel : « c'était réellement le moyen-âge ». « Un moyen-âge oriental » décrit dans ses couleurs, « aïvaz en tabliers colorés », « plateaux recouverts d'un drap rouge », et qui, par ses contradictions étrange/réel et nouveau/médiéval, met l'accent sur le caractère distingué de Nubar jeune et « élevé en Europe ». Sur une toile de fond d'un conte populaire oriental, il construit sa rencontre avec Mohamed Ali, non seulement en accentuant l'aspect « légendaire » de sa mission, mais aussi en transmettant l'impression qu'il a eue de l'Égypte gouvernée par le Grand Pacha.

Nubar reproduit le « spectacle » de sa première rencontre avec Mohamed Ali en donnant de l'importance à des détails de différents niveaux : l'ambiance menaçante et prudente par l'escorte du vice-roi et par son caractère taciturne, son langage difficile à déchiffrer, son arme et son costume, l'architecture et le décor de la résidence royale³.

¹ « Serviteurs de maisons ».

² *Mémoires de Nubar pacha, op. cit.*, p. 6. Cette impression hors temps revient chez Nubar qui, après avoir rapporté à demi-mots le discours qu'Ibrahim et son captan bey, mamelouck d'Ibrahim, ont tenu, s'exclame : « Quel spectacle que celui de ces deux hommes [Ibrahim et son captan bey] se comprenant sans mot dire, et dans un moment aussi grave, résumant leurs pensées par un échange de trois paroles ! N'étais-je pas dans le vrai en disant que je vivais en plein moyen-âge ? » *Ibid.*, p. 23.

³ J'arrivai à une vaste cour, dans laquelle je pénétrai ; au milieu, un grand bâtiment, c'était la maison de mon oncle. À l'intérieur, des domestiques, des cawas, allaient, venaient ; des

Ce « Moyen-Âge oriental » a aussi ses croyances et ses superstitions. Nubar met l'accent sur des caractéristiques de la société de cette époque qu'on peut retrouver dans des contes de fées, entre autres les prédictions et les superstitions qui représentent un des aspects de ce monde :

Dans un tout autre ordre d'idées, une autre mesure qui me transporta, pour un moment, dans le milieu fantastique où se meuvent les personnages d'Hoffmann, avait été précédemment prise par Abbas, peu de jours après notre retour de Constantinople.

Qui n'a lu ce conte charmant dans lequel un jeune prince, succédant à son père, expulse de ses petits états tous les nécromanciens qui exerçaient leur honnête métier. Comme le héros du conte, Abbas ordonna l'expulsion générale, tant au Caire qu'à Alexandrie, des magiciens, tireurs d'horoscope, diseurs de bonne aventure et autres gens de même acabit. La caste était nombreuse ; elle est d'ailleurs encore nombreuse aujourd'hui, le merveilleux et l'inconnu ayant toujours eu le don de séduire l'homme en général et, en particulier, l'Oriental¹.

Un des sujets marquants de l'écriture orientaliste et qui revient souvent chez les écrivains et les voyageurs orientalistes est le harem. Il est normal que Nubar cite le harem dans son témoignage puisqu'il a vécu à une époque où le harem constituait une partie de la société. Ce qui nous paraît curieux c'est qu'il compare cette « institution » à un cloître en

secrétaires, des kiatibs [écrivain, secrétaire], l'encrier à la ceinture, mais toujours le sabre au côté, traversaient la cour, montaient ou descendaient les escaliers, attendaient leur tour de réception. [...] Au haut de l'escalier, d'énormes lustres éclairant un pas-perdu immense, une foule d'officiers et de fonctionnaires civils portant sur la poitrine les insignes de leur rang, tous le sabre au côté, mêlés à des farraches [« domestique chargé du gros service »] fellahs [agriculteur], à des esclaves noirs, à des jeunes gens turcs, ou circassiens, attachés à leur personne : telle m'apparut la demeure vice-royale ». *Ibid.*, p. 4, 5.

¹ *Ibid.*, p. 74.

essayant de convaincre les ambassadeurs européens par le projet de la réforme judiciaire, Nubar remarque :

Avec la vie orientale, l'existence du harem, le gouvernement français considérait que l'exécution d'une sentence portée à l'égard d'un pacha indigène serait impossible. Il transporterait sa fortune réalisée dans son harem, où l'on ne pouvait pénétrer, prétendait M. de Vogüé¹.

Je ne voyais pas en quoi un harem échappait aux perquisitions, pas plus qu'un couvent de femmes en Europe ; une procédure particulière était seule à appliquer. Tel fut le sens de ma réponse à M. de Vogüé. Ma réponse me semblait toute naturelle, mais il paraît qu'elle fut de nature à secouer les nerfs et les sentiments d'indignation de l'ambassadeur. Comparer un harem à un couvent ! Quelle idée abominable²!

La comparaison du harem à un couvent revient chez certains voyageurs occidentaux. Nous pouvons citer en guise d'exemple Nerval qui décrit le harem dans *Les Femmes du Caire* comme suit :

Dans le cas où les femmes sont nombreuses, ce qui n'existe que pour les grands, le harem est une sorte de couvent où domine une règle austère. On s'y occupe principalement d'élever les enfants, de faire quelques broderies et de diriger les esclaves dans les travaux du ménage³.

Les *Mémoires de Nubar pacha* sont influencés par ses lectures de récits de voyage. Plusieurs images illustrent cette influence : la comparaison des sons de la langue arabe, celle du harem qu'on retrouve

¹ M. de Vogüé était alors l'ambassadeur de la France en Égypte.

² *Mémoires de Nubar pacha, op.cit.*, p. 426.

³ *Voyage en Orient*, in *Œuvres complètes de Gérard de Nerval*, éd. J. Guillaume et C. Pichois, Gallimard, Collection « Pléiade », t. II, 1984, p. 372.

souvent chez les écrivains et les voyageurs orientalistes et l'arrivée de Nubar en Égypte qui ressemble à celle d'un Européen qui débarque pour la première fois dans un pays oriental.

L'orientalisme dans les *Mémoires de Nubar pacha* offre avant tout un angle esthétique à cette forme d'écriture connue plutôt par son caractère historique et permet à Nubar d'accentuer un aspect curieux de son pays :

Je fus en conséquence le lendemain chez le baron de Prokesch¹. Il avait été ami de Mohammed Aly ; il restait son admirateur. L'âge l'avait gagné, mais n'avait pu refroidir un sang toujours jeune, toujours bouillant, lorsqu'il s'agissait de l'Égypte, des mystères dont était entourée son antiquité, et de Mohammed Aly qu'il considérait comme un grand homme².

En utilisant l'écriture orientaliste et en étoffant les thèmes qui correspondent au goût de l'époque, Nubar joue sur l'aspect mixte des Mémoires : historique et littéraire en produisant une écriture entre le réel et l'imaginaire sans passer à l'autofiction.

L'art du mémorialiste est aussi à lire dans les portraits qu'il fait de ses contemporains, de lui-même et de l'époque dont il a été témoin. Comment le Khédive et le pacha se mettent en valeur par rapport à leur entourage ? Quels sont les aspects qu'ils préfèrent mettre en lumière et

¹ Anton Von Prokesch-Osten (1795-1876) : orientaliste, archéologue et homme d'État autrichien, il a été ambassadeur d'Autriche à Constantinople de 1855 à 1871. Il a été l'ami de Joseph Arthur de Gobineau (diplomate et écrivain français né en 1816 et mort en 1882). Voir la *Correspondance entre le comte de Gobineau et le comte de Prokesch-Osten, 1854-1876*, Paris, 1933.

² *Ibid.*, p. 280.

quelles sont les zones qu'ils gardent dans l'ombre ? Nous tenterons de répondre à ces interrogations dans ce qui suit.

Le pouvoir du mémorialiste à travers son autoportrait et les portraits des autres

Les Mémoires peuvent être conçus comme étant l'autoportrait du mémorialiste dans sa vie publique : un autoportrait qui fait partie des stratégies d'écriture des Mémoires afin d'aboutir à l'image que le mémorialiste veut immortaliser, une image capable de vaincre le temps et les « rumeurs » véhiculées par ses ennemis contre lui. Il est ainsi indispensable d'aborder le portrait en tant que forme littéraire tressée aux Mémoires. Selon Dupriez « le portrait, physique et moral, a la dignité d'un genre littéraire¹ ».

Le mémorialiste cherche à « exposer » son autoportrait à travers son témoignage en illustrant les portraits de ses contemporains, les tableaux de son temps et des lieux auxquels il s'est rendu. L'ensemble de ces tableaux, l'art de les dessiner et de les exposer trace les contours et les traits de l'autoportrait du mémorialiste et construit une sorte de monument historique pour le préserver et le conserver comme un patrimoine dans un musée et permettre aux futures générations d'y accéder pour devenir à leur tour des témoins, des juges et surtout des admirateurs.

¹ Gradus, *Les procédés littéraires (Dictionnaire)*, Paris, Union générale d'édition, 1984, p. 358.

Le mémorialiste construit sa propre image et reconstitue le même décor spatio-temporel où il a exercé ses fonctions, cela implique la présence d'autres portraits correspondant aux personnes qu'il a connues ou sur lesquelles il porte témoignage.

Le lecteur des *Mémoires* du Khédive et du pacha se promène dans plusieurs quartiers du Caire et d'Alexandrie, dans les couloirs du Palais Royal à Ras-el Tin et passe en revue les différents portraits des personnes esquissés comme dans un musée.

Les Mémoires abondent en portraits, certains sont mis en valeur, d'autres sont dépréciés, amplifiés, marginalisés, condamnés, caricaturés, encadrés comme prototype ou comme des légendes, réduits par des traits négatifs et enfermés dans des stéréotypes, classés comme opposants ou adjuvants... Dans les Mémoires, comme dans un champ de bataille politique, la répartition en opposants et adjuvants des personnages ne se fait pas de manière catégorique et stable, mais plutôt indirecte, prudente et pragmatique. Certains personnages de ces deux catégories changent de « partis » suivant l'évolution des événements et des circonstances, comme c'est le cas de Moustapha Kamel et d'Abbas II ou l'exemple d'Ibrahim pacha dont le portrait brossé par Nubar, son fidèle serviteur depuis le début de sa carrière, renferme des traits positifs et d'autres négatifs. Le portrait construit l'image d'une personne, la redresse ou la déforme. Cela se manifeste clairement dans la description que Nubar fait d'Abbas I^{er}, une description qui est en contradiction avec l'image négative de ce vice-roi présentée par la plupart des historiens.

Le mémorialiste donne d'habitude un titre générique à ses Mémoires : Mémoires de « X ». Pourtant, le lecteur se trouve le plus souvent devant une panoplie de portraits aussi variés que multiples. Comment le mémorialiste réussit-il à concilier ces exigences contradictoires ?

La forte présence du portrait dans les Mémoires peut être expliquée par deux raisons : Nous pouvons supposer que d'un côté le portrait est une des principales caractéristiques de l'écriture des Mémoires et que d'un autre côté les portraits esquissés par le mémorialiste peuvent aussi jouer un rôle indirect dans la construction de l'autoportrait du mémorialiste. Ces deux idées nous serviront d'hypothèse de départ que nous allons essayer de vérifier ou d'invalider dans ce chapitre. Pour commencer par le commencement, il nous faudra préciser de quel portrait nous voulons parler en déterminant sa nature, ses formes, sa définition et ses caractéristiques.

La nature du portrait varie avec l'art dans lequel le portraitiste choisit de s'exprimer : la peinture, la photographie, la littérature. Dans son article « Littérature et portrait¹ » Henry Amer remarque que contrairement au portrait photographique, le portrait plastique « élimine l'accidentel » et « les marques de l'instant » pour synthétiser la vie du modèle avec ses succès et ses échecs. Si ce portrait se veut intemporel, il reflète par contre

¹ Henry Amer, « Littérature et portrait : Retz, Saint-Simon, Chateaubriand, Proust », *Études françaises, op. cit.*, p. 131-168.

« l'image d'une époque et d'une civilisation [dans les portraits plastiques] l'anecdote et l'éphémère sont bannis pour laisser place à l'éternel¹ ».

Si le portrait devient éternel par sa matérialisation sous forme de photographie, de sculpture ou de peinture, sa mémorisation reste éphémère. Nous avons ainsi affaire à un portrait imaginaire. Selon Henry Amer ce portrait est aussi réel que les autres, il est fait parfois de synthèse de plusieurs moments, conteste le réel, le corrige ou l'embellit. Henry Amer remarque que le portrait imaginaire peut naître par l'amour comme par la haine, cela déforme le modèle, par la caricature par exemple, pour évoquer l'ironie, le mépris, la dérision, l'horreur ou au contraire le respect et la reconnaissance. Henry Amer constate avec raison que le portrait imaginaire est le plus proche du portrait littéraire :

Comme le portrait imaginaire, en outre, et comme le portrait plastique, le portrait littéraire obéit au souci d'opérer une synthèse des moments heureux, le résumé d'une époque ou d'une civilisation dans sa fleur. C'est l'image ne varietur d'un être aimé, d'un moment de l'histoire admiré entre tous.

Le portrait tel que le dessine le mémorialiste porte les traces de son imagination, des traces qu'on peut qualifier de subjectives ou qui apparaissent comme le résultat du temps et de l'écriture après coup. Malgré cela, le portrait reste soumis à la règle générale du genre, à savoir : la véracité du témoignage. Dans le dessin d'un portrait littéraire, l'auteur

¹ *Ibid.*, p. 134. Henry Amer s'explique en donnant les exemples suivants : « Songeons aux portraits de Louis XIV et de Bossuet par Hyacinthe Rigaud. Avec le monarque et l'évêque, le peintre a fixé à jamais les traits du grand siècle. Les portraits d'Ingres, les bustes de Voltaire par Houdon, de Hugo par Rodin, son Balzac ».

recourt, selon Fontanier, à deux figures du discours : « l'éthopée » et la « prosopographie ». Fontanier définit ces deux figures comme suit :

[L'éthopée est] une description qui a pour objet les mœurs, le caractère, les vices, les vertus, les talents, les défauts, enfin les bonnes ou les mauvaises qualités morales d'un personnage réel ou fictif¹. [La] prosopographie est une description qui a pour objet la figure, le corps, les traits, les qualités physiques, ou seulement l'extérieur, le maintien, le mouvement d'un être animé, réel ou fictif, c'est-à-dire de pure imagination².

Pour affiner la définition du portrait, Fontanier remarque :

On appelle souvent du nom de portrait soit l'éthopée, soit la prosopographie, toute seule ; mais le portrait, tel qu'on l'entend ici, doit les réunir l'une et l'autre. C'est la description, tant au moral qu'au physique, d'un être animé réel ou fictif³.

Le portrait littéraire que le mémorialiste dessine synthétise des moments et des situations différentes vu l'évolution de la personne décrite et du portraitiste lui-même. Ainsi, le portrait peut-il subir des « métamorphoses » (Henry Amer), une cristallisation (Stendhal) ou une évolution avec le temps et les événements vécus par l'objet ou le sujet de la description. Dans les Mémoires, ces effets s'accroissent par le regard rétrospectif que le mémorialiste porte sur le passé.

¹ Pierre Fontanier, *Les Figures du discours*, op. cit., p. 427.

² *Ibid.*, p. 425.

³ *Ibid.*, p. 428.

Les fonctions du portrait chez le mémorialiste sont variées, elles peuvent être : informative, descriptive, testimoniale et esthétique. Le mémorialiste donne plus d'importance à la fonction informative et testimoniale des portraits de ses contemporains qu'à leur fonction esthétique. Henry Amer remarque que la valeur du portrait dans les Mémoires ne peut pas s'arrêter à sa valeur ornementale :

Aucun mémorialiste, surtout s'il s'agit d'un politique ou d'un guerrier, ne peut adopter une philosophie de l'histoire qui frappe de futilité son récit. L'abondance des portraits implique au contraire qu'un mémorialiste croit à la valeur de l'action humaine; pour beaucoup d'entre eux, l'histoire est d'abord un drame, celui du combat de l'homme contre le hasard et les hommes. Un portrait littéraire n'est donc pas un simple ornement, c'est le moyen pour le mémorialiste d'expliquer comment au défi du hasard tel ou tel homme privilégié a riposté et changé ou tenté de changer le cours toujours décevant des choses¹.

Lorsque le mémorialiste prend la plume pour dessiner un portrait, il certifie qu'il a connu les personnes décrites qui sont pour la plupart du temps des personnes célèbres en cherchant à mener son lecteur vers un jugement sur ces personnes ou sur lui-même. Ainsi, le portrait dans les Mémoires fait partie du programme du mémorialiste : une figure du discours indispensable pour définir l'image historique du mémorialiste, une image complexe faite d'une mosaïque de plusieurs autres portraits de ses contemporains et d'hommes célèbres.

¹ Henry Amer, « Littérature et portrait : Retz, Saint-Simon, Chateaubriand, Proust », *Études françaises, op. cit.*, p. 131.

L'image du mémorialiste se révèle progressivement dans la trame de l'œuvre par le comportement du mémorialiste, ses décisions, son action et ses réactions vis-à-vis des situations dans lesquelles il s'est trouvé et par rapport à d'autres personnes.

C'est dans cette perspective que nous considérons que le portrait est un point de mire autour duquel les autres stratégies sont réunies et auquel elles aboutissent pour définir les traits physiques et moraux de l'image du mémorialiste homme d'État tel qu'il veut la garder dans l'Histoire.

Le portrait littéraire dont il s'agit dans les Mémoires est bien celui d'une personne et non d'un personnage dans le sens où le mémorialiste ne crée pas de personnages imaginaires mais essaye de reproduire l'éthopée et la prosopographie d'une personne qu'il a réellement connue. Le portrait esquissé par le mémorialiste s'avère complexe vu que le mémorialiste cherche par son regard et son récit rétrospectif à immortaliser son image et son témoignage dans l'avenir.

Nous analyserons différents exemples de portraits tirés des *Mémoires de Nubar pacha* en partant de sa propre image pour passer ensuite aux portraits qu'il trace d'Ibrahim et d'Abbas I^{er} afin d'examiner comment les techniques du portrait peuvent varier de formes et de fonctions sous la plume d'un même mémorialiste.

Nubar : un Égyptien arménien et oriental

Nubar, cet homme d'État égyptien, arménien d'origine, qui a accédé aux plus hauts postes de l'Égypte sous le règne de tous les vice-rois de

l'Égypte depuis Mohamed Ali jusqu'à Abbas II, est doublement oriental (en prenant en considération aussi son origine arménienne¹). Nubar rappelle souvent que son père et son oncle ont servi Mohamed Ali et qu'il est oriental et égyptien comme pour insister sur sa loyauté, sur la légitimité de son pouvoir et pour rendre en même temps hommage à ses aïeux. Nous avons des passages où Nubar se présente clairement comme un Égyptien soucieux de l'avenir de l'Égypte et de son bien. À propos du canal de Suez, le pacha affirme à Saïd :

Comme Égyptien, je vois très bien que le canal tuera l'avenir commercial de l'Égypte qui, malheureusement pour nous cessera d'être un pays de transit².

Comme beaucoup d'hommes d'État de l'époque qui étaient d'origine non égyptienne, entre autres les vice-rois eux-mêmes, Nubar a été parfois soupçonné de complicité avec les Européens et accusé de manque de loyauté à l'égard de l'Égypte. En fait, la loyauté a été vers la fin du XIX^e siècle, surtout après l'occupation britannique, un grand thème. Le débat autour de cette question tournait autour de l'indépendance de l'Égypte et de l'ingérence britannique, et évidemment turque, dans les affaires du pays. Ainsi, la « coopération » de Nubar ou d'un Khédive avec le gouvernement britannique ou turc se traduisait parfois comme aliénation ou comme complicité aux dépens de l'autonomie de l'Égypte.

¹ Nubar évoque rarement son origine arménienne. Les traits de son image comme arménien sont effacés par rapport à son portrait d'Égyptien, mais il faut souligner que Nubar l'Arménien existe dans les *Mémoires du pacha*, nous pouvons y lire par exemple : « Je reçus la visite de deux de mes compatriotes » *Mémoires de Nubar pacha, op. cit.*, p. 117. Ou encore : « J'avais un homme à moi, Arménien comme moi, à peu près de mon âge, qui s'était attaché à moi depuis à peu près le commencement de ma carrière. Toutes mes affaires privées étaient entre ses mains, le dévouement était dans sa nature ; il était chez moi, plus que moi. [...] Takvor, c'était son nom. » *Ibid.*, p. 498.

² *Ibid.*, p. 202.

Nubar incarne dans ses *Mémoires* la personne d'un haut fonctionnaire égyptien instruit, dont le père et l'oncle ont fidèlement servi Mohamed Ali et qui est, à son tour, dévoué à sa patrie : l'Égypte. Le pacha confirme également son identité orientale. Le point fort du caractère de Nubar, qui le distingue dans sa carrière est son éducation européenne. Il insiste souvent sur ses liens culturels et diplomatiques européens ; il doit ce mérite à son père qui l'avait envoyé s'instruire en Europe tout en le surveillant. Grâce au voyage, Nubar a été éduqué et instruit pour devenir un Oriental à double culture, un Oriental qui se distingue des autres. À propos des étudiants égyptiens en Europe, Nubar rapporte une réplique d'Ibrahim à Mohammed Ruchdi pacha qui « a été plusieurs fois grand vizir » :

Mon père et vous, [Mohamed Ruchdi pacha] lui dit Ibrahim, vous avez fait fausse route ; je ne crois à aucun des hommes dont vous parlez. Parmi ceux que je connais, il n'y en a que deux qui sont revenus d'Europe véritablement hommes – il nous désignait mon frère et moi – parce que c'est leur père qui les a envoyés et surveillés. [...] Je réfléchis et je me dis qu'il avait saisi la différence qui existe entre l'éducation et l'instruction, différence que peu d'hommes, en Orient alors, étaient à même de faire¹.

Nubar prend parfois distance des Orientaux en portant un jugement sur leur culture, leurs habitudes, ou leur Histoire, lorsqu'il les désigne par la 3^e personne, comme s'ils refusaient de s'identifier à eux :

¹ *Ibid.*, p. 33.

« À quoi bon être du gouvernement si l'on ne peut faire ce que l'on veut », avait conclu Chérif.

Si je rapporte ce mot de Chérif, c'est comme caractéristique de l'Oriental ; il ne se croit gouvernement, c'est-à-dire exerçant le pouvoir, que quand il peut faire ce qu'il veut, lorsqu'il veut et comme il veut¹.

Nous pouvons trouver chez Nubar, dans d'autres passages des *Mémoires* et même dans sa correspondance avec sa femme, l'affirmation de son identité égyptienne et de son attachement au pays. Dans une lettre à Mme Nubar, le 25 février 1867, d'Alexandrie, Nubar écrit :

J'aime l'Égypte et ni toi ni moi ne pouvons vivre autre part. hé bien ! tant que les Européens vivront sans frein et sans lois dans le pays, tant que nous n'aurons pas de tribunaux, il m'est impossible d'y vivre. Je souffre, l'injustice me fait mal. Il nous faut des tribunaux qui nous protègent et contre les Européens et contre le vice-roi ; il nous faut des tribunaux pour que nous puissions vivre avec sécurité et dignité².

En fait Nubar met en avant tantôt sa culture européenne, tantôt son identité égyptienne suivant la situation racontée et sans que sa loyauté pour l'Égypte ne soit menacée. Les gens se définissent les uns par rapport aux autres dans des lieux et des temps précis. Ainsi, pour définir son autoportrait, le mémorialiste décrit aussi certains de ses contemporains, « écrit son temps » (Zanone) et reconstitue le décor où lui et ses contemporains ont agi.

L'image des vice-rois depuis Mohamed Ali jusqu'à Ismaïl dessinée par Nubar coïncide de près avec celle présentée par l'Histoire sauf celle

¹ *Mémoires de Nubar pacha, op.cit.*, p. 188.

² *Ibid.*, p. 269.

d'Abbas I^{er}, elle est clairement en contradiction avec l'image que les Européens et les Égyptiens¹ gardent de lui.

ABBAS I^{er} réhabilité par Nubar

Le portrait que Nubar trace d'Abbas I^{er} est une réhabilitation, une défense et un témoignage. Nubar met en œuvre différentes techniques pour faire réussir son dessein et son dessin. Pour mieux lire le portrait d'Abbas I^{er}, suivons le conseil de Jean-Philippe Miraux :

¹ Le caractère despotique et cruel de Mohamed Ali est cité par Nubar sans être développé, alors que l'Histoire garde de nombreux témoignages qui accusent le grand pacha d'avoir commis des crimes et des injustices. Nous pouvons citer en guise d'exemple le témoignage de Mohamed Abdo dans ses *Mémoires*. Comme si c'était pour dénoncer le comportement de Mohamed Ali, Mohamed Abdo (1849- 1905) pose la question : « qu'est-ce qu'a fait Mohamed Ali ? » Pour dessiner le portrait d'un souverain despote et cruel. Mohamed Abdo remarque : « Mohamed Ali a été incapable de donner vie mais capable de la prendre. Il avait entre les mains la plus grande partie de l'armée. Il était rusé par nature et a eu recours à l'armée et aux groupes ou aux partis les plus puissants pour se débarrasser de tous ses ennemis. Il se tournait ensuite contre le même parti qui le soutenait, doté de la force de l'armée et de celle d'un autre parti, pour détruire le parti qui l'a soutenu au début et ainsi de suite. Après avoir anéanti tous les grands partis, il a porté son intérêt aux seigneurs des familles nobles pour n'en laisser aucun qui étaient susceptibles de pouvoir posséder de l'orgueil. Sous prétexte de garder la sécurité, il a dépourvu le peuple de ses armes en veillant à l'affaiblir et à le priver de son courage. [...] Mohamed Ali s'est servi des étrangers et des Européens en leur octroyant des privilèges excessifs dépassant ainsi les limites des conventions conclues entre les pays étrangers et l'empire ottoman à tel point que chaque mesquin parmi eux qui n'avait pas de quoi manger – est devenu un roi chez nous qui faisait ce qu'il voulait sans jamais être interrogé. Les autochtones se sont sentis inférieurs par rapport aux étrangers, ces derniers étaient soutenus par le souverain et profitaient des droits dont le peuple a été privé. Ainsi le peuple est devenu étranger chez lui. Deux humiliations se sont emparées du pays : l'humiliation du despotisme absolu accompli par le gouvernement et l'humiliation par l'étranger pour tirer autant que possible profit du peuple et du pays sans limites ni lois ».

مذكرات الامام محمد عيه، عرض و تحقيق و تعليق طاهر الطناحي، القاهرة، دار الهلال، 1993.

Muḍakirāt al- imām Muḥammad 'abdo, présenté, analysé et commenté par Ṭāhir al-Ṭanāhī, Le Caire, Dār al-Hilāl, 1993, 55-57. (C'est nous qui traduisons).

« *Mémoires de l'imam Mohamed Abdo* »

Dans [la] relation tripartite entre le portrait, le dessinateur et le lecteur, il s'agit [...] bien de savoir ce que l'on représente, pourquoi l'on représente, et, du point de vue de l'auteur, qui l'on représente et à qui l'on s'adresse¹.

Le mémorialiste cherche d'habitude à défendre son image et celle de ses aïeux devant l'Histoire comme le fait Abbas II pour corriger sa propre image et celle de son grand-père Ismaïl. Pourquoi et comment Nubar a-t-il décidé de prendre la défense d'Abbas I^{er} ? Nous remarquons qu'Abbas II lui-même ne le cite presque pas dans ses *Mémoires* et ne se soucie guère de réhabiliter son image ni de mettre en doute le portrait négatif que l'Histoire garde de lui.

Près d'un demi-siècle après la mort d'Abbas I^{er}, Nubar présente ce vice-roi dans ses *Mémoires* en mettant l'accent sur des informations qui le concernent et qu'il veut corriger ou utiliser en fonction d'événements postérieurs à l'époque racontée. L'effet du regard de Nubar tourné vers le passé est repérable dans le portrait du vice-roi. Nous analyserons l'effet du regard rétrospectif du mémorialiste et son importance sur l'image d'Abbas I^{er} en essayant de le mettre en rapport avec le témoignage de Nubar et avec sa propre image.

Petit-fils de Mohamed Ali, cousin d'Ibrahim, Abbas I^{er} est né à Djeddah en 1813. Il a participé avec Ibrahim pacha à la guerre en Syrie et selon les historiens, il a dû émigrer au Hedjaz parce que son comportement n'avait pas plu à Ibrahim pacha. À la mort de ce dernier en 1848, Il est rentré en Égypte pour prendre le pouvoir et le garder de 1848 jusqu'en 1854, année de sa disparition.

¹ Jean-Philippe Miraux, *Le Portrait littéraire*, Paris, Hachette Supérieur, 2003, p. 23.

La vie d'Abbas I^{er} au Hedjaz l'a rapproché des wahabites. On raconte même qu'il appuyait le cheikh Mohamed Ebn Abdel Wahab et qu'il appliquait en Égypte certaines mesures fanatiques. Il a mené une vie isolée dans un palais immense dans le désert et avait un caractère lunatique, cruel et soupçonneux. Ce caractère s'est reflété sur le pays et même sur sa relation avec sa famille. On l'accuse d'avoir isolé le pays, d'avoir mal traité sa famille et d'avoir essayé de tuer sa tante Nazlé Hanem¹. Des historiens notent que le pays a souffert sous son gouvernement d'insécurité et d'instabilité et qu'Abbas I^{er} multipliait les confiscations intolérantes des biens et ordonnait l'exil arbitraire pour réprimer le peuple. Sa politique est jugée par rapport à celle de son grand-père et de son oncle comme arriérée et xénophobe, surtout parce qu'il ne comptait pas, comme Mohamed Ali le faisait, sur l'expérience des Européens, notamment les Français, dans la mise en œuvre des grands projets. Dans ses *Mémoires*, Nubar rend hommage à Abbas I^{er} et révèle l'image d'un souverain qui a gagné son respect et celui de son peuple. Le lecteur peut alors découvrir comment l'action et le comportement d'Abbas I^{er} changent et parfois même sont faussés selon l'interprétation de celui qui les enregistre pour défigurer son portrait. En décrivant Abbas I^{er}, Nubar veille à préciser comment il a été perçu par ses contemporains, par qui et pourquoi il l'a été :

Les Européens le considéraient comme un homme fanatique et rétrograde. Il convient de dire que pour eux, alors comme aujourd'hui, les deux termes sont identiques.

¹ À propos de cet incident qui a eu lieu sous le règne de Mohamed Ali, Nubar porte son témoignage comme suit : « Abbas pacha avait reçu l'ordre de faire mourir sa tante Nazlé hanem, à la suite du meurtre commis à l'instigation de cette dernière sur un de ses compagnons de débauche. La nouvelle Marguerite de Bourgogne n'avait dû la vie qu'aux instances d'Abbas qui, reculant devant ce crime de famille, avait intercédé pour elle, une longue nuit durant, auprès de Mohammed Aly. C'est d'Abbas lui-même que je tiens ces détails ». *Mémoires de Nubar pacha, op. cit.*, p. 21.

Parmi les fonctionnaires, le successeur d'Ibrahim passait pour un homme ne reculant pas au besoin devant un crime. On le savait très versé dans les affaires administratives, mais paresseux, aimant la solitude et ne se plaisant que dans la société des gens de sa maison. Parmi les grands, il était considéré comme un happa¹, ainsi que son grand-père l'avait qualifié en ma présence².

Nubar reproduit l'image d'Abbas I^{er} vu par son entourage et par l'étranger tout en cherchant à l'expliquer :

[Les grands] s'habituait avec difficulté à la pensée de l'avoir pour maître ; ils l'avaient connu enfant, adolescent, avaient eu souvent à lui transmettre les ordres et, plus souvent encore, les reproches de son grand-père ; maintes fois enfin, lui-même avait eu recours à leurs bons offices³.

C'est sous le prisme des regards de ses contemporains que Nubar choisit d'entamer son chapitre sur Abbas I^{er} en prenant ainsi comme point de départ le portrait « défiguré » du vice-roi avant d'en tracer le portrait selon son point de vue. Le dessin du portrait est une certification, un témoignage et une prise de position. En esquisant le portrait d'Abbas I^{er}, Nubar certifie l'avoir connu, porte témoignage sur son règne et prend une position par rapport à lui soit pour l'appuyer soit pour le contredire.

Dès les premières pages de la partie qui porte sur le règne d'Abbas I^{er}, Nubar choisit de prendre la défense du 3^e vice-roi de l'Égypte :

¹ Le terme « happa » est expliqué dans le glossaire des *Mémoires* du pacha et signifie « paresseux et indolent ».

² *Mémoires de Nubar pacha, op. cit.*, p. 59.

³ *Loc. cit.*

Dans ces conditions, il était naturel que l'idée d'obéir aveuglément au nouveau vice-roi parut tout au moins étrange [aux grands dans son entourage]. S'il s'était rencontré parmi eux un ou deux hommes de caractère, ayant une certaine initiative, je suis convaincu qu'ils auraient tenté de constituer, en le contrôlant ou en mitigeant ses actes, un contrepoids au pouvoir absolu du nouveau vice-roi. Mais tous, au point de vue de l'action ou de caractère, étaient des nullités complètes¹.

Dans les *Mémoires*, le portrait naît d'un croisement de regards, de points de vue et de témoignages. Nubar explique comment Abbas I^{er} était vu par les autres, comment lui, en tant que vice-roi, les voyait, comment Nubar voit les autres et comment il voit Abbas I^{er}.

Pour mieux définir les contours du portrait d'Abbas I^{er}, Nubar s'interroge sur le comportement du 3^e vice-roi en passant en revue rapidement celui de ses prédécesseurs :

De sa nature, Abbas était méfiant et, par tempérament, soupçonneux. Qui ne l'était pas alors ? Ibrahim n'était-il pas toujours sur le qui-vive ? Mohammed Aly lui-même, qui planait sur tous par son intelligence, n'est-il pas resté sous l'empire de ce sentiment jusqu'à ses derniers jours ? Dans sa demi-folie pouvait-il rester un instant sans son sabre et son hidjab² ?

Nubar prend pour modèle Mohamed Ali et Ibrahim pour permettre au lecteur de mieux mesurer et juger le comportement et la politique d'Abbas I^{er}. En décrivant comment Abbas I^{er} a été perçu par ses contemporains, Nubar note comment celui-ci a jugé et éloigné du pays les hommes des règnes précédents, sauf lui. Abbas I^{er} faisait confiance à Nubar et prenait en considération son avis sur des questions importantes

¹ *Ibid.*, p. 59, 60.

² *Ibid.*, p. 60.

concernant le pays. Le lecteur peut lire en creux le portrait de Nubar grâce à la description d'Abbas I^{er} :

Abbas qui, du vivant d'Ibrahim, me voyait d'un mauvais œil à cause de mon dévouement à ce dernier ou de la bienveillance qu'il me témoignait, une fois devenu le maître n'hésita pas cependant, à l'exemple de son prédécesseur, à m'attacher à sa personne¹.

Si Nubar cite des caractères négatifs d'Abbas I^{er}, il tend souvent à les expliquer, les justifier et surtout à montrer ce qu'Abbas I^{er} a réalisé pour son pays. Après avoir évoqué la méfiance et le despotisme d'Abbas I^{er}, Nubar met l'accent sur deux grands projets que l'Égypte doit à son 3^e vice-roi :

C'est à cet état de l'opinion préconçue des Européens d'une part, et d'autre part, aux sentiments des grands à l'égard d'Abbas, qu'il faut attribuer deux événements qui eurent une grande influence sur la transformation de l'Égypte : l'un fut la création du chemin de fer ; l'autre, la restitution aux fellahs des terres qui avaient été abandonnées par eux ou prises pour constituer des fiefs territoriaux².

Le portrait d'Abbas I^{er} isolé qui a enfermé le pays et a fermé ses portes aux hommes d'affaires et aux experts européens est remis en question par Nubar. Pour ce faire, Nubar varie la forme et les figures discursives de son témoignage entre récit d'actions, constatations historiques et biographiques, dialogue, comparaison, éthopée, prosopographie. Il explique :

¹ *Ibid.*, p. 61.

² *Loc. cit.*

La plupart des colons étaient des déclassés, toutefois gens intelligents, actifs, remuants et ayant besoin de s'ingénier pour vivre. Constamment à la piste d'affaires, ils devaient naturellement les chercher là où elles se trouvaient, c'est-à-dire au palais du vice-roi, centre de préparation de toutes les transactions commerciales avec le gouvernement. Mais du côté d'Abbas, leurs efforts étaient stériles, car il se refusait à les recevoir¹.

La constatation de Nubar attire l'attention du lecteur sur l'image des hommes d'affaires étrangers dans la 1^{ère} moitié du 19^e siècle et se présente comme un témoignage historique. Cette constatation joue en même temps un rôle dans le portrait d'Abbas I^{er} pour illustrer son action, sa réaction. Le vice-roi se refusait à recevoir les colons « déclassés ». Nubar passe de ses propres constatations à l'avis d'Abbas I^{er} en lui donnant la parole :

Je ne suis pas négociant, disait-il, je n'ai rien à faire avec ces messieurs. Qu'ils se livrent à leur commerce, je ne demande pas mieux ; s'ils sont entravés ou molestés, je suis là pour les protéger ; s'ils ont besoin d'un appui spécial, qu'ils sollicitent la permission de se présenter au palais, je leur accorderai cet appui, mais à bon escient. Je ne veux pas, comme au temps de mon grand-père ou comme chez Saïd, que mon palais soit une sorte de café, un lieu de réunion où l'on entre pour causer, faute d'occupation².

En valorisant le caractère « isolé » d'Abbas I^{er}, Nubar l'oppose à Saïd, rapporte à la forme directe le discours d'Abbas I^{er} et donne vie au portrait d'Abbas I^{er}. La remarque d'Abbas I^{er}, où il refuse de se comparer à Saïd qui était à l'époque amiral de la flotte : « une flotte qui n'existait plus », annonce d'une part, implicitement le portrait de Saïd, son faible caractère et sa soumission aux caprices des hommes d'affaires européens.

¹ *Mémoires de Nubar pacha, op. cit.*, p. 66.

² *Ibid.*, p. 66, 67.

D'autre part, sa remarque donne à lire un effet du regard rétrospectif du mémorialiste. En parlant du caractère méfiant et soupçonneux d'Abbas I^{er}, Nubar sait déjà comment le 3^e vice-roi a vu la mort¹, en évoquant son isolement et sa politique réservée vis-à-vis des hommes d'affaires européens, il pense aux défauts de ses successeurs et où leur imprudence a mené le pays : la soumission de Saïd, l'opulence d'Ismaïl et la fin de chacun.

En considérant les Mémoires d'un homme d'État comme étant un autoportrait fait d'une mosaïque des portraits des contemporains du mémorialiste, il faut noter que ces portraits se définissent aussi les uns par rapport aux autres suivant les relations, les contrastes, les ressemblances et les divergences qui existent entre eux. Comme un jeu de puzzle que le lecteur construit en imbriquant les pièces suivant leurs formes, leurs couleurs, leurs places et leurs dimensions appropriées.

La mise en valeur d'Abbas I^{er} par Nubar est ainsi à mettre en relation avec le portrait négatif de Saïd et d'Ismaïl. Ce rapport peut être poussé plus loin pour être mis à son tour en relation avec le portrait du mémorialiste et le lien que Nubar a eu avec Saïd et Ismaïl. La reconnaissance de ce que Nubar et l'Égypte doivent à Abbas I^{er} accentue le contraste qui se trouve entre les portraits d'Abbas I^{er} et de Nubar et entre ceux de Saïd et d'Ismaïl. Cela expliquerait, en partie, l'importance que Nubar donne à la réhabilitation de l'image d'Abbas I^{er}, la reconnaissance et le respect qu'il

¹ Nubar raconte : « Mon maître et bienfaiteur avait été assassiné dans son palais de Benha, frappé pendant son sommeil par quatre de ses mameloucks, dont deux, disait-on, étaient soudoyés par Nazlé hanem (nuit du 10 au 11 juin 1854). » *Mémoires de Nubar pacha, op. cit.*, p. 122.

lui doit et qu'il exprime avec sincérité surtout vers la fin¹ de la partie qu'il lui consacre. Nous pouvons aussi comprendre pourquoi Abbas II a occulté de ses *Mémoires* la défense d'Abbas I^{er}. En gardant le silence vis-à-vis de l'image négative d'Abbas I^{er} le dernier khédivé d'Égypte la confirme indirectement et laisse plus d'espace à la défense de la politique de Saïd surtout que son grand-père Ismaïl a suivi la même politique que Saïd. Nubar se présente dans ses *Mémoires* comme étant l'homme d'Abbas² I^{er}, alors qu'il a été marginalisé et soupçonné par Saïd et Ismaïl. Le portrait d'Abbas I^{er} dévalorise celui de Saïd et anticipe la critique acharnée que Nubar fait de la politique de Saïd et d'Ismaïl. Rappelons que la partie sur Ismaïl est, comme le souligne Nubar, la partie la plus intéressante des *Mémoires*.

Le mémorialiste s'intéresse aussi à établir un lien entre la personne qu'il décrit et l'espace (la topographie), le temps (la chronologie) où elle a vécu. Parfois ce lien ne se limite pas à l'encadrement textuel du portrait, mais fait partie du portrait et déborde sur son entourage. Tel est l'effet que nous avons dans le portrait suivant d'Abbas I^{er} :

Abbas a toujours personnifié à mes yeux le grand seigneur, le véritable prince oriental, vivant retiré, solitaire, commandant despotiquement à tous du fond de son palais et par tous obéi aveuglément. Le palais qu'il s'était fait bâtir, dans le désert, à l'Abbasieh, meublé avec un goût exquis, par de réels artistes, pour ainsi dire rempli

¹ En quittant l'Égypte après avoir démissionné, Nubar avoue son regret dans les mots suivants : « J'éprouvais un besoin indéfinissable de le revoir une dernière fois. Était-ce regret de me séparer de lui, était-ce désir de lui exprimer de nouveau mes sentiments de gratitude, car enfin j'étais fautif ! [...] En le quittant volontairement, je l'avais blessé dans ses idées et dans ses sentiments ! Comme maître souverain et maître absolu de tout et de tous en Égypte, je l'avais également froissé en attendant à ce pouvoir et en le méconnaissant ! » *Ibid.*, p. 121.

² Nubar raconte que le 26 juin 1854, quinze jours après la mort d'Abbas I^{er}, son frère et lui ont été renvoyés de leur poste (à Berlin et à Vienne) : « Nous étions, en un mot, renvoyés du service. Pourquoi ? Les raisons étaient inutiles, nous étions les hommes d'Abbas. » *Ibid.*, p. 123.

de silence ; par instants, on aurait entendu une mouche voler. J'étais pris quelquefois, en y circulant, d'un sentiment d'effroi vague et indéterminé.

Pendant les quatre années de son règne, l'Égypte entière ressembla au palais d'Abbas : on ne se fréquentait pas, on s'évitait même, chacun vivait solitaire et retiré¹.

Le portrait des souverains décrits par Nubar évolue, celui du pays aussi. Nous avons souligné le rapport que le pacha établit entre la description de ses contemporains et le contexte spatio-temporel dans lequel ils se trouvaient. Nous l'avons remarqué dans la description de Mohamed Ali et celle d'Abbas I^{er} par exemple. Nous allons observer dans ce qui suit des exemples de portraits qui évoluent et qui sont décrits sous différents états, comme Mohamed Ali et son fils Ibrahim. Dans les *Mémoires* de Nubar, l'Égypte évolue aussi. Cette « évolution », ou « métamorphose » se manifeste lorsqu'on suit la transformation d'un lieu en particulier. Comme la description D'Alexandrie faite par Nubar et la transformation de cette ville suite à l'avènement de Saïd au pouvoir :

L'aspect de la ville me frappa ; le nombre des Européens avait augmenté ; il y avait plus d'animation, même parmi la population indigène ; plus d'aisance, plus de vie au dehors ; l'atmosphère de silence et de terreur qui pesait sur le pays sous Abbas avait disparu ; on parlait librement, on sortait, on se promenait².

Nubar évoque la même idée lorsqu'il parle de l'Égypte en général et son évolution sous le règne de Saïd :

¹ *Mémoires de Nubar pacha, op. cit.*, p. 78.

² *Ibid.*, p. 131.

Le pays perdit son caractère oriental ; c'est à la suite et à la faveur de ce désordre que l'Europe devait s'implanter en souveraine en Égypte¹.

Nubar décrit comment s'exerce le rapport entre le souverain et l'espace qui l'entoure (comme nous l'avons vu dans la description de Mohamed Ali dans sa résidence) ou qu'il gouverne (comme l'évolution du pays sous Ibrahim, Abbas I^{er} puis sous Saïd). Nous avons également l'effet de ce rapport sur les habitants et sur le mémorialiste lui-même qui fait partie de ce tableau. Nubar a multiplié les portraits qui évoluent, il a également décrit le portrait d'une même personne en multipliant ses aspects et les états où elle s'est trouvée, nous prenons en guise d'exemple le portrait d'Ibrahim.

Ibrahim : un portrait dans tous ses états

Ibrahim pacha (1789-1848) est un des vice-rois dont le portrait a été tracé par Nubar en détail dans différents états physiques et moraux. Le fils de Mohamed Ali est connu par les historiens pour ses victoires qu'il a remportées lors de ses guerres en Syrie (1831-1841) et contre les Wahabites (1815-1818). Ibrahim était un conquérant redoutable mais aussi un arabophone² amoureux de la littérature arabe et qui témoignait souvent son respect aux soldats égyptiens de son armée.

¹ *Ibid.*, p. 124.

² « Ibrahim pacha, né à Cavala, a rejoint très vite son père en Égypte. Venu dans ce pays, à l'âge de dix-sept ans, il considère rapidement cette terre d'adoption comme la sienne, parlant arabe couramment comme le turc ou le persan. D'ailleurs, il préfère s'exprimer en arabe plutôt que dans n'importe quelle autre langue. » Voir Prince Osman Ibrahim, Caroline et Ali Kurhan,

À son retour en Égypte, il est fêté sept jours entiers au Caire. Le sultan lui envoie la pelisse d'honneur et le nomme pacha de la Mecque, titre qui lui donne le premier rang parmi les vizirs et les pachas et le place même au-dessus de son père dans la hiérarchie des dignitaires de l'empire ottoman. À ce titre, tous doivent se lever à son approche. Pour ne point manquer à ce qu'il doit à son fils comme dignitaire, Méhémet Ali qui comme père ne peut cependant point se lever devant lui, l'attend toujours debout, entre en même temps que lui dans une cérémonie publique¹.

Ibrahim tel qu'il est vu par Nubar possède des caractères contradictoires. Le deuxième vice-roi était à la fois inculte, barbare et intelligent, il « atteignait les limites du génie »². Ce qui caractérise vraiment le portrait d'Ibrahim chez Nubar est sa relation avec son père Mohamed Ali. Une relation que nous analysons de près dans ce qui suit. Mais avant de le faire, nous allons nous pencher d'abord sur le personnage d'Ibrahim lui-même.

Dans le *Voyage en Orient* de Lamartine, Ibrahim est, comme le remarque Sarga Moussa :

Une figure, à la fois symbole du pouvoir militaire et illustration de la capacité humaine à transformer politiquement le réel. Il accède, dans le Voyage en Orient au statut de héros quasi mythique. Le dialogue avec le gouverneur de Jérusalem que rapporte le narrateur montre d'ailleurs que celui-ci contribue

Méhémet Ali le grand, Mémoires intimes d'une dynastie, Paris, Maisonneuve & Larose, 2005, p. 31.

¹ *Méhémet Ali le grand, mémoires intimes d'une dynastie (1805-2005)*, *op. cit.*, p. 32.

² Nubar, *op. cit.*, p. 30.

à amplifier l'image flatteuse d'Ibrahim, considéré par l'Europe, dit-il (en réalité surtout par la France), comme un « conquérant civilisateur »¹.

Fasciné par Ibrahim pacha, Lamartine va jusqu'à le comparer à Napoléon² :

Dans le Voyage en Orient de Lamartine, Ibrahim rappelle le mythe de Napoléon par ses conquêtes et son projet de civiliser l'Orient. Ibrahim est tiraillé entre l'amour de son père, celui de sa patrie et entre son désir de la gouverner pour la civiliser et l'épanouir, mais il redoute en même temps et à tout instant la colère et les soupçons de son père.

*Ibrahim-pacha, c'est la destinée, c'est Allah pour ses officiers : Napoléon, ce n'était que la gloire et l'ambition pour les siens*³.

Le portrait d'Ibrahim a été plusieurs fois associé à celui de Mohamed Ali dans les *Mémoires* de Nubar. Ce dernier les présente comme étant des « pharaons » despotes qui sont en même temps justiciers et « connaisseurs en homme⁴ », « des peseurs d'hommes⁵ ». Ibrahim affirme à son secrétaire que son père et lui connaissent bien leurs généraux : « je le connais, lui et tous. Avec mon père, nous les avons discutés, pesés un à un ». Nubar les admire tous les deux en s'exclamant : « Non, ces hommes ne faisaient rien sans y avoir mûrement réfléchi⁶ ». Il montre ainsi la

¹ Lamartine, *Voyage en Orient*, texte réédité, annoté et introduit par Sarga Moussa, H. Champion, 2000, p. 306.

² Sarga Moussa explique : « La comparaison, au profit du général égyptien, est révélatrice. Elle traduit tout à la fois le point de vue critique de Lamartine sur l'empereur, à qui il ne pardonna pas l'assassinat du duc d'Enghien, et le fait que le narrateur du *Voyage en Orient* hérite malgré tout, comme la plupart de ses contemporains, de ce que l'on a appelé le *mythe de Napoléon* ». (Voir Jean Tulard, *Le Mythe de Napoléon*, Paris, A. Colin, 1971). Sarga Moussa, « La figure d'Ibrahim dans le *Voyage en Orient* de Lamartine », in *Écrire l'histoire*, n. 7, Printemps, 2011.

³ Lamartine, *Voyage en Orient*, *op. cit.*, p. 149.

⁴ *Mémoires de Nubar pacha*, *op. cit.*, p.31.

⁵ Suivant l'expression turque, comme Nubar le remarque. *Ibid.*, p. 31.

⁶ *Loc. cit.*

ressemblance entre Mohamed Ali et Ibrahim. Une ressemblance qui tourne dans certaines situations en rivalité et qui crée parfois une ambiance tendue voire menaçante entre le père et fils. De l'autre côté, Mohamed Ali accuse ainsi son fils d'infidélité et de trahison en pensant qu'il complotait contre lui pour s'emparer du pouvoir égyptien. D'un côté, Ibrahim se plaint de la cruauté de son père (qui croit à l'infidélité de son fils) et pense à tout instant que son père va l'assassiner. Le complexe d'Ibrahim à l'égard de son père est présenté sous une forme tragique, surtout sous l'effet d'une prédiction selon laquelle Ibrahim rendra l'âme avant son père :

[Ibrahim] commençait peut-être à trouver le temps long et que son père tardait trop à lui céder la place.

Il se croyait d'ailleurs rassuré sur une prédiction courante qui disait « que Mohammed Aly survivrait à Ibrahim », son cousin, nommé Ibrahim comme lui, celui qui était venu avec nous au Vernet, venait de mourir. La prédiction était réalisée : un Ibrahim avait disparu avant Mohammed Aly. Le destin était satisfait, et le temps lui paraissait conséquemment d'autant plus long¹.

Malgré la relation tendue entre Ibrahim et son père, Nubar met l'accent sur le respect et l'amour qui les unissait. Un respect que Nubar, lui aussi, doit à Mohamed Ali et à Ibrahim :

L'un et l'autre ont laissé l'empreinte indélébile de leurs traces en Égypte, en Syrie, partout où ils ont passé. Longtemps encore après leur départ, les populations syriennes appelaient de leurs vœux ce conquérant

¹ *Ibid.*, p. 37.

cruel, ce justicier impitoyable qui, dix ans durant, leur avait donné le calme et la sécurité¹.

Nubar repère dans ses *Mémoires* les preuves du respect et de l'affection que Mohamed Ali doit à son fils et vice-versa, mais il démythifie en même temps l'image d'Ibrahim le conquérant, en soulignant ses faiblesses, ses défauts et son côté humain et sensible dans des situations variées. Nubar change ainsi le niveau de représentation (guerrier, public, culturel, humain, familial, ...) et esquisse le portrait d'Ibrahim pas uniquement en homme d'État, mais aussi en homme de la vie quotidienne, avec ses faiblesses et ses vices en mettant l'accent sur différents états d'Ibrahim.

Ce portrait complexe reflète le souci du mémorialiste de rendre un portrait fidèle d'Ibrahim, un portrait dans des situations et dans des états divers qui s'adapte aux péripéties de la vie. Ainsi pouvons-nous observer dans les *Mémoires de Nubar*, Ibrahim en larmes, malade, ivre et lucide dans des circonstances différentes. Prenons en guise d'exemples, les extraits suivants :

J'ai vu cet homme qui avait mis la Morée à feu et à sang, pleurer un jour à la vue de la campagne aux environs d'Agen. C'était un spectacle si inattendu, que j'attribuai ces larmes à une douleur physique. [...]

« Je pleure, me dit-il, en voyant ce pays si prospère, quand l'Égypte est si misérable ; et pourtant, le sol de l'Égypte est plus fertile que celui-ci ! » Et il ajouta : - « Je changerai tout cela, si Dieu me prête vie². »

¹ *Ibid.*, p. 30.

² *Ibid.*, p. 26.

Nubar évoque ainsi non seulement la fragilité du fils de Mohamed Ali, un caractère qui peut marquer sa sensibilité, mais aussi son complexe à l'égard de son père, il enchaîne rapidement sur son propre commentaire pour nuancer les traits de l'image épanouie d'Ibrahim qu'il venait de peindre :

Belles paroles et nobles sentiments ! Mais, hélas, sa cupidité et ses instincts de despote lui auraient-ils permis de réaliser ses intentions ? Cette idée de l'Égypte malheureuse sous la main rude de son père, le hantait¹.

Nubar décrit aussi le souverain malade qui s'éteint². À la place du portrait d'un guerrier victorieux sur son cheval ou au champ d'une bataille comme les souverains sont d'habitude présentés, Nubar propose un portrait d'Ibrahim affaibli par la maladie et n'arrivant pas à se tenir debout :

Dans un second voyage en Europe, à Pise en 1847, un peintre faisait son portrait. C'est celui qui se trouve au palais de Ras-el-Tin. Il était malade, d'une maigreur extrême, méconnaissable. Mon frère et moi, nous nous tenions à ses côtés, lui à sa droite, moi à sa gauche.

Tout d'un coup, il se leva, comme mû par un ressort ; puis frappant des deux mains les bras de son fauteuil :

¹ *Loc. cit.*

² D'après Robert Mantran (*Histoire de l'Empire ottoman*, Fayard, 1989, p. 501) : « la formule de « l'homme malade » aurait été employée en 1853 par le tsar Alexandre Ier pour nommer le sultan Abdul-Medjud. Mais l'image du sultan malade, voire agonisant, est déjà présente lorsque Lamartine parle de Mahmoud II (1808-1839), Sarga Moussa, « La Figure d'Ibrahim dans le *Voyage en Orient* de Lamartine, *op. cit.*, op. 64.

« [Mahmoud II] n'est plus que l'ombre d'un sultan assistant au démembrement successif de l'empire ; pressé contre l'Europe qui le protège et Méhémet Ali qui le menace, s'il résiste à l'humiliante protection des Russes, Ibrahim arrive et le renverse en paraissant ; s'il combat Ibrahim, la France et l'Angleterre confisquent ses flottes et viennent camper aux Dardanelles, s'il s'allie à Ibrahim, il devient l'esclave de son esclave, et trouve la mort dans son propre sérail ». Lamartine, *op. cit.*, p. 740.

Non ! s'écria-t-il, je ne mourrai pas ; Dieu m'a fait naître pour le bien de l'Égypte ; pour la rendre riche et prospère. Il ne serait pas juste s'il me rappelait à lui avant que j'aie pu la laisser respirer et la rendre heureuse. » Puis, tranquillement, il se rassit, le peintre n'ayant pas même interrompu son travail¹.

L'image d'Ibrahim, militaire puissant, mais insomniaque, qui pleure, crie et hallucine dévoile un aspect faible de la personnalité d'Ibrahim le guerrier. Cet aspect révèle en même temps son côté humain et réaliste. Cela met également l'accent sur la place privilégiée que Nubar occupait et la confiance dont il bénéficiait auprès de Mohamed Ali et de son fils aîné.

Nubar trace plus loin le visage d'Ibrahim ivre lorsqu'il raconte le règne de Saïd pour décrire l'effet de l'alcool sur le fils de Mohamed Ali :

J'avais vu Ibrahim, sous l'influence d'un ou deux verres de vin de Champagne, déclamer des poésies arabes, les yeux pleins de feu, le visage transfiguré et le front grandi sous le feu qui y bouillonnait ; je l'ai vu également encore sous le coup d'une émotion ressentie à propos de l'Égypte et de son avenir. J'ai vu Abbas, ce grand seigneur du Moyen-Âge, attentif au récit d'un conte arabe tout rempli de merveilleux².

¹ *Mémoires de Nubar pacha, op. cit.*, p. 26.

² *Ibid.*, p. 202. Le portrait d'Ibrahim sous l'effet de l'alcool est décrit en détail dans les *Mémoires de Nubar* : « j'étais étonné ; je ne comprenais rien en effet, j'avais vu souvent Ibrahim, sous l'influence du vin de champagne, se lancer dans le récit de faits de guerre ; son front large s'éclairait alors, ses yeux bleus, naturellement doux, l'illuminaient, le bas de sa figure perdrait alors de ce caractère de férocité qui lui était propre. Mais, cette fois, rien de semblable, la bouche, le menton étaient devenus plus saillants, plus anguleux ; le fauve avait remplacé l'homme ». *Ibid.*, p. 38

L'effet de l'alcool métamorphose le souverain, le transforme parfois en bête sauvage, rappelons là la prédilection de Nubar pour la métaphore animale. Alors que Nubar soulignait souvent l'aspect sauvage et féroce d'Ibrahim « caractère de férocité qui [...] était propre à Ibrahim », il a été surpris car cet effet n'était pas habituel chez Ibrahim.

L'image d'Ibrahim amoureux de la poésie arabe revient souvent dans les livres d'histoires pour insister sur le fait qu'il était arabophone malgré sa naissance à Kavala en Macédoine orientale et témoigner ainsi son amour pour les Égyptiens et l'Égypte. Nubar dessine un portrait double d'Ibrahim sous l'effet de deux ivresses : celle de l'amour de la poésie arabe et celle de l'amour de son pays. Nubar rappelle aussi des points positifs dans le caractère d'Ibrahim :

Il fut reçu officiellement par le roi [Louis-Philippe], à qui il présenta l'ambassadeur de Turquie. Les formalités officielles remplies, il fut invité à une soirée intime de famille à Neuilly. Je n'étais pas sans inquiétude au sujet de cette soirée ; Je craignais de la part d'Ibrahim un de ces mouvements soldatesques qui lui étaient familiers.

Or cette soirée se termina bien, le comportement d'Ibrahim fut sans faille en public et il traita affectueusement Nubar en présence du roi de France :

En montant en voiture, je baisai la main d'Ibrahim ; il se mit à sourire : « Avoue, me dit-il, que tu as eu peur que je ne commisise quelque gaucherie¹ ».

Ainsi, Nubar met-il en valeur l'affection d'Ibrahim, son côté sentimental et il permet au lecteur de mieux découvrir sa personnalité. Cela donne au portrait d'Ibrahim une dimension humaine qui est rare dans les Mémoires, où le côté émotionnel reste d'habitude caché.

¹ *Mémoires de Nubar pacha, op. cit., p. 28.*

Si Nubar considère la partie sur Ismaïl comme la plus importante de ses *Mémoires*, la partie sur Mohamed Ali et Ibrahim est, à notre sens, d'une valeur exceptionnelle. Nubar nous y révèle avec finesse et précision des scènes de mœurs auxquelles il eut la chance d'assister.

Chez Nubar, Ibrahim n'est pas le seul vice-roi qui ait été décrit souffrant et malade, le mémorialiste n'a pas manqué de porter témoignage sur les derniers jours de Mohamed Ali¹. Nubar termine le 4^e chapitre en comparant avec précision le père et le fils dans un face à face impressionnant :

La quarantaine purgée, Mohammed Aly descendit à Naples (mars 1848). Avec quelle anxiété Ibrahim le regardait ! On ne pouvait dire que le vice-roi était fou, car, par moments, il avait conscience de son état ; il s'observait alors et, lorsqu'il sentait la raison ou plutôt la mémoire lui échapper, il se renfermait dans un mutisme complet, faisant des efforts pour retrouver le fil de ses idées. Qu'il y parvînt ou qu'il n'y parvînt pas, sa physionomie et sa manière d'être étaient restées les mêmes.

Il avait conservé son grand air, cette propreté recherchée confinant à l'élégance ; l'œil était vif, animé ; assis, les jambes à demi-repliées, toujours son sabre à portée de sa main. Quel contraste avec Ibrahim, debout devant lui, couvert d'un paletot grossier, la tête courbée, les mains croisées sur la poitrine en signe de respect, attendant un ordre ou une parole ! Epiant son père et se demandant si sa maladie était feinte ou réelle² !

¹ « Mohammed Aly, atteint d'une dysenterie violente, avait quitté l'Égypte et [...] était en quarantaine à Malte. On ajoutait que, le mal empirant, les médecins avaient eu recours à un remède héroïque, une solution de nitrate d'argent, lequel avait arrêté la maladie, mais en même temps troublé les facultés intellectuelles. » Nubar, *op. cit.*, p. 39.

² *Ibid.*, p. 52.

Mohamed Ali avait presque perdu la raison vers la fin de sa vie, Nubar remarque que ses mameloucks y voyaient un «medjoub » ! (un barbare de génie¹). Notons que le medjoub est un prototype du personnage bénit qui a un pouvoir étrange de prédiction dans la culture et les contes populaires orientaux.

Pendant qu'une indifférence accompagnait Ibrahim au tombeau, son père, à demi conscient au milieu d'un rêve continu, traversait les rues du Caire, escorté de ses mameloucks, au milieu d'une foule respectueuse qui voyait en lui un medjoub (voyant), un être inspiré de Dieu. On disait que longtemps avant le départ d'Ibrahim pour Constantinople, une vision lui avait annoncé le départ, l'investiture, le retour et la mort de son fils².

La comparaison de Mohamed Ali avec un medjoub est atroce : le medjoub en Orient est plutôt un personnage fou, pauvre, habillé d'habitude de vêtements en chiffon. Malgré sa faculté de prévoir l'avenir et de dévoiler la vérité, ce personnage, qui parle le plus souvent par énigmes, hallucine et est parfois tourné en dérision par les autres.

Les portraits d'Ibrahim dans divers états et à différents moments représentent la manière dont Nubar garde l'image d'Ibrahim à l'esprit. C'est l'ensemble de ces portraits de différents statuts qui forme l'image d'Ibrahim et de sa relation avec Nubar : une relation qui évolue avec le temps et avec l'évolution des caractères des deux personnages.

¹ Remarque Nubar dans une note en bas de page. *Ibid.*, p. 69.

² *Loc. cit.*

Le mémorialiste peut se servir du portrait pour dessiner les traits d'une société ou d'un peuple et aboutir parfois à une image générale de son propre portrait d'homme de pouvoir et de sa vie publique. Nous appréhendons cette acception large du portrait en tirant surtout des exemples des *Mémoires* d'Abbas II, de son portrait de souverain et de l'image de l'Égypte sous son règne.

Mémoires/miroir des Égyptiens

En racontant sa vie publique, le mémorialiste recourt à la description de nombreuses autres personnes, de leurs actions, du rôle qu'elles ont joué dans sa vie et à son époque. Ce faisant, les *Mémoires*, comme nous l'avons évoqué plus haut, représentent une sorte de galerie dans laquelle le lecteur peut passer en revue les portraits de différentes personnes, célèbres ou non, que le mémorialiste a fréquentées ou sur lesquelles il porte témoignage.

La présentation de ces portraits peut constituer le noyau autour duquel s'organisent les *Mémoires* comme chez Abbas II¹. Pour appuyer

¹ Amira el Azhary Sonbol remarque dans l'introduction des *Mémoires d'un souverain* :

« Tous les personnages de souche européenne décrits par Abbas Hilmi sont ceux restés dans sa mémoire au moment où il commence à dicter son ouvrage, près d'un demi-siècle après sa déposition. Il se peut que la liste ne soit pas complète mais elle contient les figures les plus remarquables. [...] Quand il brosse le portrait de ces personnalités et les circonstances qui les amenèrent en Égypte, Abbas II fait aussi le tableau du fonctionnement de la structure coloniale et comment les éléments de la classe dirigeante étaient étroitement liés les uns aux autres, comment ils faisaient preuve d'élitisme en ce début du siècle, malgré leurs discordes et leurs conflits. » *op. cit.*, p. 19. Les Capitulations, l'élitisme des Occidentaux et leurs privilèges dans plusieurs secteurs de la vie en Égypte surtout économique et juridique ont joué un rôle dans ce qu'on appelle en Égypte le « complexe du khawaga » ou le complexe de l'étranger. Nubar remarque : L'administration du chemin de fer a été confiée par Saïd à « Mr. Green, frère du consul général d'Angleterre. Pourquoi l'avait-on confiée à un Européen ? N'y avait-il pas assez d'indigènes capables de la diriger ? » *Mémoires de Nubar pacha, op. cit.*, p. 169

notre hypothèse référons-nous, encore une fois, à la table des matières des *Mémoires d'un souverain* dans laquelle les composantes essentielles de la vie en Égypte sont présentes : la famille royale, l'ingérence étrangère, les partis politiques égyptiens, l'enseignement, la politique étrangère du pays, les fellahs, les consuls généraux anglais, les étrangers en Égypte, ... Abbas II esquisse non seulement « le tableau du fonctionnement de la structure coloniale » comme le remarque Amira el-Azhary Sonbol, mais le tableau de l'Égypte dont il était souverain.

Les grandes lignes, qui décrivent l'Égypte sous le règne d'Abbas II, définissent en même temps les traits du portrait du souverain. Un portrait qui a été défiguré par Cromer et qu'Abbas II essaye de corriger en s'appropriant tout ce qu'il a pu réaliser durant son règne, alors que Cromer

(« l'Européen, du fait seul qu'il était sous la protection de son consul, se croyait supérieur à l'indigène dénué de toute protection. » *Ibid.*, p. 171).

Certains étrangers et égyptiens ont abusé des Capitulations pour commettre des crimes ou des fraudes fiscales en cherchant refuges dans des propriétés d'un étranger, Nubar explique :

« Les Capitulations refusaient au gouvernement territorial le droit d'entrer dans le domicile d'un Européen sans la présence d'un délégué consulaire ; la terre appartenant à un Européen fut assimilée à son domicile et, par suite, le gouvernement ne pouvait saisir les récoltes pour se payer des impôts dûs ». *Ibid.*, p. 152. Ce genre d'abus a été combattu par Nubar et justifie sa lutte pour créer les tribunaux mixtes.

Sur l'injustice dont souffrait l'Égyptien dans son pays, surtout sous le règne de Mohamed Ali, jusqu'à Ismaïl, avant la réforme judiciaire et la création des tribunaux mixtes, Kassem Amin écrit :

« [Le fellah] se laisse donner des gifles et des coups de canne par les Européens. Mais sans doute, il vaut mieux pour lui qu'il en soit quitte ainsi, au lieu de se plaindre et de riposter. Car il subirait toutes les rigueurs des fonctionnaires corrompus qui attendent impatiemment cette nouvelle proie pendant que l'Européen jouit dans tous les cas d'une impunité absolue ». Kassem Amin, *Les Égyptiens, op. cit.*, p. 16.

Les tribunaux mixtes étaient, comme Nubar le souligne dans ses *Mémoires*, un pas vers l'avant dans la réforme judiciaire qui permettait de juger les étrangers en Égypte au moment où ils bénéficiaient de nombreux privilèges qui leur garantissaient une quasi immunité sous la protection des consulats de leurs pays. Nubar a lutté pour instaurer ces tribunaux mais il était absent lors du choix des juges étrangers et c'est Chérif pacha, le ministre de la justice qui s'en est occupé. Ce choix a eu de graves conséquences sur le fonctionnement de ces tribunaux et les a transformés petit à petit en tribunaux étrangers dont les Égyptiens se plaignaient de l'impartialité et y souffraient d'une discrimination. Ces tribunaux ont été abolis en 1949.

avait essayé de s'accorder à lui seul le mérite en ne laissant au Khédive que les accusations et les échecs.

Les questions principales sur lesquelles Abbas II et Cromer diffèrent sont nombreuses, entre autres : le Soudan, la création de l'Université Égyptienne et l'abolition de l'esclavage. Mais ce qui reflète vraiment l'image du pouvoir d'Abbas II le souverain et de son règne sous l'occupation anglaise est la forte présence des consuls généraux anglais dans *Mémoires d'un souverain*. Une présence qui les impose même dans les titres des chapitres de ses *Mémoires* et qui reflète bien les contraintes qu'Abbas II a subies à cause de cette ingérence.

C'est par le portrait des partis politiques, des fellahs, des étudiants, des Consuls généraux anglais, des femmes, bref le tableau de l'Égypte, que se définissent l'œuvre d'Abbas II et son portrait de souverain : contraint et militant, vainqueur et vaincu. Cela est aussi le cas des *Mémoires de Nubar pacha* comme nous l'avons remarqué plus haut. Dans cette fresque, nous essayons de lire l'image des Égyptiens¹ et celle de l'Égypte.

¹ L'image d'Arabi, celles du Khédive Tawfik, des aïeux d'Abbas II et surtout celle de Cromer est omniprésente dans les *Mémoires d'un souverain*, nous avons pu découvrir au long du présent travail les traits de ces deux personnages et leur relation avec le Khédive. Pour éviter la répétition et travailler sur des éléments qui unissent les deux œuvres du corpus, nous avons choisi d'appréhender l'image de l'Égypte et des Égyptiens. Sur les portraits de Tewfik et d'Arabi chez Abbas II, Amira el-Azhary Sonbol remarque :

« La situation dans laquelle se trouva Tawfik est discutée en détails dans ces *Mémoires*. Hilmi II y défend évidemment l'idée que son père a été mal compris et que la responsabilité des événements de 1879-1882, qui furent la cause de l'invasion de l'Égypte par les Anglais, incombe à Urabi pacha, Ahmad Urabi, et ses compagnons. Le portrait qu'il en brosse dans les *Mémoires* est celui d'un roi assiégé, un patriote convaincu, qui ne voulait que le bien de son pays, mais qui n'avait guère de choix face à Urabi pacha et Ahmad Urabi, dont les actions avaient pour effet d'accroître la pression des Anglais.

Pour justifier ce point de vue, Abbas Hilmi présente Urabi comme le dévot fanatique que la presse européenne s'ingéniait à décrire, et fait de son père une victime – deux portraits dont il est douteux qu'ils soient conformes à la vérité. » *Ibid.*, p. 9.

Abbas II a hérité de son père le trône de l'Égypte et des traits de son portrait de souverain qui ne dispose pas du plein pouvoir sur son pays.

La femme

Décrite souvent comme étant « la moitié de la société », l'image de la femme rend une idée significative sur l'évolution de la société, ses mœurs et ses préjugés. Le mémorialiste s'attache d'habitude dans ses Mémoires à mettre en valeur l'aspect public de sa vie. En général, il rappelle rapidement sa naissance et sa descendance sans rentrer dans les détails de son enfance comme le fait l'autobiographe. Cela réduit naturellement les informations livrées sur les femmes dans la vie du mémorialiste : mère, sœur, amies d'enfance, proches et voisines, etc. Suivant la tradition du genre, la présence de la femme dans les *Mémoires* d'Abbas II et de Nubar est limitée, et pourtant elle pèse lourd étant donné la rareté des témoignages des hommes d'État sur les femmes dans leur vie et plus généralement à leur époque, ainsi que la rareté de portraits¹ féminins dans les deux ouvrages.

Les passages les plus importants où il est question de la femme chez Abbas II et chez Nubar ont leur valeur dans la galerie des portraits chez les deux mémorialistes. Ces passages continuent la mosaïque des personnes et des personnalités qui ont influencé leur vie ou qui ont simplement fait partie de leur entourage et de leur quotidien. La femme dans les *Mémoires*

¹ Nous désignons par « portrait en action », dans le titre, non pas l'état en mouvement de la personne décrite mais la description de son travail, son oeuvre, ses activités, ses négociations, ses dialogues, ses projets, ses voyages, ses luttes, ses complots, etc. Dans les *Mémoires* de Nubar et d'Abbas II, nous n'avons aucun portrait physique des femmes citées par les deux mémorialistes. Le portrait féminin chez Nubar est plus effacé que chez Abbas II. Si la femme arrive à s'imposer dans les *Mémoires* du dernier khédive, c'est par son action et non par son portrait physique.

de Nubar¹ est moins présente que dans ceux d'Abbas II. Outre le fait que les Mémoires consacrent d'habitude peu de place à l'enfance et aux souvenirs intimes du mémorialiste que nous venons d'évoquer ci-dessus, nous constatons que cela peut être expliqué par le programme de chaque mémorialiste, mais aussi par la différence entre les traditions des époques racontées et entre les époques auxquelles chacun des deux a rédigé ses *Mémoires*. Cet écart dans le temps a certainement son impact sur la tradition du genre concernant la place octroyée à la femme dans les Mémoires et dans la vie publique (politique et sociale).

Dans les *Mémoires* d'Abbas II, nous avons l'exemple de la princesse Nazli (1853-1913), fille de Moustapha Fazil pacha, fils d'Ibrahim pacha et petite-fille de Mohamed Ali qui tenait un salon actif politiquement² dans sa résidence au Caire surtout grâce aux bons contacts que la princesse Nazli avait avec l'Angleterre. En expliquant l'effet de la révolution d'Orabi (ou d'Arabi suivant son orthographe dans les *Mémoires* d'Abbas II) et celle des Jeunes Turcs (1908) sur le nationalisme égyptien et l'influence des intellectuels sur la scène politique, le nom de la princesse Nazli s'impose parmi les personnes les plus éminentes de l'époque :

Le mouvement nationaliste que la révolte d'Arabi avait transformé en xénophobie, et que l'occupation anglaise avait endormi sans en détruire les germes, continuait son œuvre dans une ombre discrète. C'était d'abord un parti d'intellectuels, constitué par deux groupes différents ; l'un avec la Princesse Nazli à sa tête, sous l'influence de Lord Cromer ; l'autre, guidé par

¹ Nubar cite dans ses *Mémoires* sa mère en parlant d'un souvenir d'enfance au début de ses Mémoires, évoque son mariage, sa femme et belle famille. Les détails de ce genre sont absents des *Mémoires d'un souverain*.

² La princesse Nazli a recommandé d'intercéder en faveur du Cheikh Mohamed Abdo à son retour d'exil auprès du Khédive Abbas II et auprès de Cromer.

l'ancien Président du Conseil des Ministres Riad Pacha et par Ali Pacha Moubarek¹, Ministre de l'Instruction Publique. Ils initièrent à la politique le leader Cheikh Ali Youssef qui devait fonder plus tard le premier groupe de grands notables et d'hommes d'âge mûr².

Si Abbas II insiste dans ses *Mémoires* sur le nom de la princesse Nazli, c'est parce qu'elle illustre un cas exceptionnel : elle est la première femme arabe qui ait obtenu le droit de recevoir des hommes (intellectuels et diplomates) dans son salon et cela a bien ses raisons politiques :

[En essayant d'appliquer le proverbe turc] : la main que tu ne peux pas mordre, il faut l'embrasser. Le Khédivé [Abbas II] essaye néanmoins d'infléchir la politique de Lord Cromer par tous les moyens. Ainsi il tente de faire valoir ses revendications par l'intermédiaire de sa tante la princesse Nazli, fille de Mustapha Fazil, frère du Khédivé Ismaïl. Cette princesse notoirement proanglaise, d'une intelligence rare, a obtenu du sultan par décret spécial le droit de recevoir des hommes dans son salon. Par cette faveur, son salon est devenu un centre de réunion politique où elle s'exerce à la diplomatie de haut niveau en jouant un rôle politique incontestable³.

Dans son chapitre intitulé « Instruction publique » Abbas II n'hésite pas à citer le nom de Bahissat el Badiya et de Mme Takla au côté de celui de Kassem Amin:

¹ « Ali pacha Moubarak (1823-1893) est célèbre pour ses ouvrages historiques de valeur dont les *Khitat al-tawfiqiyya* (Description de l'Égypte) [Tawfiqiyya par référence au vice-roi Tawfik]. [...] Il occupe de nombreux postes ministériels, notamment à l'Instruction publique. On lui doit la création de la Bibliothèque nationale (Dar al-Kutub al-misriyya). » *Mémoires d'un souverain*, note 100, p. 350.

² *Ibid.*, p. 123. Quelques lignes après, Abbas II insiste encore une fois sur le rôle de la princesse Nazli : « [Saad Pacha Zaghoul] avait fait ses premières armes dans la politique, sous l'égide de la Princesse Khédiviale Nazli, descendante de Mohamed Ali, mais favorable à l'Angleterre ». *Ibid.*, p. 124.

³ *Méhémet Ali le grand, mémoires intimes d'une dynastie, op. cit.*, p. 68, 69.

Je ne pourrai citer tous ceux qui, sous mon règne, se dévouèrent à la renaissance nationale ; mais ceux qui ont le plus défendu les droits et la liberté de la femme¹ méritent une place d'honneur. Je veux nommer Qassem Amine et Bahissat el Badiya², fille de l'illustre philologue et grammarien Hefni bey Nassef, le journaliste El-Sayyid Alli Youssef, éditeur du journal al-Moayad, dénommé à son époque le Times de l'Orient. Le Docteur Nimr du Mokattam, Bichara Taklla et son épouse vigilante surent donner à leur journal al-Ahram une importance égale à celle des journaux d'Europe³.

Le dernier khédivé d'Égypte exprime sa reconnaissance à la princesse Fatma Hanem. Toujours dans un contexte de vie publique, le Khédivé n'oublie pas de souligner le rôle de sa tante dans la création de l'Université Égyptienne :

En terminant ces brefs souvenirs sur cette Université faite par le peuple pour le service du peuple, je réserve une place d'honneur à Ma défunte et vénérée Tante, la Princesse Fatmah Hanem, fille du Khédivé Ismaïl qui, par une donation généreuse, facilita à cette institution son développement, grâce à des ressources digne de la magnificence de son Auguste Père Ismaïl le Magnifique. Elle donna un domaine de 3.300 feddans dont la partie principale des revenus était donnée l'Université. Au premiers jours de juillet 1913, elle

¹ Ce n'est qu'en 1954 que la femme égyptienne a eu le droit de vote, après une lutte ardente des militantes féministes, comme Doria Chafiq entre autres, notamment après leur grève de faim dix jours avant l'accord du Président Mohamed Naguib sur le droit de vote de la femme égyptienne.

² Dans les notes de l'éditeur des Mémoires d'un souverain, Bahissat el Badiya est présentée comme suit : « Nom de plume de Malak Hifni Nasif, fille de Hifni Nasif, ancienne élève de Muhammad Abduh et avocate énergique des droits de la femme. Nasif avait la réputation d'être un orateur de charme, un écrivain accompli qui contribuait régulièrement par ses articles au journal libéral al-Jarida dont l'éditeur était Ahmad Lutfi al-Sayyid. Diplômée d'une école réputée (al Madrassat al-saniyya), elle réclamait l'émancipation et l'éducation des femmes, exigeant qu'elles aient le droit de construire leur propre destinée, de choisir librement leur mari, et de travailler hors de chez elles si elles le voulaient. Elle fut la figure de proue du mouvement féministe d'avant-garde dont firent partie des personnalités telles que Nabawiyya Musa et Huda Shaarawi. Elle mourut très jeune en 1918 et Shaarawi, qui prit sa place, contribua à la faire apparaître comme le chef de file du mouvement. » *Mémoires d'un souverain*, note n° 125 de l'éditeur, *op., cit.*, p. 355.

³ *Ibid.*, p. 164.

convoqua en son Palais du Caire leurs excellences : Le Docteur Mohamed Eloui Pacha, Abdel Khalek Saroit Pacha, Ahmed Ezzet Pacha, Ali Bahgat Bey, et Hassan Saïd Bey, membres du Conseil de l'Université, pour recevoir l'acte de donation de la plus grande partie de ce domaine avec un terrain de 6 feddans situé près de son Palais à Guizah, pour élever les bâtiments de l'Université, ainsi qu'une somme de 18.000 livres-or à cet effet¹.

C'est sous une forme réservée et en même temps activiste et engagée qu'Abbas II choisit de dessiner l'image de la personnalité féminine dans ses *Mémoires*. Il présente le rôle culturel, social et politique qu'elle a joué sous son règne pour continuer ainsi le tableau de la société égyptienne au tournant du XIX^e siècle et par la suite celui de l'Égypte : un tableau qui s'étoffe avec plus de précision grâce à la représentation du fellah, étant donné que la majorité du peuple égyptien à l'époque était constituée de paysans.

Le fellah

Entre ressortissants étrangers de nombreux pays (arabes, européens et autres) qui vivaient en Égypte, bédouins, étudiants, hommes politiques, intellectuels, esclaves, paysans, etc. Abbas II a choisi le fellah² pour lui consacrer un petit chapitre dans ses *Mémoires* : « Le fellah, la corvée et le courbash ». Selon le souverain de l'Égypte, « fellah » et « Égyptien » sont

¹ *Mémoires d'un souverain, op. cit.*, p. 181.

² Les autres constituants de la société égyptienne existent dans les *Mémoires* mais de façon éparpillée.

presque synonymes, Abbas II précise : « Le fellah, c'est-à-dire, la masse de la population égyptienne¹ ».

Le fellah constituait la classe sociale la plus opprimée en Égypte au XIXe siècle et incarnait la pauvreté et l'injustice dont le pays souffrait sous différents vice-rois, surtout à cause du système de la corvée qui lui était infligé à l'époque. Ce terme est parfois utilisé pour désigner métaphoriquement les Égyptiens de souche, surtout pour les distinguer des communautés étrangères qui habitaient massivement le pays et dont une grande partie était bien intégrée à la société égyptienne. Nubar remarque avec justesse :

Le Turc, à la deuxième ou la troisième génération prend le caractère et le type des fellahs. L'Égypte, en effet, dévore et s'assimile l'étranger².

L'utilisation du terme « fellah » pour dire Égyptien revient chez Nubar comme si le fellah était le symbole de l'Égyptien :

Je résume aussi exactement, aussi brièvement que possible le sentiment de la majorité du public européen en Égypte, sans le commenter, sans le discuter, me contentant d'exprimer mon sentiment personnel, à savoir que l'institution nouvelle, la réforme judiciaire, loin de faire descendre l'Européen au rang du fellah, était destinée au contraire à relever le fellah, à le ramener au niveau de l'Européen, et à lui accorder les mêmes conditions de sécurité dont jouissait ce même Européen³.

¹ *Mémoires d'un souverain, op. cit.*, p. 125.

² *Ibid.*, p. 200.

³ *Mémoires de Nubar pacha, op. cit.*, p. 327.

Dans son ouvrage *Les Égyptiens*, Kassem Amin commence le premier chapitre intitulé « L'Égyptien » en évoquant le fellah et sa vie avec le confort et le souci qu'elle renferme :

Le fellah contemporain, musulman ou cophte, est d'une taille en général grande, fort et bien constitué, il jouit d'une énergie physique rare. Il est simplement vêtu, très mal nourri et plus mal logé encore. Il accomplit les travaux les plus pénibles, sous un soleil brûlant, sans murmurer et presque content de son sort. [...] Le fellah, je l'affirme, ne recule pas devant un danger imaginaire ou certain. Quand il est attaqué par des brigands en bande il ne recule pas. Il décharge son fusil ou joue de son nabout¹ avec assez de courage. [...] Le fellah sait endurer aussi les souffrances les plus douloureuses et va même à la mort avec une résignation déconcertante².

Kassem Amin passe ensuite du « fellah » à « l'Égyptien » dans le cours du chapitre sans s'arrêter devant la différence qui existe entre les deux termes :

Mais il y a une chose que l'Égyptien redoute plus que les maladies, plus que les coups de fusil, plus que la mort même, c'est l'autorité ! Ah ! oui, l'autorité, c'est la terreur du fellah³ !

¹ Le terme (نَبُوت), avec un doublet sur la consonne (- ب), est un terme utilisé dans l'arabe dialectal en Égypte pour désigner le bâton d'un fellah ou d'un saïdien qui ressemble à une canne. Le fellah et le saïdien tiennent le plus souvent le nabout comme marque de grandeur et de force même s'ils ne l'utilisent pas vraiment comme canne. Le /nabbūt/ est utilisé dans des situations très variées : dans des danses, des combats masculins (...). Le /nabbūt/ ressemble un peu à la béquille, sans la partie courbée. Le Larousse as-Sabīl le traduit par « *matraque, bâton* ». Voir Daniel Reig, *Larousse as-sabīl*, collection Saturne, Paris, Librairie Larousse, 1986, entrée num. 5267.

² Kassem Amin, *Les Égyptiens, réponse à M. le duc d'Harcourt*, par Kassem-Amin, conseiller à la Cour d'Appel du Caire, Le Caire, Jules Barbier, Imprimeur, 1894, p. 12, 13.

³ *Ibid.*, p. 14.

Par la métonymie, Kassem Amin prend le fellah pour l'Égyptien (la partie pour le tout) et invoque l'image du fellah, victime de la corvée et de l'oppression et écrasé par les impôts. Au bas de l'échelle sociale, le fellah est le plus touché par l'autorité, son image est souvent associée à l'injustice. L'évolution du niveau de la vie du fellah entraîne normalement le développement de tous les Égyptiens.

Dans son chapitre sur les fellahs, Abbas II part d'une remarque de Cromer qu'il rejette pour refléter la situation du fellah sous son règne en donnant ainsi une image du fellah différente de celle qui est aperçue à travers le prisme du consul général anglais :

Transposent [sic] avec son esprit cynique les trois c traditionnels d'un vieux dicton italien : café – clair – chaud, Lord Cromer écrit que les trois c les plus durs à vaincre en Égypte furent : la corvée, le courbash¹, la corruption. Je ne me donnerai pas la peine de récuser le dernier c ; tare d'une époque et qui ronge tous les pays démocratiques, libéraux ou marxistes².

Dans cette formule qui résume en trois mots, voire trois lettres³ les problèmes d'un peuple et qui est construite sur le dicton italien qui ne

¹ Le fouet, le courbash désigne aussi la flagellation.

² *Mémoires d'un souverain, op. cit.*, p. 217.

³ Nous retrouvons la même image chez Alexandre Dumas : « Disons, pour l'intelligence des faits qui vont suivre, un mot des événements de Rome et de Naples. Nous serons aussi succinct que possible.

Ferdinand et Caroline régnaient à Naples. Caroline, seconde Marie Antoinette, avait en haine les Français, qui venaient de tuer sa sœur. C'était une femme ardente à toutes les passions de la haine et de l'amour luxurieuse à la fois de plaisirs et de sang.

Ferdinand était un lazzarone ; à peine savait-il lire, à peine savait-il écrire ; jamais il n'a connu d'autre langue que le patois napolitain. Il avait, dans ce patois, fait une petite variante au *panem et circenses* antique. Il disait :

- Les Napolitains se gouvernent avec trois F : Forca, - Festa, - Farina ; - Fourche (potence), - Fête, - Farine. » Alexandre Dumas, *Mes Mémoires 1802-1830*, Paris, Robert Laffont, 1989, tome I, p. 116.

portait que sur le café, Cromer réduit ironiquement la souffrance des Égyptiens et se place surtout en civilisateur, ce qui est évident d'un colonialiste, tout en excluant les autres problèmes des Égyptiens qui sont plus graves et plus sérieux, mais qui ont été ignorés par le Consul général anglais peut-être parce qu'ils ne commençaient pas par un « c », ou, dirions-nous plutôt, parce qu'il commençaient par un « c » mais qu'il fallait en détourner l'attention, comme par exemple : colonialisme, consul, Cromer ! Abbas II met l'accent sur son refus de se soumettre au joug de l'occupation anglaise et aux manœuvres de Cromer et sur sa défense de l'indépendance du pays, le Khédive remarque :

Pour Cromer nous devînmes tous des fellahs, chargés de fournir, par le coton, le tourisme et les valeurs de toute sorte, l'or convoité par le Trésor Britannique. Malgré cela, et bien que Cromer se soit vanté d'avoir brisé la résistance de l'Administration Khédiviale, il fut universellement reconnu que moi, le Khédive, je sus garder toutes les prérogatives d'un souverain et les faire respecter¹.

Abbas II se félicite de la réforme des droits du fellah et des efforts déployés par Ismaïl, par Tewfik et par lui-même afin d'abolir la corvée. En défendant sa propre souveraineté, Abbas II défendait en même temps celle de l'Égypte. Le Khédive a insisté dans ses *Mémoires* sur l'injustice dont le fellah souffrait sous l'occupation anglaise, en mettant surtout en évidence l'incident de Denchaway qui a eu de fortes conséquences sur la politique des consuls généraux britanniques en Égypte et sur son propre règne.

¹ *Mémoires d'un souverain, op. cit.*, p. 213.

L'Égypte

L'histoire de la vie publique de l'homme de pouvoir est inhérente à l'Histoire de son pays, chacune se définit par l'autre. Cela peut justifier la présence d'essais dans les *Mémoires* d'Abbas II et de Nubar où ils développent des sujets qui couvrent différents domaines sur l'Égypte de leur temps. Nubar décrit la réforme du système éducatif sous Ibrahim (p. 31-34), le sol de l'Égypte (54-56), les conditions de l'agriculture (l'irrigation, l'inondation, les meilleurs céréales à cultiver au Delta), le service postal et la route du commerce entre l'Angleterre et les Indes à travers l'Égypte qui ont prospéré grâce à la sécurité que le pays a connue vers 1834 (p. 63), l'historique des monopoles industriels sous Mohamed Ali (p. 80-83), ... Ce genre d'essais étudiés représente des dossiers documentés qui, réunis ensemble, donnent une image de l'Égypte dont les traits ont été définis par l'œuvre publique de l'homme du pouvoir et qui ont été décrits dans son ouvrage en tant que mémorialiste.

Dans les *Mémoires d'un souverain* les essais historiques se trouvent au début de presque tous les chapitres. Avant de décrire la renaissance nationale sous son règne, Abbas II remonte au début du XIX^{ème} siècle pour exposer la renaissance de l'instruction publique de l'Égypte sous Mohamed Ali (1811-1848), l'intérêt que son grand-père Ismaïl a porté à l'évolution de la pédagogie qui a fait venir des savants européens en Égypte (p. 159). C'est dans ce genre de texte que le khédive soulève la question du Soudan, l'anglicisation de l'enseignement en Égypte, la corvée et le courbach.

L'abondance des essais historiques dans les *Mémoires* d'Abbas II et de Nubar s'explique par l'hybridité du genre et par la relation entre l'Histoire

d'un pays et celle de l'homme de pouvoir qui finissent parfois par se superposer. Vers la fin de ses *Mémoires*, Nubar remarque :

Mais ma tâche aura eu sa récompense si j'ai pu rendre la physionomie de l'Égypte, le caractère de son administration, sous l'impulsion d'un esprit confus par lui-même et agissant sans contrôle¹.

Nubar souligne sa confusion et sa fatigue quand il a éveillé ses souvenirs sur la chute du règne d'Ismaïl et la faillite de l'Égypte. La spontanéité de son écriture « sans contrôle » connote la fidélité de son témoignage où il a dessiné le portrait de l'homme politique qu'il a été qui reflète aussi « la physionomie de l'Égypte ».

De ce qui précède, il ressort que l'aspect mixte (historique et littéraire) des *Mémoires* est une caractéristique inhérente au genre. Cet aspect définit les *Mémoires* sans les marginaliser, mais leur octroie, au contraire, une richesse à ne pas négliger. Cela s'effectue par un mélange avec les caractéristiques des formes et des genres voisins de l'écriture du témoignage comme le journal intime, l'anecdote, les chroniques et surtout le portrait afin de rendre fidèlement les aspects variés de la vie publique du mémorialiste.

Pour réanimer le passé, le mémorialiste dépeint des portraits de ses contemporains, les juge d'après l'ensemble des épreuves qu'il a dû vivre avec eux au fil des années, et met en scène l'évolution de sa relation avec son entourage dans des circonstances et des états différents. Grâce à sa son

¹ *Mémoires de Nubar pacha, op.cit.*, p. 441.

style varié et à l'aspect mixte de son ouvrage, le mémorialiste homme politique réussit à présenter une image réelle de son pouvoir et de sa vie publique et à rendre son témoignage probant. Or, répétons-le, les Mémoires sont une source éventuelle de l'Histoire qui doit subir une enquête, une étude et une analyse par des spécialistes pour qui veut les utiliser dans l'écriture de l'Histoire ou en tirer des informations. Le témoignage du mémorialiste doit être appréhendé sans négliger son identité testimoniale et subjective et en prenant en considération les caractéristiques des Mémoires historiques en tant que genre littéraire hybride.

Quand l'homme d'État rédige ses *Mémoires*, d'habitude très attendus, il ajoute à son image des détails sur le pays et sur son temps qui continuent les traits de son portrait politique. Le mémorialiste homme de pouvoir contribue ainsi, pour une dernière fois, à la création de l'histoire de sa vie publique et de l'Histoire de sa nation.

Conclusion

Les stratégies suivies par les hommes de pouvoir dans l'écriture de leurs Mémoires commencent par le choix du genre dans lequel ils décident de s'exprimer. Abbas II et Nubar ont trouvé dans ce genre à frontières ouvertes un champ d'expression capable de traverser les siècles pour défendre leur mémoire.

Le Khédivé et le Pacha se sont appuyés sur la dimension historique, personnelle et littéraire du genre en faisant converger « la science du passé » et « l'art du récit » (Jean-Louis Jeannelle). L'aspect mixte des Mémoires renouvelle le débat inépuisable sur l'écriture de l'histoire, son évidence et son objectivité.

Au cours de cette étude, nous avons porté notre intérêt sur le genre dans lequel le Khédivé et le pacha ont choisi de porter témoignage. Ce choix est une des premières stratégies d'écriture que le mémorialiste suit lors de sa défense imaginaire devant le tribunal de l'Histoire. C'est sur cette *scène judiciaire* (Gisèle Mathieu-Castellani), que s'effectue l'agencement des stratégies d'écriture des Mémoires nécessaires au mémorialiste pour réussir sa plaidoirie et reprendre le pouvoir : un pouvoir verbal sans force exécutive qui cherche en premier lieu à agir sur sa mémoire dans l'avenir. Pour ce faire, Abbas II et Nubar adoptent successivement les rôles de témoin, d'accusateur, d'avocat, de juge, en s'appuyant sur l'aspect littéraire et scientifique du genre (philosophie, histoire, droit, sciences politiques... etc.).

Alors que les *Mémoires* d'Abbas II et de Nubar sont rédigés dans un style bien soigné et renferment des informations précieuses, le Khédivé et le pacha feignent, dans des passages métatextuels, de ne pas maîtriser les règles du genre en méditant sur l'écriture de leurs ouvrages, sur l'ordre des

faits, sur ce qu'il faut noter et ne pas noter ou répéter. Ces commentaires soulignent d'un côté la spontanéité du témoignage et, par suite, sa sincérité. La feinte hésitation de Nubar et Abbas II vise, selon la tradition du genre, à nuancer le côté littéraire des Mémoires, qui est parfois sous-estimé à cause de la dimension imaginaire ou ornementale qui risquerait de nuire à la crédibilité de leur témoignage et à sa valeur historique.

D'autre part, Les commentaires métatextuels représentent un champ libre où Nubar et Abbas II se sont permis d'exprimer leurs sentiments envers les faits qu'ils racontent, en les évaluant et en avouant leurs préoccupations et leurs doutes ; c'est dans ce contexte qu'Abbas II a rendu hommage au consul général anglais Gordon pour sa coopération et son caractère épanoui ce qui a épargné au pays des confrontations brutales qui ont marqué le mandat de Cromer ; c'est aussi dans ce genre de récit que Nubar a avoué son trouble lorsqu'il a évoqué ses souvenirs pénibles sur la fin du règne d'Ismail.

Abbas II et Nubar cherchent par des aveux qui se veulent spontanés à affirmer la crédibilité de leur témoignage en s'appuyant sur des témoignages directs ou indirects. La formule « j'ai assisté » et ses variantes marquent la rhétorique de l'auto-défense des deux mémorialistes devant l'Histoire et définissent même le genre des Mémoires (Zanone).

Les stratégies nécessaires à l'auto-défense du mémorialiste changent suivant le style du mémorilaiste (stratégie de dénégation, de disqualification de l'adversaire, de l'idéalisation, etc.) et obéissent à une stratégie qui est nécessaire à leur réussite, à savoir la stratégie de prudence. Cette stratégie qui caractérise tout homme politique qui réussit sa carrière, se concrétise dans les Mémoires sous deux formes : l'une révèle en général

l'art du mémorialiste de se défendre et d'attaquer son adversaire avec prudence sans se faire de nouveaux ennemis, l'autre se manifeste dans son jeu entre le dit et le non-dit, entre ce qu'il faut dire et ce qu'il ne faut pas affirmer clairement ou feindre d'ignorer. Chez Nubar, la formule « je l'ignore » et ses variantes lui permettent de jouer avec les mots et avec la valeur de ses propos, tantôt pour affirmer véritablement son ignorance, tantôt pour s'exclamer ou pour dénoncer ironiquement ce qu'il prétend ignorer ou mettre en cause. La prudence du mémorialiste est une stratégie éloquente et sage, elle est adéquate à la nature confidentielle des faits dont il a été témoin, le mémorialiste s'en sert dans sa défense pour gagner sa cause sans entrer dans de nouvelles batailles.

Bien que la mise en scène judiciaire des Mémoires s'effectue, au premier abord, sous un aspect historique, l'aspect littéraire du genre représente pour le mémorialiste une véritable tentation nécessaire pour faire de son ouvrage un monument capable de vaincre le temps par sa valeur documentaire et artistique. L'aspect littéraire des *Mémoires* d'Abbas II et de Nubar se reflète à travers différents procédés littéraires et figures de styles qui les aident à porter témoignage dans un style probant et élégant et à décrire fidèlement l'époque et les faits qu'ils ont vécus.

Les deux hommes politiques utilisent des aphorismes, opposent les sentences concises à des phrases-guirlandes. Les phrases prolixes sont une preuve de la difficulté du mémorialiste à « condenser son expérience historique » (Damien Zanone) ou de son ardeur à défendre sa cause sans interruption, comme le fait Abbas II en défendant la mémoire de son grand-père en tant que civilisateur de l'Égypte moderne pour rejeter son image de monarque fou ou extravagant.

L'ironie, l'hyperbole, l'exagération, la métaphore, la comparaison, l'intertextualité : une variété de procédés littéraires et de figures de styles qui permettent à Abbas II et à Nubar de passer leur message dans un discours bref ou codifié avec différentes valeurs : gnomique, pédagogique, ironique et esthétique entre autres, créant ainsi une complicité entre le mémorialiste et le lecteur qui va dans le sens de sa prudence stratégique.

L'aspect littéraire des Mémoires s'affirme également par leur croisement avec d'autres formes et genres voisins comme les récits de voyage, les confessions, le journal intime, le portrait, etc. L'intersection entre ces différentes formes de la littérature du témoignage enrichit les Mémoires et fait de cette « dilution générique » (Jean Louis Jeannelle) une caractéristique du genre. Cela nous donne une idée plus affinée des rôles que le mémorialiste joue, non seulement il est juge, accusé, accusateur, juriste et philosophe, mais aussi diariste, anecdotier, portraitiste... Ces tâches varient selon la vie que chaque mémorialiste a menée et suivant ce qu'il veut raconter et comment il décide de le faire.

En racontant les défis qu'il a réussi à relever, le combat de la réforme qu'il a mené sa vie durant, sa résistance face aux caprices de Saïd et d'Ismaïl, la vie somptueuse qu'il a connue auprès des vice-rois de l'Égypte, Nubar se présente parfois comme un héros mythique qui a connu les périls de la vie politique avec ses soupçons et ses menaces. La fictionnalisation de certains moments exceptionnels de la vie publique de Nubar en fait une sorte de « légende politique ».

Étant omniprésent dans les Mémoires, le portrait littéraire sert à définir métaphoriquement le genre. En dessinant l'image de son pouvoir, le mémorialiste esquisse son autoportrait dont les traits se définissent à

travers les portraits de ses contemporains, leur évolution et leur comportement réciproque. L'image du pouvoir de Nubar comme égyptien réformateur, d'origine arménienne, évolue dans la trame de ses *Mémoires* et s'affirme à travers la description qu'il fait de son entourage lorsqu'il parle de la cruauté d'Ibrahim, ou, à l'inverse, lorsqu'il évoque Abbas I^{er}, auquel il rend fidèlement hommage. La mosaïque de l'autoportrait du mémorialiste ne prend forme qu'à travers les portraits de ses contemporains, dont les rapports de force donnent ainsi une image complète du pouvoir du mémorialiste, dessinent le tableau de son temps et confirment l'unité de son ouvrage. Dans sa galerie de portraits, Abbas II passe en revue la vie sociale, politique et culturelle durant son règne. Le portrait de ses aïeux, celui des consuls généraux anglais, du fellah, de la femme, des partis politiques, des étrangers en Égypte, l'ensemble de ces images aboutit au portrait d'Abbas II, le souverain d'Égypte, pour constituer la fresque du pays sur lequel il a régné : celui de l'Égypte.

L'aspect mixte des *Mémoires* historiques, le croisement de leurs frontières avec celles d'autres formes de la littérature du témoignage ainsi que la richesse et la qualité de leur production et surtout la notoriété des personnalités qui ont rédigé leurs *Mémoires* au tournant du XIX^e siècle en Égypte, nous encourageant à recommander l'insertion des *Mémoires* dans l'enseignement.

Voilée parfois sous le prétexte de l'interdisciplinarité, la marginalisation de l'enseignement des *Mémoires* a en fait d'autres enjeux. Ce qui s'y joue est une sorte de non reconnaissance de la science et de l'art, une dévalorisation des genres littéraires mixtes et du savoir. Une censure arbitraire et dérisoire à une époque où l'accès à l'information est

de plus en plus facilité grâce à la numérisation du savoir, à sa mise en ligne et au progrès de la communication. L'insertion des Mémoires dans les programmes scolaires ou universitaires doit se faire sans les *programmer* ou les utiliser comme instrument au service d'un courant d'idées politiques ou culturelles particuliers : une piste de réflexion qui mériterait d'être creusée dans une future recherche.

Bibliographie

Corpus : ouvrages analysés

ABBAS II, Hilmi, *Mémoires d'un souverain par Abbas Hilmi II, Khédivé d'Égypte (1892-1914)*, Texte édité et présenté par Amira el Azhary Sonbol avec une préface d'André Raymond, Le Caire, CEDEJ, 1996.

NUBAR, Pacha, *Mémoires de Nubar Pacha*, Introduction et notes de Mirrit Boutros Ghali, Beyrouth, 1983, Librairie du Liban, 1983.

Autres Mémoires et textes autobiographiques consultés :

ABRANTÈS, Laure Junot, *Mémoires de Madame la duchesse d'Abrantès, Souvenirs historiques sur Napoléon, la Révolution, le Directoire, le Consulat, l'Empire et la Restauration*, vol. I, Paris, Garnier frères, [Paris, Ladvocat puis L. Mame, 1831-1835, 18 vol.] 1893, 10 vol.

BUSSY-RABUTIN, *Mémoires de Roger de Rabutin, comte de Bussy*, éd. L. Lalanne, Paris, Charpentier, 1857, 2 tomes, réédités en 1882.

CROMER, the Earl of, *Modern Egypt*, vol.I, London, Macmillan and Co., Limited st. Martin's street, 1908.

- *Modern Egypt*, vol. II, New York, The Macmillan Company, 1909.

DJAVIDAN, Hanem, *Harem: Erinnerungen der früheren Gemahlin des Khediven von Ägypten*, Berlin, Verlag für Kulturpolitik, 1930.

DUMAS, Alexandre, *Mes Mémoires 1802-1830*, Paris, Robert Laffont, 1989.

LAS CASES, Emmanuel de, *Mémorial de Sainte-Hélène*, t. I, préface de Jean Tulard, éd. par Joël Schmidt, Paris, Éd. du Seuil, 1999.

NERVAL, Gérard, *Voyage en Orient*, in *Œuvres complètes de Gérard de Nerval*, t. II, éd. J. Guillaume et C. Pichois, [Paris], Gallimard, Collection « Pléiade », 1984.

PÉGUY, Charles, *Clio, Dialogue de l'histoire et de l'âme païenne* in *Œuvres en prose complètes*, t. 3, Paris, Gallimard, 1992, « Bibliothèque de la Pléiade ».

ROSE, John, Holland, *Life of Napoléon I*, vol. I., Londres, G. Bell and sons, 1910.

ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Les Confessions*, in *Œuvres complètes*, tome I, les confessions autres textes autobiographiques, édition publiée sous la direction de Bernard Gagnebin et Marcel Raymond avec, pour ce volume, la collaboration de Robert Osmont, [Paris], Gallimard, 1959.

SAINT-SIMON, *Mémoires*, nouvelle édition collationnée sur le manuscrit autographe, augmentée des Additions au Journal de Dangeau et de notes et appendices par Arthur de Boislisle, (T. XXXV), Paris, Hachette, collection « Les Grands Écrivains de la France », 1897-1928, 41 vol. et 2 vol. de Tables.

SAND, George, *Histoire de ma vie*, in *Œuvres autobiographiques*, Tome I, texte établi, présenté et annoté par Georges Lubin, Paris, Gallimard, 1970.

VALOIS, Marguerite de, *Mémoires de Marguerite de Valois*, éd. Y. Cazaux, Paris, Mercure de France, 1971.

Ouvrages et articles théoriques

Critique et sciences humaines

BARBICHE, Bernard, « Histoire, littérature et politique au XVII^e siècle : les Mémoires de Sully réécrits par l'abbé de L'Écluse des Loges » in *Le Genre des Mémoires, Essai de définition*, Paris, Klincksieck, 1995, p. 347-359.

BARTHES, Roland, « L'Effet de réel », *Communications*, n^o 11, 1968, p. 84-89.

BERTIÈRE, André, *Le Cardinal de Retz mémorialiste*, Paris, Klincksieck, 1977.

CARRIER, Hubert, « Pourquoi écrit-on des Mémoires au XVII^e siècle ? », *Le Genre des Mémoires, Essai de définition*, Paris, Klincksieck, 1995, p. 137-151.

CHARAUDEAU, Patrick, *Le Discours politique, Les masques du pouvoir*, Paris, Vuibert, 2005.

CHATEAUBRIAND, François René de, *Études ou Discours historiques sur la chute de l'empire Romain, la naissance et les progrès du christianisme et l'invasion des Barbares*, Paris, Librairie Firmin Didot, 1845.

Correspondance entre le comte de Gobineau et le comte de Prokesch-Osten, 1854-1876, Paris, Plon, 1933.

Dire l'évidence (philosophiques et rhétorique antiques), textes réunis par Carlos Lévy et Laurent Pernot, actes du colloque de Créteil et de Paris (24-25 mars 1995), cahiers de philosophie de l'Université de Paris VII – Val de Marne, n° 2, Paris, L'Harmattan, 1997.

FUMAROLI, Marc, *La Diplomatie de l'esprit*, Paris, Hermann, « Savoir : Lettres », 1994.

- « Les mémoires au carrefour des genres », *XVII^e siècle*, n° 94-95, 1971, p. 7-37.

HARTOG, François, *Le Miroir d'Hérodote, Essai sur la représentation de l'autre*, Paris, Folio, 2001.

- *Évidence de l'histoire, ce que voient les historiens*, Paris, Gallimard, 2007.

HUBIER, Sébastien, *Littératures intimes : Les expressions du moi, de l'autobiographie à l'autofiction*, Paris, Armand Colin, 2003.

JEANNELLE, Jean-Louis, *Écrire ses Mémoires au XXe siècle, Déclin et renouveau*, Paris, Gallimard, 2008.

KOSELLECK, Reinhart, *L'expérience de l'histoire*, trad. fr., Paris, Gallimard/Le Seuil, coll. « Hautes Études », 1997.

LAZARD, Madeleine, « Entre Mémoires et autobiographie : Brantôme » *in Le Genre des Mémoires, essai de définition*, Paris, Klincksieck, 1995.

LEJEUNE, Philippe, *Le Pacte autobiographique*, Nouvelle édition augmentée, Paris, Seuil, 1996.

MATHIEU-CASTELLANI, Gisèle, *La scène judiciaire de l'autobiographie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996.

MIRAUX, Jean-Philippe, *Le Portrait littéraire*, Paris, Hachette Supérieur, 2003.

NORA, Pierre, « Les Mémoires d'État : de Comynnes à de Gaulle », *Les Lieux de mémoire. La Nation II*, Paris, Gallimard, 1986, p. 355-400.

QUÉRARD, Joseph-Marie, *Les Supercheries littéraires*, 3 vol., vol. I, Paris, Maisonneuve et Larose, 1964.

RICŒUR, Pierre, *Temps et récit III, Le Temps raconté*, tome 3, Paris, Seuil, Points essais, 1991.

SAID, Edward, W., *L'Orientalisme, L'Orient créé par l'Occident*, traduit de l'américain par Catherine Malamoud, préface de l'auteur (2003) traduite par Sylvestre Meininger, préface à l'édition française de Tzvetan Todorov, postface de l'auteur traduite par Claude Wauthier, Paris, Édition du Seuil, 1980, pour la traduction française, 1997, pour la traduction de la postface et octobre 2005 pour la présente édition, Le Monde diplomatique, 2004, pour la traduction de la préface.

SERAFI, Inès Saad el, « Les Voies de l'anecdotier », in *Poétique*, 158, avril 2009, p. 215 - 229.

- *Esthétique et fonction de l'anecdote aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles*, thèse de doctorat soutenue à l'Université du Caire, 2007, p. 7.

STORRS, Ronald, *Orientations*, Londres, Ivor Nicholson & Watson, 1937.

Westminster Gazette, 2 mars 1893.

ZANONE, Damien, *Écrire son temps, les Mémoires en France de 1815 à 1848*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2006.

Sur Nubar pacha et sur le Khédive Abbas II

ARCHAROUNI, Victoria, *Nubar Pacha Grand serviteur de l'Égypte (1825-1899)*, ouvrage couronné par l'Association France-Égypte, Prix Wacif Pacha Boutros Ghali, Alexandrie, imprimé chez les pères Dom Bosco, 1951.

BERTRAND, Émile, *Nubar Pacha 1825-1899, Notes et impressions*, Le Caire, Édité par le journal « L'Égypte », 1904.

CROMER, The Earl of, *Abbas II*, London, Mac Millan and Co. Limited, 1915.

HOLYNSKI, Alexandre, *Nubar-Pacha devant l'Histoire*, Paris, E. Dentu, Éditeur, Librairie de la Société des gens de Lettres, Palais-Royal, 15-17-19, Galerie d'Orléans, 1886.

Sur l'Égypte et sur la France

ADAM, Juliette, *L'Angleterre en Égypte*, Paris, Imprimerie du Centre, 1922.

AMIN, Kassem, *Les Égyptiens*, réponse à M. le duc d'Harcourt, Le Caire, Jules Barbier, imprimeur, 1894.

AULARD, Alphonse, « La langue française en Égypte », *L'Information*, 22 juin 1919, Ministère des Affaires étrangères, Quai d'Orsay, série K-Afrique, sous-série Égypte, vol. 14.

CRABBS, Jack, A., *The Writing of history in Egypt in the nineteenth century Egypt-A study in national transformation*, Wayne State University Press, 1984.

DENON, Vivant, *Voyage dans la Basse et Haute-Égypte pendant les campagnes du général Bonaparte*, 2 volumes, 1802 ; réédition : 1998.

IBRAHIM, Osman, Prince, KURHAN, Caroline et Ali, *Méhémet Ali le grand, Mémoires intimes d'une dynastie*, Paris, Maisonneuve & Larose, 2005.

Ismail d'après les documents officiels, avec Avant-propos et introduction historique, ouvrage publié à l'occasion du cinquantième de la mort du Khédivé Ismaïl (1895-1945), introduit par Georges Guindi Bey, Chef des

Archives Historiques au cabinet de S. M. le Roi et Jacques Tagher, conservateur de la Bibliothèque Privée de S. M. Le Roi, Le Caire, [IFAO], 1946.

KAMEL, Moustapha, « À la Nation anglaise et au Monde civilisé », *Le Figaro*, 11 juillet 1906.

LAMARTINE, Alphonse de, *Voyage en Orient*, texte réédité, annoté et introduit par Sarga Moussa, H. Champion, 2000.

LAURENS, Henry, « La France et l'Égypte en 1882 », in *La France et l'Égypte à l'époque des vice-rois 1805-1882*, Le Caire, IFAO, 2002.

LEVALLOIS, Michel et MOUSSA, Sarga, *L'Orientalisme des Saint-Simoniens*, sous la direction de, Paris, Maisonneuve & Larose, 2006.

LOUCA, Anouar et LOUCA, Anne-Lise, *John Ninet 1815-1895, Un disciple de Rousseau au pays des Fellahs*, Genève, Éditions Slatkine, 2010.

LUTHI, Jean-Jacques, *En Quête du français d'Égypte, Adoption – Évolution – Caractères*, Paris, L'Harmattan, 2005.

MANTRAN, Robert, *Histoire de l'Empire ottoman*, Fayard, 1989.

MOGHIRA, Mohamed Anouar, *Moustapha Kamel l'Égyptien (1874-1908), l'homme et l'œuvre*, Paris, L'Harmattan, 2007.

MOUSSA, Sarga, « La figure d'Ibrahim dans le *Voyage en Orient* de Lamartine », in *Écrire l'histoire*, n. 7, Printemps, 2011.

MOUSSA, Sarga, ANTONOWICZ, Kaja, *Le Voyage en Égypte, Anthologie de voyageurs européens de Bonaparte à l'occupation anglaise*, Introduction, notices bio-bibliographiques, chronologie, index des principaux lieux, Paris, Robert Laffont, 2004.

TALBI, Mohamed, *Réflexion d'un musulman contemporain*, éd. Le Fennec, 2005.

TULARD, Jean, *Le Mythe de Napoléon*, Paris, A. Colin, 1971.

Mémoires et ouvrages d'études historiques rédigés en arabe :

الدراندلى، عزت حسن افندى، دراسة و ترجمة جمال سعيد عبد الغنى، الحملة الفرنسية على مصر فى ضوء مخطوط عثمانى، مخطوط (ضيا ناما)، الهيئة المصرية العامة للكتاب، 1999، تاريخ المصريين، 134.

DARĀNDALĪ, Izzat Ḥasan afandi, AL-, *Dirāsāt wa tarġamat Ḡamāl Saʿīd ʿABDUL-ĠANĪ / ʿAbdul- Ġanī, Al-ḥamla al-firinsiya ʿalā Miṣr fī dawʿ*

maḥṭūṭ 'uṭmānī, maḥṭūṭ diyā nāma, al-Hay'a al-miṣrīya al-'āma lil-kitāb, 1999, Tarīḥ al-Misriyīn, 134.

الرافعى، عبد الرحمن، مذكراتى 1889-1951، القاهرة، دار الهلال، 1952، دار اخبار اليوم 1989.

RĀFE'Ī, 'Abd al-Raḥmān, *Muḍakirātī* 1889-1951, Le Caire, Dār al-Hilāl, 1952, Dār aḥbār al-yum 1989.

« *Mes Mémoires 1889-1951* »

السعيد، ايمان، المصطلح عند رفاة الطهطاوى بين الترجمة و التعريب، مكتبة الآداب، 2006.
Sa'īd, Īmān, AL-, *Al-muṣṭalaḥ 'inda Rifā'a al-Ṭaḥṭāwī bayna al-tarğama wal-ta'rīb, maktabat al-ādāb, 2006.*

الكيلانى، محمد سيد، عباس حلمى الثانى أو التغلغل البريطانى فى مصر 1892-1914، القاهرة، طرابلس، لندن، دار الفرجانى، 1991.

KILĀNĪ, Muḥammad Sayed al-, « 'Abbās Ḥilmī al-ṭānī aw al-tağalğul al-baritānī fī Miṣr 1892-1914, Le Caire, Tripoli, Londres, Dār al-Firgānī, 1991.

« *'Abbās Ḥilmī II ou l'ingérence britannique en Égypte 1892-1914* »

المناوي، محمد حمدي، الوزارة والوزراء في العصر الفاطمي، القاهرة، دار المعارف، 1970.

MANĀWĪ, Muḥammad Ḥamdī al-, *Al-wazāra wal wozarā' fīl 'aṣr al-fātimī*, Le Caire, Dār al-ma'ārif, 1970.

« *Le Ministère et les ministres à l'époque fatimide* »

رزق، يونان لبيب، العيب في ذات أفندينا، دراسة تاريخية من 1866 حتى اليوم، القاهرة، دار الشروق، 2008.

RIZQ, Yunān Labīb, « *al-'ayb fī dāti afandīnā , dirāsa tāriḥiya min 1866 ḥattā al-yawm* », Le Caire, Dār al-Šurūq, 2008.

« *Offense à Sa Majesté Effendina, étude historique documentaire de 1866 à aujourd'hui* »

ضيف، شوقي ، محمود سامي البارودي رائد الشعر الحديث، القاهرة، دار المعارف، 2006،
مكتبة الدراسات الأدبية 37.

DAYF, Šawqī, Maḥmūd Sāmī al Bārūdī ra'id al-ši'r al-ḥadīṭ, Le Caire, Dār al-ma'ārif, 2006, maktabat al-dirasāt al-adabiya, 37.

« *Al Baroudi, le pionnier de la poésie moderne* »

عبد العظيم رمضان، مذكرات السياسيين و الزعماء في مصر، القاهرة، مكتبة مدبولي، 1989
الطبعة الثانية.

RAMADĀN, 'Abd al-'Azīm, *Muḍakirāt al-Siyāsiyīn wa al-zo'amā fī Miṣr*», Le Caire, Maktabat Madbūlī, (première édition : 1984), 1989, deuxième édition remaniée.

« *Mémoires d'hommes politiques et des chefs en Égypte entre 1891 et 1981* »

عرايى، عبد العزيز، الثورة العربية، بقلم لورد كرومر، ترجمة عبد العزيز عرايى نجل الزعيم أحمد عرايى، القاهرة، الشركة العربية للطباعة و النشر، 1958.

Al-ṭawra al-ʿurābiya, Lord Cromer, traduit par ʿAbd al-ʿAzīz ʿUrābī, Le Caire, Al Šerka Al ʿArabeya leltebaʿa walnaŠr, 1958.

“La Révolution d’Orabi”

عهدي، مذكرات عباس حلمي الثاني خديو مصر الأخير 1892-1914، ترجمة دكتور جلال يحيى، مراجعة دكتور إسحق عبيد، تقديم دكتور أحمد عبد الرحيم مصطفى، القاهرة، دار الشروق، 1993، 2006.

ʿAHDĪ, *Mudakirāt ʿAbbās Ḥilmī al-tānī ḥidewī Mišr al-aḥīr*, 1892-1914, traduit par Ġalāl Yaḥyā, révisé par Ishāq ʿubayd, préfacé par Aḥmad ʿabd al-Riḥīm Mušṭafā, Le Caire, Dār al-Šurūq, 1993,2006.

« Mon règne, Mémoires d’Abbas Hilmi II, dernier Khédivé d’Égypte 1914-1892 »

(1882)، تقديم -شاروبيم، ميخائيل، رقيب على أحداث مصر : (حوليات مصر السياسية 1878 بطرس بطرس غالى، تحقيق يونان لبيب رزق، القاهرة، 1992.

ŠĀRŪBĪM, Mīḥāʿīl, *Raqīb ʿalá aḥdāth Mišr : ḥawlīyāt Mišr al-siyāsīyah* : (1878-1882), présenté par Butrus Butrus-Ġālī et édité par Yūnān Labīb Rizq, Le Caire, Dār el Maʿārif, 1992.

« *Témoin des événements en Égypte (Chroniques politiques de l'Égypte 1878 - 1882)* »

شفيق، أحمد، *مذكراتي في نصف قرن*، الجزء الثاني، عباس حلمي الثاني، القسم الثاني من يناير سنة 1903 إلى سنة 1914، الجزء الثالث، القاهرة، الهيئة المصرية العامة للكتاب، 1998.

ŠAFĪQ, Aḥmad, *Muḍakirātī fī niṣfi qarn*, tome II Abbas Hilmi II seconde moitié de janvier 1903 jusqu'à 1914, tome III, Le Caire, Al-hay'a al-miṣriya lil-kitāb, 1998.

« *Mes Mémoires durant un demi-siècle* »

كرومر، إيرل اوف، *كتاب مصر الحديثة*، نقله الى العربية اسكندر شاهين، الجزء الأول، القاهرة، مطبعة الوطن الجديدة، 1908.

Cromer, Earl of, *Kitāb Miṣr al-ḥadīta*, traduit vers l'arabe par Iskandar Šāhīn, tome I, Le Caire, Maṭba'at al-waṭan al-ḡadīda, 1908.

“L'Égypte moderne”

مبارك، علي، *الخطط التوفيقية*، 20 جزء مصور، القاهرة، الطبعة الاولى 1889، الهيئة العامة للكتاب، 1986.

MUBĀRAK, 'Alī, *Al-ḥiṭaṭ al-tawfīqiya al-ḡadīda*, 20 volumes illustrés, Le Caire, al-hay'a al-miṣriya al-'āma lil-kitāb, 1889 réédité en 1986.

« Les Nouveaux plans de Tewfik »

مذكرات الإمام محمد عبده، عرض و تحقيق و تعليق طاهر الطناحي، القاهرة، دار الهلال،
1993.

Muḍakirāt al- imām Muḥammad 'abdo, présenté, analysé et commenté par
Ṭāhir al-Ṭanāḥī, Le Caire, Dār al-Hilāl, 1993.

« *Mémoires de l'imam Mohamed Abdo* »

مذكرات الأميرة جويدان، زوجة الخديو عباس الثاني، القاهرة، دار الهلال، سلسلة كتاب الهلال،
1980.

Muḍakirāt al-amīra Ğuwaydān, zawġat al-ḥidewī 'Abbās al-ṭānī, Le Caire,
Dār al-Hilāl, Collection culturelle mensuelle, n. 56, août, 1980.

« *Mémoires de la Princesse Gowaydan, épouse du Khédivé Abbas II* »

مذكرات سعد زغلول، تحقيق عبد العظيم رمضان، الهيئة المصرية للكتاب، 1987.

ZAGLŪL, Sa'd, « *Muḍakirāt Sa'd Zaġlūl* » ou *Mémoires de Sa'd Zaġlūl*,
édités par 'Abd al-'Azīm Ramadān, Le Caire, Al-Hai'a al-Miṣriya lilkitāb,
1987.

Outils de travail

<http://www.alwaraq.net/>

<http://archive.org/>

<http://bibalex.org/>

<http://gallica.bnf.fr/>

FURETIÈRE, Antoine, *Le Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots français tant vieux que modernes, & les termes de toutes les sciences et des arts*, La Haye, Rotterdam, Arnout et Reinier Leers 1690.

Larousse, Pierre, *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle*, Genève-Paris, Slatkine-Reprints, 1982 [Paris, Administration du Grand Dictionnaire universel, 1866-1879], 17 t. en 34 vol., vol. XI [1874].

REIG, Daniel, *Larousse as-sabīl*, collection Saturne, Paris, Librairie Larousse, 1986.

Robert, Paul, *Le Petit Robert, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, version numérique, texte remanié et amplifié sous la direction de Josette Rey-Debové et Alain Rey, Paris, Le Robert, 2013.

<http://robert.bibliotheque-nomade.univ-lyon2.fr/pr1.asp>

Grand Mémento Encyclopédique Larousse, [Publié sous la direction de Paul Augé], t. 1, Paris, [Texte imprimé], 1936.

Dictionnaire étymologique de la langue grecque, Paris, Kincksieck, 1968.

DUPRIEZ, Bernard, *Les Procédés littéraires (Dictionnaire)*, [Paris], Union générale d'Éditions, 1984, 10/18.

FONTANIER, Pierre, *Les Figures du discours*, Introduction par Gérard Genette, Paris, Flammarion, 1977.

CHAIRET, Mohamed, *Linguistique contrastive et traduction*, Paris, Ophrys, 1996.

Sitographie

AMER, Henry, « Retz, Saint-Simon, Chateaubriand, Proust », *Études françaises*, volume 3, n° 2, 1967, p. 131-168.

<http://id.erudit.org/iderudit/036264ar> , consulté le 22/01/2012.

<http://bibliotheque-nomade.univ-lyon2.fr/>

المستشار طارق البشري، *التحيز في كتابة التاريخ* .

http://mofakeroon.blogspot.com/2011/05/blog-post_8501.html,

BIŠRĪ, AL-, Ṭāriq, « *al-taḥaiyuz fī kitābatil tārīḥ* » ou « La subjectivité dans l'écriture de l'Histoire », 2011/05/03.

FARID, Hana, « Réflexions sur l'enseignement de la langue française en Égypte Français langue étrangère Français sur objectifs spécifiques », *Culture*.

<http://ressources-cla.univ-fcomte.fr/gerflint/Mondearabe2/Hanaf.pdf>.

GÉRARD, Delphine, « Le choix culturel de la langue en Égypte », *Égypte/Monde arabe*, Première série, Les langues en Égypte, [En ligne], mis en ligne le 08 juillet 2008. URL : <http://ema.revues.org/index1942.html> Consulté le 27 avril 2012.

OLLIVIER, Émile, *L'Empire libéral : études, récits, souvenirs*, Paris, Garnier Fr., 1897-1908, livre XX, p. 81. Consulté le 30 janvier 2012 sur <http://visualiseur.bnf.fr/CadresFenetre?O=NUMM-24351&I=85&M=tdm>

ROUZÉ, Michel, « Les tables tournantes de Victor Hugo à Jersey. Vers une explication du mystère », SPS, n° 256, mars 2003, consultable sur <http://www.pseudo-sciences.org/spip.php?article86>

http://fr.wikipedia.org/wiki/M%C3%A9h%C3%A9met-Emin_Aali-Pacha, consulté le 13/01/2012.

VOLNEY, Constantin-François, *Voyage en Syrie et en Égypte pendant les années 1783, 1784 et 1785*, dans *Voyages*, t. III, Paris, Fayard, (1998).

[http://books.google.fr/books?id=Vos2AAAAMAAJ&printsec=frontcover
&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false](http://books.google.fr/books?id=Vos2AAAAMAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false)

Index des noms de personnes

- Aaly (pacha), 105, 109, 139, 143
Abbas I^{er}, 54, 123, 151, 159, 215, 229, 234, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 278
Abbas II, Hilmi, 2, 5, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 19, 24, 25, 30, 31, 32, 37, 38, 40, 45, 47, 52, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 63, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 81, 82, 83, 84, 85, 87, 88, 90, 93, 94, 97, 99, 100, 103, 104, 105, 106, 111, 112, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 129, 137, 144, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 160, 163, 164, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 186, 189, 190, 191, 193, 199, 204, 206, 207, 210, 229, 235, 239, 246, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 265, 266, 268, 269, 270, 274, 275, 276, 277, 278, 287, 295
Abdel Wahab, Mohamed Ebn, 240
Abdo, Mohamed, 238, 262, 264, 295
Abdul-Medjud (sultan), 253
Abrantès, Laure Junot, 32, 35
Adam, Juliette, 86, 155, 156
Ahmet (pacha), 161
Alexandre Ier (tsar), 253
Alexandre III (tsar), 206
Alleby (lord), 95
Aly (hadji), 109
Amer, Henry, 129, 192, 193, 230, 231, 232, 233
Amin, Kassem, 153, 259, 263, 264, 267, 268
Anne d'Autriche, 34
Archarouni, Victoria, 38, 45, 46
Aristote, 50
Aulard, Alphonse, 90
Badre El Dine (bey), 72
Bahgat, Aly, 23
Bahissat el Badiya, 263, 264
Balzac, Honoré de, 37, 231
Barbiche, Bernard, 36, 37
Baroudi, Mahmoud Sami Al, 9
Barthes, Roland, 161, 223
Bauer (abbé), 220
Beaman, Arden Hulme, 10
Beauvoir, Simone de, 203
Bechry, Tarek el, 113
Bertièrre, André, 26
Bertrand, Émile, 38, 41, 42, 43, 44, 45, 46
Biré, E., 148
Boghos (bey), 41, 92, 163, 194
Boubli, Khalifa, 11, 69, 81
Bourgogne, Marguerite de, 240
Boutros Ghali, Boutros, 23
Boutros Ghali, Mirrit, 8, 77, 78, 281
Canning, 133
Carrier, Hubert, 49
Cassin, Barbara, 50
Chafiq, Ahmed, 24, 25, 96, 157
Chairet, Mohamed, 4
Chantraine, Pierre, 50
Chaouiche, Abd El Aziz (cheik), 72
Charaudeau, Patrick, 66, 67, 102, 117
Charles X, 29
Charubim, Michael, 23
Chateaubriand, François-René, 32, 33, 82, 101, 129, 193, 230, 233, 297
Chérif (pacha), 163, 259
Cicéron, 50
Codrington (amiral Sir Edward), 161
Crabbs, Jack A., 23
Cromer (earl of), 2, 11, 12, 32, 38, 46, 57, 58, 59, 60, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 71, 74, 83, 87, 89, 95, 118, 152, 153, 154, 172, 183, 190, 191, 207, 259, 260, 262, 263, 268, 269, 275, 293, 294
Denon, Vivant, 25
Dicey, Edward, 93
Dufaure, 136
Duhamel, Georges, 58, 59
Dumas, Alexandre (père), 62, 268
Dunlop, Douglas, 88

Dupriez, Bernard, 187, 197, 198, 203, 228
 Edmond, Charles, 39
 Eloui, Mohamed, 265
 Entéri (valet de Saïd Pacha), 105
 Erfan (chef de la maison vice-royale), 109
 Ezzet, Ahmed, 265
 Falaky, Mahmoud El, 23
 Farid, Hana, 91
 Farid, Mohamed, 23, 72
 Farouk (roi), 37, 41
 Fatma (princesse), 264
 Fazil, Moustapha, 262
 Fehmy, Mustapha, 38
 Fontanier, Pierre, 187, 189, 232
 Fouad, Ahmad (prince), 73
 Foucault, Michel, 148
 François-Joseph (empereur), 182, 206
 Fumaroli, Marc, 33, 34, 48
 Furetière, Antoine, 21, 28
 Gaiffe, 196
 Gautier, Théophile, 158
 Gavillot, 86
 Gay, Delphine, 216
 Genlis, M^{me} de, 32
 Georges (roi), 40, 58, 59, 84, 206, 283, 288
 Gérard, Delphine, 89, 91
 Gibran, Khalil, 186
 Girardin, Emile de, 216
 Gobineau, Joseph Arthur de, 227
 Goethe, 114
 Gordon, 112, 275
 Gorst, Eldon, 11, 12, 95, 104
 Gowaydan (princesse), 66, 295
 Green, Mr., 258
 Guindi, Georges (bey), 40, 84, 288
 Haïdar, Hassan, 123, 133, 160
 Halim, 216
 Harcourt (duc d'), 153, 267, 288
 Harlay, 193
 Hartog, François, 50, 58
 Hassan (pacha), 123, 124, 133, 187
 Haussmann, 137
 Hérodote, 50, 159, 285
 Hilmi, Ahmed, 80
 Hoffmann, Ernst Theodor Amadeus, 159, 225
 Holynski, Alexandre, 38, 39, 40, 41, 44, 45, 91, 92, 169, 170, 185, 192
 Homère, 50
 Hubier, Sébastien, 27
 Hugo, Victor, 216, 217, 298
 Ibrahim (le vice-roi), 39, 42, 43, 132, 150, 161, 162, 163, 166, 167, 187, 189, 211, 212, 214, 215, 216, 224, 229, 234, 236, 239, 241, 242, 243, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 262, 270, 278, 290, 304
 Ibrahim, Osman (prince), 248
 Ignatieff, 139
 Ismaïl (khédivé), 2, 8, 9, 10, 23, 24, 25, 39, 40, 41, 54, 58, 60, 63, 64, 65, 68, 69, 75, 77, 78, 80, 83, 84, 85, 113, 114, 119, 123, 124, 125, 127, 128, 135, 136, 141, 156, 158, 169, 170, 171, 189, 191, 237, 239, 245, 246, 256, 259, 263, 264, 269, 270, 271, 275, 277, 288
 Jeannelle, Jean-Louis, 26, 27, 59, 71, 72, 101, 201, 202, 274
 Kamal, Ahmed, 23
 Kamel, Mostapha, 12, 72, 73, 74, 80, 82, 85, 86, 87, 89, 90, 91, 120, 121, 156, 229, 290
 Kamil, Hussein, 95
 Khalil (bey), 215
 Khalil, Hafyz, 216
 Kiamil (pacha), 132, 166, 213
 Kilani, Mohamed Sayed el, 13, 84
 Kitchener (lord), 11, 95
 Koselleck, Reinhart, 58
 Kurhan, Ali, 248
 Kurhan, Caroline, 248, 288
 Ladvoat, François, 37
 Lamartine, 249, 250, 253, 290
 Lambert, Edouard, 88
 Las Cases, Emmanuel, (comte de), 60, 61
 Laurens, Henry, 28, 86
 Lazard, Madeleine, 21
 Le Goff, Jacques, 148, 149
 Lecourbe, 131

Lejeune, Philippe, 27, 71
 Lesseps, Ferdinand de, 136, 159
 Levallois, Michel, 218
 Lloyd (lord), 95, 152
 Loti, Pierre, 155
 Louis XIII, 34
 Louis XVIII, 29
 Louis-Philippe (roi), 42, 43, 255
 Vogüé, 196, 226
 Mahmoud II (sultan), 253
 Mame, Louis, 37
 Mantran, Robert, 253
 Mathieu-Castellani, Gisèle, 100, 104, 274
 Mikhail, Kiriakos, 110
 Milner (lord), 154, 155
 Miraux, Jean-Philippe, 238
 Moghira, Mohamed Anouar, 85, 91
 Mohamed Ali, 2, 8, 9, 19, 24, 25, 41, 42, 45, 54, 56, 64, 67, 76, 77, 78, 84, 85, 92, 111, 151, 159, 163, 164, 167, 169, 171, 185, 188, 189, 193, 194, 212, 214, 215, 222, 224, 227, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 242, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 256, 257, 259, 262, 263, 270
 Mohammed Ruchdi, 236
 Morny, M. de, 191
 Mortada, Osman, 72
 Mosely, Benjamin, 104
 Moubarak, Ali, 54, 263
 Moussa, Sarga, 218, 222, 223, 249, 250, 253, 289
 Musa, Nabawiyya, 264
 Napoléon, 32, 36, 65, 84, 148, 216, 250, 281, 282, 290
 Nassef, Hefni, 264
 Nazlé (hanem), 151, 240, 245
 Nazli (princesse), 262, 263
 Nerval, 159, 226, 282
 Nimr, 264
 Nora, Pierre, 29, 34
 Nubar (pacha), 1, 2, 5, 8, 9, 13, 14, 15, 16, 19, 23, 25, 30, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 53, 56, 65, 71, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 81, 84, 91, 92, 93, 94, 97, 99, 100, 103, 105, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 119, 120, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 150, 151, 152, 153, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 173, 175, 177, 179, 182, 183, 184, 185, 187, 188, 189, 191, 192, 194, 195, 196, 197, 199, 203, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 229, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 266, 270, 271, 274, 275, 276, 277, 278, 281, 287, 304
 Nubar, Boghos, 75, 76
 Odilon-Barrot, 136
 Ollivier, Émile, 185
 Orabi, Ahmed, 9, 12, 63, 64, 85, 117, 118, 155, 173, 174, 175, 260, 262, 293
 Péguy, Charles, 61
 Penn, 208
 Perrault, Charles 157, 196
 Platon, 159
 Plutarque, 50
 Porkesch-Osten, Anton Von, 227
 Poujade, 134
 Prokesch (baron de), 227
 Quérard, J. - M., 35, 36
 Rabelais, 37, 158, 159
 Rafei, Abdel Rahman el, 53
 Raghîb (bey), 215
 Ramadan, Abdel Azim, 13, 14, 22, 23, 52, 202
 Raymond, André, 8, 10, 11, 31, 32, 81, 281
 Rechid (pacha), 122, 177, 187, 188, 189
 Reig, Daniel, 267
 Riad (pacha), 193, 263
 Ricœur, Paul, 148
 Rizq, Younan Labib, 80
 Robertson, 104
 Rosbery (lord), 83

Rouchdy (pacha), 143
 Rouher, 140, 141, 142
 Rousseau, Jean-Jacques, 51, 71, 131, 289
 Rouzé, Michel, 216
 Saïd (vice-roi), 2, 9, 76, 78, 85, 92, 105, 109, 110, 111, 112, 136, 157, 158, 159, 189, 207, 208, 209, 210, 215, 216, 217, 218, 235, 244, 245, 246, 247, 248, 254, 258, 265, 277
 Saïd, Edward W., 218
 Saïd, Iman Al, 160
 Saint-Simon (duc de), 128, 129, 192, 230, 233, 297
 Salisbury (lord), 155
 Sand, George, 131
 Saroit, Abdel Khalek, 265
 Savary, J.-M., 148
 Sayyid., Ahmad Lutfi al-, 264
 Sedki (pacha), 24
 Serafi, Inès el, 205, 206
 Serhank, 23
 Shaarawi, Huda, 264
 Sologub, comte V. Mikhailovitch 158
 Sonbol, Amira El-Azhary, 8, 11, 63, 82, 155, 258, 259, 260, 281
 Soubhi (bey), 212
 Storrs, Ronald, 72
 Tacla, Béchara, 80
 Tacla, Sélim, 80
 Tagher, Jacques, 40, 84, 289
 Taine, 148
 Takvor, 235
 Talbi, Mohamed, 51
 Tewfik (khédivé), 8, 9, 10, 24, 54, 63, 64, 69, 80, 81, 95, 117, 118, 170, 172, 173, 174, 175, 177, 178, 183, 186, 260, 263, 269, 294
 Troeltch, 107
 Tulard, Jean, 61, 250, 282
 Védrines, 24, 157
 Villeroy (maréchale de), 21, 193
 Volney, Constantin-François
 Chasseboeuf, dit, 221
 Wilkinson, Spenser, 60
 Wingate, Reginal, 95
 Yacoub (bey), 213, 214
 Youssef, Ali (cheikh), 120, 263
 Youssef, El-Sayyid Alli, 264
 Zaghoul, Saad, 23, 202
 Zanone, Damien, 14, 21, 22, 29, 30, 32, 36, 37, 47, 61, 98, 99, 114, 147, 148, 149, 150, 170, 237, 275, 276
 Zékry (effendi), 165
 Zéky (effendi), 161, 164, 165

Table des matières

Introduction générale	6
Première partie Les Mémoires entre témoignage historique et écriture personnelle	17
Chapitre I L'Histoire vécue/l'Histoire vraie	18
Les Mémoires entre la France et l'Égypte	20
Tel mémorialiste, tels Mémoires	33
Mémoires et Historiographie	49
« Elle est « une ». Pourtant on ne la trouve presque jamais simple et nue »	50
L'Histoire dans les Mémoires : topos ou enjeu ?	53
La souveraineté : légitimité et représentation	65
Le <i>mémorialiste</i> est mort, vivent les Mémoires ?	74
Le français sous la plume des hommes d'État égyptiens : une langue engagée	81
Annexe 1	95
Chapitre II Prendre la plume ... pour reprendre le pouvoir?	96
Le mémorialiste : un témoin/acteur jugé au tribunal de l'Histoire	98
De la langue diplomatique au témoignage historique	101
Méta-texte et crédibilité du mémorialiste	103
Méta-texte et ordre du récit	110
La stratégie de « dénégation »	116
La stratégie de « disqualification de l'adversaire »	121
La stratégie de prudence	130
« J'y étais » et « je l'ignore »	130
Stratégie du non-dit : parler « sans dire » ?	137
Deuxième partie Le mémorialiste et la tentation de la littérature	145
Chapitre III De l'esthétique des Mémoires	146
Les Mémoires entre dialogisme et intertextualité	151
Concision et sentence	163
Complicité ironique et connivence politique	182
Quand le vrai est exagéré	185
L'analogie : de la politique au témoignage	189
Chapitre IV Le tressage des Mémoires avec des genres voisins	200
Le mémorialiste anecdotier	203

De la « fictionnalisation » du témoignage à la « légende politique »	210
Orientalisme oriental ?	217
Le pouvoir du mémorialiste à travers son autoportrait et les portraits des autres	228
Nubar : un Égyptien arménien et oriental	234
ABBAS I ^{er} réhabilité par Nubar	238
Ibrahim : un portrait dans tous ses états	248
Mémoires/miroir des Égyptiens	258
La femme	261
Le fellah	265
L'Égypte	270
Conclusion	273
Bibliographie	280
Index des noms propres	299